



Actualités linguistiques francophones

LE FRANÇAIS EN MAURITANIE

Bah OULD ZEIN
Ambroise QUEFFÉLEC

UNIVERSITÉS FRANCOPHONES



ACTUALITÉS LINGUISTIQUES FRANCOPHONES

LE FRANÇAIS EN MAURITANIE

Bah OULD ZEIN

Université de Nouakchott

Ambroise QUEFFÉLEC

Université de Provence

E.S.A. 60 39 – INaLF – CNRS

EDICEF

58, rue Jean-Bleuzen
92178 VANVES Cedex

Dans la série
ACTUALITÉS LINGUISTIQUES FRANCOPHONES
(EDICEF-AUPELF)

Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (Équipe IFA)
Inventaire des particularités lexicales du français de l'île Maurice (D. de Robillard)
Le français de Nouvelle-Calédonie (C. Pauleau)
Le français de la Réunion (M. Beniamino)
Le français au Burundi (C. Frey)
Le français en Centrafrique (A. Queffélec)

Maître-assistant à l'université de Nouakchott, Bah Ould Zein est titulaire d'un doctorat en sciences de langage de l'université de Provence. Il est l'auteur de plusieurs articles sur le français en Mauritanie et collabore à la rédaction de l'*Inventaire des particularités lexicales du français au Maghreb* ainsi qu'à l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*.

Publications d'A. Queffélec sur le français en Afrique

Dictionnaire des particularités lexicales du français au Niger, Dakar, C.L.A.D., 1978, 396 p.
(En collaboration avec F. Jouannet) *Inventaire des particularités lexicales du français au Mali*, Nice, A.E.L.I.A.-INaLF (C.N.R.S.), 1982, 274 p.
(En collaboration avec l'équipe IFA) *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Québec, A.U.P.E.L.F.-A.C.C.T., 1983, 550 p. (Réédition Paris, A.U.P.E.L.F.-EDICEF, 1988, 442 p.).
(En collaboration avec A. Niangouna) *Le Français au Congo*, Aix-en-Provence, A.E.L.I.A.-INaLF (C.N.R.S.)- Publications de l'Université de Provence, 1990, 338 p.
Le Français en Centrafrique. Lexique et société. Vanves, A.U.P.E.L.F.-EDICEF, 1997, 304 p.
(En collaboration avec S. Lafage) *Bibliographie scientifique sur la langue française en Afrique noire et au Maghreb*, in *Le français en Afrique (Bulletin du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique Noire)*, 1997, 11, 187 p.

Éditions scientifiques de colloques :

(En collaboration avec D. Latin et J. Tabi-Manga) *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclature et méthodologie (Actes des Premières Journées scientifiques du réseau A.U.P.E.L.F.-U.R.E.F. "Étude du français en francophonie")*, Paris-Londres, J. Libbey-A.U.P.E.L.F., 1993, 463 p.
(En collaboration avec F. Benzakour et Y. Cherrad) *Le Français au Maghreb (Actes du Colloque d'Aix-en-Provence, septembre 1994)*, Aix-en-Provence, INaLF – Publications de l'Université de Provence, 1995, 275 p.
Alternances codiques et français parlé en Afrique (Actes du Colloque d'Aix-en-Provence, septembre 1995), Aix-en-Provence, INaLF – Publications de l'Université de Provence, 1998, 382 p.

Diffusion :
HACHETTE DIFFUSION INTERNATIONALE ou ELLIPSES selon pays

© EDICEF, 1997
ISBN 2-84-129331-9
ISSN 0993-3948

En application du code de la propriété intellectuelle (articles L.122-4 et L.122-5), il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre Français du Copyright (3, rue Hautefeuille - 75006 Paris).

Cette reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

AVANT-PROPOS

Le réseau "Étude du français en francophonie", plus spécifiquement orienté sur l'étude du français dans les pays du Sud de la francophonie, a pour vocation de rassembler les équipes de recherche travaillant sur la description des variétés lexicales du français dans la perspective de réaliser et de publier des inventaires régionaux constituant de véritables synopsis synchroniques de ces usages à l'échelle de grandes zones géolinguistiques et culturelles.

Ces inventaires régionaux, dont un premier état a déjà été édité pour l'Afrique noire avec la première version de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, paraîtront dans le cadre de la collection "Universités francophones" de l'UREF.

La série "Actualités linguistiques francophones" entend, par une politique d'édition dynamique, faire connaître, au fur et à mesure de leur réalisation, les résultats de travaux portant prioritairement sur le lexique et correspondant à des états partiels de cette recherche d'ensemble, soit que ceux-ci mettent l'accent sur certains aspects privilégiés du corpus, soit qu'ils apportent une illustration intéressante de la méthodologie lexicographique en rapport avec l'étude des variétés du français dans cet espace, soit que les enquêtes soient circonscrites à des zones restreintes ou à un pays particulier.

Parties intégrantes d'un processus de recherche précis sur la langue et son aménagement dans l'espace francophone, ces *contributions* n'en ont donc pas moins une originalité et une personnalité propres, tant sur le plan des données décrites que de la méthode de travail sous-jacente.

Ces publications et leur diffusion devraient permettre d'assurer dans les meilleures conditions une sensibilisation utile des publics concernés et une stimulation réelle de la connaissance et de la réflexion méthodologique dans ce domaine. Les réactions qu'elles pourront susciter permettront également de mieux orienter les recherches à venir et, parallèlement, la conception et l'aménagement des banques de données lexicographiques qui se constituent à l'appui du processus général d'instauration du français en francophonie.

Danièle Latin,
Coordonnatrice

Rédigé conjointement par Bah Ould Zein, maître-assistant à l'université de Nouakchott et Ambroise Queffélec, professeur à l'université de Provence, le présent ouvrage s'inscrit dans le cadre d'une recherche plus vaste sur le français parlé et écrit au Maghreb et en Afrique noire. Il a bénéficié du concours de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUPELF-UREF).

Les auteurs remercient les différents lecteurs du manuscrit qui leur ont fait part de leurs remarques et suggestions, en particulier Seydina Ousmane Diagana, spécialiste du soninké et des contacts de langues en Mauritanie; Geneviève N'Diaye-Corréard, professeur honoraire à l'université de Dakar, spécialiste du wolof et du français parlé au Sénégal; Danièle Latin, coordonnatrice scientifique du réseau AUPELF-UREF, "Étude du français en francophonie"; Abderrahim Ould Youra, maître-assistant à l'université de Nouakchott, spécialiste du hassaniyya et de la didactique des langues; Jean Schmidt, maître de conférences honoraire à l'université d'Avignon, spécialiste du poular et du français parlé au Sénégal.

PREAMBULE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE : CADRES GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET HUMAIN

1.1. Cadre géographique

Comprise entre les 15^e et le 27^e degrés de latitude nord et les 5^e et 17^e degrés de longitude ouest, la Mauritanie occupe dans l'ouest africain un territoire de 1 160 000 km². Elle est limitée au sud par le Sénégal, à l'est par le Mali, au nord-est par l'Algérie, au nord par le Sahara occidental. A l'ouest, la Mauritanie est bordée par une façade atlantique qui est considérée comme la zone la plus poissonneuse du monde.

Le pays, pour deux tiers saharien et un tiers sahélien, est sec même si le voisinage de l'océan adoucit le climat dans les régions littorales. Au sud, en bordure du Sénégal et jusqu'à la hauteur de l'Adrar, il pleut tous les ans entre le mois de juin et le mois de septembre. Au nord de l'Adrar, dans la région du Tropique, les précipitations sont très irrégulières. Plusieurs années peuvent se passer sans pluie. Les régions de l'Est ont un climat excessif (journées d'été brûlantes, nuits d'hiver froides, grande sécheresse). Aussi, le quart nord-est du pays (appelé « empty quarter » par Th. Monod) est inhabité, le manque d'eau rendant toute vie impossible.

La Mauritanie est surtout un pays de plaines : le plus haut sommet (la kédia d'Idjil) culmine à 917 mètres. Une série de plateaux aux altitudes modestes (400-500 mètres) dessine une ligne de relief nord-sud. A l'est du Tagant et de l'Adrar, s'élèvent le dhar Tichitt, le dhar Oualata et au nord-est le hank.

Les cultures vivrières (mil, sorgho, riz, dattes) représentent l'essentiel de la production agricole. L'élevage (bovins, ovins, chèvres et dromadaires) pratiqué par les nomades constitue une ressource importante de même que la pêche pratiquée industriellement au large des 750 km de côtes (500 000 tonnes de poisson/an). Le développement de l'économie s'appuie également sur l'industrie extractive : fer et gypse dont le plus important gisement du monde est situé dans la sebkha de N'Draghamcha.

1.2. Cadre historique

L'appellation *Mauritanie* provient du nom de Maures ou *Mauri* que donnaient autrefois les historiens romains à certaines tribus du nord de l'Afrique ; *Mauri* viendrait du phénicien *Mahurim* qui signifierait « hommes de l'Occident ». Historiquement, la Mauritanie a connu une triple pénétration : berbère, arabe, européenne.

1.2.1. La pénétration berbère

Ses premiers habitants sont noirs et pratiquent la chasse, la pêche, l'élevage et l'agriculture à l'époque néolithique. Avec le dessèchement du Sahara à partir du premier millénaire avant l'ère chrétienne, ces Noirs vont se replier plus au sud où les conditions climatiques sont plus clémentes. Ils seront supplantés progressivement au Sahara par des populations blanches venues d'Afrique du Nord : les Berbères. Cette pénétration berbère dura plus de quinze siècles depuis les Sanhadjas (constitués par les tribus Lemtouna, Lemta, Gdala et Messoufa) jusqu'aux derniers venus, les Zanatas.

Les Noirs qui avaient été refoulés au sud du pays et dont certains avaient été asservis par les Berbères vont se réorganiser et créer au IV^e siècle de l'ère chrétienne un État fort et remarquablement structuré : l'empire de Ghana qui s'étend du Haut Niger au Haut Sénégal et englobe le Tagant. Ils prennent leur revanche sur les tribus berbères en mettant sous leur dépendance à la fin du X^e siècle Aoudaghost, la capitale des Sanhadjas.

Cette suzeraineté de l'empire de Ghana sur les Sanhadjas va s'effondrer quand un notable Lemtouna, Yahya Ibn Ibrahim, fonde en 1042 avec Abdallah Ibn Yacin, lettré marocain, et les frères Ibn Omar, Yahya et Abou Bekr, le mouvement des Almoravides dont l'objectif au départ était la purification de l'islam des Berbères convertis depuis le VIII^e siècle. L'action des Almoravides s'étendra au Maroc par la prise de Sijil-massa en 1053 et la création de Marrakech en 1070 par Youssouf Ibn Tachifin. Au sud, les Almoravides conquièrent Aoudaghost et convertissent à l'islam sunnite les populations noires animistes de Ghana.

1.2.2. La pénétration arabe

Vers 1400, le groupe Hassane des Arabes Maqil originaires d'Arabie arrive en Mauritanie, bat les tribus berbères et organise le pays en émirats : émirat du Trarza fondé vers le XV^e siècle puis émirats du Brakna et du Hodh. Le Tagant et l'Adrar ne tomberont qu'au XVII^e siècle après une guerre de trente ans, la guerre de Charr Boubba (1644-1674). L'émirat de l'Adrar ne fut créé qu'en 1740. Les Hassanes vainqueurs vont former la classe noble et guerrière et font adopter leur parler, le hassaniyya, par les populations berbères selon un processus bien décrit par Nicolas, 1953, 11 : « Les Berbères, vaincus, vont devenir tributaires et se tourner vers le maraboutisme. [...] Or, eux, les détenteurs du véritable fonds culturel berbère, en particulier de la langue, vont être de plus en plus appelés à délaisser celle-ci ; leur inclination à l'étude, leur faisant cultiver à fond la langue arabe pure, les amène à se trouver une origine généalogique plus purement arabe que celle des conquérants. »

1.2.3. La pénétration européenne

Ce sont les Portugais qui arrivent les premiers en Mauritanie. Ils s'y installent en 1448-1449, précisément à Arguin où ils fondent un fort. Puis ils s'enfoncent plus à l'est, en Adrar, où ils établissent des entrepôts destinés à conserver la gomme, principale matière première pour l'exportation. Les Portugais sont supplantés par les Espagnols en 1580 mais en 1638 ces derniers sont délogés à leur tour par les Hollandais qui multiplient les établissements pour la traite de la gomme. Les Français installés à Saint-Louis s'emparent des comptoirs hollandais, en particulier ceux d'Arguin, avant que ceux-ci soient pris par les Anglais durant les guerres napoléoniennes et restitués en 1814 au traité de Paris avec l'ensemble des établissements français d'Afrique occidentale. Des explorateurs français parmi lesquels on peut citer Mollien, Caillé, Mage et Panet vont approfondir à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e les contacts amorcés sur la côte en pénétrant plus à l'intérieur du pays.

La conquête militaire française sera menée par Faïdherbe qui, dans un premier temps, met fin à la prépondérance maure sur la rive gauche du fleuve Sénégal et signe en 1858 un traité avec les émirats du Trarza et du Brakna. Dans un deuxième temps,

sous l'impulsion et le commandement d'un administrateur d'Algérie arabisant et islamologue, Xavier Coppolani, une expédition pacifique pénètre en Mauritanie et obtient l'allégeance de la plupart des émirs du Sahel. La Mauritanie devient territoire civil le 11 octobre 1904. De 1905 à 1910, Gouraud organise la pénétration militaire en s'appuyant essentiellement sur des compagnies de tirailleurs, spahis et méharistes sénégalais et sur « un goum de partisans maures » et soumet la plupart des tribus de l'Adrar. La Mauritanie devient en 1920 une colonie rattachée à l'Afrique Occidentale Française, administrée depuis Saint-Louis du Sénégal, capitale administrative située en dehors du territoire mauritanien ! Cette gestion coloniale n'est accompagnée d'aucun peuplement européen et vise essentiellement à contrôler militairement un pays réputé turbulent : des opérations de police sont montées périodiquement jusqu'en 1933, en particulier contre les Réguibats et les Oulad Delim qui nomadisent dans le Nord et trouvent refuge au Rio de Oro (sous contrôle espagnol) mais des rezzou sporadiques se produiront jusqu'à la fin de l'ère coloniale. De fait, l'emprise coloniale sera réduite : comme le note Pitte, 1977, 4, « un demi-siècle après la colonisation, la Mauritanie constituait l'un des territoires africains les moins marqués par l'empreinte coloniale, tout spécialement en ce qui concerne l'urbanisation. Les rigueurs du milieu naturel, la difficulté des communications et le médiocre intérêt économique d'un pays qui ne fournissait à l'exportation que la gomme, empêchèrent une colonisation profonde. Les seules villes qui furent créées étaient liées à la présence de l'armée puis d'un administrateur ».

En 1946, la Mauritanie est proclamée Territoire d'Outre-Mer de la République française, prélude à une évolution dans le sens d'une autonomie croissante ponctuée par une série d'événements qui vont de la création de partis politiques à l'élection de députés. Le vote à l'Assemblée Nationale française de la loi-cadre de 1956 accélère le processus de décolonisation qui se manifeste d'abord le 24 juillet 1957 par le transfert de la capitale de la Mauritanie, de Saint-Louis du Sénégal à Nouakchott, ville créée de toutes pièces à cet effet. Une année plus tard, le 28 septembre 1958, la Mauritanie accède à l'autonomie interne dans le cadre de la Communauté, et le 28 novembre 1960 elle s'érige en République islamique indépendante ayant à sa tête le président Moktar Ould Daddah qui dirigera le pays, dans le cadre d'un système politique fondé sur le parti unique, jusqu'à son renversement le 10 juillet 1978 par des militaires. En 1991 la Mauritanie devient un État démocratique avec l'élection en janvier 1992 au suffrage universel de l'actuel Chef de l'État, Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, réélu en décembre 1997.

1.3. Le cadre humain

La population totale recensée au 24 avril 1988 est de 1 864 236 habitants dont 224 095 nomades, ce qui donne une densité moyenne de 1,8 habitant par km², l'une des plus faibles au monde. Il existe par ailleurs de fortes disparités régionales : la population se concentre à Nouakchott, la capitale, et dans la vallée du fleuve Sénégal où les quatre régions administratives qui bordent le fleuve regroupent près de 42 % de la population totale du pays. La sévère sécheresse des années 1970-1974, la guerre du Sahara Occidental de décembre 1975 à août 1979, puis de nouveau la sécheresse de 1982 sont à l'origine d'un massif exode rural et de la concentration de populations

démunies principalement à Nouakchott (393 325 habitants) et dans les centres urbains, Nouadhibou (59 198 h.), Kaédi (30 515 h.), Kiffa (29 292 h.), Rosso (27 783 h.), Zouérate (25 892 h.) et Atar (21 366 h.).

Par ailleurs, la population mauritanienne est une population jeune, puisque plus de 50 % des habitants sont âgés de moins de vingt ans.

1.3.1. Ethnies

Cette population est composée de deux grands ensembles :

– **l'ensemble hassanophone** constitue un groupe culturellement et linguistiquement homogène formé de deux sous-ensembles :

- les Maures blancs ou *Beidane* (singulier : *Bidhani*) d'origine arabo-berbère représentent environ 40 % de la population. Ils sont parfois métissés (1).
- les Maures noirs ou *Haratine* (singulier : *Hartani*), dont les ancêtres raziés en pays noirs et asservis ont été totalement assimilés par leurs anciens maîtres blancs avant d'être affranchis : les Haratine représentent également à peu près 40 % de la population.

-**l'ensemble négro-mauritanien** constituant approximativement 20 % de la population (2) est formé principalement de quatre sous-ensembles, correspondant à des ethnies dont la majorité vit au Sénégal et au Mali, pays frontaliers :

- les *Haalpulaaren* (locuteurs du poular) regroupent les Peulhs et les Toucouleurs habitant au Gorgol et au Brakna ;
- les Soninkés vivent dans le Gorgol et le Guidimaka ;
- les Wolofs habitent surtout la région de Rosso ;
- les Bambaras, très minoritaires, vivent dans celle de Néma.

Chacune des deux grandes composantes se trouve localisée dans une région donnée du pays, les Négro-Mauritaniens dans le Sud et le Sud-Est, les Maures dans le Centre, le Nord et l'Est du pays.

Les Mauritaniens sont musulmans, ce qui explique que le pays ait pris la dénomination de *République Islamique de Mauritanie*. L'Islam, facteur d'unité de la population mauritanienne, est une donnée fondamentale de la vie politique et sociale du pays, donnée qu'on doit toujours avoir présente à l'esprit lorsqu'on aborde les problèmes linguistiques.

1.3.2. Organisation sociale

La société mauritanienne est encore une société fortement hiérarchisée dans ses diverses composantes ethniques.

1. 20 à 60 % sont métissés d'après Belvaude (1989, 42).

2. À défaut d'un pourcentage publié par l'État mauritanien sur ce sujet pour des raisons politiques, nos chiffres sont personnels et donc forcément approximatifs. Ils rejoignent ceux avancés par Balta (1980, 27, note 1). Les Négro-Mauritaniens, arguant une croissance démographique beaucoup plus importante, estiment, quant à eux, qu'ils représentent la moitié de la population (cf. Daure-Serfaty, 1993, 85). En 1977, le recensement indiquait 67 % de Maures et 33 % de Négro-Africains (cf. Belvaude, 1989, 42) dont 66 % de Haalpulaaren, 22 % de Soninkés et 5 % de Ouolofs (cf. Balta, 1980, 27).

La société maure est organisée en tribus : se trouvent au sommet les tribus guerrières, les Arabes ou *Hassanes*, ceux qui portaient les armes, descendants pour la plupart de tribus arabes, et les lettrés, *Zwayas* ou *Tolbas*, tribus maraboutiques d'origine surtout berbère.

Viennent ensuite les catégories sociales réputées inférieures qui se rattachent à l'un ou à l'autre des groupes cités plus haut, c'est-à-dire les guerriers ou les *Zwayas*; ils en sont parfois indépendants. Ce sont :

- les tributaires *Aznaga* (singulier : *znagui*, *znaguiyya* pour le féminin) ou encore *lahma*, ils sont généralement bergers ; certains portent les armes.
- les artisans ou *Maallemine* (singulier : *maallem*, *maalema*) : ce sont des bijoutiers, des forgerons, des bûcherons, des savetiers. Les femmes travaillent le cuir.
- les chanteurs ou *Iggawen* (singulier : *igguiew*, *tigguiouit*).
- les affranchis ou *Haratine*. Anciens esclaves, ils s'occupent du bétail et d'agriculture, mais on les rencontre également dans le « secteur informel », l'armée, les corps paramilitaires, l'Administration.

À ces dernières catégories, il faut ajouter deux groupes à part, les *Imraguens* (pêcheurs noirs de langue maternelle hassaniyya) et les *Nemadis* (Maures chasseurs d'antilopes).

Les Négro-Mauritaniens, eux aussi, sont organisés en catégories hiérarchisées.

Il en est ainsi de la société poular composée selon Wane (1969) de castes correspondant à une division du travail social :

- Les fonctions d'autorité sont assumées par les *seBBé* (guerriers, autorité politique), les *tooroBBé* (autorité politique et religieuse), les *jaawamBe* (conseillers) et les *subalBe* (pêcheurs).
- Viennent ensuite les *NyeenyBe* qui regroupent les travailleurs manuels, les chanteurs, les musiciens, les laudateurs et autres amuseurs publics.
- Au bas de l'échelle, se trouvent les *maccuBe* (les esclaves).

Chez les Soninkés, ce sont les *horo* (singulier : *horé*) qui viennent en premier ; ils comprennent les marabouts ou *modinou* (singulier : *modi*) et les guerriers ou *toukanou* (singulier : *tounka*) ; ensuite viennent les artisans et griots, *dyarou* (singulier : *dyaré*) et enfin les esclaves, *komo* (singulier : *komé*).

La société wolof, enfin, est composée de nobles (*geer*), d'artisans (*nyeno*) et d'esclaves (*dyam*).

Il faut cependant préciser avec Miské (1970, 102) que « la révolution (sociale) est en marche » et qu'« une certaine égalisation à la base » est en train de se faire. En effet, écrit-il, « quelle différence [...] y a -t-il entre un guerrier désormais sans guerres, un lettré (plus ou moins) sans lettres – tous deux soignant leur troupeau, réduits à l'état de bergers – et un tributaire (plus ou moins) libéré du tribut ? ».

Aujourd'hui, des personnes appartenant à des catégories traditionnellement basses peuvent accéder et accèdent à de hautes fonctions de l'État (3) même si les mentalités ne suivent pas toujours.

3. Un journal français (*Le Figaro*, 8.12.97) titrait même son reportage : « Mauritanie, le pays des esclaves devenus ministres ».

2. LES LANGUES DU SUBSTRAT

2.1. Multilinguisme et diglossie

Les Maures blancs et noirs parlent le hassaniyya (4), un dialecte arabe (5) imprégné de berbère (6) (qui comme l'arabe appartient typologiquement au phylum afro-asiatique). C. Taine-Cheikh, l'un de ses principaux spécialistes, après avoir souligné le maintien d'items berbères (7) dans certains lexiques (élevage bovin, toponymie) note (1979, 168), que « le caractère incontestablement arabe du hassaniyya n'empêche pas, naturellement, un certain nombre de différences nettes entre ce dialecte et l'arabe littéraire. Sur certains points [...] le hassaniyya apparaît cependant comme un dialecte assez conservateur (proche des parlers de nomades en général). L'un des exemples est, en phonologie, le maintien des trois interdentes de l'arabe classique ».

Les Négro-Mauritaniens utilisent pour leur part des langues africaines qui sont également parlées dans les pays voisins :

- le poular, langue appartenant à la famille linguistique ouest atlantique (phylum Niger Congo) pour les Haalpulaaren,
- le soninké, langue appartenant à la famille linguistique mandé (phylum Niger Congo) pour les Soninkés,
- le wolof, langue appartenant à la famille linguistique ouest atlantique (phylum Niger Congo) pour les Wolofs,
- et le bambara, langue appartenant à la famille linguistique mandé (phylum Niger Congo) pour les Bambaras.

Il convient cependant de souligner une différence de taille entre le hassaniyya et les langues négro-mauritaniennes : alors que ces dernières, porteuses d'une riche oralité, n'ont eu de transcription écrite que relativement récemment, le hassaniyya « est rattaché à une langue écrite et enseignée qui, de plus, est la langue religieuse de tous les Mauritaniens : l'arabe » (De Chasse, 1984, 335). Cette différence de rapport à l'écrit explique partiellement les différences de statut des langues en contact et d'accès à l'écrit pour les membres des différentes communautés :

4. On rencontre aussi le féminin *la hassaniyya*, plus conforme à l'étymologie, cf. Cohen (1963) ou Miské (1970).

5. Pour Cohen, 1963, 1, « l'alphabet arabe classique est inapte à rendre compte de toute la richesse du phonétisme de la hassaniyya et, si tous les sons auxquels correspondent les lettres arabes sont représentés dans le dialecte, celui-ci en contient un certain nombre d'autres qui lui sont propres. »

6. Cette langue était « jusqu'au XIV^e siècle universellement pratiquée par les populations blanches de Mauritanie » (Dubé, 1940, 316). Il y a une cinquantaine d'années on parlait encore le berbère ou langue *zenaga* dans la partie occidentale du Trarza et le même auteur en estimait les locuteurs à 13 000. Selon Miské (1970, 106) le *zenaga* ou *klam aznaga* aurait été parlé naguère dans des campements de la Guebla ; nous doutons qu'il le soit actuellement.

Par ailleurs, une langue à fonds berbère, l'*azer* serait, selon Hamès (1978, 359), encore en usage à Tichit et Oualata, au sud-est du pays.

7. Pour Leriche, 1952, 2, la proportion des emprunts lexicaux du hassaniyya au berbère serait de l'ordre de 15 à 20 %. Pour Taine-Cheikh (1989, 160) cette proportion n'excéderait pas 10 %. En revanche, Yahya Ould El Bara, chercheur et universitaire mauritanien, recense 1 600 emprunts du hassaniyya au zenaga et considère que ces emprunts constituent 30 % environ du lexique hassaniyya.

La majorité des petits Maures, par le biais de l'apprentissage obligatoire du Coran, des Hadith et de la Vie du Prophète, sont (à des degrés divers) alphabétisés en langue arabe, langue de la religion, relativement proche de leur langue maternelle. Aussi les Maures sont détenteurs d'une culture qui, sans retrancher l'apport de l'oralité (chants et poésie en hassaniyya), s'est développée très tôt dans l'écrit, au moyen de la langue et de la graphie arabes. La relation hassaniyya / arabe classique, conforme à la diglossie de Stewart, repose sur une distribution langue de prestige écrite / variété vernaculaire orale, que leur continuité intra-linguistique rend complémentaires.

Pour les Négro-Mauritaniens, le problème de l'accès à l'écrit est plus problématique. Dans la société traditionnelle pré-coloniale, la diglossie entre l'arabe coranique, langue écrite (d'autant plus prestigieuse que les Négro-Mauritaniens, en particulier les Haalpulaaren, ont été des diffuseurs zélés du Coran en Afrique noire) et les langues vernaculaires, langues de l'oralité et du quotidien, était très accentuée. Dans la société coloniale, l'obligation du choix du français comme langue d'alphabétisation par la Puissance coloniale superposait une autre diglossie tout aussi tranchée à la diglossie précédente. Cependant, le nombre réduit des lettrés tant arabophones que francophones pendant les deux périodes ne modifiait pas le caractère essentiellement oral des sociétés et cultures négro-mauritaniennes. À l'époque post-coloniale, la nécessité du passage à l'écrit, indispensable à la vie dans une société moderne et objet de revendications sociales, posait le problème du choix de la langue écrite entre les trois options possibles : choix de la langue arabe (longtemps prônée par le pouvoir mauritanien favorable à l'arabisation intégrale du pays), choix des langues maternelles transcrites (avec ici encore le problème du choix des caractères, arabes ou latins) ou choix du français, langue héritée de la colonisation, la préférence pour l'une ou l'autre des trois options dépendant bien entendu de considérations essentiellement politiques.

En l'absence d'une enquête linguistique systématique – les services statistiques du pays étant obstinément muets à propos de ce sujet – nous ne pouvons indiquer de chiffres relatifs au nombre de locuteurs de chaque langue (8) (cf. cependant 6.7.). Nous n'avons pas non plus d'informations sûres sur la distribution de chacune des langues dans les différentes régions du pays : l'enquête empirique menée par les étudiants de l'E.N.A. en 1977 (publiée dans Chartrand, 1977, 118) indiquait cependant que « le hassaniya domine nettement dans les 1^{re}, 2^e, 3^e, 6^e, 7^e 8^e, 9^e, 11^e et 12^e régions, c'est-à-dire dans toutes les régions de la Mauritanie, à l'exception de la 4^e (Gorgol) et de la 5^e région (Brakna) à prédominance pular et de la 10^e région (Guidimaka) à majorité

8. Nous profitons de cette occasion pour inviter le lecteur à accueillir avec circonspection et prudence les données statistiques que nous aurons l'occasion de fournir. La plupart de ces données sont orientées en fonction des objectifs de ceux qui les calculent ou les divulguent, quand elles ne résultent pas de projections tout à fait hasardeuses à partir d'enquêtes limitées, voire de pures affabulations. Ould Ahmedou, 1997, 113, qui démontre avec rigueur la sous-estimation par les statistiques officielles des effectifs de l'enseignement traditionnel note ainsi avec humour que « certains ont eu à s'amuser à totaliser le nombre d'électeurs enregistrés sur les listes lors des dernières élections présidentielles et ont remarqué que le nombre atteint équivalait au triple de la population officielle du pays »...

soninké, le district de Nouakchott étant lui à majorité hassaniya» (9). Ce qui est certain, c'est que si le multilinguisme prévaut dans la plupart des régions, tous les locuteurs ne parlent pas toutes les langues ni même partie de ces langues. Tout au plus, certains Mauritaniens auront parfois tendance à parler la langue de la région où ils résident : ainsi le Maure qui se trouverait à Boghé ou à Kaédi (sud du pays) à dominante *Haalpulaaren* va parler le poular ; le Toucouleur qui habiterait le Trarza (sud-est) peuplé de *Beidane* aura tendance à parler le hassaniyya. Le wolof, d'apprentissage facile et principale langue du pays voisin, le Sénégal, où se rendent les Mauritaniens pour affaires et autres activités, sert aussi parfois de véhiculaire entre certaines populations généralement illettrées.

2.2. Modes d'acquisition des langues

L'acquisition traditionnelle des langues se fait à la fois dans la famille élargie et de façon plus formelle à l'école coranique ou dans les méhadras.

2.2.1. L'éducation familiale

La famille constitue depuis des temps immémoriaux – en Mauritanie comme ailleurs – le lieu privilégié d'acquisition des langues maternelles. Cependant, le milieu familial constitue aussi le lieu d'apprentissage de l'arabe coranique. Dès les premiers mois de la vie, c'est avec des berceuses dont les paroles sont constituées par la profession de foi de tout Musulman (*Allah, Allah, Allah... la ilaha illallah, Muhamadun rasulullah*) que l'enfant est endormi par sa mère, la bouche littéralement collée à l'oreille (Miské,

9. À la question posée en ces termes : « Quelles sont d'après vous les langues parlées dans votre région de naissance ? Classez-les dans un ordre décroissant en utilisant les chiffres 1 à 4. (Ex. : 1. la langue la plus utilisée ; 4. la langue la moins utilisée) », les 244 étudiants de l'E.N.A. interrogés par leurs camarades-enquêteurs donnent le classement suivant (nous reproduisons les résultats en indiquant entre parenthèses, le nom de la région et le nombre de répondants par région) :

« – 1^{re} région (Hodh El Charghi : 18 réponses) : hassaniyya, bambara, soninké et pular (à égalité), ouolof,

– 2^e région (Hodh El Gharbi : 11 réponses) : hassaniya, pular, soninké, ouolof,

– 3^e région (Assaba : 9 réponses) : hassaniya, pular, soninké, ouolof,

– 4^e région (Gorgol : 33 réponses) : pular, soninké, hassaniya, ouolof,

– 5^e région (Brakna : 47 réponses) : pular, hassaniya, ouolof, soninké,

– 6^e région (Trarza : 57 réponses) : hassaniya, ouolof, pular, soninké,

– 7^e région (Adrar : 20 réponses) : hassaniya, ouolof, pular, soninké,

– 8^e région (Dakhlet Nouadhibou : 2 réponses) : hassaniya, pular, ouolof, soninké,

– 9^e région (Tagant : 10 réponses) : hassaniya, pular, soninké, ouolof,

– 10^e région (Guidimaka : 10 réponses) : soninké, pular, hassaniya, ouolof,

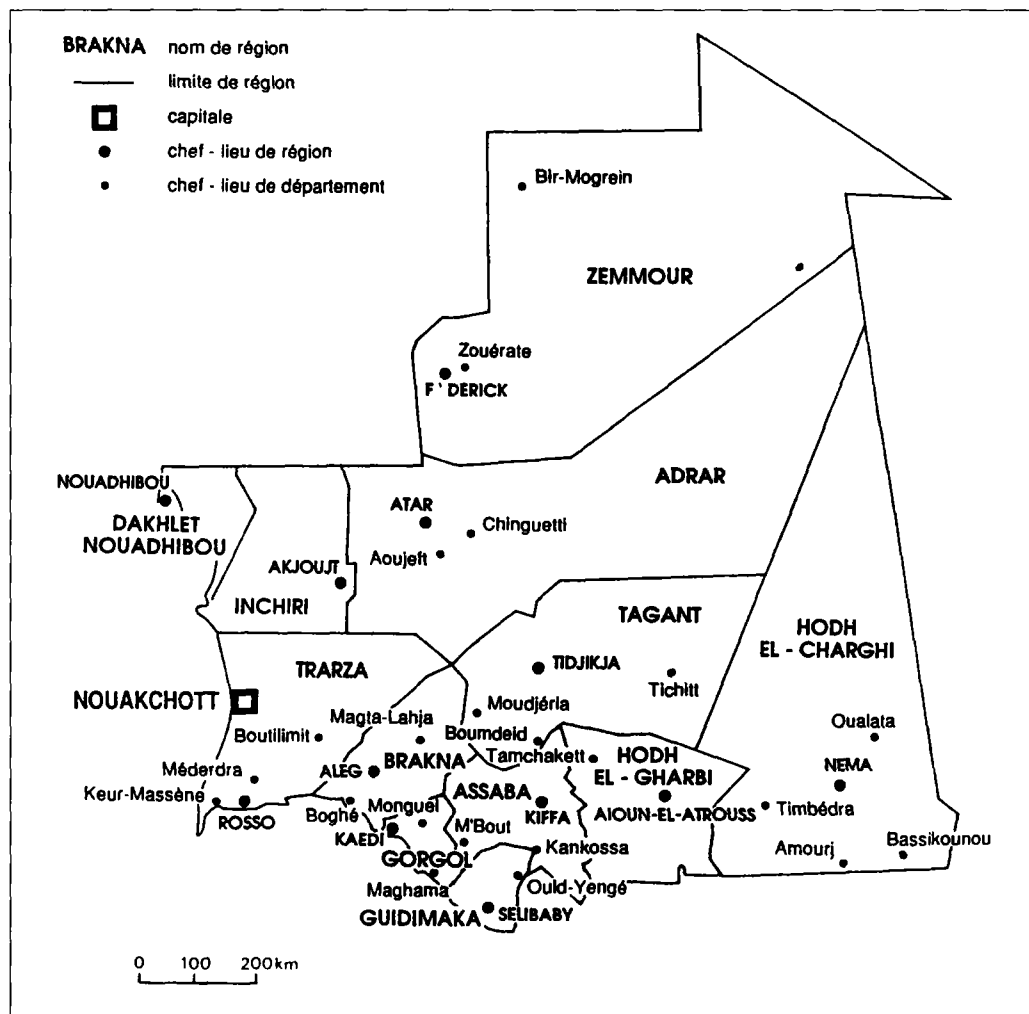
– 11^e région (Zemmour : 1 réponse) : hassaniya, pular, soninké, ouolof,

– 12^e région (Inchiri : 4 réponses) : hassaniya, pular, ouolof, soninké,

– District Nouakchott (7 réponses) : hassaniya, pular, ouolof, soninké ».

Rappelons que cette enquête, « sans valeur scientifique » de l'aveu même de l'éditeur scientifique (Chartrand, 1977, X), ne vaut que pour la représentation que des intellectuels mauritaniens se faisaient en 1977 de la situation linguistique dans leur région de naissance. Depuis, en raison de la politique d'arabisation et des changements démographiques intervenus (en particulier pour les populations vivant dans les régions longeant le fleuve Sénégal), la situation a évolué et l'emprise du hassaniyya a certainement crû.

CARTE ADMINISTRATIVE DE LA MAURITANIE



1970, 20). C'est d'ailleurs la mère qui s'occupe presque exclusivement de cette première étape de l'éducation religieuse de l'enfant en lui apprenant vers l'âge de cinq ans des éléments de la vie du Prophète de l'Islam, les noms de sa mère, de ses enfants et de ses épouses ainsi que ceux de ses principaux compagnons, les quatre califes orthodoxes : Abou Bakr, othman, Omar et Ali. Puis c'est l'initiation -au moins chez les Maures lettrés- à la graphie de l'arabe et l'apprentissage des premières sourates permettant l'entraînement à la prière non encore obligatoire. La *sahwa*, ou pudeur, fait partie de cet enseignement : interdiction de regarder en face les personnes plus âgées, de fumer en leur présence ou de proférer des paroles impudentes, etc. Cette éducation familiale se voit assez tôt complétée par un enseignement traditionnel reposant sur l'arabe classique.

2.2.2. L'enseignement traditionnel

Comme le note R. Gauthier, 1992, «l'enseignement traditionnel de type informel reste intimement lié à l'histoire de la Mauritanie depuis plus d'un millénaire et constitue une originalité frappante de ce pays. Particulièrement souple et adapté à la vie mauritanienne, cet enseignement financé par les ménages est dispensé dans les mahadras, ou écoles coraniques, dans lesquelles on peut s'inscrire à tout âge. Les programmes en usage, variables selon l'âge des auditeurs et le niveau des enseignants, vont de la simple alphabétisation à l'érudition la plus poussée. Ils conservent toujours le même contenu, essentiellement religieux et linguistique, avec pour objectifs la connaissance et la propagation des valeurs islamiques et de la langue arabe.»

2.2.2.1. LA MAHADRA DE NIVEAU PRIMAIRE (10) OU ÉCOLE CORANIQUE

Ce n'est que vers l'âge de sept ans, selon Miské (1970, 7), cinq ans selon Ahmed Lamine Ech Chinguiti (1953, 109), que l'enfant est dirigé vers une école coranique où la récitation du Coran est complétée. Parfois, l'enfant arrive sans cette instruction préalablement donnée par la mère et la famille en général. Il est alors pris en charge par un maître, le *mrabet*, ou une maîtresse, la *mrabta*, qui vont, sous une tente ou une sorte d'appentis en bois de chaume et avec pour tout équipement une plume de roseau ou de tige d'herbe, «une pierre évidée [...] au sein de laquelle de la gomme et du charbon écrasés et humectés de salive ou d'eau servaient d'encre» (Ould Cheikh, 1985, 375), une planchette de bois, le *loh* et bien entendu le Coran, lui enseigner la voyellisation, les signes orthographiques, l'écriture, qui constituent la préparation à l'enseignement du Coran. Cet enseignement qui concerne garçons et filles appartenant à toutes les catégories sociales, mais surtout aux marabouts et aux guerriers, a lieu trois fois par jour : après la prière du matin, après celle de l'après-midi, le *dohr* et une enfin au moment du coucher du soleil avant la prière du *maghreb*. Il est fondé sur la mémoire et conduit à la récitation de l'intégralité du Coran après cinq à sept ans d'étude, parfois plus tôt pour les plus brillants. Mais tous ne vont pas jusqu'au bout : ainsi les filles, dès l'âge de dix ans, sont retirées de l'école pour compléter leur instruction dans leurs familles et préparées au mariage. L'enseignement coranique est dispensé sous la férule du maître ou de la

10. Nous avons conscience du caractère extrêmement arbitraire et artificiel de cette division en trois niveaux de l'enseignement traditionnel qui est perçu par les intéressés comme un tout.

maîtresse dans une véritable cacophonie qu'engendre la récitation mécanique de lettres et de versets ânonnés en même temps et sans compréhension par de cinq à trente enfants d'âges et de niveaux différents. Le fait d'écorcher la parole sacrée donne lieu parfois à de terribles sévices qu'exerce le marabout sur l'enfant (11). Chez les *Haalpulaaren*, le *thierno* envoie même ses disciples mendier leur nourriture. Les enfants se reposent deux jours et demi par semaine, le mercredi après-midi, le jeudi et le vendredi, et les jours des fêtes religieuses. Ils apportent un cadeau modique – argent ou aliments – le mercredi au maître qui reçoit, de la part de la famille de l'élève au fur et à mesure de sa formation, une rétribution qui va du don d'une brebis par sourate récitée à celui d'un chameau pour la mémorisation de tout le Coran (cf. Dubié, 1941, 2).

2.2.2.2. LA MAHADRA DE NIVEAU SECONDAIRE

Survenant après l'apprentissage du Coran, la deuxième étape concerne principalement les adolescents (13-19 ans) et dure six ans en moyenne. Les disciples, souvent eux-mêmes issus de familles maraboutiques, apprennent sous la direction du maître les sciences du Coran, la vie et l'histoire du Prophète, le droit musulman, la langue et la grammaire.

2.2.2.3. LA MAHADRA DE NIVEAU SUPÉRIEUR

La troisième étape correspond à la phase universitaire proprement dite. Les étudiants, regroupés par niveaux et par disciplines enseignées, *dowlas*, apprennent essentiellement la jurisprudence musulmane, le *fiqh*. Mais d'autres matières sont également enseignées. Ould Cheikh (1985, 381) cite parmi celles-ci le dogme musulman, la mystique, l'exégèse coranique, la phonétique normative, les dits prophétiques (les hadiths), l'histoire sainte (la *Sira*), la langue arabe, la grammaire, la rhétorique, la métrique et la logique, l'arithmétique, l'astronomie et la géographie, la médecine et la « science des secrets des lettres » ou magie.

Dans ces « universités du désert » qui étaient très réputées et les égales en renommée des grandes Universités coraniques de Fès, du Caire ou de Médine, les *tlamid* menaient une vie austère essentiellement consacrée à l'étude. En milieu maure, ceux qui étaient issus de familles aisées amenaient souvent de très loin des chamelles ou des vaches laitières et du grain pour leur nourriture qu'une *hartania* (esclave affranchie) ou une *khadem* (esclave) moulaient pour leur en faire du *aïch*, sorte de galette cuite dans de l'eau que l'on mange avec du lait sucré ou non. Mais les autres, et ils étaient plus nombreux, partageaient les repas des plus nantis ou vivaient aux frais de *lemrabott* (le professeur) ou de dons des habitants du campement à l'occasion d'événements : mariages, naissances, arrivées de caravanes, etc. Ils ne bénéficiaient évidemment pas de bourses et le professeur lui-même n'était pas officiellement rémunéré : il vivait lui aussi de dons d'anciens étudiants, des tribus guerrières, des tributaires et des *haratine*. Son enseignement n'était pas toujours dispensé sous une tente, dans une maison ou à l'intérieur d'une mosquée, mais donné aussi au cours de ses courts déplacements à pied ou

11. L'écrivain sénégalais Cheikh Hamidou Kane a consacré un chapitre de son beau roman, *L'aventure ambiguë*, à la description de ce type de châtimement corporel.

lorsque le maître voyageait, assis sur une monture et suivi de ses étudiants. Quand l'un d'entre eux commettait une faute, il n'était pas frappé mais le maître se contentait de s'abstenir de lui adresser la parole plusieurs jours durant. Pour donner une idée des conditions ascétiques dans lesquelles vivaient ces étudiants pendant 5 à 6 ans, citons cette anecdote d'*Al Wasit* (12) que rapporte Ould Cheikh (1985, 379) : « On raconte, à propos des étudiants des Ahl Muhammad Salim de la tribu des Midlechs que l'un d'eux se pencha un jour pour boire au récipient (où était préservée une partie de l'eau du campement) et qu'il reçut d'une esclave un coup de bâton sur la tête : "tu as bu hier, lui dit-elle, et seuls peuvent boire aujourd'hui ceux qui n'ont pas bu hier." Et on était au cœur de la saison chaude... »

2.2.2.4. UNE ISLAMISATION ET UNE ARABISATION EN PROFONDEUR

L'implantation en profondeur dans la société mauritanienne de cet enseignement traditionnel permettra sa totale islamisation. Comme le note Lecourtois, 1978, 31-32, « les mahadras ont réussi leur mission. La Mauritanie leur doit l'islamisation à 100 % de tous les éléments de sa population. Elles ont su vulgariser et appliquer les enseignements religieux de l'Islam orthodoxe [...] Ce sont donc les mahadras qui ont permis que la langue arabe devienne la langue nationale de la Mauritanie et forme la plupart de ses érudits. Au temps de la colonisation, elles ont été le grand rempart qui a permis la résistance à une culture étrangère et la préservation de l'héritage national ». De fait, durant toute la période coloniale, l'enseignement traditionnel l'a emporté – et de très loin – tant en prestige qu'en nombre d'élèves scolarisés sur l'enseignement colonial. Les évaluations des effectifs de l'enseignement traditionnel au cours de l'ère coloniale sont ici encore très contrastées : elles vont de 166 « écoles maraboutiques » éduquant 1 483 élèves en 1911 (selon Patey) (13) à « 800 mahadras dont 45 de niveau supérieur et universitaire en 1905 » (selon les Archives du Ministère des Affaires Islamiques, citées par Ould Ahmedou, 1997, 61). Pour la fin de l'époque coloniale le recensement donné par El Khalil Ould Enahwi dans *Bilad Chinghitt* et cité par Hade-mine, 1992, 64, donne 691 mahadras (Maures : 560 ; Toucouleurs : 86 ; Sarakollés : 30 ; Peuls : 15 ; Ouolofs : 10) comptant 5 675 étudiants (Maures : 4 500 ; Toucouleurs : 700 ; Sarakollés : 300 ; Peuls : 75, Ouolofs : 100).

3. LES DÉBUTS DIFFICILES DE L'IMPLANTATION DU FRANÇAIS (1900-1945)

Langue superposée dont l'implantation est étroitement dépendante du fait colonial, la diffusion du français fut, en Mauritanie, plus qu'ailleurs en Afrique Occidentale, confiée à la seule institution scolaire dans le cadre d'une politique linguistique qui, « assimilationniste » ou « assimilatrice » dans les textes, se révéla beaucoup plus pragmatique dans la réalité et s'adapta à la personnalité linguistique des colonisés.

12. Ouvrage d'un lettré mauritanien, Sid Ahmed Ould Elemine, publié en 1911, réédité en 1958, qui donne un tableau de la Mauritanie du début du XX^e siècle. Ahmed-Baba Miské en a fait une présentation parue chez Klincksieck en 1970.

13. Rapport du colonel Patey, Commissaire Général en Mauritanie, Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), 14 MI 1150.

3.1. Les principes

3.1.1. Une volonté politique de diffuser le français par l'école

Dès la fondation des premières écoles au Sénégal en 1817, la France affirme sous la plume de ses Gouverneurs Généraux successifs son suprême intérêt pour l'institution scolaire, en vue d'une plus grande emprise sur les populations autochtones. Dans sa circulaire du 22.6.1897 relative au fonctionnement des écoles des pays du Protectorat, le Gouverneur Général E. Chaudié écrit : « L'école est, en effet, le moyen le plus sûr qu'une nation civilisatrice ait d'acquérir à ses idées les populations encore primitives et de les élever graduellement jusqu'à elle. [...] C'est aussi l'élément de propagande de la cause et de la langue française le plus certain dont le Gouvernement puisse disposer. [...] C'est l'esprit de la jeunesse qu'il faut pénétrer et c'est par l'école, et l'école seule, que nous y arriverons. »

Le Gouverneur Général William Ponty renchérit sur ces propos dans une circulaire du 30.8.1910 : « C'est elle (l'école) qui sert le mieux les intérêts de la cause française et qui en transformant peu à peu la mentalité de nos sujets nous permettra de les acquérir à nos idées sans heurter aucune de leurs traditions. »

Plus tard, en réorganisant l'enseignement par la circulaire du 1.5.1924, le Gouverneur Général de l'A.O.F. Carde exhorte ainsi les administrateurs coloniaux à répandre le français : « Le français doit être imposé au plus grand nombre possible d'indigènes et servir de langue véhiculaire dans toute l'étendue du territoire. Son étude est rendue obligatoire pour les chefs. [...] Mais notre contact ne s'arrête pas au chef. Il pénètre plus loin dans la masse et le recrutement militaire comme aussi nos relations économiques met en rapport direct et constant Blancs et Noirs de toutes conditions. Il faut donc répandre en surface le français parlé. » Et le G. G. d'inciter les administrateurs à créer davantage d'écoles : « Multipliez donc les écoles préparatoires, appelez-y le plus d'enfants possible, et apprenez-leur à parler français. »

Un peu plus tard, la circulaire Brévié du 8.4.1933 rappelle que « la langue française est la seule qui doive nous occuper et que nous ayons à propager. Cette diffusion du français est une nécessité ; [...] La langue française sert de base à notre enseignement. C'est en français que nous devons faire toutes nos leçons. »

3.1.2. La variété de français enseigné

Pour des raisons à la fois politiques et psycho-pédagogiques, le français enseigné sera un français « véhiculaire » « compris non pas comme une fin en soi mais comme un simple moyen d'acquérir des connaissances pratiques » en utilisant la « méthode directe » qui consiste à montrer l'objet dont on dit le nom (Hardy, 1916, cité par Turpin, 1985, 14). Comme l'observe Manessy, 1978, 340, « il semble bien que "le français parlé" des programmes n'ait jamais été autre chose que l'idiolecte qui permettait au maître indigène responsable de l'école de village de converser avec ses supérieurs hiérarchiques, le commandant de cercle ou son représentant, et surtout avec les membres du personnel administratif du poste. En dehors de l'entraînement à la lecture et des exercices grammaticaux, la langue pratiquée en classe n'était guère différente du français de tradition militaire ».

3.1.3. L'organisation pyramidale de l'école coloniale

L'école coloniale est organisée selon un système pyramidal mis sur pied pour l'A.O.F. par l'arrêté du 24.11.1903 (G. G. Roume) et aménagé par l'arrêté du 1.5.1924 (G. G. Carde). Les divers ordres d'enseignement y sont nettement hiérarchisés et combinent, en théorie du moins, enseignement de masse à la base et élitisme au sommet :

- À la base se trouvent les écoles préparatoires (dites « écoles de village ») dont le but essentiel est « de diffuser le français parlé dans la masse de la population » et qui sont en principe dirigées par un moniteur indigène non titulaire du Certificat d'Études. Elles sont « ouvertes en premier lieu aux fils de chefs et de notables » mais doivent recruter le plus largement possible. L'enseignement de l'arabe y est prévu, au moins au début de la colonisation, mais uniquement en pays musulman.

- Au stade intermédiaire fonctionnent les écoles élémentaires qui comprennent elles-mêmes deux maîtres et deux niveaux, cours préparatoire et cours élémentaire, et qui sont réservées aux élèves sélectionnés dans les écoles préparatoires.

- À un niveau plus élevé sont mis en place les cours moyens des écoles régionales qui, situées dans les chefs-lieux des cercles ou dans des centres importants, recrutent les fils de chefs et les meilleurs élèves des cours élémentaires. Comprenant au moins trois classes, elles sont obligatoirement dirigées par un instituteur français et mènent les élèves, internes ou boursiers, au Certificat d'Études Primaires.

À un degré supérieur fonctionne l'enseignement primaire supérieur et commercial donné à l'École Faidherbe de Saint-Louis du Sénégal. N'y ont accès que les Africains diplômés du C.E.P. « dans l'ordre de la liste de mérite » et en fonction des besoins.

L'École Normale, située également à Saint-Louis, forme dans deux divisions les instituteurs, les interprètes et les cadis.

Parallèlement existent des écoles urbaines réservées majoritairement aux élèves européens et dont le programme est celui des écoles primaires de la métropole.

Par ailleurs sont dispensés des **cours d'adultes** ayant pour but l'initiation des « indigènes dépourvus de toute instruction à l'usage du français parlé » et il existe des écoles professionnelles destinées à la formation des ouvriers et artisans qualifiés dont les colonies ont besoin.

3.2. L'adaptation au terrain et les limites de la primauté du français

La spécificité de la situation de la Mauritanie (puissantes résistances militaires, politiques et culturelles, hostilité des populations, traditions coraniques fortes) obligèrent très tôt les administrateurs coloniaux à mettre partiellement de côté les principes généraux et à s'adapter à un terrain hostile, en adoptant une politique linguistique spécifique. L'une des parades fut d'accorder dans l'école coloniale une place importante à l'enseignement religieux et à l'enseignement de l'arabe, en particulier par la création en pays maure d'un type d'établissement scolaire particulier, la médersa.

3.2.1. La place accordée à l'arabe

Comme l'a relevé Queffélec, 1995, 837, dans les pays islamisés de l'A.O.F., la puissance coloniale accorda très tôt un statut particulier et privilégié à l'arabe en matière administrative et judiciaire puisque jusque dans les années 1910 cette langue

fut pratiquement systématiquement utilisée « dans la rédaction des jugements prononcés par les juridictions musulmanes, dans la correspondance officielle avec les chefs et les notables et dans presque toutes les circonstances de la vie administrative des cercles » (Turcotte 1983, 8). Il fallut attendre 1911 et la circulaire du G. G. W. Ponty pour que cette « complaisance qui risquait d'induire en erreur les Africains non islamisés sur les véritables intentions de l'administration coloniale en matière linguistique et religieuse », fût supprimée et pour que s'opérât la substitution définitive du français à l'arabe dans les documents officiels où cette langue avait jusque-là été utilisée.

Par ailleurs, pour faire contrepoids à l'enseignement coranique assez populaire (14) et attirer les enfants que les parents étaient réticents à envoyer dans les « écoles des Infidèles », les autorités coloniales dérogeaient très tôt au principe d'exclusivité du français et introduisirent l'enseignement de l'arabe dans certaines écoles publiques. Les enseignants appelés à servir dans les régions islamisées devaient ainsi, selon un arrêté de 1893, parler et écrire arabe. Le programme scolaire défini par l'arrêté du 24.11.1903 confirme d'ailleurs explicitement que, dans les écoles régionales des pays musulmans, la langue arabe est enseignée à côté de la langue française et qu'« un marabout doit être attaché à l'école pour l'enseignement de l'arabe ». Faute de pouvoir se substituer aux écoles coraniques que l'administration tenta de franciser (15), l'enseignement officiel s'efforça de les concurrencer en intégrant dans les programmes l'enseignement de l'arabe qui ne deviendra facultatif en pays islamisé qu'en 1945 (Arrêté du 22.8.1945). Cependant, ces mesures sont jugées insuffisantes. Suivant les recommandations formulées dès 1906 par le premier directeur du Service des Affaires Musulmanes en A.O.F. (16), fut créé un enseignement franco-musulman (aussi appelé franco-arabe) dispensé dans des établissements spécifiques, les médersas.

3.2.2. Les médersas

Leur création correspond essentiellement à des objectifs politiques (17) (« soustraire les enfants des familles de notables à l'obéissance des confréries et des tolbas » et

14. Les statistiques de l'A.O.F. publiées en 1905 révèlent que pour l'ensemble de l'A.O.F., les écoles coraniques avec 34 000 élèves reçoivent plus de trois fois plus d'élèves que les écoles de langue française (9 500 élèves) (Turcotte, 1983, 4).

15. Ainsi, au Sénégal, un arrêté de 1870 prévoit que « les enfants qui suivent les écoles musulmanes devront y apprendre à parler le français. Ceux qui, au bout de deux ans, ne sauront pas se faire comprendre couramment dans cette langue ne suivront plus lesdites écoles et ne pourront plus fréquenter que l'école des Frères ou l'école laïque ».

16. Le rapport Mairot de 1905 suggère une symbiose plus étroite entre les écoles coraniques et les écoles publiques françaises : il projette d'attacher un marabout aux écoles françaises pour dispenser l'enseignement religieux et réciproquement de doter les écoles coraniques d'un maître de français. Il va même jusqu'à proposer « d'utiliser les marabouts eux-mêmes pour vulgariser dans les écoles le français usuel, en les formant préalablement dans des écoles religieuses musulmanes transformées en écoles franco-arabes » (Turcotte, 1983, 4).

17. Pour W. Ponty en 1909, « la création d'une médersa est avant tout une œuvre politique. Elle tend avec l'école primaire sensiblement au même objectif. Mais elle s'adresse à des éléments différents qui, par un ensemble de faits historiques et ethnologiques, ont acquis sur la foule un prestige spécial auquel le nôtre doit progressivement se substituer ».

« canaliser, au profit de la politique française, l'influence exercée par les Musulmans lettrés sur leurs coreligionnaires ») et pratiques (« établir un point de contact entre les Musulmans lettrés et notre administration et préparer des interprètes, des juges et des secrétaires de tribunaux indigènes pour les régions islamisées » (Arrêté du 1.11.1918 définissant un « enseignement primaire supérieur musulman »).

Cependant pour la création de ces médersas, l'administration coloniale établit une distinction entre « pays maure ou fortement arabisé » et « pays noir » : comme l'explique Marty en 1917, « le principe de la médersa est excellent mais son application doit être judicieuse. C'est ici ou jamais le cas d'user de *distinguo* théologiques. Or, en pays maure ou fortement arabisé comme Saint-Louis ou Tombouctou, où les indigènes parlent, lisent, écrivent tous l'arabe, où le catéchisme fait dans leur langue maternelle est entré dans l'esprit des plus humbles, où le nombre des lettrés est abondant et les sciences fort cultivées, la médersa s'impose, non pas à vrai dire « pour développer les études supérieures musulmanes », puisqu'elles existent, mais pour les canaliser, pour tenter sinon un accord complet, tout au moins un rapprochement et une entente courtoise entre la religion et la science, entre la foi des fils du Prophète et la civilisation des Français. Le but est noble en lui-même et compte au nombre de nos devoirs d'éducation. Au surplus, il facilitera considérablement notre tâche politique. Mais en pays noir aucune de ces conditions ne se rencontre, aucun de ces buts ne s'offre et la médersa se présente comme un séminaire créé et entretenu et salarié par nous d'où sortiront les prêtres, ennemis souvent, douteux toujours. »

En vertu de ces principes, deux types de scolarisation vont se mettre en place en Mauritanie, l'un à destination des populations négro-mauritaniennes, semblable à celui qui sera proposé aux populations du Sénégal, l'autre à destination des populations maures.

3.3. La mise en place de l'école coloniale et ses résultats médiocres

Même si l'école coloniale prend soin de ne pas trop heurter de front les traditions et les convictions religieuses des colonisés (d'où le rôle important réservé à l'enseignement de l'arabe), elle va se trouver confrontée à la réticence des populations, extrêmement forte en pays maure, plus réduite en pays noir (18).

3.3.1. L'enseignement en pays noir

3.3.1.1. L'ÉCOLE DE KAÉDI

Les Français n'ont pas attendu la pénétration officielle de 1901 pour fonder des écoles en Mauritanie. La première école fut donc créée en pays noir, en 1898, sur la rive droite du fleuve Sénégal, à Kaédi qui relevait alors de la colonie voisine du Sénégal, et non en 1892 (Bouche, 1975, 691) ou en 1905 (de Chasse, 1972, 467 et 1984, 153). En effet, le capitaine commandant à l'époque le cercle de Kaédi, écrit le 1^{er} janvier 1897 (19) : « Il n'existe pas d'écoles dans le Bosséa ni à Kaédi. Un crédit est prévu au

18. Nous aurons à employer cette terminologie : *pays noir*, *pays maure* pour des raisons de commodité ; elle est en effet utilisée par les rapports de l'époque coloniale mais ne saurait traduire chez nous un quelconque sentiment raciste ou passéiste.

19. Rapports du Commandant de Cercle de Kaédi, Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), 14 MI 2579.

budget régional de l'année prochaine pour un essai d'école à Kaédi.» Les travaux de celle-ci avancent en 1898, puisque le même administrateur note en juillet de la même année : « L'école de Kaédi a fonctionné pendant toute la durée du mois sous le hangar du tribunal du cadi. » Quelques mois plus tard (31 octobre 1898), il ajoute : « L'école est presque terminée. Cette construction répond bien aux besoins de l'enseignement. Sa solidité et son élégance la font admirer par les étrangers. L'inauguration pourra avoir lieu vers le 1er décembre, si les derniers matériaux commandés arrivent à temps. À partir du 9 septembre (?) les classes seront faites au tribunal du cadi. » Enfin le 31 décembre 1899, il peut affirmer non sans fierté : « L'école de Kaédi fonctionne très bien ; elle comprend 48 élèves, 28 du Bosséa, 20 des villages de Touldé, Gattaga ou Kaédi. » Cette ouverture ne s'est pas faite, d'ailleurs, sans heurts, à croire ce commandant de cercle : « À l'occasion de l'ordre donné d'envoyer des enfants de l'intérieur à l'école de Kaédi, les Toucouleurs ont manifesté leurs vrais sentiments à notre égard. Les parents ont cherché tous les faux-fuyants pour se soustraire à cette obligation ; [...] il a fallu sévir contre les récalcitrants. » (20) L'école ne compte pas d'élèves maures (21) qui n'apprécient pas le climat trop humide pour eux et dont les parents « supportent mal la répugnance qu'ils ont à les savoir en contact avec des Noirs » (22). Lorsque les élèves sont mis en vacances le 1er août 1899, les résultats sont jugés satisfaisants : les élèves de la première division « possèdent des connaissances appréciables et se font assez bien comprendre en français. Ceux de la deuxième division savent assez bien lire et écrivent un peu » (23). Cependant, bien qu'ils soient tous musulmans, l'arabe ne leur est pas enseigné.

Nous perdons ensuite la trace de cette école dans les rapports jusqu'en 1907 où nous apprenons qu'à la suite d'une suppression de bourses en janvier 1905 elle a vu subitement tomber le nombre de ses élèves à 7 ; cette situation ne devait pas tarder à s'améliorer puisque dès le début de l'année 1906, 24 élèves fréquentaient l'établissement. En 1911, ils sont 43 et donnent satisfaction à leurs maîtres. Entre-temps, dix boursiers destinés à être interprètes, dont cinq Maures, suivent les cours de la médersa de Saint-Louis et un autre, Toucouleur, ceux de la médersa supérieure d'Alger, après avoir été un brillant élève à Saint-Louis ; il s'agit du futur interprète-moniteur Mahmadou Ahmadou Bâ, titulaire du brevet d'arabe de la Faculté des Lettres d'Alger.

Visitée le 7 juillet 1913 par E. Courcelle, Inspecteur de l'Enseignement du Sénégal, l'école de Kaédi, dirigée par le moniteur Samba Fall dont « la valeur pédagogique est à peu près nulle » (24), compte 45 élèves et comporte par ailleurs un cours

20. Rapport du 30 avril 1898 du Commandant de Cercle de Kaédi, Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), 14 MI 2579.

21. En 1908, un seul Maure fréquentait la médersa de Saint-Louis, Mohammed Mactar « né près de Souet el Ma (Mauritanie) il y a 18 ans ». L'enseignement franco-arabe dispensé par la médersa et la bourse dont il bénéficie expliquent sans doute l'exil de ce fils de cultivateur qui, orphelin de mère, n'était du reste pas particulièrement brillant puisqu'à la fin de l'année il était classé 16^e sur 19 élèves.

22. Rapport du Commissaire du Gouvernement Général en Mauritanie, 30 septembre 1911, Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), 14 MI 1150.

23. Rapport du 30 septembre 1899 du Capitaine commandant le cercle de Kaédi, Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), 14 MI 2577.

24. Rapport d'inspection sur l'école de garçons de Kaédi (Mauritanie), Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), 14 MI 1150.

d'adultes fréquenté par 15 élèves à qui Samba Fall fait bénévolement la classe. En 1918, dirigée par Birama N'Diaye, elle compte 48 élèves dans une classe comprenant trois cours (25).

3.3.1.2. L'ÉCOLE DE BOGHÉ

En 1912 est créée une deuxième école, à Boghé sur le Sénégal qui, après une période de tâtonnements, totalisera en 1923 55 élèves répartis en deux classes auxquelles s'adjoint un cours d'adultes de 32 élèves. L'ensemble est dirigé par l'instituteur Diawar Sarr.

Inspectées par M. Arnaud, Inspecteur des écoles, le 10 février 1923 pour Boghé et le 12 février 1923 pour Kaédi, les deux écoles donnent satisfaction, surtout celle de Boghé dont 4 élèves sont reçus au C.E.P. sur 4 présentés.

3.3.1.3. LES ÉCOLES RÉGIONALES

Devenues entre temps écoles régionales, Kaédi et Boghé vont compter 189 élèves en 1927. Kaédi avec trois classes scolarise 104 élèves pendant que Boghé avec trois classes également n'en totalise que 85. Chacune comprend un cours d'adultes composé respectivement de 27 et 55 élèves. Visitées en 1932 par M. Charton, Inspecteur Général de l'Enseignement, « ces deux écoles (Boghé a 4 classes, Kaédi 3) méritent à peine leurs noms ». En effet, le cours moyen – première raison d'une école régionale puisque c'est elle qui sélectionne les meilleurs élèves capables de continuer leurs études dans une école primaire supérieure – a un effectif réduit dans les deux écoles : 15 élèves pour Kaédi et 21 pour Boghé. Le cours préparatoire de Boghé ne comporte pour sa part que 18 élèves. En outre, les deux instituteurs de Kaédi, Fily Coulibaly et Dally N'Diaye ne donnent pas satisfaction à l'inspecteur qui propose dans son rapport la fusion des deux écoles régionales en une seule dans un pays qui dispose de peu de moyens et d'un personnel réduit. Il est vrai qu'en 1931, le budget alloué à l'enseignement est des plus faibles : 172 000 francs représentant moins de 1 % du budget total, lui-même de

25. La lettre suivante adressée au Gouverneur Général par un élève vraisemblablement du cours élémentaire – l'école n'étant pas encore devenue régionale – nous donne une idée du niveau des élèves, à supposer qu'il ne l'ait pas fait écrire. Nous la reproduisons dans son intégralité et sans rien y changer.

Kaédi le 4 12 18

Hamady MaliK à Monsieur le Gouverneur général de l'A.O.F.

Monsieur

En vous écrivant Monsieur le Gouverneur Pour vous faire savoir J ai abandonné les travaux de mes parents pour continuer de l etude a l ecole Kaédi Mais seulement Monsieur Je n en ai aucun parent a Kaédi et aussi J aime le plus profond de mon coeur de continuer mes etudes et Je n en ai pas des parents parents comme c'est vous qui êtes mes parents Je vous prie de bien vouloir Monsieur le Gouverneur de m'aider dans la nourriture pour que Je pourrais arriver quelque chose et en même temps que je pourrais vous en servir jusqu a la mort. A part de ça Monsieur le Gouverneur Jai mes parents mabandonnant pourtant seulement que Jetudie le Français Mais pour moi Je suis seulement votre fils cest a dire le fils f de la republique jusqu a ma dernière vie

enfin Je vous prie Monsieur le Gouverneur de me mettre dans un endrois la ou Je vous en serve et que Je ne voie plus mes parents

dans l'espoir que vous voudriez faire a Ma demande un accueil favorable dedaignez agréer Monsieur le Gouverneur l hommage de mon plus respectueux devouement

Mamadou Malik élève de l ecole de Kaédi Mauritanie.

18 500 000 francs. Le tiers de ce budget consacré à l'enseignement va à la seule médersa de Boutilimit. Cette dernière mise à part, le personnel, peu qualifié, est composé de 3 instituteurs du cadre secondaire et de 9 moniteurs tous indigènes et très rarement inspectés. Toute la Mauritanie ne compte cette année-là que 439 élèves dans 7 écoles, même pas l'effectif de la seule école de Podor (Sénégal) !

Kaédi et Boghé resteront pourtant et pour longtemps encore les seules écoles régionales du pays, tout au moins jusqu'à cette rentrée de 1939-1940 où l'une compte 105 élèves et l'autre 115 (26).

3.3.1.4. ÉCOLES PRÉPARATOIRES

On voit apparaître aussi de nouvelles écoles à Maghama (cercle du Gorgol) : 82 élèves répartis en deux cours préparatoires et à Sélilibaby (cercle du Guidimaka) : 72 élèves dont 62 sont au cours préparatoire et 10 en cours élémentaire. Cette dernière date au moins de 1913 puisqu'on nous apprend qu'elle comptait cette année-là 14 élèves.

Le fonctionnement de ces écoles rencontre l'hostilité de la plupart des familles des élèves. Ainsi que le note Marcel Condette « certaines écoles, particulièrement dans le cercle du Gorgol, ont été désertées à peu près entièrement, les populations ayant confondu volontairement liberté et anarchie et enlevant leurs enfants de l'école pour les envoyer aux champs ou trafiquer au marché noir » (27).

Globalement le bilan de ces écoles préparatoires est très négatif. Les rapports signalent invariablement leurs carences : moniteurs très peu formés et rarement contrôlés, effectifs réduits d'élèves presque toujours fils de goumiers et de fonctionnaires noirs ou enfants de serviteurs, d'affranchis ou d'artisans (castes réputées les plus basses), résultats désastreux : les élèves qui entrent à l'école primaire « passent six ou sept ans sans rien apprendre » ; une fois sortis, ils reprennent la place que leur réserve la tradition et oublient le peu qu'ils ont acquis. De manière brutale, dans un rapport de 1934, l'Inspecteur des Écoles Chaigneau conclut d'ailleurs qu'en dehors des deux écoles régionales de Kaédi et Boghé et de la médersa de Boutilimit en pays maure, l'enseignement est inexistant en Mauritanie.

26. Comme pour Kaédi, nous citons une lettre d'un ancien élève maure de l'école de Boghé, à titre d'illustration de la pratique du français chez certains de ces élèves :

Aleg le 25 Avril 1942

Mohamdi Ould Tajidine de la fraction de Ehl maham du Tagant.

à Monsieur le gouverneur de la mauritanie

s/c de Monsieur l'Administrateur commandant le cercle du Brakna

Monsieur le gouverneur

ancien élève du cours moyen 1^{re} année de Boghé ou je suis sorti par raison de santé.

agé de 15 ans possédant une instruction assez solide en arabe.

J'ai l'honneur de recourir à votre haute bienveillance pour solliciter un emploi d'interprète ou d'écrivain dans le cas échéant me faire admettre comme élève boursier à l'école de la médersa de Boutilimit pour me permettre de poursuivre et d'améliorer ma culture générale du français.

Dans l'espoir que vous voudrez prendre considération à ma demande veuillez agréer avec mes remerciements anticipés l'hommage de mon plus profond respect.

Mohamdi ould Tajidine

27. Rapport du service de l'enseignement 1946-1947, Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), 14 MI 1884.

3.3.2. L'enseignement en pays maure

Les nécessités de la pacification, les problèmes de communication, la pénurie des ressources, la dispersion et l'instabilité des populations mais surtout une formidable résistance à l'éducation française ont retardé l'implantation scolaire en pays maure. Les premiers Maures formés à l'école française l'ont été à la médersa de Saint-Louis. En 1906, ils ne sont que deux : âgés l'un de 16 ans et l'autre de 35 ans, ils suivent les cours de la section française et le second, en dépit de son âge, n'a été accepté que parce qu'« en Mauritanie, où la méfiance des parents est loin d'être dissipée, nous n'avons pas le choix des élèves, et il ne faut pas décourager les bonnes volontés qui s'affirment » (J. Roos, adjoint au Commissaire du Gouvernement, 1907). La puissance coloniale aurait souhaité à l'époque que ces exemples fussent suivis mais la modicité des ressources budgétaires ne permit pas d'envoyer davantage d'élèves maures.

Il faut ajouter qu'une politique éducative appropriée aux spécificités du pays n'a pas été rapidement définie et mise en œuvre. En effet, « l'existence de castes nettement différenciées ne permet pas d'envisager l'instruction à la fois aux descendants des familles de chefs, guerriers ou religieux, et aux enfants des gens du commun », comme le constate un rapport sur l'organisation de l'enseignement primaire en Mauritanie (28) : « Il suffirait d'admettre à la médersa de Boutilimit un fils de serviteur ou d'artisan pour qu'elle soit immédiatement désertée par les enfants des familles libres qui la fréquentent actuellement. »

3.3.2.1. LES PREMIÈRES ÉCOLES

Les deux premières écoles ouvertes en pays maure le sont en octobre 1912 dans le Trarza à Méderdra et à Boutilimit et « ont pu grouper un assez grand nombre d'élèves » selon le lieutenant-colonel Mouret. Un rapport statistique daté du 8 septembre 1913 avance le chiffre de 19 élèves pour Méderdra et de 38 pour Boutilimit, tous de sexe masculin. Il y a tout lieu de croire cependant que ces élèves sont, soit d'origine modeste soit enfants d'auxiliaires de l'administration coloniale : goumiers, tirailleurs ou autres. L'école de Boutilimit, qui reçoit en 1918 une vingtaine d'enfants de tirailleurs encadrés par un sergent européen, devait à la même époque servir d'école d'application pour les élèves-moniteurs de Bokar Ahmadou Bâ. Ces deux écoles restent cependant marginales par rapport à la médersa qui, ouverte le 1^{er} janvier 1914 à Boutilimit devait, de par son statut même, lancer véritablement la pénétration scolaire en pays maure.

3.3.2.2. LA MÉDERSA DE BOUTILIMIT

Créée par décision du Gouverneur Général sur proposition du lieutenant-colonel Mouret, commissaire du Gouvernement Général en Mauritanie, la médersa de Boutilimit est une école destinée exclusivement aux fils de chefs et de notables. Appelée à l'origine *École des fils de chefs*, elle avait pour but « la formation d'une élite éclairée, capable de collaborer et de servir de trait d'union entre nous et les tribus » (Dubié, 1941, 3). En étaient donc bien évidemment écartés les fils de fonctionnaires noirs, les métis et tous ceux qui ne possédaient pas l'autorité matérielle et morale sur laquelle l'administration coloniale se sentait obligée de s'appuyer. Ses élèves, provenant de divers cercles du pays, Trarza, Brakna, Assaba, Baie du Lévrier (aujourd'hui Dakhlet Noua-

28. Archives de la République Islamique de Mauritanie, non coté.

dhibou), n'étaient que neuf mais appartenaient à d'illustres familles maraboutiques et guerrières (29). Le site de Boutilimit avait été choisi pour installer la médersa à cause de la présence de Baba Ould Cheikh Sidiya, prestigieux marabout quadiriya et ami des Français, qui avait d'ailleurs rédigé une lettre à l'intention des élèves pour les exhorter « à apprendre le français » (30).

Le premier directeur, Rouget, qui avait déjà fait ses preuves à la médersa de Djenné (Soudan devenu Mali), était entouré de Mahmadou Bâ du corps des interprètes de Mauritanie et diplômé des médersas de Saint-Louis et d'Alger et du professeur d'arabe, Ahmed Ould Mokhtar Fall, disciple de Baba Ould Cheikh Sidiya. Douze heures étaient consacrées à l'étude des sciences juridico-religieuses : exégèse coranique, théologie, droit civil et canonique ainsi qu'aux études littéraires, et treize heures à l'apprentissage rapide de la langue française à travers un ensemble d'exercices. Les élèves percevaient 30 francs par mois et vivaient « en popote » sous quatre tentes près du poste. L'école, après avoir été accueillie par Baba Ould Cheikh Sidiya dans sa casbah, emménagea dès les premiers jours du mois de janvier 1914 dans un coquet bâtiment qu'on venait de construire. Le directeur, qui était fier de ces « élèves intelligents et pleins d'entrain », faisait état de nouvelles demandes d'admission en provenance d'autres cercles comme l'Adrar et le Tagant et espérait que cet embryon d'« université indigène », en dépit d'une bibliothèque modeste (31), serait « le bon levain qui transformera l'enseignement moyenâgeux des Maures et les conduira progressivement vers une culture moderne et libérale » (Rouget, 1914, 357).

En 1918, la médersa de Boutilimit comptait encore 9 élèves dont 7 donnaient satisfaction à son directeur, Larroque. L'emploi du temps comportait 22 heures et demie de français et 5 heures d'arabe par semaine. Mais le chant, les travaux manuels et la gymnastique n'étaient guère goûtés par ces élèves, qui, enfants des plus nobles familles de Mauritanie, considéraient que ces disciplines étaient l'apanage des basses classes de la société. À l'instituteur qui leur proposait de leur apprendre de belles chansons, ils répondaient tous sans hésitation : « Oh ! non monsieur, c'est impossible, nous chantions bien quand nous étions petits, maintenant ce serait déshonorant, nous ne sommes pas des « griots » ! » (32) Selon les enseignants, ces préjugés étaient restés intacts

29. Parmi les élèves on comptait les deux fils de Cheikh Mohamed Ould Ahmedou Ould Sleiman, marabout vénéré de la tribu de Oulad Deïmane et deux princes de la famille émirale régnant au Trarza. Tous avaient terminé leurs études coraniques et certains avaient entamé l'enseignement supérieur des mahadras ou fréquenté la médersa de Saint-Louis. N'eût été leur jeune âge, entre 14 et 18 ans, quelques-uns parmi eux auraient exercé le commandement de leur tribu pour lequel ils avaient été effectivement élus.

30. « Cheikh Sidia [...] s'intéresse fort aux écoles de Boutilimit et dernièrement il a adressé aux élèves une lettre dans laquelle, s'appuyant sur une tradition recueillie par Boukhari, il engage fortement nos élèves à apprendre le français » (Lettre de Larroque du 10 juin 1918 à M. le capitaine interprète chargé des affaires musulmanes au Gouvernement Général, Centre des Archives d'Outre-Mer, 14 MI 1185).

31. La médersa de Boutilimit, quand elle fut transférée à Méderdra, était dotée d'une bibliothèque plus conséquente. Les rapports signalent 508 volumes en 1922-1923 et 880 volumes en 1927. Curieusement, ceux des années suivantes ne font pas état de bibliothèques dans toute la Mauritanie. Ces ouvrages devaient donc être vraisemblablement à prédominance arabe.

32. Lettre de Larroque du 20 janvier 1918, Centre de Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), 14 MI 1150.

en dépit d'une relative maîtrise du français pour certains d'entre eux. Les élèves étaient également très susceptibles pour tout ce qui touchait à leur idéal religieux. Les causes morales qui n'étaient pas corroborées par un verset coranique ou un hadith les laissaient indifférents. Il fallait aussi que le maître eût une culture religieuse au moins égale à celle de ses élèves pour qu'il puisse avoir une autorité morale sur eux. C'est la raison pour laquelle M. Larroque avait décidé de demander au Commissaire du Gouvernement de remplacer dès que possible les maîtres noirs, pourtant bons musulmans et bons enseignants, par des instituteurs maures : « Ni Mamadou Bâ ni son frère ne possèdent cette profonde culture religieuse, aussi malgré leurs efforts instruisent-ils sans pouvoir éduquer », écrit-il à l'inspecteur de l'enseignement de l'A.O.F. (33).

En octobre 1917 était créée à Boutilimit et rattachée à la médersa une école d'élèves-moniteurs, embryon du cadre enseignant en Mauritanie. L'unique classe de cette école était composée de 10 élèves âgés de 14 à 18 ans dont 8 venaient du Trarza et 2 de l'Adrar. 9 étaient d'origine maraboutique et le dixième venait d'une caste guerrière. Ils avaient tous fait de bonnes études coraniques. Le programme de français qui leur était dispensé comprenait 27 heures et demie de cours par semaine et le directeur Larroque était subjugué par les progrès rapides accomplis par ces élèves-moniteurs : « Après 3 mois et demi de classe ils savent lire couramment, écrire de même. » Il assurait même que le jour où la Mauritanie enverrait ses meilleurs éléments à l'École Normale, ceux-ci y feraient un malheur ! (34).

La médersa rencontra cependant beaucoup de difficultés. Elle dut fermer toute l'année 1915 pour cause de mobilisation du directeur et fut confiée par la suite à divers directeurs le plus souvent algériens, eux-mêmes anciens élèves de médersas en Algérie. Elle fut aussi transférée à Méderdra, subdivision du Trarza, où elle connut la concurrence d'une école rurale ouverte en 1922, et où elle demeura de 1922 à 1930. Tous ceux qui la dirigèrent à cette époque ne purent rien contre les réticences des populations à l'égard de l'enseignement français, ce qui les incita à préconiser l'usage de la coercition. « Il apparaît nécessaire », écrit P. Dubié (1941, 4), « d'user de persuasion, sinon de contrainte pour décider les grandes familles à présenter leurs enfants : l'effectif n'a jamais dépassé 7 à 10 élèves en moyenne ». Et bien que certains élèves soient intéressés à l'étude et acharnés au travail, d'autres ont dû être renvoyés pour incapacité. Les directeurs de la médersa qui s'étaient plaints à plusieurs reprises du recrutement de certains élèves, proposèrent à Gaden, Commissaire du Gouvernement Général, d'aller eux-mêmes directement dans les campements pour choisir les futurs élèves. Mais les chefs de tribus et surtout leurs épouses étaient plutôt récalcitrants et préféraient garder leur progéniture et envoyer à leur place des enfants quelconques (35).

En 1941, la médersa, dirigée depuis 1938 par Mostefa Ben Moussa, diplômé des médersas d'Algérie, dispensait 24 heures de cours par semaine, dont 16 heures de français et 8 heures d'arabe. Un instituteur sénégalais était chargé du cours moyen avec

33. Lettre de Larroque du 6 juin 1918, Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), 14 MI 1150.

34. Lettre de Larroque du 20 janvier 1918, Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), 14 MI 1150.

35. Les jeunes métis furent admis en 1936-1937 mais les fils des fonctionnaires noirs restèrent exclus pour ne pas heurter les réticences des Maures nobles.

30 heures de français et un moniteur maure titulaire du C.E.P.E. s'occupait du cours préparatoire en effectuant également 30 heures de français. Un maître d'arabe donnait 18 heures aux cours moyen et élémentaire parallèlement à un ancien maître de mahadra qui enseignait 18 heures de Coran.

Qualitativement, les résultats restèrent très médiocres : comme le notait en 1940 G. Chaigneau, les « résultats aux examens (étaient) lamentables, particulièrement en ce qui concerne la Médersa de Boutilimit. Aucun élève de cet établissement n'a été admis au C.E.P.E., ni à l'école Blanchot. L'essai tenté pour envoyer des jeunes Maures directement à l'école Ponty n'a donné aucun résultat ; les meilleurs candidats étant, dans les matières essentielles (français, calcul), à peine au niveau d'un cours élémentaire deuxième année. M. Béart qui avait été l'instigateur de cette mesure avait nettement surestimé ces jeunes gens au double point de vue de l'intelligence et du degré d'instruction » (36). Dressant en 1941 le bilan des résultats obtenus par la médersa de Boutilimit entre 1914 et 1939, P. Dubié corroborait ces impressions réservées : constatant qu'elle avait été fréquentée par 350 élèves dont les deux tiers entre 1930 et 1939, il relevait qu'une centaine seulement semblait avoir tiré profit de son enseignement en devenant chefs de tribu ou de fraction, fonctionnaires, élèves d'écoles au Sénégal dont la fameuse école William Ponty de Dakar qui n'avait admis pourtant qu'un seul élève originaire de la médersa (Dubié, 1941, 6) (37).

3.3.2.3. LA MÉDERSA D'ATAR

Entre 1930 et 1940, l'opinion des Maures vis-à-vis de l'enseignement franc-musulman s'améliorant, le recrutement des élèves était devenu plus facile au point que certains chefs et certains notables présentaient eux-mêmes leurs enfants à la médersa. Ce succès relatif amène les autorités coloniales à créer deux nouvelles médersas, une le 13 janvier 1936 à Atar, et l'autre le 20 septembre 1939 à Kiffa (38).

La première a commencé à fonctionner le 1^{er} mai 1936 avec 16 boursiers. Elle en compte 39 à la fin de l'année, 60 pendant l'année scolaire 1938-1939 et 70 pendant celle de 1939-1940. Une centaine de candidatures avait été rejetée la première année et, par mesure d'économie, le nombre des boursiers fut ramené à 45 en 1940 où l'organisation de cette médersa, comme celle des autres médersas, fut réglementée par l'arrêté 635 du 5 octobre 1940. Christian Laigret avance, pour sa part, les statistiques

36. Rapport du 15 août 1940 de G. Chaigneau, Chef du Service de l'Enseignement Primaire, Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), 14 MI 2684.

37. Lors de son premier voyage en Mauritanie en 1934, Odette du Puigaudeau avait rencontré un de ces élèves qui lui avait servi de guide ; il était l'auteur de la meilleure copie de composition française sur un sujet relatif à l'arrivée à Boutilimit de Marion Sénonès et d'Odette du Puigaudeau. Dans la description du voyage des deux aventurières fait par Mohammed Ould Yadali et rapporté par Puigaudeau (1992, 93), il était question de notre « audace masculine », de notre « acte de compétence » et des « membres du pays applaudissant un voyage difficile et lassable ». Rapportant également les propos de « Ould Aïda héritier des émirs de l'Adrar » qui, en attendant d'être un jour intrônisé, était commis-expéditionnaire après avoir été à la médersa de Saint-Louis, Odette du Puigaudeau relevait chez lui « un français rigoureusement pédagogique. Il ne disait jamais "oui", mais "certainement", qui faisait plus distingué... ».

38. Il existait bien une médersa à Timbédra depuis 1933 mais elle relevait de la colonie du Soudan ; elle ne sera rattachée à la Mauritanie avec l'école franco-arabe de Oualata que le 1^{er} janvier 1945.

suivantes : 27 élèves en 1937-1938 ; 54 en 1940-1941 ; 54 en 1941-1942 ; 48 en 1942-1943 ; 55 en 1943-1944 et 72 en 1944-1945.

Au départ, l'enseignement était dispensé exclusivement en arabe, puis le français enseigné facultativement fut rendu obligatoire sur demande des parents et des élèves.

Le relatif succès de la médersa d'Atar aux examens (3 élèves reçus au C.E.P.E. et 5 au C.E.A. (Certificat d'Études Arabes) en 1941-1942 ; 4 admis au C.E.P.E. et 7 au C.E.A. en 1942-1943 ; 4 reçus au C.E.P.E. et 7 au C.E.A. en 1943-1944) était dû d'abord à la direction de M. Ould Rouis Bou Alem, diplômé d'études supérieures de la médersa d'Alger, qui sut faire bénéficier le nouvel établissement de son expérience de la médersa de Boutilimit qu'il dirigea de 1929 à 1936. Au plan de l'organisation, elle était dotée aussi d'un internat confortable alors que les élèves de la médersa de Boutilimit n'étaient devenus internes que depuis 1930 après avoir été boursiers et demi-pensionnaires.

3.3.2.4. LA MÉDERSA DE KIFFA

Ayant commencé à fonctionner le 1^{er} décembre 1940 et dirigée depuis sa création par Teffahi Mourad, elle comptait 21 élèves en 1940-1941, 62 en 1942-1943 et 56 en 1944-1945. En 1943-1944, 9 de ses élèves étaient reçus au C.E.P.E.

3.3.2.5. LES ÉCOLES PRÉPARATOIRES

Les écoles de village étaient ouvertes en principe à tous les élèves scolarisables mais en pays maure où la société était fortement hiérarchisée et où les populations islamisées depuis des siècles nourrissaient de sérieuses préventions à l'égard de l'enseignement français assimilé à celui des Infidèles, les autorités coloniales préférèrent jouer la carte de la prudence et n'ouvrirent que très peu d'écoles préparatoires. En dehors des écoles ouvertes en 1913 au Tarza, à Boutilimit et à Médértra, l'administration n'en créa qu'une nouvelle en décembre 1918 à Aleg dans le Brakna, qui comptait 12 élèves dont 9 Noirs (Toucouleurs et Bambaras) et seulement 3 Maures, noirs probablement. Ces écoles étaient désertées par le type de population que l'administration voulait toucher, c'est-à-dire les Maures blancs considérés comme plus influents dans cette région. Comme le constate en 1928 à propos de l'école d'Atar le chef de bataillon Dufour, commandant le cercle de l'Adrar (39), « elle n'existe que sur le papier. L'unique interprète du Cercle, Mahmadou Bâ, quand ses absorbantes fonctions le lui permettent, fait la classe à deux élèves : le fils d'un ancien interprète et un jeune captif ».

En 1939-1940, on ne compte que 8 écoles préparatoires : Boutilimit (25 élèves), Rosso (42 élèves), Médértra (25 élèves), Aleg (25 élèves), Kiffa (45 élèves), Tidjikja (35 élèves), Moudjéria (17 élèves), et Atar (16 élèves). Les écoles de Rosso, de Kiffa et d'Atar ajoutent chacune un cours élémentaire à leur effectif : 8 élèves pour Rosso, 9 pour Kiffa et 4 pour Atar.

3.3.2.6. LES COURS D'ADULTES

La circulaire du 1.5.1924 du Gouverneur Général Carde propose l'ouverture d'un cours d'adultes dans « les écoles où l'instituteur aura pu réunir assidûment

39. Lettre du 17 juillet 1928 au lieutenant-Gouverneur de la Mauritanie, Archives de la République Islamique de Mauritanie, Série G1 n°2.

pendant un mois au moins et enseigner bénévolement à 30 auditeurs adultes au minimum ». Les cours d'adultes avaient pour objectif l'initiation de l'apprenant à la langue française parlée, à la lecture, à l'écriture et au calcul. Ceux parmi les élèves qui avaient déjà des rudiments de français et étaient désireux de compléter et de perfectionner leurs connaissances étaient aussi les bienvenus.

Un télégramme de Patey daté du 1^{er} juin 1911 signale l'existence en Mauritanie de trois cours d'adultes regroupant cent auditeurs. L'un de ces trois cours devait sans doute être situé à Kaédi puisqu'un rapport d'inspection de 1913 en fait état et nous apprend qu'il est fréquenté par 15 élèves. Tenu cumulativement avec l'unique classe de l'école par le moniteur Samba Fall, ce cours ne donne pas satisfaction à E. Courcelle, inspecteur de l'enseignement du Sénégal qui en propose, à la suite d'une inspection le 7 juillet 1913, la suppression pure et simple, eu égard à l'insuffisance professionnelle de Samba Fall. En 1922-1923, ce nombre de 100 auditeurs retombera à 57 répartis en 2 cours, pour se stabiliser les années suivantes autour de 100 : 96 en 1929-1930, 109 en 1931-1932 et 112 en 1932-1933.

4. LA FIN DE L'ÉPOQUE COLONIALE ET LE DÉCOLLAGE DE LA SCOLARISATION : 1945-1960

Il faut attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale et les effets de la Conférence de Brazzaville pour voir l'enseignement colonial décoller véritablement suite à l'arrêté du 22 août 1945 du Gouverneur Général P. Cournarie qui réorganise l'enseignement primaire en le divisant en :

- un enseignement primaire élémentaire comprenant trois cours comportant chacun deux années d'études,
- un enseignement primaire supérieur,
- un enseignement de formation de cadres administratifs,
- un enseignement franco-arabe.

L'enseignement ayant été en 1949 « rendu obligatoire dans la mesure des places disponibles » en A.O.F., tous les ordres d'enseignement connaissent une forte poussée des effectifs. Un effort est effectué pour rapprocher l'école des habitants. En particulier, pour répondre aux problèmes posés par le nomadisme et la dispersion des habitants, furent organisées des écoles de campement.

4.1. Les écoles de campement

Sans doute les premières écoles de campement en pays maure avaient-elles déjà été établies par arrêté du 3 décembre 1918 dans le cercle de Nioro (colonie du Soudan) chez les Oulad Nacer, auprès du chef Amar Ould Habib, mais pour la Mauritanie proprement dite, les premières écoles de campement ne furent organisées qu'en 1947-1948 dans le Trarza sur l'initiative de M. Follanfand, chef du Service de l'Enseignement par intérim. A la suite du décès fin 1948 de celui-ci lors d'une tournée, Marc Lenoble reprit en novembre 1950 la direction des écoles de campement pour assurer le fonctionnement de 7 classes dans 7 campements. Il se heurta lui aussi très tôt à l'inévitable problème de recrutement : « Si je demande, écrit-il, – Mais enfin, quelle école préférez-tu pour ton fils, celle de ton campement ou celle du village ?, la réponse ne varie pas :

– Je préfère pas d'école du tout » (Lenoble, 1953, 5) et l'auteur d'en conclure que « les Maures ne désirent nullement faire instruire leurs enfants ».

Malgré ces obstacles, les écoles de campement pour lesquelles la durée des études est de 2 à 3 ans existent vaille que vaille. Installées à partir de 1949 dans 4 gros campements pratiquement sédentarisés, ces écoles se répandent dans les véritables fractions nomades. En 1954, une deuxième classe a pu être créée dans certains campements et en 1956 on compte 28 écoles de campement qui scolarisent un peu plus de 400 élèves dont les meilleurs sont envoyés à l'école de village.

4.2. Les écoles sédentaires

En 1947-48, le nombre de scolarisés s'est singulièrement accru puisque 930 élèves fréquentent l'institution scolaire dans les 5 médersas (Boutilimit-garçons, Atar, Kiffa, Timbédra, Boutilimit-filles), les 6 écoles régionales (Rosso, Boghé, Kaédi, Sélibaby, Tidjikja, Néma), les 8 écoles élémentaires à 2 classes et les 6 écoles préparatoires à 1 classe.

Fin 1945, une école primaire supérieure prenant le nom de Xavier Coppolani est créée à Rosso. Devenant par la suite un collège – dénommé collège moderne de Rosso – celui-ci comptera en 1946-1947 deux promotions réparties en 82 élèves.

Cette démocratisation de l'enseignement amène aussi un début de scolarisation des filles en pays maure. En 1946-47 est fondée une « école des filles de chefs » sous tente, qui sera fermée vers 1950 après « scandale » mais qui ouvre la voie à la scolarisation des Mauritanienues.

Cette démocratisation affecte aussi les médersas qui, par décret en date du 6.11.1947, perdent leur caractère spécifique et deviennent des écoles régionales ouvertes à tous les élèves issus des écoles préparatoires voisines. Les programmes et les horaires de français sont alignés sur ceux du reste de l'A.O.F. et les autorités espèrent ainsi accélérer la scolarisation en pays maure encore réfractaire.

Les réformateurs de 1947, en généralisant et en uniformisant l'enseignement, limitent par contrecoup, non sans arrière-pensée, l'enseignement de l'arabe auquel les Maures restent très attachés. Cette restriction concerne à la fois les horaires (l'enseignement de l'arabe passe à six heures par semaine en 1947, puis à trois heures hebdomadaires par décret local du 24.5.1954) et les limites géographiques de cet enseignement : l'administration coloniale s'applique à n'autoriser cet enseignement que « dans les régions où un dialecte arabe est utilisé par la majorité de la population ». En effet l'enseigner dans les régions islamisées mais non arabophones serait lui donner un caractère « confessionnel » « incompatible avec le principe de laïcité de l'école officielle française » selon P. Messmer alors Gouverneur de Mauritanie.

Cette francisation forcée n'empêche pas une augmentation importante des effectifs qui passent pour le primaire de 1 500 en 1946 à 5 000 en 1955 (40), 5 500 en 1957 et 11 200 en 1960.

40. 65 écoles dont 4 écoles de filles et 61 écoles mixtes. avec un personnel enseignant composé de 28 instituteurs, 64 instituteurs-adjoints, 22 moniteurs de cadre, 3 moniteurs auxiliaires de français et 26 moniteurs d'arabe.

Ces chiffres ne doivent pas cependant faire illusion : le taux de scolarisation s'il croît régulièrement (1,6 % en 1944, 2,5 % en 1951, 5,5 % en 1955-56) n'est que de 7,3 % en 1960 et les inspecteurs se plaignent encore d'une fréquentation insuffisante des écoles. R. Robin, inspecteur de l'enseignement primaire de la Mauritanie, regrette qu'en 1955-1956 les écoles ne soient fréquentées que par 5 000 élèves alors qu'elles peuvent en accueillir 6 000, sans augmenter le nombre de classes ni celui des maîtres ; il souhaite l'application stricte de l'arrêté 4033 du 8.8.1949 sur l'obligation scolaire qui permettrait de porter le taux de scolarisation de 5,5 % à 6,6 % « en scolarisant 1 000 enfants de plus sans autres frais supplémentaires que l'achat des fournitures individuelles » (41).

De plus, l'augmentation des effectifs s'accompagne d'une baisse de niveau liée au recrutement massif de moniteurs sans formation : 28 sur 59 en 1945, 42 sur 77 en 1950, 308 sur 543 en 1961 (où l'on ne compte que 20 instituteurs titulaires).

Par ailleurs un fort déséquilibre régional existe entre le taux de scolarisation des Négro-Mauritaniens et des Maures. Un rapport de 1957 considère que le ratio classe / nombre d'habitants est de 1 / 2 500 chez les premiers contre 1 / 4 500 chez les seconds. Ce déséquilibre ancien (42) explique que « du fait de leur éducation reçue en langue française, les Noirs ont pu accéder en grand nombre aux postes administratifs et techniques du secteur public où ils étaient surreprésentés par rapport à leur poids dans l'ensemble de la population » (Perrin, 1983, 16).

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, la Mauritanie n'est guère mieux lotie : elle ne possède en 1954-1955 que deux établissements : le Collège Moderne Court de Rosso qui succède à l'École Primaire Supérieure et qui fournit à partir de 1950 les premières promotions de titulaires du B.E.P.C. et le Cours Normal de Boutilimit chargé de l'instruction générale et de la formation professionnelle des futurs instituteurs-adjoints.

4.3. Les raisons du retard

Un certain nombre de facteurs ont ralenti la diffusion du français en Mauritanie et explique qu'en 1932, parmi les 48 000 élèves que comptait l'A.O.F., 439 seulement étaient Mauritaniens.

Problèmes politiques : Pays possédant à l'époque peu de richesses et politiquement « inintéressant », il ne fut conquis que tardivement. En 1934 encore, « les Mauritaniens continueront de harceler les unités françaises » (A. Traoré in Coquery-Vidrovitch et Goerg, 1992, 206).

Problèmes administratifs : Le service de l'enseignement dépendait de celui du Sénégal dont le chef était conseiller technique pour la Mauritanie. Il faut attendre 1947 pour voir la création d'un service autonome.

41. Rapport de R. Robin, Inspecteur de l'enseignement primaire de la Mauritanie, 1955, Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), 14 MI 2024.

42. Dès 1931, un rapport statistique scolaire décompte sur 415 élèves scolarisés dans le primaire en Mauritanie 109 Maures dont 60 à la médersa de Boutilimit, ce qui représente à peine plus du quart de la population scolarisée, proportion à peu près inverse du poids démographique des Maures dans la population totale.

Problèmes financiers : Très peu de crédits étaient alloués à l'enseignement : en 1932-1933, 300 200 francs du budget total de la colonie (qui était de 19 066 750 francs) allaient à l'enseignement. Et en dépit de la modicité de la somme, l'éducation d'un élève revenait cher : elle s'élevait à 1 000 francs alors qu'elle n'était que de 400 francs environ pour un Sénégalais !

Problèmes des maîtres : La colonie ne disposait que d'un personnel extrêmement réduit et peu compétent. Faisant l'inventaire du personnel enseignant en 1934, G. Chaigneau, Inspecteur de l'enseignement primaire du Sénégal, conseiller technique pour la Mauritanie, relève « trois instituteurs du cadre secondaire, dont l'un M. Thiam Diomansi est des plus médiocres, les deux autres dirigent les écoles régionales de Kaédi et Boghé. Et dix moniteurs qui manquent souvent de culture générale (quelques-uns n'ont même pas le C.E.P.E.) et de qualités professionnelles » (43). Il conclut par son intention de licencier ceux d'entre eux qui, après les stages de perfectionnement qui leur étaient destinés, s'avèreraient « incapables de faire convenablement un cours préparatoire ». C'était à ces moniteurs rarement inspectés qu'étaient confiés les cours préparatoires, c'est-à-dire l'école du premier degré, l'éducation de base.

Il est à noter que ces enseignants étaient majoritairement noirs ; certains étaient détachés du Sénégal et ne voulaient pas exercer leur métier en pays maure. Le 15 août 1940, G. Chaigneau, le chef du service de l'Enseignement primaire, faisait remarquer qu'« à l'exception de quelques moniteurs d'origine maure et de M. N'Diawar Sar, instituteur du cadre secondaire en service à Boghé depuis 1923, tous les maîtres ont, sans s'être concertés, demandé à quitter la Mauritanie. Les raisons de climat, de santé, de difficultés de ravitaillement, etc. invoquées officiellement semblent n'être que des prétextes ; la véritable raison est que, instituteurs ou moniteurs de race noire placés en Mauritanie entre les Maures qui les méprisent et les représentants de l'Administration qui les soutiennent mal et parfois même les bafouent, ils ne jouissent pas d'un minimum de considération qui pourrait leur permettre de remplir leur fonction. J'ai signalé cela à plusieurs reprises à monsieur le Gouverneur de la Mauritanie. Il ne semble pas qu'il y ait quelque chose de changé » (44).

Problèmes de recrutement : Il faut ajouter à cela que les élèves étaient renvoyés pour maladie ou simplement pour fragilité physique. En 1918, Larroque propose le renvoi de la médessa de Boutilimit – en dépit d'une bonne instruction et d'une assiduité – de l'élève du cours moyen Mohamed Ould Cheikh, pour mauvaise santé. Et l'école comptait dix élèves ! (45).

Problèmes de méthode : Les manuels n'étaient pas adaptés aux réalités d'une partie de la population. Des livres comme *Le premier et le deuxième livret de l'écolier noir* de Monod ou *Moussa et Gigla* de Pérès et Sonolet, pour ne citer que ceux-ci, en usage dans les écoles de Boutilimit en 1918, ne devaient pas beaucoup inspirer les élèves, tous

43. Rapport de l'Inspecteur des Écoles, G. Chaigneau, Chef du Service de l'Enseignement Primaire au Sénégal, Conseiller Technique pour la Mauritanie, 1934, Centre des Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence, 14 MI 2657.

44. Rapport du 15 août 1940 de G. Chaigneau, Chef du Service de l'Enseignement Primaire, Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), 14 MI 2684.

45. Rapport de Larroque du 29 mai 1918, Centre des Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence, 14 MI 1150.

maures. Larroque le reconnaît lui-même qui écrit : « Nos élèves s'intéressent fort peu à l'histoire des peuples noirs. » (46) On ne peut pas dire que le livre de lecture *Mamadou et Bineta*, rédigé plus tard en 1930 par Davesne à l'intention des écoliers de l'Afrique noire, ait changé quelque chose à cette situation bien qu'il soit resté longtemps au programme des écoles mauritaniennes, au-delà même de l'indépendance du pays. Il est vrai que la conception de manuels pour 141 Maures (en 1932) ne ressortissait pas au domaine de l'urgence. Encore faut-il noter que ces livres – quand ils existaient – étaient la chasse gardée des enseignants. En effet, il n'y eut pratiquement pas de bibliothèques scolaires jusqu'en 1940 où un rapport en mentionnait l'existence à Boghé et à Aleg – si on peut parler de bibliothèques à propos de respectivement 8 et 46 ouvrages. Les seules bibliothèques dignes de ce nom se trouvaient à Boutilimit (250 volumes) et Atar (137). Mais il y a fort à parier que ces livres étaient pour la plupart rédigés en arabe vu la nature de ces établissements qui étaient, rappelons-le, des médersas.

Le choix des exercices proposés aux élèves par les responsables de l'enseignement relevait parfois pour le moins de la maladresse. Témoin cette épreuve d'orthographe (« Un campement maure ») du concours d'admission à l'école William Ponty session du 4 juin 1923, qui n'était pas pour encourager les candidats maures pour peu qu'il y en eût cette année-là. En voici de larges extraits : « [...] Dans tout ce pêle-mêle sale, presque hideux, un ou deux coffres carrés aux ferrures étincelantes, contenant la fortune du cheik et les bijoux des femmes. Autour de ce campement, la plaine immense, brûlée, inanimée, et à l'horizon, se profilant sur le ciel clair, la silhouette décharnée des chameaux paissant en liberté. Telle est la demeure mobile où le Maure passe sa vie, roi loqueteux et hautain, entouré de femmes hâves au profil de madones, mères, nourrices, artisanes tout à la fois ; tandis que le chien fait sentinelle, méfiant et sobre comme son maître. C'est un étrange spectacle que celui de ces hommes au teint basané et au regard farouche, vêtus de haillons qui, de loin, ont l'air de draperies et qui, sous leurs ignobles défroques, conservent la fière majesté des antiques patriarches » (47).

Commentant cette dictée, Blachère (1972, 842) n'a pas tort de dire que « les derniers mots ne font pas oublier le reste ».

Problèmes de la résistance à l'école française : Enfin, l'hostilité des hommes et surtout celle des femmes à l'école contrarièrent la propagation de la langue française dans la masse. Que de fois Lenoble (1954, 7), directeur des écoles de campement en 1950, s'était-il fait répondre : « Nous ne voulons pas de l'école, cela ne se discute pas ; nous comprenons tous les arguments que tu peux donner en faveur de l'école, nous ferons néanmoins tout notre possible pour empêcher que notre fils aille à l'école. » Dans cette résistance idéologique et religieuse (48) à l'école française, les

46. Rapport de Larroque du 25 janvier 1918, Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), 14 MI 1150.

47. Commandant Dussaulx (1923, 24).

48. Le témoignage des premiers colonisateurs est sur ce point significatif : dans un rapport du 6 juin 1918 adressé à l'inspecteur de l'enseignement général de l'A.O.F., M. Eloi Larroque, directeur des écoles de Boutilimit, constate : « La foi dans l'unité de Dieu est si forte chez les élèves qu'ils prennent en aversion la fable et le maître qui veut leur expliquer que Mars, Vénus et Mercure représentaient chacun une divinité. [...] Aussitôt c'est un tollé général parmi les élèves, suivi inévitablement de « La

femmes (49) n'étaient pas en reste. Le capitaine Sciou, en mission à Oualata en 1950, raconte par exemple : « Étant sur place, j'en ai profité pour procéder au recrutement en vue de la réouverture de l'école. J'ai vu des femmes venir me supplier en pleurant de leur laisser leurs enfants. Et l'école est à la porte de leurs maisons. » (cité par Blachère, 1972, 850).

Cette opposition était le fait surtout des tribus maraboutiques. Le chef de bataillon Dufour, commandant le cercle de l'Adrar reconnaît que « depuis vingt ans aucun commandant de cercle n'a pu obtenir que les Smassides, qui habitent Atar, y envoient un seul de leurs enfants » (50).

4.4. Un bilan plutôt négatif

L'organisation du système éducatif colonial était donc telle que très peu d'élèves arrivaient au bout de la formation. L'école était sélective et ne concernait qu'une frange de la population. On encourageait le recrutement pour les écoles préparatoires en vue de « diffuser le français parlé dans la masse de la population » mais seuls les meilleurs allaient dans les écoles de villages, l'étape suivante, dont les lauréats entraient dans les écoles régionales qui préparaient au C.E.P.E. et aux différents concours des écoles du Gouvernement Général. Rares furent les Mauritaniens qui accédèrent à ces derniers établissements. En 1960, le pays ne comptait, selon Lecourtois, 1979, 11, qu'un C.E.G. et 20 écoles primaires. Par ailleurs ceux qui abandonnaient en cours de route, et ils étaient légion, désapprenaient rapidement et tout naturellement les rudiments de français acquis à l'école, n'ayant plus de raisons ni presque d'occasions de les entretenir. Davesne avait raison de s'écrier : « Le français parlé répandu en surface est du français répandu en pure perte. » (Cité par Blachère, 1972, 845).

Par ailleurs et surtout, l'implantation du français par le biais de l'institution scolaire conduisit à une déstructuration au moins partielle de la société mauritanienne et à une dévalorisation des autres langues. Elle est ainsi décrite par C. Taine-Cheikh (1979, 167-173) comme « une politique délibérée d'oppression linguistique et culturelle. L'assimilation culturelle, par le biais du français, a visé tout d'abord à éliminer l'arabe littéraire dans toutes les nationalités de Mauritanie. Il s'agissait pour cela, comme l'affirme clairement Le Chatelier (51), de détacher la fonction rentable – comme outil de commerce en particulier – de l'arabe littéraire, de sa fonction théologique. Cette politique fut plus radicale chez les Négro-Africains que chez les Maures

ila il allahi » répété d'une seule voix. Je n'ai jamais trouvé en Tunisie un tel fanatisme ». Consignant dans la rubrique « caractère général des élèves » le 1^{er} juillet 1918 l'observation suivante « éducation religieuse profonde et rigide », le même enseignant va jusqu'à imputer l'échec de certains d'entre eux à « l'abrutissement par de lourdes études coraniques » et relève dans un autre rapport daté du 20 janvier 1918, ce « détail curieux » : « l'enfant maure ne joue pas après la classe, il ignore ou déteste les exercices violents. La récréation, mes élèves restent sagement assis sur le sable, causant avec calme, souriant beaucoup, ne riant presque jamais... ».

49. Très peu de filles avaient fréquenté les écoles avant 1947, date de la création de l'école de filles de Boutilimit ; elles étaient en tout et pour tout 3 en 1939.

50. Lettre du 17 juillet 1928 au Lieutenant-Gouverneur de la Mauritanie, Archives de la République Islamique de Mauritanie, Série G 1 n° 2.

51. *L'Islam en Afrique occidentale*, Paris, 1899.

(qui imposèrent jusqu'à un certain point un enseignement arabe / français). [...] Parallèlement existait une politique spécifique vis-à-vis des langues « non écrites » qui, sous prétexte de leur oralité, étaient considérées comme des « sous-langues » [...] Quant au hassaniyya, il s'agissait de le rapprocher au maximum des langues berbères pour le couper de l'arabe littéraire (et couper les bidân (maures) du reste du monde arabe). »

De fait, la période coloniale voit un recul de l'enseignement traditionnel, et en particulier un déclin des mahadras de niveau supérieur. Tous les rapports des autorités coloniales font d'ailleurs état de la désaffection des *tlamid* pour les « universités du désert », dont le nombre d'étudiants passe, selon le rapport du Gouverneur Beyries (1952) (52), de 800 en 1932 à 500 en 1952 (De Chasse, 1984, 144-145). Ce recul s'explique sans doute par la détérioration de la qualité de l'enseignement, mais, selon Beyries, « la raison essentielle du déclin de la culture islamique tient aux frais élevés qu'entraînent les études, relativement au standard de vie médiocre des Maures. Le développement de l'enseignement français n'est pas non plus sans nuire au maintien de la culture musulmane ».

4.5. Les adjuvants à la diffusion du français

Si pendant la période coloniale l'école a été le principal moyen de diffusion du français, d'autres moyens ont contribué aussi à cette diffusion, en particulier les journaux et la radio.

Mauritanie est un hebdomadaire d'informations locales fondé en 1945 et publié à Saint-Louis du Sénégal par le Gouvernement. Il est destiné aux administrateurs français à qui il sert de journal officiel et de bulletin de liaison. Il devient bimensuel en mars 1949 en prenant le titre de *La vie mauritanienne* et s'ouvre un tout petit peu aux habitants du pays par l'intermédiaire d'une rubrique intitulée « Avec la gent écolière de la Mauritanie... » qui publie des devoirs d'élèves. On perd les traces de ce périodique après 1952.

En 1949 est créé à Paris un bimensuel *Paris-Mauritanie*, organe du Parti de l'Entente Mauritanienne de Horma Ould Babana. Ce journal eut une existence éphémère puisque seuls cinq numéros parurent.

Radio Mauritanie émettait avant l'indépendance deux leçons de français de 25 minutes chacune, le mercredi et le vendredi soir.

En 1939, il y eut des velléités d'achat d'un petit appareil de projection de films destinés aux élèves des écoles. Mais les rapports ne font pas état de projections de films. En 1949, on signale également l'existence d'un cinéma à Rosso.

Comme on le voit ces adjuvants étaient bien faibles sinon dérisoires...

5. LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE APRÈS L'INDÉPENDANCE

Quand le pays devient République Islamique en septembre 1958 les dirigeants de l'époque vont entamer un lent mais inexorable processus d'arabisation qui s'articulera en quatre réformes. Celles-ci constitueront « l'élément moteur de la politique linguistique du P.P.M. » (53) et des gouvernants ultérieurs.

52. *L'Islam en A.O.F. : rapport du Gouverneur Beyries*, Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), S.O.M., Affaires politiques, carton 2256, dossier 2.

53. Chartrand, 1977, 86.

5.1. La réforme du « réajustement » de 1959

Les constitutions du 22 mars 1959 et du 20 mars 1961 stipulant que la langue nationale est l'arabe et que la langue officielle est le français (article 3 de la Constitution de 1961), la réforme scolaire de 1959 met en harmonie textes constitutionnels et système éducatif en accordant une place légèrement plus importante à l'arabe : enseigné jusqu'alors à raison de six heures par semaine sur un total de 30 heures hebdomadaires, il occupe désormais 10 heures hebdomadaires au cours préparatoire et 8 heures aux cours élémentaire et moyen, contre respectivement 23 et 25 heures de français par semaine. Ce réaménagement des horaires de l'enseignement primaire donnant une place plus grande à l'arabe visait selon ses promoteurs à « rapprocher l'école du milieu social et culturel qui l'entoure » et à « répondre aux aspirations culturelles de la majorité de la population » (Chartrand, 1977, 67). Ce « réajustement » était cependant assorti d'une possibilité de dispense des cours d'arabe délivrée par l'inspecteur d'arabe aux enfants dont les parents en faisaient la demande formelle.

Les structures des enseignements primaire et secondaire restaient cependant calquées sur celles de la France selon Botti et Vezinet (1963, 49), la seule différence étant la place accordée à la langue arabe au second degré, enseignée « concurremment avec l'anglais », 4 heures par semaine. En classe de 3^e, les élèves avaient cependant la possibilité de délaissier l'arabe au profit de l'anglais dans le cadre de leur préparation au B.E.P.C.

Le développement de l'arabe dans le système éducatif souhaité par le gouvernement (54) s'accompagne selon Ould Youra (1997, 100) d'un intérêt croissant des Maures pour l'école moderne, alors que celui des Négro-Mauritaniens ne faiblit pas : le taux de scolarisation dans le primaire passe très vite à 8 % : en 1962, 425 élèves sont admis au C.E.P.E. pour 1 000 inscrits et 300 entrent en sixième ; en 1963, les effectifs du premier degré s'élèvent à 18 918 élèves (dont 3 837 filles), alors que ceux du secondaire passent à 941 élèves (dont 57 filles).

Cependant la réforme de 1959 ne provoqua que des mécontents : les Maures voulaient aller plus loin dans la voie de l'arabisation et les Négro-Mauritaniens ne voulaient pas de l'enseignement de l'arabe qui ne constituait pas leur langue maternelle.

En 1964, le gouvernement décide d'introduire les notes d'arabe dans le calcul de la moyenne générale pour le passage en classe supérieure et adopte en janvier 1966 un décret d'application d'une loi rendant l'étude de l'arabe obligatoire dans l'enseignement secondaire (55). La réaction des Négro-Africains ne se fait alors pas attendre : les élèves des ethnies noires – soutenus par de hauts fonctionnaires noirs rédacteurs du fameux « manifeste des 19 » dénonçant le « racisme » du régime et sa volonté d'arabiser le pays – déclenchent un mouvement de grève dans les lycées de Nouakchott et de Rosso qui dégénère en violents conflits raciaux opposant Maures blancs et noirs d'une part et

54. Le Président dans son message à l'Assemblée nationale du 14 mai 1963 déclare : « Il conviendra de mettre au point une formule permettant d'assurer l'enseignement de l'arabe avec une efficacité accrue » (*Discours et Interventions*, 148).

55. « L'arabe est obligatoire à partir du 1^{er} octobre 1965 pour tous les élèves entrant dans les écoles secondaires » (Décret du 13.1.1966).

Négro-Mauritaniens d'autre part. Le bilan officiel – beaucoup plus lourd dans la réalité semble-t-il – fait état de 6 morts et 30 blessés. Les établissements scolaires de la capitale furent fermés pour le reste de l'année.

5.2. La réforme de 1967

Dans le cadre d'une nouvelle politique culturelle fondée sur le bilinguisme arabe-français (56), décidée et définie par le 2^e Congrès ordinaire du Parti du Peuple mauritanien (P.P.M.) – parti unique, au pouvoir à l'époque – tenu à Aïoun du 24 au 26 juin 1966, cette réforme – comme son nom l'indique – entrera en vigueur en 1967. Elle se caractérise par un développement de l'arabisation, sensible en particulier dans l'adjonction obligatoire pour tous les élèves d'une année d'initiation à l'arabe (C.I.A.) : l'enseignement primaire – rebaptisé enseignement fondamental – voit sa durée portée de 6 à 7 années, avec l'horaire hebdomadaire suivant (Sources : Ould Youra, 1997, 100) :

Année	Cours Init. arabe	Cours Init. français	Cours Prépar.	Cours Élém. 1	Cours Élém. 2	Cours Moyen 1	Cours Moyen 2
arabe	30	10	10	10	10	10	10
français	–	20	20	20	20	20	20
Total	30	30	30	30	30	30	30

Au niveau de l'enseignement secondaire, l'horaire de l'arabe est porté à 9 heures en sixième et cinquième, à 5 heures en quatrième et troisième et à 4 heures pour les classes du second cycle, le français continuant à occuper le reste de l'emploi du temps hebdomadaire fixé à 30 heures.

Cependant les diplômes, en dehors du brevet d'études et du baccalauréat arabes délivrés par le nouvel institut de Boutilimit, restent inspirés directement du système éducatif français.

En outre, conformément aux vœux du 3^e Congrès ordinaire du P.P.M. tenu du 23 au 27 janvier 1968 à Nouakchott, l'article 3 de la Constitution est révisé le 4 mars 1968 pour faire de l'arabe, seul à être déclaré « langue nationale », langue officielle du pays concurremment avec le français.

Parallèlement, les autorités préconisent une « arabisation progressive de notre administration au niveau de la région et du département. En écrivant en arabe, en s'exprimant en arabe, en irradiant en quelque sorte la langue arabe autour de lui, l'administrateur arabisant obligera les autres à faire un effort dans le même sens. » (57).

56. Le Président Moktar Ould Daddah dans son intervention du 18.7.1966 affirme ainsi que « Le bilinguisme apparaît comme le seul instrument d'une réalisation de la culture nationale nouvelle. [...] Le bilinguisme plaçant peu à peu sur un pied d'égalité le français et l'arabe est une option fondamentale qui concerne chaque citoyen mauritanien. [...] Un programme des études est en préparation. Il devra mettre au point un enseignement de qualité, tenant compte des réalités du monde moderne, tout en sauvegardant les valeurs traditionnelles de la culture musulmane. » (*Discours et interventions*, s.d., 283).

57. Moktar Ould Daddah, *Rapport moral*, juillet 1971, p. 14.

Cette deuxième réforme du système éducatif mauritanien se révèle un échec en ce qu'elle exacerbe les oppositions ethniques : Les Négro-Africains considèrent l'arabe comme une langue d'oppression et d'assimilation menaçant à plus ou moins long terme leur identité culturelle propre. De plus, on se rendit compte que les élèves qui entraient en sixième ne maîtrisaient aucune des deux langues. D'où cette boutade attribuée à un haut fonctionnaire du Ministère de l'Éducation nationale de l'époque : « Le bilingue est celui qui ne sait ni le français ni l'arabe ! »

5.3. La réforme de 1973

Dans un climat de nationalisme exacerbé qui voit les liens avec l'ancienne puissance coloniale se détériorer fortement (1972 : révision des accords de coopération avec la France ; juin 1973 : création d'une monnaie nationale, l'ouguiya ; novembre 1974 : nationalisation de la Miferma, la grande société d'exploitation du minerai de fer de Mauritanie), les instances dirigeantes du pays décident de mener une politique d'arabisation encore plus intensive. Le bilinguisme instauré par la réforme de 1967 n'est plus perçu que « comme étape provisoire de l'arabisation » (58). À la suite des recommandations du congrès extraordinaire du P.P.M. tenu du 1^{er} au 9 juillet à Nouakchott qui « définit l'exigence d'indépendance culturelle comme la priorité des priorités » (Chartrand, 1977, 70), est mise en œuvre en octobre 1973 une réforme éducative « qui doit conduire à l'adéquation de notre système scolaire à nos réalités spécifiques et à une indépendance culturelle véritable grâce à la réhabilitation de la langue arabe et de la culture islamique » (Institut Pédagogique National, 1978, 2). Cette réforme qui, selon Turpin, 1987, 31, « s'inscrit clairement dans un rapport conflictuel langue arabe = authenticité culturelle *versus* langue française = aliénation culturelle » vise à arabiser en profondeur le système éducatif et la société mauritanienne tout entière : « L'arabisation de tout notre système d'éducation est désormais engagée d'une manière irréversible et sa progression qui conciliera le souhaitable et le possible, inéluctable » déclare en 1974 le Président Ould Daddah (59). Le document issu du congrès extraordinaire préconise l'instauration d'un unilinguisme de fait : « Il faudra dans les plus brefs délais [...] instaurer l'arabe comme l'unique langue officielle [...] Il est tout à fait naturel que dans un État indépendant dont l'arabe est la seule langue nationale et officielle, que l'enseignement soit donné en langue arabe. Cela se traduirait par l'instauration d'un système d'enseignement où tout le primaire serait arabisé, l'enseignement des langues étrangères n'intervenant que dans le secondaire. » Le même document accorde cependant au français un statut de langue étrangère d'ouverture : « Dans ce système définitif vers lequel nous devons tendre et que nous devons chercher à réaliser à plus ou moins longue échéance, il sera utile de réserver au français une place particulière. [...] C'est une langue qui permet l'accès au monde extérieur scientifique et technique [...] qui

58. Rapport moral du Secrétaire général du P.P.M. au Congrès d'août 1975. La commission culturelle de ce Congrès précise qu'« on peut affirmer que le processus d'arabisation totale est engagé, qu'il s'accélérera rapidement et qu'il est irréversible, parce qu'après l'institution du bilinguisme qui n'était qu'une supertransition, la réhabilitation de la langue et de la culture arabes sera le début de la renaissance de nos valeurs nationales ».

59. M. Ould Daddah, *Rapport sur l'état de la Nation* du 28 novembre 1974, p. 34.

facilite la communication avec les pays africains voisins, ainsi que la coopération avec les États d'expression française. [il donne à] l'étudiant la possibilité de suivre l'enseignement supérieur ».

La réforme ramène la structure du 1^{er} degré de 7 années à 6 années, avec deux premières années entièrement arabisées. Le français intervient en troisième année à raison de 10 heures par semaine sur un total de 30; en 4^e et 5^e années son enseignement représente 15 heures hebdomadaires puis 20 heures en 6^e année, conformément à la répartition horaire suivante (sources: Ould Youra, 1997, 101):

Année	1 ^{re} A	2 ^e A	3 ^e A	4 ^e A	5 ^e A	6 ^e A
arabe	30	30	20	15	15	10
français	0	0	10	15	15	20
Total	30	30	30	30	30	30

Le second degré, lui aussi ramené à six années organisées en deux cycles de trois années chacun, comporte deux filières: une arabe et l'autre bilingue.

Dans la filière arabe, appelée à devenir à moyen terme la structure unique de l'enseignement secondaire, tous les enseignements se font en arabe et le français a le statut de première langue étrangère obligatoire avec un horaire de 5 heures par semaine pour les classes du premier cycle, de 3 heures pour les deux premières classes du second cycle (4^e et 5^e) et de 2 heures seulement pour la 6^e année, sur un total de 30 heures, conformément à l'horaire suivant (sources Ould Youra, 1997, 102):

Année	1 ^{re} A	2 ^e A	3 ^e A	4 ^e A	5 ^e A	6 ^e A
arabe	25	25	25	27	27	28
français	5	5	5	3	3	2
Total	30	30	30	30	30	30

Dans la filière bilingue, le français est objet d'étude et véhicule des matières scientifiques ainsi que des matières comme l'histoire, la géographie ou la philosophie qui devaient au départ, suivant les recommandations officielles, être enseignées en arabe; 11 heures hebdomadaires sont consacrées à l'arabe (étude de la langue, instruction morale, civique et religieuse) dans le premier cycle sur un total de 30 heures. Dans le second cycle, l'horaire est fonction de la série choisie: en général, pour les trois classes, 6 heures hebdomadaires sont réservées à l'arabe et à l'instruction morale, civique et religieuse (dont l'enseignement est dispensé en arabe), conformément à la répartition suivante (sources Ould Youra, 1997, 102):

Année	1 ^{re} A	2 ^e A	3 ^e A	4 ^e A	5 ^e A	6 ^e A
arabe	11	11	11	6	6	6
français	19	19	19	24	24	24
Total	30	30	30	30	30	30

Des classes expérimentales arabisées voient le jour dans certains collèges (60) et un lycée arabe est créé à Nouakchott. Le baccalauréat conçu jusqu'ici à Dakar est mauritanisé. Le cycle A long de l'École Nationale d'Administration devient bilingue et des sections arabes sont instituées à l'École Normale Supérieure ainsi que des services de traduction dans certains ministères. Des stages d'initiation et de perfectionnement en arabe sont offerts aux fonctionnaires qui ne connaissent pas ou ne maîtrisent pas cette langue. La réforme de 1973 ne tient pas cependant compte de tous les vœux du Congrès du P.P.M. de 1971 puisque la réhabilitation des langues négro-africaines à laquelle celui-ci appelle pour la première fois ne se concrétise pas (cf. Balta, 1980, 27) (61).

La politique d'arabisation intensive s'accompagne d'une politique de recrutement massif d'enseignants arabophones issus pour la plupart des mahadras et de l'enseignement traditionnel : « Des centaines d'enseignants et de professeurs issus de la mahadra furent ainsi recrutés sur concours et envoyés dans les classes entre 1973 et 1978. Par la même occasion, le système des « candidats libres » et d'« auditorat libre » allaient permettre l'accès aux classes de plus de 6 000 élèves issus de l'enseignement traditionnel » (Ould Ahmedou, 1997, 69).

L'effort de développement du système éducatif « moderne » s'accroît parallèlement puisque en 1979 le pays compte 422 écoles primaires, 18 établissements secondaires, une École Normale d'Instituteurs (formation des maîtres de l'enseignement fondamental), une École Normale Supérieure (formation des maîtres du secondaire), une École Nationale d'Administration (formation des cadres administratifs).

5.4. La réforme de 1979

La réforme de 1973 n'aura qu'une durée d'application limitée puisque le déclenchement en 1975 de la guerre du Sahara occidental va plonger le pays dans de graves difficultés qui aboutissent à la prise du pouvoir par les militaires lors du coup d'État du 10 juillet 1978, prélude lui-même à une période d'instabilité politique.

À la suite d'un mécontentement de la population négro-africaine après la publication le 20 avril 1979 par le Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Enseignement Secondaire de la circulaire 02 (62), le Comité Militaire de Salut National

60. Sans aucune préparation, et dans une certaine improvisation selon Turpin, 1980, 102, qui relève que « l'Institut Pédagogique National, organisme chargé de l'application de la réforme (élaboration de nouveaux programmes et de documents pédagogiques pour tous les degrés, recyclage des enseignants, etc.) ne sera créé qu'en 1975. »

61. Le Ministère de l'Éducation nationale crée bien une section de langues à l'Institut Mauritanien de Recherches Scientifiques, avec pour mission la transcription des langues vernaculaires, mais cet Institut ne dispose d'aucun moyen matériel et humain ; de plus, se pose le choix du système de transcription graphique – arabe ou latin – qui soulève un problème plus politique que technique. Les autorités de tutelle, qui ne se montrent guère empressées, laissent percer leur scepticisme sur les résultats : « Il y a certains parmi nous qui s'entêtent pour des raisons diverses à vouloir faire croire qu'on peut faire instantanément une langue sur mesure. S'ils étaient suivis dans leurs désirs qui relèvent du syncrétisme pur, ils auraient amené les communautés au nom desquelles ils parlent au suicide culturel. [...] Nos langues nationales, une fois normalisées [...] mettront longtemps avant d'être des langues-outils, aptes à véhiculer une culture scientifique. » (Ould Babah M., s. d., 7)

62. Cette circulaire élève légèrement le coefficient de l'instruction morale, civique et religieuse dispensée en arabe dans les établissements du second degré.

(C.M.S.N.), instance au pouvoir à l'époque, décide à l'automne 1979 de mettre en place cette quatrième réforme qui, après une période transitoire de 6 ans, devait être appliquée en 1985. Ses promoteurs la fondent sur les principes suivants : « Officialisation de nos langues nationales, transcription de nos langues nationales (pulaar, soninké, ouolof) en caractères latins, création d'un institut de transcription et de développement des langues nationales, enseignement de nos langues nationales qui, à terme, doivent donner les mêmes débouchés que l'autre langue nationale, l'arabe » (cité par Arnaud, 1981, 339). Par ailleurs, l'arabe était censé devenir en 1985 « langue unitaire » : chaque Mauritanien était censé devoir parler deux langues nationales (dont évidemment l'arabe) ; le français « langue d'ouverture » serait enseigné uniquement au second degré comme seconde langue, le premier degré étant réservé à l'enseignement en langues nationales.

En attendant, une « période transitoire » était mise en place où les enfants maures avaient l'obligation de choisir au premier degré la filière arabe qui voit l'horaire imparti au français réduit : 5 heures par semaine sur 30, de la 3^e à la 6^e année, lui étaient dorénavant consacrées :

Année	1 ^{re} A	2 ^e A	3 ^e A	4 ^e A	5 ^e A	6 ^e A
arabe	30	30	25	25	25	25
français	0	0	5	5	5	5
Total	30	30	30	30	30	30

Les enfants négro-mauritaniens avaient, pour leur part, le choix entre cette filière arabe et une autre dite « bilingue » (63) où, après une première année totalement arabisée, ils pouvaient suivre, sur la demande expresse de leurs parents, un enseignement en français de la 2^e à la 6^e année à raison de 25 heures par semaine sur 30 heures, les 5 heures restantes étant consacrées à l'arabe :

Année	1 ^{re} A	2 ^e A	3 ^e A	4 ^e A	5 ^e A	6 ^e A
arabe	30	5	5	5	5	5
français	0	25	25	25	25	25
Total	30	30	30	30	30	30

Peu de temps après, le C.M.S.N. décrète en décembre 1980 l'arabe seule langue officielle du pays, les trois langues négro-mauritaniennes « langues nationales » (64) et le français « langue étrangère privilégiée ».

La solution retenue pour la période transitoire satisfaisait les deux composantes de la population mauritanienne. L'éclatement de l'enseignement fondamental, sur le modèle du secondaire, en deux options, arabe pour les hassanophones et bilingue pour

63. Comme le note Lecointre-Nicolau, 1996, 238, « la filière francophone est dite « bilingue ». Elle ne l'est que dans la mesure où chaque élève parle aussi sa langue maternelle, wolof, soninké, pulaar. Mais ces « langues nationales » n'ont pas droit de cité dans l'enseignement public ».

64. Comme le relève Turpin, 1982, 38, « le hassaniyya n'est jamais évoqué, en tant qu'il est totalement assimilé à la langue arabe, langue officielle et nationale ».

les Négro-Mauritaniens (puisque dans la pratique ceux-ci optent massivement pour cette option) permet à la fois de ménager les tenants de l'arabisation, actifs chez les Maures, tout en rassurant les Négro-Mauritaniens inquiets de cette arabisation « à outrance ». Sans doute à terme l'option bilingue devait-elle être supprimée au profit d'un enseignement dans les trois langues nationales (poular, soninké, oulof) (65) que devait permettre de mettre en place l'Institut des Langues Nationales ouvert en 1981. Sous l'égide de ce dernier, à la rentrée 1982, 12 classes expérimentales en poular, soninké et wolof sont mises en place pour l'enseignement fondamental, principalement dans la capitale et la région du Fleuve où les populations négro-mauritaniennes sont les plus nombreuses. Cependant, à l'enthousiasme manifesté les premières années pour l'enseignement en langues négro-africaines succède un certain désenchantement : les Négro-Mauritaniens ont de plus en plus le sentiment d'avoir été piégés par les tenants de l'arabisation, l'enseignement en langues nationales ne semblant présenter aucune perspective d'avenir. Certains intellectuels négro-mauritaniens perçoivent l'introduction des langues africaines dans le cursus scolaire comme une manœuvre, « le prix payé par les tenants de l'arabisation pour que le français soit définitivement (et dans le calme) éliminé en tant que langue d'enseignement » (Perrin, 1983, 70). Les classes expérimentales sont fermées les unes après les autres. Les parents, les enseignants, et les élèves, tous peu motivés et insuffisamment préparés, se rabattent sur la filière « bilingue » qui devait en théorie disparaître. Dès lors la réforme attendue en 86 est morte avant même d'être née (66) et le système mis en place lors de la période transitoire (qui devait s'achever en 1985) perdure... jusqu'à nos jours.

6. LA SITUATION ACTUELLE DU FRANÇAIS

Il n'est pas aisé de décrire la situation actuelle du français en Mauritanie, à la fois pour des raisons politiques, le problème linguistique étant au cœur du débat politique sur le rôle des diverses communautés et (ceci expliquant cela) faute d'enquêtes précises sur les représentations et l'usage réel des différentes langues en contact. Même les travaux scientifiques de type académique ne donnent qu'une image déformée de cette réalité, puisque les auteurs proposent le plus souvent des descriptions impressionnistes qui traduisent, tout autant que la réalité, leur perception idéologiquement marquée des phénomènes linguistiques.

Globalement cependant, le fait le plus notable est le contraste qui existe entre l'absence de statut officiel du français et son usage qui n'en reste pas moins très présent dans la réalité mauritanienne. Ce déséquilibre patent a d'ailleurs conduit Ould Zein (1995, 76) à parler de « francophonie paradoxale » (67).

65. Évoquant la fin de la période transitoire de 6 ans, le Ministre de l'Éducation Nationale déclarait à la presse en novembre 1979 : « Le futur système d'enseignement sera fondé sur les langues nationales. [...] Chaque Mauritanien devra au moins maîtriser deux langues nationales et chaque Mauritanien devra maîtriser l'arabe. » (citation d'après Turpin, 1987, 38).

66. En 1985, les langues nationales négro-mauritaniennes furent pourtant introduites comme langues secondes, mais seulement dans 14 classes de la filière arabe de l'enseignement fondamental.

67. S.O. Diagana, 1996, 173, exprime un point de vue assez voisin, lorsqu'il écrit que « le français vit une situation paradoxale avec les langues de Mauritanie. D'une part, il perd du terrain pour des raisons politiques et idéologiques ; d'autre part, il influence les langues locales à travers les emprunts ».

6.1. L'absence d'officialité

La seule langue officielle de la Mauritanie est, on l'a vu, l'arabe. Il n'y a donc pas d'officialité pour le français (68), ou plus exactement plus d'officialité : s'il fut proclamé unique langue officielle du pays au lendemain de l'indépendance de 1960 il partagea cette officialité avec l'arabe entre 1968 et 1980, avant de se voir substituer à cette date l'arabe comme langue officielle unique. Il est vrai qu'une certaine imprécision soigneusement entretenue règne quant à son statut officiel. Comme le note justement Ould Cheikh (1996, 232) « depuis la constitution du 20 juillet 1971 c'est le flou qui règne dans la mesure où ni la Loi Fondamentale, ni les lois organiques n'en ont dit mot, à l'inverse de l'arabe et des autres langues nationales ».

Institutionnellement le pays fait partie de l'Union du Maghreb Arabe (avec l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie), appartient à la Ligue Arabe mais aussi à la Francophonie (69), aux sommets de laquelle il participe régulièrement.

6.2. Les textes officiels et les administrations

Les discours du chef de l'État, des ministres et des autres responsables de l'administration sont prononcés généralement en arabe, mais le *Journal Officiel* publie les lois, les décrets, les arrêtés simultanément en arabe et en français, ce qui préserve un bilinguisme de fait.

En ce qui concerne les textes administratifs nationaux, le français conserve en général une certaine prépondérance à l'écrit puisque les notes de service, les avis, les rapports sont généralement rédigés en français, même si le responsable – ministre, secrétaire général, directeur – est de culture arabe.

Dans les Ministères, les agents travaillent dans les deux langues mais le français prédomine dans les ministères techniques, en particulier celui des Finances et des Postes, dès lors que les agents ont à traiter de problèmes « techniques ». En revanche, au Ministère de la Justice, en raison de l'application de la Charia (Loi islamique), la seule langue de travail est l'arabe : cependant des justiciables nous ont déclaré avoir reçu des convocations rédigées en français et il existe des avocats négro-africains qui, ayant fait

68. On peut dès lors être surpris que des ouvrages, par ailleurs sérieux, continuent de véhiculer le mythe du français langue officielle de la Mauritanie : c'est encore le cas de l'*Atlas de la langue française* publié en 1995 sous la direction du Président de l'Institut de Recherches sur l'Avenir du Français avec une préface du Secrétaire Général de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique : cet ouvrage qui classe curieusement la Mauritanie dans les pays d'Afrique Noire (1995, 86) indique : « Langues officielles : français, arabe ». De même, l'édition 1996 de l'*Année francophone internationale* (1996, 170), qui range plus justement la Mauritanie dans les pays du Maghreb, cite comme langues officielles : « arabe, français » et comme « autres langues : pulaar, ouolof, selinke (sic) ». L'édition 1997 de la même revue corrige heureusement ces erreurs en ne mentionnant plus que l'arabe comme langue officielle et en ajoutant le hassaniyya aux « autres langues ».

69. Comme l'affirme le chef de l'État dans un entretien au journal *Le Figaro* (8.12.1997) en réponse à la remarque d'un journaliste qui relevait que « La Mauritanie est une République Islamique où la langue officielle est l'arabe » : « C'est exact, mais la Charia, instaurée en 1980, n'est pas appliquée. En fait nous utilisons quotidiennement deux langues, l'arabe et le français, dans les émissions de radio et de télévision. Le journal comporte une édition en arabe et une en français. Nous sommes à la fois membres de la Ligue Arabe et de la Francophonie ».

leurs études en français, ne peuvent, par conséquent, exercer leur métier dans une autre langue.

En ce qui concerne l'Administration locale et les échanges verbaux internes entre agents de l'administration et les interactions entre ceux-ci et le public, ils se font en hassaniyya ou dans les langues nationales, rarement en français sauf si les interlocuteurs appartiennent à des ethnies différentes.

6.3. Religion

En Mauritanie, l'Islam est religion d'État et tous les Mauritaniens, toutes ethnies confondues, sont musulmans sunnites de rite malékite. Les *khotbas* – sermons de l'imam – sont généralement prononcées en arabe littéral. La religion musulmane est enseignée obligatoirement dans les collèges et lycées, en arabe, quelle que soit la filière choisie – bilingue ou arabe. Et au premier degré dans le cadre du cours d'arabe. Dans l'enseignement supérieur, l'ISERI (Institut des Hautes Études Islamiques) forme, en arabe, les futurs cadis et professeurs d'IMCR (Instruction Civique, Morale et Religieuse). De façon moins formelle, la religion est enseignée dans les mahadras – universités du désert – et dans les écoles coraniques des campements et villages.

6.4. Éducation

6.4.1. Système éducatif traditionnel

Vecteur d'un enseignement de masse à l'époque précoloniale, toléré mais minoré et marginalisé à l'époque coloniale, l'enseignement traditionnel a vu son rôle reconnu et réhabilité depuis l'indépendance et surtout depuis l'instauration d'une politique intensive d'arabisation : beaucoup de ceux qu'il a formés ont d'ailleurs intégré comme enseignants le système « moderne ». L'opposition, longtemps ancrée dans les esprits entre la *mahadra* (enseignement traditionnel) et la *medersa* (terme populaire pour désigner l'enseignement moderne) est en cours d'abolition : de nombreuses passerelles relient les deux systèmes et beaucoup d'élèves, voire de formateurs, fréquentent ou ont fréquenté successivement, voire simultanément, les deux systèmes éducatifs ; même s'il relève presque de l'impossible d'opérer un recensement des institutions de l'enseignement traditionnel, l'excellente étude de Ould Ahmedou a permis de montrer le rayonnement de cet enseignement qui, malgré un certain déclin (le nombre de mahadras selon les statistiques officielles serait passé de 657 en 1977 à 430 en 1986 et parallèlement leurs effectifs de 54 128 étudiants à 32 347) (70), reste prépondérant.

Le recensement de 1977 révèle que sur une population de 6 ans et plus de 1 050 824 personnes, 510 659 (48,59 %) personnes avaient suivi l'enseignement traditionnel seul, 9 232 (0,88 %) l'enseignement moderne seul, 87 104 (8,29 %) les deux types d'enseignement, alors que 443 819 personnes enquêtées (42,24 %) étaient sans instruction. Sans doute la majorité des élèves de l'école coranique n'avaient-ils qu'un vernis en arabe classique puisque 418 942 déclaraient avoir commencé l'école coranique

70. Source : Direction de la Planification et de la Coopération, Ministère de l'Éducation Nationale ; statistiques rapportées par Ould Ahmedou, 1997, 70 qui met cependant l'accent sur « l'exagération des chiffres relatifs aux effectifs ».

sans l'avoir achevée (71) et que seulement 91 727 personnes avaient un niveau d'enseignement indiscutable (50 376 ayant « terminé les études coraniques » (la fin du primaire), 22 766 ayant « terminé l'un des classiques principaux » (secondaire) et 18 585 ayant « étudié dans les mahadras » (supérieur). Cependant, on pourrait dire la même chose de ceux qui ont suivi l'enseignement moderne (et qui à 90 % ont bénéficié préalablement ou simultanément d'un enseignement dans le système traditionnel) : 79 712 personnes avaient débuté un cursus d'étude primaire (sans qu'on sache si elles l'avaient achevé), 13 556 possédaient un niveau premier cycle du secondaire, 1 937 un niveau second cycle du secondaire et 1 131 un niveau enseignement supérieur.

Le recensement de 1988 montre « une sorte de renversement du rapport de forces au profit de l'enseignement moderne » comme le montre le tableau de répartition de la population âgée de 6 ans et plus selon le type d'instruction (source : Ould Ahmedou, 1997, 133) :

Niveau d'instruction	Hommes	Femmes	Totaux
Sans instruction	337 518	450 592	788 110
Coranique	168 775	166 347	335 122
Mahadra	20 854	7 175	28 029
Primaire	125 850	97 473	223 323
Secondaire	51 639	22 409	74 048
Technique et prof.	3 845	864	4 709
Supérieur	10 859	1 781	12 640
Indéterminés	13 003	10 471	23 474
Total pop. concernée			1 489 455

Le changement affecte surtout le niveau primaire des deux enseignements, avec une régression de l'enseignement coranique dont les effectifs de personnes formées au niveau primaire régressent de 418 942 à 335 122 (perte de 83 820 personnes) alors que ceux de l'enseignement moderne progressent de 79 712 à 223 323 (gain de 143 611 personnes).

Les données récentes émanant de la Direction des Mahadras pour 1995 et rapportées par Ould Ahmedou, 1997, 149, comptabilisent 1 524 mahadras (72 799 étudiants), dont 1 127 mahadras coraniques (niveau primaire : 47 889 élèves), 151 mahadras générales (niveau secondaire et supérieur : 11 130 étudiants) et 246 mahadras spécialisées (niveau secondaire et supérieur : 13 780 étudiants).

6.4.2. Système éducatif moderne

C'est seulement dans le système éducatif moderne que le français intervient. Son importance varie cependant selon qu'il est « médium » d'enseignement (filière bilingue) ou seulement enseigné comme langue seconde dans la filière arabe, de loin la plus fréquentée.

71. Ils sont considérés comme analphabètes par les analystes du recensement.

6.4.2.1. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Dans l'enseignement fondamental, pour l'année scolaire 1995-1996 (72) la filière français ne concernait que 6,59 % des effectifs (contre 92,80 % pour la filière arabe et 0,6 % pour la filière bilingue). De plus les élèves de cette filière étaient essentiellement concentrés dans les wilayas de l'extrême sud du pays, le long du fleuve Sénégal où vivent les populations négro-mauritaniennes.

Ens. Fondamental	Élèves			Maîtres		
	Arabe	Bilingues	Français	Arabe	Bilingues	Français
Hodh Chargui	27 293	0	0	349	146	34
Hodh Gharbi	23 934	0	0	222	158	15
Assaba	23 452	14	0	340	75	47
Gorgol	23 037	302	2 474	287	76	71
Brakna	22 183	430	6 613	297	133	121
Trarza	31 484	276	3 072	460	152	94
Adrar	10 587	0	0	179	35	27
Dakhlet Nouadhibou	10 444	0	1 539	131	21	36
Tagant	9 426	0	0	168	49	21
Guidimaka	12 300	331	2 839	200	73	82
Tiris Zemmour	5 974	0	472	103	1	21
Inchiri	1 676	397	0	42	12	16
Distr. Nouakchott	67 147	0	1 811	689	69	104
Privé	135	0	303	18	6	34
Total national	269 072	1 750	19 123	3 495	1 016	723

La comparaison avec les données de 1992-1993 montre une diminution du pourcentage des élèves de la filière français qui tombe de 7,98 % en 1992 (18 572 sur 232 603) à 6,59 % en 1995 : la légère progression dans les wilayas du Sud (effectifs 1992 : Brakna : 6 227 ; Trarza : 3 127) est contrebalancée par une forte réduction à Nouakchott où les effectifs baissent de 3 264 en 1992 à 1 811 en 1995.

La filière qui utilise les langues nationales (poular, soninké et wolof) comme langue de scolarisation est également en régression puisque ses effectifs passent de 2 101 élèves (1992) à 1 750 (1995).

72. Source : Direction de la Planification et de la Coopération, Ministère de l'Éducation Nationale.

6.4.2.2. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Dans l'enseignement secondaire général, la filière bilingue où le français continue de jouer un rôle important concernait en 1995-1996 13,47 % des élèves du premier cycle et 18,04 % des effectifs du second cycle, soit une pourcentage de 15,08 % d'élèves en filière bilingue pour l'ensemble du secondaire général (73).

Ens. secondaire	Élèves				Maîtres	
	1 ^{er} cycle	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	2 ^e cycle		
	filière arabe	filière bilingue	filière arabe	filière bilingue	filière arabe	filière bilingue
Hodh Chargui	1 074	0	714	0	45	11
Hodh Gharbi	1 311	0	829	0	66	20
Assaba	1 420	0	668	0	68	23
Gorgol	972	156	581	470	68	45
Brakna	1 293	1 011	630	585	86	78
Trarza	2 671	471	1 268	572	128	71
Adrar	1 171	0	648	0	53	16
Dakhlet Nouhadibou	1 332	312	562	205	51	27
Tagant	784	0	356	0	39	14
Guidimaka	348	318	132	127	27	30
Tiris Zemmour	1 006	0	569	0	35	11
Inchiri	320	0	136	0	17	7
Distr. Nouakchott	10 028	1 534	5 655	838	392	162
Privé	1 185	79	72	26		
Total national	24 915	3 881	12 820	2 823	1 075	515

Ici encore, une comparaison avec les données de 1992 montre une régression du pourcentage des élèves du secondaire inscrits dans la filière bilingue, qui passe de 20,18 % en 1992 (8 103 sur 40 147) à 15,08 % en 1995 (6 704 sur 44 439).

Par ailleurs, dans l'enseignement technique (Collège technique de Nouadhibou : 221 élèves, Lycée technique de Nouakchott : 735 élèves, et Lycée commercial : 313 élèves), les élèves bilingues formaient en 1995-1996 40,74 % des effectifs (513 élèves dont 104 filles sur un total de 1 259 élèves dont 359 filles) (74).

73. Source : D. P. C.- M. E. N. Les statistiques de 1996-1997 fournies par la Direction de l'Enseignement Secondaire, avec l'appui du PARSEM, recensent 7 241 élèves du secondaire en filière bilingue (soit 15,20 %) sur un effectif total de 47 634 élèves.

74. Source : D. P. C.- M.E.N.

6.4.2.3. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La répartition des effectifs dans les diverses Facultés de l'Université de Nouakchott (75) montre un rôle encore significatif de l'enseignement en français.

À la Faculté des Sciences Juridiques et Économiques, en 1996-1997, 850 étudiants suivaient la filière bilingue en économie (contre 2 657 arabisants), et constituaient 24,23 % de l'effectif total, alors que 350 juristes suivaient la filière bilingue (contre 1 812 arabisants) et formaient 16,18 % de l'effectif global (76).

À la Faculté des Sciences et Techniques, les effectifs en 1996-1997 pour les deux premières années (nouveau régime) étaient de 168 francisants sur 498 étudiants (soit 33,73 %) (77).

À la Faculté des Lettres et Sciences humaines, les pourcentages des francisants en 1996-1997 étaient de 31,85 % en lettres (194 étudiants sur 609), 43,35 % en philosophie (88 / 203), 31,13 % en histoire (165 / 365), 34,14 % en géographie (196 / 574) (78).

L'École Normale Supérieure assurait en 1995-1996 la formation pédagogique de 122 élèves-professeurs dont seulement 10 francisants (79), tout en comptant 23 francisants parmi ses 36 enseignants (80).

L'École Normale d'Administration comptait en 1996-1997 dans ses effectifs 113 étudiants en filière bilingue et s'appuyait sur 20 enseignants permanents (dont 5 francisants) et 27 vacataires (dont 10 francisants) (81).

Enfin le Centre Supérieur d'Enseignement Technique comportait en 1996-1997 122 étudiants et 15 enseignants donnant une formation en français (82).

75. Longtemps tributaire pour cet ordre d'enseignement vis-à-vis de l'étranger (formation de boursiers mauritaniens dans le cadre de la coopération bilatérale : en 1981 on dénombrait 2 365 étudiants mauritaniens en formation dans 28 pays répartis sur 4 continents), l'État, devant l'afflux de nouveaux bacheliers, dut « se résigner à l'ouverture d'une université dans les années 1980. Université sans locaux, sans équipement et sans personnel enseignant » (Ould Ahmedou, 1997, 93). En 1997, cette université comptait presque 10 000 étudiants.

76. Source : Centre des Ressources Informatiques (CRI), Université de Nouakchott.

77. Source : Service de la Scolarité de la F.S.T., Université de Nouakchott. Les effectifs d'étudiants étaient de 133 en 3^e année et de 83 en 4^e année, soit un effectif total étudiant pour la F.S.T. de 714 étudiants.

78. Source : Direction de l'Informatique, Université de Nouakchott. L'effectif total pour la F.L.S.H. était de 2 655 étudiants.

79. En 1993-94 les chiffres étaient de 77 élèves-maîtres arabisants contre 35 francisants.

80. Source : Direction de la Planification et de la Coopération – M.E.N.

81. Source : E.N.A.

82. Source : C.S.E.T. Le retard de la Mauritanie en matière de formation de techniciens et de spécialistes de technologie moderne a entraîné la mise sur pied d'une politique intensive de formation de formateurs : pour des raisons d'efficacité et en raison de « l'absence de professeurs arabisants qualifiés dans les domaines technologiques », « c'est en français que sont dispensés [au C.S.E.T.] les cours aux futurs formateurs, indépendamment de leur origine ethnique. [...] Cette option garantit la naissance d'une génération de professeurs techniques parfaitement bilingues » (Lecointre-Nicolau, 1996, 237).

6.4.2.4. BILAN

Les différents chiffres fournis pour les trois ordres d'enseignement montrent globalement un recul très sensible, voire un effondrement des filières bilingue et français. Si l'on se limite aux deux premiers ordres d'enseignement, les plus significatifs en termes quantitatifs, les pourcentages respectifs de francisants baissent entre 84-85 et 95-96 de 21 % à 7 % pour le fondamental et de 34 % à 15 % pour le secondaire. Ces données traduisent une marginalisation forte des filières bilingues et francisantes dont on peut se demander si elles ne sont pas appelées à disparaître un jour prochain.

6.5. Moyens de communications de masse

6.5.1. Presse écrite

Au moment de l'Indépendance le seul vrai journal était *Mauritanie nouvelle* dont le tirage en 1962 variait entre 3 000 et 5 000 exemplaires, selon Blachère, 1972, 862. À sa disparition, il fut remplacé par un quotidien gouvernemental, *Chaab* (83), publié en arabe et en français (84), qui, dans sa version française tirée à 2 000 exemplaires, resta un instrument proche des divers pouvoirs qui se succédèrent. Possédant à peu près le même contenu et « passablement dépourvu d'intérêt » selon Belvaude, 1995, 33, ces journaux officiels n'ont qu'un lectorat limité, essentiellement composé de fonctionnaires qui les « feuilletent au bureau parce qu'ils sont distribués automatiquement dans tous les services administratifs ».

La parution dès juin 1988 de *Mauritanie-demain*, mensuel irrégulier et unique spécimen pendant longtemps de la presse non officielle, amorce le changement du paysage éditorial et l'émergence d'une presse indépendante dynamique qui se développe avec la promulgation le 21 juillet 1991 d'une ordonnance relative à la liberté de la presse. Dès la sortie du texte, profitant du climat de libéralisation politique (promulgation d'une nouvelle constitution le 20 juillet 1991) se multiplient les hebdomadaires et autres organes de presse, tant en français qu'en arabe. Dès la fin juillet 1991, 28 titres sont recensés. En 1994, 153 publications sont officiellement autorisées dont 63 journaux et revues : 24 en français et 39 en arabe. Cependant, les problèmes techniques, les limites du marché et l'absence d'expérience et de financement de ces nouvelles publications amènent – comme dans d'autres pays africains francophones – la disparition précoce de beaucoup de ces titres dont certains n'ont eu qu'une existence éphémère. Entre 1994 et 1997, on peut estimer à une dizaine le nombre de ces journaux ou revues en français régulièrement en vente dans les kiosques ou à la criée : *Al Joumhouriya*, *Horizons*, *La Presse*, *La Tortue*, *La Tribune*, *La Vérité*, *Le Calame*, *l'Éveil Hebdo*, *L'Opinion Libre*, *L'Universel*, *Maghreb-Hebdo*, *Mauritanie nouvelle*, *Nouakchott-Info* (auxquels

83. *Chaab* signifie « peuple » en arabe. Selon, Roques, 1989, 172, « les deux versions de huit pages quotidiennes, l'une française, l'autre arabe, produites par deux directions de rédaction distinctes, présentent quelques différences [...] L'explication de ces différences, selon le directeur de la rédaction française, est la suivante : le *Chaab* en français est destiné à un public « plus cultivé » (administrations, ambassades, étudiants) ; le *Chaab* en arabe, destiné à un public « plus populaire » n'ayant pas les mêmes centres d'intérêt ».

84. La version française prit en 1992 la nouvelle dénomination *Horizons*.

il faut ajouter le *Journal Officiel*, disponible, lui, au Service du J.O). Le tirage et la diffusion de cette presse sont limités : le quotidien *Horizons* ainsi que la plupart des journaux indépendants tirent entre 1 500 et 2 000 exemplaires par édition ; ce tirage peut atteindre 2 500 ou 3 000 exemplaires à diverses occasions exceptionnelles (fête nationale, scoop, périodes électorales, etc.). La diffusion en reste pourtant limitée à la capitale et aux grandes villes. On trouvera dans la bibliographie de notre corpus une liste des journaux que nous avons utilisés pour nos dépouillements, ainsi que diverses informations sur leur format, leur date de création, leur cessation éventuelle et le nombre de numéros parus à la date du 15 avril 1997.

6.5.2. Presse audiovisuelle

À l'époque coloniale, les émissions de radio n'étaient diffusées qu'en français et en hassaniyya ; en 1959, le poular et le soninké puis, en 1962, le ouolof sont introduits dans les programmes. La place du français dans les émissions de la radio nationale n'a cessé de décroître : majoritaire au lendemain de l'époque coloniale, il n'occupe plus à la suite de la réforme de 1972 que 19,40 % des 61 heures hebdomadaires du temps d'antenne (contre 55,60 % du temps pour l'arabe et 25 % pour les langues négro-africaines, poular, soninké, ouolof). Lors de la réforme de 1975, les 94 heures hebdomadaires de temps d'antenne sont consacrées pour 50 % à l'arabe, 20 % au français et 30 % aux langues négro-mauritaniennes (soit 12 h 40 pour le poular, 9 h 35 pour le soninké, 6 h 33 pour le wolof). En 1994, Radio Mauritanie émet en français 2 h 15 par jour consacrées à des bulletins d'informations (7 h 15 ; 14 h 30 ; 19 h), des communiqués et des variétés musicales anglo-saxonnes et africaines. Les auditeurs francophones qui écoutent souvent les bulletins d'information et certaines émissions de Radio France Internationale (qui émet en FM depuis Nouakchott) captent aussi Africa n° 1 (qui émet depuis le Gabon) et les émissions francophones des radios de certains pays africains : Sénégal, Mali, Guinée. Le service français de la BBC est également reçu ainsi que les émissions en français de Hilversum (Hollande), de Washington et de Moscou.

Pour ce qui est de la jeune télévision mauritanienne qui n'émet que 5 heures par jour mais qui a un impact énorme auprès de la population de la capitale Nouakchott (y compris dans les quartiers populaires et les plus humbles demeures où les postes sont alimentés par des batteries automobiles), elle consacre 4 heures 50 d'émissions en français par semaine à un journal quotidien et à la diffusion hebdomadaire d'un film ou d'une série. Aujourd'hui, il est possible pour ceux qui sont équipés de recevoir les émissions de CFI (Canal France International) qui propose en différé une sélection de programmes de France Télévision et des journaux télévisés en direct (France 2) (85). Comme le note Turpin, 1987, « quand une famille possède un poste de télévision, c'est tout le voisinage, les amis, les connaissances qui viennent regarder les programmes. C'est pourquoi, aujourd'hui, la télévision est sans doute le meilleur support extrascolaire pour la diffusion du français ».

85. Le Centre Culturel Français de Nouakchott donne également à ses visiteurs la possibilité de suivre en direct le journal de 20 heures de la Télévision française.

6.5.3. Cinéma

Les rares salles de spectacle (Nouakchott, Nouadhibou, Kaédi) proposent des films pratiquement tous en français (comme le sont évidemment ceux projetés par le Centre Culturel Français dans le cadre de ses activités culturelles) à un public composé essentiellement de scolaires. La vidéocassette louée par des commerçants de la place participe à cette diffusion du français, jusque dans les quartiers populaires de Nouakchott où des citoyens, moyennant paiement, font voir, dans des pièces transformées en salles obscures, des films d'action surtout, à des spectateurs parfois analphabètes et le plus souvent d'âge scolaire.

6.5.4. Édition

La Mauritanie n'est pas particulièrement connue pour ses auteurs et écrivains d'expression française, pas plus d'ailleurs que pour ceux d'expression arabe, bien que le pays soit considéré comme celui du « million de poètes ». Pourtant, on peut dénombrer pas moins de 20 titres publiés en français entre 1960 et 1990 par 7 auteurs et touchant à presque tous les genres : roman, nouvelle, poésie, théâtre (cf. Coulon, 1994, 74). La revue *Notre Librairie* a d'ailleurs pu consacrer un numéro spécial aux littératures mauritaniennes en janvier 95. Cependant, à part Ben Amar (1984), Ould Ebnou (1990, 1994) et Ould Ahmedou (1994), tous les écrivains sont négro-africains ; les Maures n'ayant pas tous la possibilité d'écrire en français et possédant mieux l'arabe, le choisissent plutôt, dans l'espoir peut-être de ratisser large. Certains auteurs comme Ben Amar ou Diagana (1990) n'ont publié qu'un ouvrage et le premier n'a pas été réédité depuis 1984 bien que son roman soit épuisé. Un auteur des plus prolifiques est décédé : Tène Youssouf Gueye.

Le principal problème pour un auteur est de trouver un éditeur : en effet, il n'existe pas à proprement parler de maisons d'édition en Mauritanie. Parfois, certaines imprimeries locales situées à Nouakchott publient à compte d'auteur, comme ce fut le cas pour Sall (1976 et 1978). Ceux qui choisissent de se faire éditer à l'extérieur ne sont pas mieux lotis et sont contraints parfois de se faire publier à compte d'auteur par des éditeurs comme *La Pensée Universelle*. De plus, quand l'écrivain réussit à trouver un éditeur, ses œuvres ne sont que rarement achetées par le public mauritanien pour plusieurs raisons : la première est qu'il n'y a pratiquement pas de librairie ; il faut se rendre à Dakar pour en trouver d'achalandées. La seconde en est le faible nombre des acheteurs potentiels : le lectorat virtuel est constitué essentiellement de jeunes scolaires au pouvoir d'achat dérisoire qui préfèrent aller à la bibliothèque du Centre Culturel Français pour se procurer les livres dont ils peuvent avoir besoin.

6.6. Secteur parapublic et privé

L'État et les sociétés parapubliques constituent le principal employeur et les secteurs secondaire et tertiaire privés ne sont pas très développés en Mauritanie.

Cependant les grandes entreprises qui relèvent de l'État en ce qui concerne les communications, l'énergie, la distribution d'eau, l'exploitation des ressources minières (SNIM, Sonelec, Sonader, etc) semblent « rester sourdes aux appels de l'arabisation. Dans tous ces établissements, la langue de travail reste sans conteste le français. » (Ould

Cheikh, 1996, 234). De même, dans les sociétés privées qui sont en rapport avec l'étranger, les sociétés d'import-export, de la petite industrie, du transit, les banques, etc., le français reste le principal medium.

En revanche, le petit commerce, les « boutiques » où l'on peut acheter des produits courants et qui sont tenues par des Mauritaniens, est le domaine d'emploi privilégié des langues vernaculaires, spécialement dans les interactions avec les clients.

6.7. Les situations informelles

6.7.1. Le milieu familial

Dans le milieu familial, ce sont bien évidemment les langues vernaculaires – hassaniyya, poular, soninké, wolof, bambara – qui sont acquises et développées. L'usage du français y est très rare, sauf dans les couples mixtes et dans les familles d'intellectuels, surtout d'origine négro-mauritanienne. Chez les Maures, seuls les intellectuels parlent parfois français chez eux quand le sujet s'y prête : politique, culture générale, par exemple.

6.7.2. Le milieu extra-familial

Dans les milieux urbains où se produisent des brassages ethniques, l'enfant acquiert une ou deux langues autres que la sienne en jouant avec ses amis et camarades dans la rue ou dans la cour de l'école.

Dans les grandes villes et spécialement à Nouakchott, la capitale où est concentré le tiers environ de la population mauritanienne et où toutes les ethnies sont représentées, il y a tendance à la véhicularisation (86) du français à côté de celles du hassaniyya, et dans une moindre mesure du wolof (en raison de la présence d'une communauté immigrée d'origine sénégalaise) (87). Au niveau de l'écrit, les affiches, les enseignes, les slogans publicitaires rédigés en arabe et en français interpellent le Mauritanien pour peu que celui-ci sache lire ces langues (le taux d'analphabétisme étant estimé à 35 %). Comme le note, Ould Cheikh, 1996, 236, « dans les rues de Nouakchott et de Nouadhibou, le bilinguisme « scriptural » est de rigueur dans la mesure où il est pratiquement impossible de voir des enseignes de magasin ou d'atelier ne comportant pas des inscriptions en français à côté de l'arabe. Que ce soit sur les affiches, les panneaux publicitaires, les signalisations routières, toutes les inscriptions figurent dans les deux langues. Bien sûr l'arabe figure en bonne place, généralement au-dessus. »

Au niveau de l'oral, le français continue de jouer le rôle de véhiculaire dans certaines situations de communication : le français est par exemple la première langue à laquelle un Mauritanien scolarisé recourt quand il aborde un Européen ou quand il est contacté par lui. Par ailleurs, au travail ou dans la rue, les Mauritaniens lettrés n'appartenant pas aux mêmes ethnies auront recours au français pour converser. Le français

86. Cette tendance à la véhicularisation des langues dominantes est également sensible dans certaines régions ou parties de régions. C'est le cas du poular au Brakna et au Gorgol et du soninké au Guidimaka. Le bambara, bien qu'il ne soit pas dominant dans le Hodh oriental, « s'impose sur le marché de Néma » (Ba, 1993, 43). La raison (évidente) en est que le Hodh qui appartenait au Soudan ne fut rattaché à la Mauritanie qu'en 1944 et que cette région est limitrophe du Mali.

87. Cette communauté qui se juge en situation précaire occupe un certain nombre de petits métiers (pêcheurs, taximen, maçons, etc.) que les Mauritaniens n'ont pas l'habitude d'exercer.

sert aussi de langue d'interaction entre « d'une part les Négro-Mauritaniens et les Maures francophones. D'autre part entre les Négro-Mauritaniens entre eux » (Ould Cheikh, 1996, 235). Comme le constate le même chercheur, 1996, 238, « le français oral est présent presque partout. Il est rare d'entendre une conversation au bureau, dans le bus ou au marché, sans que l'un des interlocuteurs n'y glisse un mot, une expression, voire une phrase entière en français ».

Globalement nous adhérons à son constat : « Si l'on exclut les villages et campements, on peut affirmer que le bilinguisme (franco-arabe) prévaut dans les grandes villes » (Ould Cheikh, 1996, 236).

6.8. Le nombre des locuteurs francophones

Bien qu'elle n'ait à nos yeux qu'un intérêt limité, nous n'éviterons pas la question du nombre des francophones qui obsède tous les démolinguistes. Pour commencer, nous citerons les chiffres fournis par les organismes francophones officiels : les fiches signalétiques établies par C. Gutman et M. Herman pour le Haut Conseil de la Francophonie et publiées dans Gonthier-Amar, 1996, 181, font état pour la Mauritanie de 120 000 francophones réels et indiquent que le nombre d'enseignés en français est de 125 000. Les estimations fournies par l'*Atlas de la langue française* (Rossillon, 1995, 87) et concernant la population de 15 ans et plus, donnent pour 1993 un pourcentage de 6 % de « francisants » (« locuteurs potentiels qui ont suivi un cursus scolaire d'au moins deux ans en français et qui éventuellement peuvent perdre leur acquis ») auxquels s'ajoutent 10 % de « francophones réels » (définis comme « ayant suivi un cursus scolaire d'au moins six ans en français ») (88). Si l'on rapporte ces pourcentages au nombre de Mauritaniens, il y aurait ainsi en 1993 120 000 « francisants » et 200 000 « francophones réels ».

On doit considérer avec beaucoup de réserves ces chiffres qui, s'appuyant sur la même enquête démolinguistique de base (Perrin, 1983), se recoupent partiellement. En effet, ils prennent essentiellement en compte le nombre de personnes qui ont étudié le français dans le système éducatif formel sans se préoccuper de l'efficacité réelle de cet apprentissage (dont on a de bonnes raisons de mettre en doute le rendement) (89) et

88. Les projections pour 2003 donnent 8 % de « francisants » et 14 % de « francophones réels ».

89. Beaucoup d'observateurs contestent l'efficacité de l'enseignement du français, en particulier dans la filière arabe (qui regroupe plus de 90 % des apprenants). L'existence d'un double cursus d'enseignement avec dans chacune des filières une langue dominante et une langue seconde amène dans les faits à une minoration et à une péjoration de la seconde langue (français dans la filière arabe, arabe dans la filière bilingue). Comme le relève Ould Ahmedou, 1997, 85-86, « ces conventions administratives [prévoyant l'enseignement renforcé dans chacun des cursus d'une seconde langue] ont été certes « formellement » appliquées mais comme on dit, le cœur n'y était point. Du moins à ce qu'il semble. De part et d'autre, dans les deux filières se perpétuait une sorte de repli pour ne pas dire de mépris. Les heures d'arabe pour les francisants n'étaient qu'une occasion de plus pour allonger la récréation. Les heures de français pour les arabisants n'apportaient rien de nouveau pour les mêmes raisons ». Un jugement tout aussi négatif est porté dans *Notre librairie*, 1995, 41 : « Très rapidement, l'enseignement de la langue seconde dans chacune des deux filières a été sacrifié, abandonné ou saboté, pour une série de raisons avouées ou non : pénurie de maîtres qualifiés, difficultés à organiser les services d'enseignement, absence de programmes, absence de livres, faible coefficient des langues secondes aux examens, mauvaise perception par les élèves et leurs familles de l'intérêt de cet enseignement. »

sans considérer les déperditions ou l'oubli plus ou moins grand de la langue d'apprentissage dans les cas, fréquents, de non-utilisation ultérieure.

Il paraît dès lors intéressant de les contrôler par les enseignements du recensement de 1988 qui, s'il ne donne pas de statistique précise sur les langues utilisées par les populations, fournit cependant quelques éléments de réponse intéressants. En effet ses résultats permettent de reconstituer la répartition de la population déclarant savoir lire et écrire (les « alphabètes »), selon les langues possédées, conformément au tableau suivant qui concerne la population âgée de 6 ans et plus (tableau emprunté à Ould Ahmedou, 1997, 136 ; source : ONS, recensement de 1988).

Langues	Effectif de la population
arabe unique	313 959
arabe-français	100 329
arabe-poular	1 015
arabe-soninké	123
arabe-wolof	295
Total arabe	415 721
français unique	31 728
français-poular	2 579
français-soninké	767
français-wolof	395
Total français	35 469
poular	1 480
soninké	170
wolof	182
autres	14 963
non déclarés	14 342
Total alphabètes	467 985
Total population concernée	1 251 353

Si l'on admet l'hypothèse qu'en Mauritanie l'école est le principal sinon le seul lieu d'apprentissage du français et que donc les francophones dans leur immense majorité (90) sont des « alphabètes » alphabétisés en français et dans d'autres langues, on peut penser qu'en 1988 le nombre des francophones correspondait à la somme des 35 469 alphabétisés en français et en langues négro-africaines et des 100 329 alphabétisés en arabe et en français, ce qui donne 135 798 locuteurs déclarant savoir lire et

90. La situation serait toute différente dans d'autres pays africains, comme la Côte d'Ivoire par exemple, où un certain nombre de francophones sont des analphabètes qui ont appris le français de manière informelle (travail, quartiers, etc.). Tel n'est pas le cas en Mauritanie où nous estimons très réduit le nombre des francophones ayant acquis le français hors du système scolaire (à l'exception d'un petit nombre d'immigrés parlant un français très approximatif, cf. 7.1.).

écrire en français. Pour les baptiser « francophones », encore faudrait-il qu'ils puissent tous mériter le qualificatif, ce qui, selon notre expérience, est loin d'être le cas, puisque beaucoup n'ont du français qu'une connaissance lointaine et qu'une pratique fortuite et très sommaire.

Comme on le voit, les statistiques officielles françaises émanant de l'IRAF sont une fois de plus trop flatteuses pour correspondre à la réalité du terrain. Les estimations de l'ONU (91), reprises dans l'édition 1995 de l'*Année Francophone Internationale*, p. 207, et qui évaluent à 120 000 personnes la population ayant le français comme « langue d'usage » (92) (soit 5,4 % de la population totale) semblent plus en rapport avec les faits.

7. LES VARIÉTÉS DE FRANÇAIS

Nous venons de voir la difficulté d'évaluer le nombre des locuteurs francophones. Il est encore plus difficile d'indiquer le nombre et le type de « variétés de français » pratiquées par ces locuteurs car il s'agit d'« un continuum dont un des pôles est la langue très pure de nombreux écrivains ou intellectuels africains et dont l'autre se perd souvent dans une zone indécise où l'on a peine à distinguer ce qui est la réalisation approximative des structures françaises de ce qui ressortit aux langues du substrat » (Manessy, 1978, 93). Aussi, tout en adhérant au constat de Manessy (1979, 347) selon lequel « la proportion des locuteurs africains des diverses variétés de français n'est pas connue et sans doute pas connaissable », nous croyons cependant possible de distinguer en première approximation quatre variétés de français en Mauritanie :

7.1. Les variétés basilectales

7.1.1. Le basilecte des migrants

Constituant un « français populaire africain » (Turpin), elle serait parlée dans les trois grandes villes habitées par les Européens (Nouakchott, Nouadhibou, Zouérate) par une communauté de travailleurs étrangers immigrés, surtout sénégalais et guinéens, peu ou non alphabétisés mais en contact professionnel avec des employeurs européens. Ces locuteurs exercent des métiers de service (essentiellement de gens de maison : boys, jardiniers, gardiens, etc.) et ont appris le français sur le tas au contact de leurs employeurs étrangers et du reste de la population, surtout hassanophones, avec qui ils sont contraints d'utiliser le français pour communiquer, faute de langue commune. Pour Turpin, 1987, 64-65, « ce français est quasi exclusivement circonscrit à des ethnies noires non mauritaniennes et doit beaucoup à celui parlé par les Wolofs de Saint-Louis ou Dakar au Sénégal et à celui parlé à Conakry en Guinée ».

Du point de vue linguistique, toujours selon Turpin, 1983, 74, « il se caractérise par :

- a. une structure phrastique du type thème + commentaire,
- b. l'emploi multifonctionnel de formes syntaxiques (formes verbales, pronoms) figées,
- c. la polyvalence d'un lexique réduit ».

91. Source : *Population and vital statistics reports*, New York, ONU.

92. Terme évidemment bien flou...

Turpin montre les ressemblances structurales entre « ce français véhiculaire servant à la transformation d'informations utilitaires » et le français-tirailleur utilisé dans les troupes coloniales et bien décrit par Manessy 1994, 111-119. Turpin n'écarte pas non plus la possibilité de l'existence de résidus de français-tirailleur dans les villages où vivent d'anciens combattants et dans les villes ayant servi de garnisons militaires à la France (93).

7.1.2. Le basilecte des élèves arabisants

Une variété de français intermédiaire entre le basilecte et le mésolecte serait parlée selon Ould Zein, 1995, 83, par un ensemble relativement important de population constituée par ceux qu'il est convenu d'appeler les « arabisants » et ils sont légion. Il s'agit des élèves et des étudiants de l'option arabe du système éducatif pour qui le français est enseigné comme première langue étrangère et de tous ceux qui ont suivi ce cursus et qui, pour une raison ou une autre, l'ont interrompu. Cette variété de français est comparable à une interlangue au double point de vue « psycholinguistique (recours à des règles génératives qui sont celles de la langue maternelle) et linguistique (productions pouvant éventuellement être jugées défailtantes) » (Dumont, 1990 b, 120). Cette variété de français très approximatif mais non populaire serait en extension en raison des orientations et des faiblesses du système éducatif qui voit s'accroître le nombre d'arabisants ayant une connaissance très réduite du français, et de considérations sociolinguistiques liées à la perte de prestige du français. Comme le note Ould Cheikh, 1996, 235, « depuis que l'arabe a été proclamé langue nationale et officielle, on constate un net recul de la langue de Molière et une altération sensible de son usage. Les Mauritaniens prennent de plus en plus de liberté avec cette langue. À l'oral, les locuteurs s'expriment en « petit nègre » à la radio, à la télévision, dans les bureaux et dans la rue, sans la moindre gêne. »

7.2. La variété mésolectale

Elle concerne surtout des locuteurs scolarisés ayant suivi un cursus scolaire assez long accordant une place importante au français, que ce soit les personnes d'un certain âge qui ont effectué leur scolarité avant l'arabisation massive de l'enseignement, ou les locuteurs plus jeunes (essentiellement négro-mauritaniens) qui ont suivi la filière « bilingue » (la seule à donner, rappelons-le, une part prépondérante à l'enseignement du / en français). « Ce français mésolectal qu'on rencontre ailleurs en Afrique noire (par exemple dans les pays frontaliers du Sénégal et du Mali) se présente comme une variété

93. Le discours de certains interlocuteurs d'Odette du Puigadeau n'est pas sans rappeler ce français-tirailleur qu'ils auraient pu apprendre auprès de tirailleurs sénégalais dont on signale la présence en 1918 à Boutilimit et en 1932 au Groupe Nomade de Chinguetti (cf. Le Rumeur, 1952, 148-149), comme en témoignent ces quelques extraits de ce français dit « petit nègre » :

« – Où as-tu gagné ça, madame ?

– Je l'ai acheté à Baba-Ahmed, le forgeron de Boutilimit.

– Baba-Ahmed, c'est cousin-femme-pour-moi. Toi y en a vu Boutilimit ? » (Puigadeau, 1937, 9).

« – Ti comprends la question, moussieu commandant. Aïcha-Fall y a content pour divorce. Jamais femme Beïdania y donne son mari permission pour une autre femme. toi y a connaît. Ali y a pas bon ». (Puigadeau, 1937, 107).

de français en relation assez lâche avec la norme scolaire et riche d'un grand nombre de particularités (lexicales mais aussi syntaxiques) souvent intégrées dans la norme locale » (Queffélec, 1990, 39). La variété mésolectale qui tend à s'imposer comme norme locale du français a été bien décrite du point de vue morphosyntaxique et lexical par Ould Zein, 1995, qui appuie sa description sur un important corpus de français parlé mésolectal transcrit selon les conventions du Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe. C'est cette variété de français fonctionnant comme norme endogène que notre ouvrage s'efforcera de décrire en se limitant ici à la dimension lexicale de ce mésolecte, pour se plier aux exigences éditoriales de la collection qui l'accueille.

7.3. La variété acrolectale

Plus conforme au français central, elle ne semble utilisée que par un nombre très réduit de locuteurs, essentiellement en situation formelle. Ses utilisateurs sont surtout des hauts cadres formés à l'étranger, en France spécialement. Cette variété se voit frappée par le reste des Mauritaniens d'un certain ostracisme dans la mesure où ceux qui « roulent les r » pour reprendre une locution locale déroutante, sont considérés comme des aliénés culturels qui ont plus ou moins abandonné et trahi leur langue d'origine et leur mauritanité. Aussi les locuteurs qui possèdent cette variété acrolectale n'en font qu'un usage limité, lui préférant la variété mésolectale moins marquée socialement. Ainsi, certains universitaires mauritaniens, qui utilisaient durant leurs études supérieures en France un lexique et une prononciation proches de la norme orthoépique, adoptent dès leur retour en Mauritanie, même dans leurs conversations avec des francophones natifs, la prononciation locale (avec prononciation roulée du [r] par exemple).

7.4. L'alternance codique

On ne peut pas décrire les variétés de français sans évoquer le « métissage linguistique » (Bal, 1976, 21) qui caractérise le parler de la quasi-totalité des francophones mauritaniens. L'alternance codique qui fait se succéder énoncés en français et énoncés en hassaniyya ou en langues nationales est le mode de performance du français le plus commun (94). Ainsi, Diagana, 1996, 170, note à propos de l'alternance codique français/soninké que « le mélange des codes est un phénomène très répandu, particulièrement chez les personnes scolarisées. Sa compréhension nécessite un bilinguisme, tant les segments unilingues dans ce type de discours peuvent être importants ».

Cette alternance est d'ailleurs très prisée par les lettrés et moyens lettrés qui y trouvent l'expression la plus adéquate de leur bilinguisme. Elle se trouve facilitée par les interférences fortes du français dans les langues en contact, surtout sensibles au niveau lexical. Comme le relève Ould Cheikh, 1996, 238, « en hassaniyya, on peut dénombrer des centaines voire des milliers de mots d'origine française qui ont été intégrés dans la langue et que les locuteurs utilisent inconsciemment comme s'il s'agissait de leur langue maternelle. [...] En général, tout ce qui est étranger à la vie nomade a pris l'appellation en français et, chose étonnante, les locuteurs, même les anciens, ont plus de facilité à

94. En Mauritanie comme dans beaucoup d'autres pays africains où l'alternance français/langues africaines est très courante. Cf. des exemples variés dans A. Queffélec (éd.), 1997, *Français parlé et alternances codiques en Afrique*.

utiliser ces emprunts plutôt que leurs équivalents en arabe» (95). Ce point de vue est partagé par Diagana, 1996, 169 : « Toutes les langues locales ont subi et continuent de subir l'influence du français. On en veut pour preuves les multiples mots d'emprunt français que l'on retrouve en soninké, en pulaar, et en wolof ou en hassaniyya ; et ce dans les divers domaines de la vie. [...] Chacune des langues locales, en empruntant les mots français les adapte à ses propres règles phonétiques, syllabiques, morpho-syntaxiques ou sémantiques » (96). Réciproquement, le français des Mauritaniens porte « la marque des cultures locales, soit par la traduction d'expressions locales, soit par la présence de morphèmes locaux dans le discours français [...] On entend souvent des expressions comme « moi *de* (y), je ne suis pas content », que l'on retrouve dans des formules locales comme *man dey* (wol), *nke de* (sk), *min dey* (pul) ; « attends, *rek*, tu vas voir ! » dans *xaaral rek...* (wol), *mundi rek...* (sk), *fad rek* (pul) [...] « lui, *ga*, il est fou » du hassaniyya *huwa ga* ; *a ke n wa ga* (sk), *kanko ga...* (pul) » (Diagana, 1996, 170) (97). Le changement de code est donc naturel chez les bilingues : « Il arrive fréquemment qu'une réunion commencée en arabe se termine entièrement ou partiellement en français, surtout s'il s'agit d'un sujet technique. » (Ould Cheikh, 1996, 238). Les conclusions de Ould Zein, 1995, 84, vont d'ailleurs dans le même sens quand il constate que dans le discours métissé, « on réserve au français l'expression des termes techniques, des concepts, et de tous les vocables étrangers à la réalité du pays ».

8. L'INVENTAIRE DES PARTICULARITÉS LEXICALES

C'est Jean-Claude Blachère (1972, 866) le premier qui a attiré l'attention des chercheurs et du grand public sur l'intérêt de l'étude des particularités lexicales du français en Mauritanie : « Il est un [...] aspect de la déformation du français en Mauritanie, et plus généralement en Afrique occidentale francophone qui mérite que l'on s'y attarde davantage. Nous voulons évoquer l'existence de tout un lexique, mots, tournures, expressions, propre à l'Afrique, qui se répand chez un nombre de plus en plus grand de locuteurs, même scolarisés ».

En 1976, Robert Courtier publia dans *Réalités africaines et langue française*, la revue du Centre de Linguistique Appliquée de Dakar, un certain nombre de mauritanismes.

Il fallut cependant attendre 1991 et surtout 1995 pour que Bah Ould Zein livre dans son D.E.A. et surtout dans sa thèse les résultats d'une enquête lexicale plus systématique dont on évoquera ici les postulats méthodologiques (déjà explicités pour le projet panmaghrébin par A. Queffélec, 1993, 163-168) et les principaux résultats.

95. Pour l'auteur, « l'explication [du phénomène] est simple : Tout ce qui a trait à la société de consommation n'est pas nommé en hassaniyya et l'arabe classique n'est pas utilisé dans la langue courante, le seul recours est donc le français. Cela explique en partie l'échec des campagnes d'arabisation entreprises vers le début des années 80 à la radio et dans la langue écrite. »

96. Et l'auteur de citer quelques exemples : « on rencontre *lekkoli* (soninké), *lekkol* (pulaar), *ekol* (wolof), issus du syntagme français « l'école » ; *politiki* (sk), *polotik* (pul), *politig* (wol) de « politique » ; *karooti* (sk), *karot* (pul), *karoot* (wol) de « carotte » ; *misiki* (sk), *misik* (pul) de « musique ». »

97. Pour des analyses précises d'alternances codiques, on se reportera à S. O. Diagana, 1996 et surtout 1997.

8.1. Objectif de l'inventaire

L'Inventaire ci-après décrit les particularités lexicales du français régional parlé et écrit en Mauritanie à l'époque contemporaine. La description a donc été limitée d'un quintuple point de vue :

– **Visée strictement descriptive.** Le jugement normatif a été délibérément proscrit pour plusieurs raisons : d'une part, il ne peut qu'être second ; en bonne méthode, pour légiférer, exclure un usage comme fautif ou le légitimer en le proclamant de bon aloi, il faut d'abord disposer d'une description solide voire complète de l'usage en question. Mêler les deux points de vue, descriptif (seul scientifique) et normatif (nécessairement subjectif), ne peut qu'être nocif ; d'autre part, nous ne nous estimions pas habilités à porter des jugements d'acceptation ou de rejet. Il revient à d'autres Autorités plus autorisées en ce domaine (en particulier les Autorités pédagogiques) de se prononcer en toute connaissance de cause, d'autres paramètres de nature non linguistique intervenant dans l'établissement d'une norme (sur « le problème de l'acceptabilité des africanismes, des normes endogènes et des normes pédagogiques », cf. Dumont-Maurer, 1995, 174-189). Les chercheurs se bornent à fournir des éléments objectifs d'appréciation. Aux décideurs et à la communauté des usagers de trancher éventuellement.

– **Limitation aux particularités :** l'inventaire ne relève que les écarts alors que l'idéal aurait été de décrire l'intégralité des usages. On se serait aperçu que le français de Mauritanie possède une spécificité non seulement par ce qu'il possède en plus (néologismes, emprunts, extensions de sens, etc.) mais aussi par ce qu'il possède en moins (termes du français standard inconnus ou inusités) et surtout en autre (en particulier dans le domaine des fréquences d'emploi). Cette tâche, considérable, dépassait de beaucoup les possibilités matérielles des chercheurs.

– **Limitation au lexique :** dans le champ linguistique, seul le lexique a été examiné dans cette publication. Plusieurs raisons expliquent cette limitation ; en premier lieu, le vocabulaire est le domaine où les particularités sont les plus nettement perceptibles. La plupart des observateurs en contact avec le français utilisé en Mauritanie (cf. supra) mettent d'abord en avant les spécificités de vocabulaire (et de prononciation) lorsqu'ils veulent souligner son originalité. En second lieu la recherche sur le français en Mauritanie s'inscrivant, au moins dans le cadre du réseau « Étude du français en francophonie » dans la perspective plus large d'une recherche sur les maghrébismes lexicaux, il a semblé prioritaire de publier une description de ces mauritanismes lexicaux qui seront intégrés dans l'Inventaire panmaghrébin à paraître prochainement. En outre, la nécessité d'utiliser des approches distinctes pour aborder les autres champs linguistiques (en particulier la syntaxe) risquait de différer de beaucoup la publication alors que les données lexicales, immédiatement publiables, pouvaient contribuer utilement à la mise sur pied de la Banque informatisée de données lexicales prévue dans le projet de Trésor des Vocabulaires francophones. Enfin, la spécificité des méthodes utilisées pour explorer les différents domaines linguistiques et l'hétérogénéité certaine des résultats incitaient à publier séparément les résultats des diverses recherches. Cette focalisation sur le lexique n'a pas interdit cependant de présenter des données de nature syntaxique, spécialement lorsqu'une différence de combinatoire génère une altération sémantique.

- **Limitation à la variété de français constitutive de la norme locale :** l'étude s'est focalisée sur les usages suffisamment stabilisés et répandus socialement pour pouvoir être considérés comme représentatifs d'une variété régionale. C'est donc le mésolecte qui a été décrit prioritairement en tant que norme locale en émergence. Néanmoins, certaines lexies peuvent se retrouver employées dans les diverses variétés de français, du basilecte à l'acrolecte. Aussi on a pris soin d'indiquer pour chaque lexie les milieux qui l'emploient prioritairement.
- **Limitation d'ordre temporel :** la description se veut synchronique (au sens large) puisque seuls ont été retenus les termes en usage dans la période contemporaine (1990-1997). Néanmoins, il a semblé utile de signaler que certaines de ces lexies présentes dans l'usage contemporain étaient déjà utilisées à date plus ancienne dans des ouvrages publiés par des non-Mauritaniens, généralement français.

8.2. Méthode

Pour constituer l'inventaire projeté, les chercheurs se devaient de mettre au point des procédures d'investigation et de découverte propres à l'objet analysé. La réflexion méthodologique se focalisa autour de trois axes principaux, la constitution d'un corpus d'enquête, l'élaboration des critères de sélection des particularités, enfin la mise au point de techniques lexicographiques de classement (établissement d'une nomenclature) et de présentation (contenu des articles) des informations retenues.

8.2.1. Corpus

Conformément à une tradition explicitée par D. Crystal, l'enquête est fondée sur un corpus (« corpus-based ») et non limitée à un corpus (« corpus-limited »). Elle porte à la fois sur un corpus écrit et sur un corpus oral.

8.2.1.1. LE CORPUS ÉCRIT

Celui-ci est constitué de plusieurs sources au premier rang desquelles on doit citer la littérature mauritanienne d'expression française. Ont ainsi été analysées la majorité des œuvres publiées par des auteurs mauritaniens. La presse a également été fortement mise à contribution en tant que représentative de la norme locale : ainsi un grand nombre de journaux, hebdomadaires, mensuels ont été dépouillés, l'émergence d'une presse « pluraliste » qui a fleuri après l'instauration du multipartisme (98) favorisant la dispersion des sources. Quantitativement, c'est cette presse qui a fourni le plus d'exemples. De manière beaucoup moins systématique ont également été sollicités monographies, thèses, mémoires, rapports, ouvrages et revues scientifiques, annales, manuels scolaires, livres d'art ou de vulgarisation, etc., qui ont donc servi comme source documentaire à la fois pour la rédaction de l'introduction scientifique et pour celle de l'inventaire.

98. Notre bibliographie donne une liste précise des titres que nous avons dépouillés. Il a paru utile de fournir des informations sur la date de fondation (et éventuellement de disparition) des divers journaux avec des informations sur leur format et le nombre de pages. Ces informations permettent d'actualiser les données fournies par Belvaude, 1995, 51-56.

8.2.1.2. LE CORPUS ORAL

Si dans le domaine de l'écrit la littérature et la presse ont donné lieu à des investigations presque systématiques, il n'en est pas de même pour le domaine oral où l'enquête fut nécessairement moins étendue, essentiellement pour des raisons financières. Pour mener une étude scientifiquement fondée du français oral utilisé par la population mauritanienne, il aurait fallu procéder à la manière des enquêtes mises au point pour l'élaboration du français fondamental de G. Gougenheim et utilisées dans certaines descriptions des langues africaines : auraient été nécessaires de nombreux enregistrements opérés en divers lieux où le français est parlé, si possible auprès d'un échantillon représentatif de la population mauritanienne parlant français et ce, dans les diverses régions du pays. Un embryon de recherches allant dans cette direction a certes existé : des émissions de radio ou de télévision, censées représenter la norme locale orale ont été enregistrées. Par ailleurs ont été dépouillés les corpus de français oral transcrits par Bah Ould Zein pour ses recherches morpho-syntaxiques. Cependant, Bah Ould Zein, principal enquêteur sur le terrain, a dû se contenter de méthodes moins sophistiquées. Il a recouru à la technique du questionnaire préétabli (99) ou demandé à des interlocuteurs complaisants (amis ou étudiants) d'évoquer dans des conversations plus ou moins dirigées tel ou tel thème de la vie courante. Il a ainsi constitué une esquisse de réseau d'informateurs bénévoles en leur demandant de signaler les mauritanismes que ceux-ci rencontraient. Par ailleurs, il a largement fait appel à son expérience personnelle de locuteur du français de Mauritanie.

8.2.2. Sélection des entrées

Au terme de la phase d'enquête a été opérée une sélection dans la masse des informations recueillies qui étaient par nature peu homogènes et d'intérêt inégal. Que fallait-il retenir dans cette riche moisson qui formait un ensemble très disparate ?

8.2.2.1. PARTICULARITÉS ET ANTI-DICTIONNAIRE

Les termes recensés devaient être des particularités ; à ce titre, ils devaient à la fois être clairement attestés dans le français mauritanien et ne pas appartenir à l'usage ordinaire du français de référence. Cette seconde exigence posait le problème de la norme de référence servant d'anti-dictionnaire. Conformément à la politique définie par le collectif *IFM*, le *Petit Robert* (dans sa dernière version) a été adopté comme dictionnaire d'exclusion prioritaire, complété du *Lexis*, du *D.F.C.* et du *Grand Robert*. Leur utilisation est apparue cependant souvent délicate dans la mesure où ces ouvrages lexicographiques ne se contentent plus de décrire la norme française mais s'ouvrent de plus en plus à des variétés non hexagonales, y compris africaines. Ainsi, le *Grand Robert* dès son édition de 1985 comporte un certain nombre d'africanismes lexicaux (dont la majorité viennent de l'*IFA*, cf. A. Queffélec, 1988). Aussi, leur témoignage a-t-il été traité avec prudence. Ont été conservés certains termes ou unités sémantiques qui y étaient recensés, mais avec la mention Afrique, ce qui suggérerait que l'unité de sens en question ne relevait pas de l'usage central du français. Les deux rédacteurs du présent ouvrage

99. En particulier, les termes recensés dans les inventaires (parus ou à paraître) de particularités du français dans les pays voisins (Sénégal, Maroc, Mali, Algérie) ont fait l'objet de vérifications systématiques.

ont donc confronté pour la sélection finale leur intuition de locuteurs de français langue première ou seconde pour compenser les insuffisances de la littérature lexicographique.

Ils ont retenu des termes figurant dans les anti-dictionnaires avec la mention « spécialisé » ou « rare » alors qu'ils appartenaient au français ordinaire en Mauritanie : la différence de fréquence entre l'usage dans la variété décrite et celui dans la variété de référence (terme inconnu du locuteur métropolitain ordinaire) justifiait leur sélection.

8.2.2.2. CRITÈRES DE SÉLECTION

Une fois repérés comme particularismes, les items devaient pour être retenus subir une seconde épreuve de sélection fondée sur plusieurs critères :

Fréquence dans l'usage local : on a retenu en priorité les unités présentant un nombre élevé d'attestations à l'écrit (ou à l'oral) car il a paru normal d'accorder une place prépondérante aux unités présentant un taux élevé de récurrence. Cependant, en raison du caractère asystématique de l'enquête et pour éviter les phénomènes de mode langagière, ce critère de fréquence absolue a dû être tempéré. Toutes les lexies sélectionnées ont été soumises à un « jury » représentatif qui a opéré un tri final en éliminant les lexèmes relevant de sociolectes (militaires, étudiants, journalistes sportifs, etc.) ou d'ethnolectes. Par ailleurs ont été recensés certains termes qui, bien que d'un usage restreint, appartiennent au fonds français des locuteurs mauritaniens : il s'agit de termes « disponibles » que les usagers ne sont amenés à utiliser que dans certaines circonstances précises et qui échappent souvent aux enquêtes aléatoires.

Dispersion sociale : la possibilité pour un terme d'être employé ou considéré comme français par des locuteurs appartenant à des couches sociales et à des milieux professionnels différents a également été jugé significatif ; ce critère n'a été utilisé que parcimonieusement, les locuteurs francophones mésolectaux étant en nombre réduit et appartenant essentiellement au groupe des « lettrés ».

Dispersion géographique : ce critère était très délicat à manier puisqu'il recoupait partiellement celui de dispersion ethnique, les Négro-Mauritaniens vivant principalement dans le sud du pays et les Maures dans le nord. L'honnêteté nous conduit à reconnaître que ce critère a été partiellement neutralisé et que la description est fondée surtout sur l'usage du français dans les diverses communautés (maures et négro-mauritaniennes) qui peuplent la capitale Nouakchott (100).

Dispersion chronologique : l'attestation d'un même lexème à différentes périodes dans le corpus a été considérée comme un indice sûr de la vitalité et de l'implantation dans le français local de ce terme ; aussi a-t-elle été prise en compte comme un indice significatif en vue de sa sélection dans la nomenclature.

Le croisement de ces différents critères utilisés de manière systématique mais souple a permis d'aboutir à la nomenclature définitive.

100. Dans sa thèse, 1995, 167, note 2, Ould Zein suggère même que « ce critère ne devrait pas s'appliquer à la Mauritanie dont la capitale Nouakchott représente à elle seule le tiers de la population totale et où est concentré le gros des locuteurs de français ; autrement dit, le français de Nouakchott, c'est un peu le français de Mauritanie, nous semble-t-il ! »

8.2.3. Classement de la nomenclature (macro-structure)

Conformément à la tradition lexicographique, les lexies sont classées selon l'ordre alphabétique, la forme graphique la plus fréquemment attestée étant retenue. Pour les rares termes employés seulement à l'oral une reconstruction graphique conforme au système français a été opérée et le terme reconstitué a été classé conformément à sa graphie forgée. Des systèmes de renvoi pour les termes présentant des parentés morphologiques (dérivés, composés) ou sémantiques (parasynonymes, antonymes) permettent de remédier partiellement à ce qu'a d'arbitraire et de déstructurant l'ordre alphabétique.

8.2.4. Contenu des articles (micro-structure)

Il est conforme à la pratique lexicographique mise en œuvre dans les autres dictionnaires de particularités relatifs au français en Afrique : lorsque plusieurs sens sont attestés, ils sont numérotés par un chiffre et hiérarchisés selon leur ordre d'importance du général au particulier. Chaque article est organisé selon une grille identique, constituée de plusieurs rubriques :

Entrée : elle est fournie en caractères gras et majuscules. La forme vedette correspond à la graphie possédant la plus haute fréquence dans notre corpus écrit. Il peut se faire que cette forme ne soit pas la plus fréquente dans les exemples fournis, ceux-ci n'étant que le produit d'une sélection opérée dans le corpus. Pour les rares termes uniquement oraux (ou dont nous n'avons pas d'attestation écrite), se trouve reconstituée la forme la plus conforme au système français, éventuellement complétée par une forme conforme à la graphie de la langue d'origine. En effet l'analyse des graphies françaises des termes empruntés bien installés dans l'usage local montre la coexistence fréquente de la graphie francisée et d'une graphie plus proche de la langue-source.

Variantes graphiques : lorsqu'elles existent, celles-ci sont mentionnées en gras et en majuscules selon un ordre d'apparition qui correspond à une fréquence décroissante. Il peut arriver que des graphies plus rares, bien qu'attestées dans le corpus, n'apparaissent pas dans les citations fournies, celles-ci ayant été sélectionnées davantage en fonction de leur pertinence illustrative que de la variation graphique qu'elles attestent.

Variation de genre et de nombre : pour les termes dont le féminin ou le pluriel régionaux ne sont pas conformes à la forme normalement attendue en français standard (par exemple *mallemin* pluriel de *mallam*), la forme « anormale » fait l'objet d'une entrée autonome en caractères gras, avec mention du genre et/ou du nombre concernés, renvoi à la forme qui fait l'objet d'un article complet ; l'entrée concernant la forme « anormale » est dépourvue de définition (qui ferait double emploi) mais contient des citations illustrant cette forme.

Transcription phonétique : celle-ci n'est pas fournie systématiquement. Elle est donnée en Alphabet Phonétique International, uniquement pour les termes qui ne sont pas attestés en français de référence, posent problème et n'appartiennent pas aux langues du substrat (arabe et langues nationales de Mauritanie). Si le lecteur comprend aisément qu'il est utile pour lui d'avoir une transcription de la prononciation de *bengala* et admet aisément qu'on ne lui fournisse pas celle, connue ou transparente de *consulter* ou de *conscientiser*, il pourra être surpris de ne pas se voir indiquer celle des emprunts

à l'arabe, au hassaniyya, au poular, au soninké ou au wolof. Il s'agit d'un choix délibéré de l'équipe de l'Inventaire du français au Maghreb, qui a relevé l'instabilité de la prononciation des emprunts les mieux intégrés au français. En contexte maghrébin – et c'est là peut-être l'une des spécificités de ce terrain par rapport à celui de l'Afrique noire – la prononciation des emprunts aux langues du substrat peut varier considérablement en fonction de l'origine sociale ou ethnique des locuteurs, de leur sexe, de la situation d'énonciation, etc. Aussi, plutôt que d'essayer de fournir une seule transcription au risque de normaliser une prononciation parmi d'autres ou d'essayer de reconstituer artificiellement les diverses prononciations observées ou possibles, nous avons jugé préférable de ne pas fournir de transcription « en français », mais de nous en tenir à la prononciation dans la langue d'origine fournie dans la rubrique « étymon ».

Étymon (101) : figurant entre parenthèses et en caractères romains, il est surtout donné pour les emprunts ou les termes résultant d'une formation hybride. La transcription phonétique entre crochets fournie pour les emprunts aux langues mauritaniennes concerne la prononciation la plus courante du mot **dans la langue d'origine** (102) et ne présume pas de sa prononciation en français, le plus souvent instable (cf. *supra*).

Catégorie grammaticale : elle est donnée de manière systématique en caractères romains. Les substantifs dont le genre est instable dans l'usage local voit cette instabilité signifiée par la marque « m. ou f. » ; de même est indiquée la spécificité de nombre ou de genre des termes qui présentent une forme « anormale ». Le mode de construction des verbes (intransitif / transitif direct / transitif indirect) est également signalé, tout comme le cas échéant, l'appartenance catégorielle (humain, animé, inanimé, etc.) de leur complément lorsqu'il y a des restrictions significatives dans leur valence.

Marques d'usage : reconnaissables aux italiques, elles permettent de reconstituer l'écologie des lexèmes. Fournies comme des indices approximatifs mais probables, elles sont établies à partir du sentiment linguistique des informateurs et de l'intuition des membres du « jury » et fournissent trois types d'information :

Fréquence : l'indice de fréquence est le seul à être systématiquement indiqué en dépit du caractère subjectif de cette notion qui, quantifiable à l'écrit (pour autant qu'on dispose d'un corpus étendu) l'est beaucoup moins à l'oral ; quatre types de marques ont été retenues :

- fréquent : d'un usage usuel dans la vie de tous les jours ;
- assez fréquent : d'un usage plus restreint, mais régulièrement employé ;
- disponible : compris mais utilisé peu souvent ;
- spécialisé : utilisé comme vocabulaire technique par un nombre limité de locuteurs.

Code : la référence au code écrit ou oral n'est fournie que si le lexème connaît un usage préférentiel ou exclusif dans l'un ou l'autre code. En l'absence d'indication, le lecteur comprendra que le lexème s'emploie indifféremment dans les deux codes.

101. Pour un certain nombre d'étymons, en particulier pour les mots d'origine poular ou wolof, nous avons bénéficié des informations ou des remarques de J. Schmidt, grand spécialiste des problèmes d'étymologie et d'histoire du français en Afrique.

102. La transcription adopte les conventions des linguistes africanistes, p. ex. celles de C. Taine-Cheikh, 1988, pour le hassaniyya.

Milieu d'emploi : comme pour le code, les informations y afférentes ne sont données que si le lexème est particulièrement employé dans un milieu précis. L'absence d'informations (103) doit être comprise comme l'indice que le terme s'emploie dans tous les milieux. Ces spécifications éventuelles sont fournies en tenant compte de l'âge (jeunes vs vieux), de l'habitat (urbain *vs* rural), du sexe (homme *vs* femme) et surtout du niveau d'instruction et de compétence. On distinguera en première approximation quatre types d'utilisateurs (104) : *non lettrés* = personnes n'ayant pas fréquenté l'école ; *peu lettrés* = personnes ayant fréquenté l'école au niveau primaire ; *moyens lettrés* = personnes ayant suivi un enseignement secondaire complet ; *lettrés* ou *intellectuels* = personnes ayant suivi des études universitaires. Des informations complémentaires sur l'usage dans le temps (ex. : vieilli), le niveau de langue (ex. : familier, argot) ou les connotations (ex. : péjoratif) ont été données lorsqu'elles ont paru significatives.

Définition : nous avons accordé le plus grand soin à sa rédaction. Lorsqu'une définition a paru peu explicite pour un lecteur ne connaissant pas la Mauritanie, des informations volontairement limitées de nature encyclopédique complètent la définition linguistique. Dans la mesure du possible (en particulier pour la flore ou la faune), ces informations encyclopédiques se trouvent développées dans la rubrique « exemples » où nous avons accordé une large place aux citations tirées des ouvrages techniques (thèses ou monographies).

Exemples : visant à compléter ou à illustrer la définition, les exemples reconnaissables par l'emploi des italiques sont de quatre types :

Les plus nombreux sont des citations tirées d'ouvrages édités et référencés méthodiquement avec indication entre parenthèses : pour les livres, du nom de l'auteur, de la date d'édition (105) de l'ouvrage, de la page concernée ; pour les journaux, du nom du journal et de la date précise de parution. Cette priorité accordée aux ouvrages publiés s'explique à la fois parce que la tradition humaniste du dictionnaire privilégie le contexte littéraire ou du moins l'exemple écrit et parce que les citations, indiscutables, valident le particularisme et mettent – au moins partiellement – le lexicographe à l'abri du reproche souvent fondé d'arbitraire et de subjectivité dans la sélection des entrées.

Le deuxième type d'exemples – relativement peu nombreux – concerne les illustrations tirées du corpus oral transcrit et donc précisément datable et identifiable. Ces exemples se reconnaissent à la mention entre parenthèses « Oral enregistré » éventuellement complétée par des informations sur le locuteur et les circonstances de production.

103. Sauf pour les termes spécialisés qui ne sont employés que dans un domaine professionnel précis.

104. Le choix de marqueurs comme *lettrés / moyens lettrés / peu lettrés / non lettrés* peut sembler contestable à plusieurs titres : d'une part, ces termes, dans l'acception que nous leur donnons, sont pris dans leur sens local (mauritanien) assez différent de celui qu'ils ont dans le français central (habituellement pris comme langue de référence dans les ouvrages lexicographiques) ; d'autre part, ils infèrent une relation d'implication entre le nombre d'années de scolarité et le degré de compétence en français, ce qui est évidemment sommaire, même si cette corrélation est *grosso modo* valide (du moins dans l'imaginaire du locuteur mauritanien moyen). Cette catégorisation, malgré ses limites, nous a cependant paru commode et d'un usage aisé.

105. Pour les ouvrages sans date, le titre de l'ouvrage est donné en italiques.

Le troisième type correspond aux exemples pris « au vol » par les enquêteurs qui n'en ont conservé aucune trace sonore comme par exemple lors d'interactions personnelles informelles ou de l'écoute improvisée d'émissions de radio ou de télévision (sont mentionnés alors le média concerné et le jour d'émission).

Le quatrième type concerne les exemples forgés par les informateurs ou par les membres du jury pour illustrer plus clairement la définition et pallier l'absence d'autres exemples ou leur inadéquation. Ces contextes construits présentent l'avantage de donner des informations précises sur l'écologie de la lexie (combinatoire, niveau de langue, contexte d'usage, formes du pluriel, etc.) ; ils permettent en particulier d'alléger le nombre des informations contenues dans la définition, qui, si elles étaient fournies *in extenso*, feraient basculer l'inventaire de langue dans le dictionnaire encyclopédique. Tous les exemples retenus sont fournis et classés chronologiquement : pour ceux d'entre eux qui ne sont pas datés précisément, une date approximative a été retenue et a servi pour leur classement.

Syntagmes et locutions : une rubrique LOC. regroupant les locutions et syntagmes où figure fréquemment le terme analysé est fournie quand le besoin s'en fait sentir. Le sens de ces cooccurrences est parfois explicité mais, en général, lorsque leur sens est transparent, elles ne donnent pas lieu à définition.

Dérivés et composés : ils sont également indiqués afin que le lecteur puisse percevoir la productivité éventuelle de la lexie et son aptitude à la dérivation et à la composition. L'existence de dérivés et de composés joue par ailleurs un rôle de validation quant à la pertinence du choix de la particularité.

Renvois : l'article se clôt par des renvois éventuels (indiqués par *V.* abréviation de *voir*) aux dérivés, composés, mots de sens voisin et de façon plus générale à des termes qui présentent des relations paradigmatiques avec le défini et font l'objet d'une entrée distincte. Contrairement à une pratique que nous avons adoptée dans des ouvrages précédents, la nature du renvoi n'est pas mentionnée explicitement par des indications comme *synonyme*, *antonyme* (ou *contraire*). Un simple *V.* permet, dans la tradition analogique du *Petit Robert*, d'éviter l'épineux débat de la synonymie, de la parasynonymie ou des différentes formes d'antonymies (disjonction exclusive ou contradiction *vs* incompatible ou contraire). Il autorise en revanche la constitution de séries d'équivalences où se trouvent regroupées les lexies présentant certaines relations au niveau du signifié, et l'élaboration de mini-champs lexicaux.

8.3. Résultats

Au terme de l'enquête ont été sélectionnés 630 mauritanismes dont certains comportent plusieurs unités de sens et qui constituent la nomenclature du lexique publié ci-après. Cet ensemble de données servira de base à des recherches ultérieures qui pourront concerner (pour ne retenir que quelques axes de recherche possibles) des domaines strictement linguistiques (typologie des particularités), sociologiques (le français de Mauritanie comme reflet de la société mauritanienne) ou comparatifs (comparaison des mauritanismes avec les africanismes des autres pays).

SIGNES ET ABREVIATIONS

utilisés dans l'Inventaire

[]	encadre la transcription phonétique
()	encadre l'origine de la lexie ou son mode de formation
[...]	indique une coupure dans la citation
adj.	: adjectif ou adjectival
adv.	: adverbe ou adverbial
<i>arg.</i>	: argot ou argotique
art.	: article
c.	: complément
card.	: cardinal
com.	: commentaire
conj.	: conjonction
<i>connot.</i>	: connotation
dém.	: démonstratif
dét.	: déterminant
dir.	: direct
disp.	: disponible
exclam.	: exclamation
ext.	: extension
f.	: féminin
fam.	: familier
fém.	: féminin
fr.	: français
fréq.	: fréquent
intr.	: intransitif
interj.	: interjection
inv.	: invariable
loc.	: locution
m.	: masculin
mil.	: milieu
n.	: nom
nom.	: nominal
o.	: objet
péj.	: péjoratif
plur.	: pluriel
prép.	: préposition
pron.	: pronom
pronom.	: pronominal
sing.	: singulier
spéc.	: spécialisé
surt.	: surtout
syn.	: synonyme
tr.	: transitif
ts	: tous
v.	: verbe
V.	: voir
v. pron.	: verbe pronominal
vulg.	: vulgaire

A

A (Cycle) n. m. *Disp., lettrés surtout.* Formation supérieure de deux ans (A court) ou quatre (A long) dispensée à l'École Nationale d'Administration. *Dans le cadre de l'École Nationale d'Administration, l'enseignement supérieur, jusqu'ici uniquement francisant, devient bilingue avec la création, en 1975, d'un cycle A long chargé de former en français et en arabe.* (Arnaud, 1981, 337). *Dans notre pays, cette règle a toujours été appliquée au « commun des mortels », comme en témoigne le sort réservé à la première et unique promotion du cycle « A » long de l'E.N.A. (Al Bayane, 7.10.90). Pour être attaché d'administration générale, il faut nécessairement passer par le cycle A court de l'E.N.A.*

AACER (PRIÈRE DE L'-) (de l'arabe [ʾaʕər]) n. f. *Disp., écrit surtout.* Troisième prière des Musulmans qui a lieu en fin d'après-midi. *Jusqu'à la Prière de l'aacer rien ne bouge. C'est la sieste.* (Féral, 1983, 294). *Bilal se leva pour la Prière de l'aacer, qui est vers quatre heures du soir, et nous préparâmes un autre thé.* (Le Borgne, 1990, 254).

ABD (du hassaniyya [ʾabd]) n. m. *Disp., pj.* Esclave, captif. *Dans la majorité des cas, surtout quand ils sont vieux, le captif (abd) ou la captive (khadem) font partie de la famille en ayant moins de droits que les autres, bien sûr, mais en étant respectés.* (Le Calame, 12.7.93). *J'en voulais aux enfants qui me disaient qu'ils étaient « oulad cherif » et que je n'étais qu'un « abd ».* (Le Calame, 9.8.93). *Plusieurs mois passant, Oumkeloum décide d'épouser le « abd » comme l'appelle son père.* (La Tortue, 14.4.96). V. **captif**.

ABID, ÂBID (du hassaniyya [ʾabid]) plur. de **abd**. *En dessous encore ceux que l'administration pudiquement nommait les serviteurs mais que les intéressés appellent tout simplement abid (au singulier abd) : les esclaves.* (Féral, 1983, 60). *Beaucoup d'abid demeurent attachés aux familles de leurs maîtres, dont ils sont généralement dépendants.* (Belvaude, 1989, 45). *Dans leur orbite gravitent des groupes libres mais tributaires qui ont généralement la charge des troupeaux et des champs, noirs affranchis (haratin) et serviteurs noirs (abid).* (Tournadre et Dufau, 1996, 12).

ABSENTER (S'-) v. pronom. *Fréq.* Ne pas se présenter. *Beaucoup d'élèves se sont absentés à cette interrogation. || Les élèves n'aiment pas l'instruction civique, morale et religieuse et s'absentent par conséquent à ces cours. || Se sont absentés à l'interrogation écrite de mathématiques les élèves suivants : Sidi Ould Cheikh, Diallo Mamadou et Fatou Yéro.*

ACCENT (AVOIR L'-, PARLER AVEC L'-) Loc. verb. *Fréq., oral.* Parler une langue avec l'accent d'un locuteur natif. *Il parle bien français ! Et surtout avec l'accent ! || À entendre ton wolof, on voit que tu es devenu un vrai Sénégalais, tu as l'accent quoi !*

ACCIDENT 1. n. m. *Fréq., oral surtout.* Sans complément désigne uniquement un accident de voiture. *Elle est morte dans un accident. || Son père, victime d'un accident, souffre de traumatisme crânien. || Il y a eu ce matin un accident à la Capitale.*

2. faire un accident. Loc. verb. *Fréq., oral surtout.* Avoir un accident de voiture. *Cheikh a fait ce matin un accident dont il est sorti indemne, alhamdoulillah. || Si tu prends la route de Toujounine vers 18 heures, fais attention à ne pas faire d'accident ! || Assure ta voiture, tu peux toujours faire un accident ou avoir des problèmes avec la police !*

ACTEUR (L-) n. m. *Disp., oral, moyens lettrés.* Héros principal dans un film. *Tu as vu l'acteur-là, comme il est fort ! || L'acteur ne meurt jamais ! V. Jeune homme.*

ADEBAYE, ADABAYE, ADABAÏE, DÉBAYE (du hassaniyya [edebây]) n. m. *Fréq.* Quartier ou village de Maures noirs. *Je suggérerais donc au bon père puisqu'il s'intéressait à l'Islam de descendre avec moi à l'adabaye pour y prendre le thé avec un lettré que j'avais connu lors de mon premier séjour.* (Féral, 1983, 93). *Petit à petit des Ksours (villages) qu'on appelait péjorativement des « gens-bourgs » ou « adebaye » présentèrent des refuges naturels pour les esclaves qui abandonnaient leurs propriétaires.* (Ould Boyé, 1989, 25). *Chaque adebaye a ses terres à cultiver, son bétail.* (Le Calame, 15.8.92). *Le chef de l'adabaïe nous loua des nattes effrangées et nous vendit une vieille bique et du lait.* (Puigauudeau, 1936 / 1992, 20). *Du côté de l'aide internationale, OXFAM (ONG britannique) sollicitée par des ressortissants du village résidant à Nouakchott, a livré 351 tentes réparties sur l'ensemble des villages qui forment le « débaye ».* (Mauritanie Nouvelles, 15.8.93).

ADWABA, ADOUABA (du hassaniyya [adwābe] Plur. de *adebaye*. Il distinguait aussi bien la musique joyeuse des filles du village que le roulement lointain des tambours des « adwaba » dont la vie nocturne essayait par tous les moyens de combler les souffrances du jour. (Ould Ahmedou, 1994, 163). *C'est ainsi que sur le plan de la dimension sociale, ce projet est désormais très présent dans les « adouaba ».* (Le Calame, 6.4.96).

AFFECTER v. tr. *Fréq.* Muter, déplacer. *Il venait puis il disait qu'il a congé ou les fêtes ou bien qu'ils l'ont affecté. || Il leur demande donc de faire en sorte qu'il ne soit pas affecté mais plutôt reconduit à un poste de ministre.* (Al Akhbar, 12.2.96).

COM. Se construit avec ou sans complément de lieu.

AFFRANCHI n. m. *Fréq.* Esclave affranchi ou descendant d'esclave affranchi. *L'affranchi, hartani, demeure très lié à son ancien maître.* (Balans, 1980, 95). *Après l'époque païenne, les affranchis étaient régis par l'Islam.* (Fall, 1983, 26). *Les tributaires et les affranchis gardent les bêtes et s'occupent des oasis.* (Belvaude, 1989, 55). *Pour le mouvement « El Hor » (Libre) qui entend parler en leur nom, les affranchis constitueraient le tiers des Maurita-niens.* (Daure-Serfaty, 1993, 86). **V. hartani.**

AFRO (abrév. de *afro-américain* ou *afro-cubain*?) n. m. *Oral.* Peigne pour cheveux crépus. *Tu n'aurais pas un afro à me prêter ? || Pour mes cheveux crépus, c'est un afro qu'il me faut !*

AÏCH **V. elaïch.**

AÏD (de l'arabe [ʿīd], littéralement *fête*) n. m. *Fréq.* Fête religieuse musulmane en général. *En quelques minutes, les bureaux et les magasins se vidèrent, chacun se précipitant à la mosquée pour la grande prière de l'Aïd.* (Belvaude, 1989, 71). *Les maisons sont mises en valeur : on les décore de guirlandes et le jour de l'Aïd, les femmes portent leurs plus beaux atours avec un goût prononcé pour l'or.* (Mauritanie Nouvelles, 7.4.92). *Cheikh Baba était « l'Aïd » que nous nous offrons en cette sainte occasion à Dieu.* (Mauritanie Demain, 10.11.92). *Au menu de l'édition n° 129 une analyse du discours présidentiel de l'Aïd.* (Nouakchott-Info, 2.3.96).

AÏD EL ADHA, AÏD EL AD'HA, ID EL ADHA, IDE EL ADHA, ID AL ADHA (de l'arabe [ʿīdalachā], littéralement « fête du sacrifice ») n. m. *Fréq.* Fête musulmane célébrant le sacrifice d'Ibrahim. *Nous le tuâmes la veille même de la fête de l'Aïd El Adha. Nous voulions donner à cet acte macabre la signification d'un sacrifice rituel.* (Mauritanie Demain, 10.11.92). *Le commun des citoyens, quant à lui, sue sang et eau pour économiser le prix du « Id al Adha ».* (L'Éveil-Hebdo, 14.12.92). *Il faut le voir opérer sur n'importe quel axe à l'approche d'une échéance tel le Ide El Adha, ou le Ide El Vitir ou tout simplement à l'occasion d'un week-end.* (Al Bayane, 16.6.93). *La talentueuse artiste mauritanienne en tournée dans le Nord : Fête de l'Aïd El Ad'ha à Nouadhibou* (Info Nouakchott, 2.4.97).

COM. Se déroule deux lunaisons et dix jours après la rupture du jeûne de Ramadan.
V. Aïd el kébir, fête du mouton, Tabaski.

AÏD EL FITR, ID EL FITR, ID-AL-FITR, FITR, EL FITR, EL VITR, IDE EL VITR (de l'arabe [ʿidəlvitr], littéralement « fête de la rupture du jeûne »). n.m. *Frég.* Fête musulmane consacrant la fin du jeûne du mois de Ramadan. *Le 15 avril 1991, dans une courte adresse prononcée la veille du « Id-al-Fitr », il annonce les échéances démocratiques qui doivent restaurer un régime civil avant la mi-92. (L'Eveil-Hebdo, 3.2.92). L'arrivée de pèlerins sénégalais dans la ville sainte de Nimjatt, à l'occasion de la fête d'El Fitr, est un signe encourageant. (L'Indépendant, 6.4.92). En ce jour béni de l'Aïd El Fitr, des centaines de Sénégalais ont traversé la frontière pour se recueillir sur la tombe du grand cheikh défunt. (Mauritanie Nouvelles, 7.4.92). Si ce journal est aujourd'hui au « centre », il a été « à droite » à l'occasion des crises majeures, puis « au centre » à la veille du « discours de l'Aïd El Fitr ». (Al Bayane, 15.4.92). Pour ce faire il ne s'embarrasse point de fioriture, réquisitionnant le seul appareil d'Air Mauritanie qu'il immobilise à Bamako jusqu'à son retour, le samedi 20 mars, paralysant ainsi un trafic important, au grand dam de la société nationale et des passagers habituellement nombreux à la fête de l'Id El Fitr. (L'Unité, 21.3.93). Il semble qu'à la veille du Fitr 1994 la situation est similaire, sinon guère éloignée de celle que nous connaîmes avant le Fitr 1991. (Le Calame, 7.3.94). Chaque année à l'occasion de « l'Aïd El Fitr », des dizaines de milliers de pèlerins, sénégalais pour la plupart, se rendent à Nemjatt. (Mauritanie Nouvelles, 17.3.96). [...] et à la prière de Id El Fitr à la vieille mosquée. (Al Joumhouriya, 4.97) V. **korité.***

AÏD EL KÉBIR, ID EL KÉBIR (de l'arabe [ʿidəlkəbīr], littéralement « la grande fête »). n. m. *Frég.* Fête musulmane commémorant le sacrifice d'Abraham. *L'aïd el kebir évoque la mémoire illustre du Prophète Ismaël que son père Abraham par suite d'un rêve allait sacrifier à Allah. (Clapier-Valladon, 1963, 311). C'est encore au seul chef de famille qu'incombent les sacrifices rituels (mouton juulde taaske ou Aïd El Kébir). (Sakho, 1986, 25). Avant la fête de l'Aïd El Kebir, et ce fut là ma sagesse, j'ai dit qu'il me fallait payer deux salaires. (Al Bayane, 12.8.92). De temps à autre l'imam revenait pour quelque occasion (Fitr, Id el Kebir...). (Le Calame, 6.3.96).*

COM. Se déroule deux lunaisons et dix jours après la rupture du jeûne de Ramadan. V.
Aïd El Adha, fête du mouton, Tabaski.

AÏD EL MOLOUD (de l'arabe [ʿidəlməwʊd], littéralement fête de la naissance) n. m. *Frég.* Fête musulmane célébrant la naissance du prophète de l'Islam. *À l'occasion de la fête de l'Aïd El Moloud [...] la rédaction et l'ensemble des travailleurs de l'Agence mauritanienne d'information adressent leurs félicitations et leurs meilleurs vœux au peuple mauritanien et à la direction nationale. (Chaab, 6.10.90). À l'occasion de la fête de Aïd El Moloud la rédaction présente ses meilleurs vœux à l'ensemble de ses lecteurs. (Al Bayane, 25.8.93). Demain est un grand jour: c'est l'Aïd El Moloud et j'irai le passer avec ma famille à Boutilimit. V. **mouloud.***

AKLÉ (du hassaniyya [ʿakle]) n. m. *Disp., écrit surtout.* Zone de dunes vives, de parcours difficile. *Pendant deux heures, nous marchons dans l'aklé, on nomme ainsi des régions de dunes très basses. (Psichari, 1927, 202). Venant du Sud, nous avions dû traverser un aklé, massif de dunes vives, entre la Taïert Ida ou el Haj et Tanouchert. (Beslay, 1984, 118). Mghalig veut dire serrures et l'aklé dont il s'agit verrouille en effet très efficacement l'accès de Chinguetti. (Le Borgne, 1990, 25).*

ALHAMDOULILLAH, ELHAMDOULILLAHI (de l'arabe [əḥəmdulillāh], littéralement « Dieu merci, Dieu soit loué »). Exclam. *Frég.* Exprime la satisfaction, le soulagement : Dieu merci, Dieu soit loué, Grâce à Dieu. *Le souffle rauque de mon ami et le choc des bracelets de Vetrene contre mes chevilles annoncent un coït proche, célébré par un tonitruant :*

« *Elhamdoulillahi* ». (Pelletier, 1986, 32). Cette année commence bien, *alhamdoulillah*. (Al Bayane, 8.1.92). – Elle demande si Ould Deïd n'est pas fatigué. – Non, vraiment, je vais parfaitement bien, *elhamdoulillahi* ! (Puigauveau, 1936 / 1992, 123). Ma carrière est assez longue, *alhamdoulillah*.

ALMAMY, ALMAMI (de l'arabe passé en poular, littéralement « celui qui montre le chemin ») n. m. *Disp.*, écrit surtout. Chef religieux musulman peulh. Les terres confisquées sont jointes aux terres « bayti » – biens de la communauté gérés par l'almary – qui deviennent biens de l'État français. (Chassey, 1984, 60). L'almary – al imam – est élu par les chefs ou Emirs du Fouta c'est-à-dire les « Diagorde ». (Sakho, 1986, 29). Au XIX^e siècle, on voit apparaître la grande figure d'El-Hadj Oumar Tall, apparenté à l'almary Abd el-Kader. (Belvaude, 1989, 17). Il (Faïdherbe) permet à Mamadou Biran, déchu par El hadj Oumar de sa fonction d'Almary, de reprendre ce titre. (Daure-Serfaty, 1993, 54). V. **imam**.

ALPHABÉTISEUR n. m. *Disp.*, écrit surtout. Personne chargée de l'alphabétisation des adultes. Il n'y a pas de commune mesure entre les enseignants chinois, scandinaves, maghrébins, mahadiens « alphabétiseurs ». (L'Éveil-Hebdo, 5.10.92). Quand l'alphabétiseur hirsute parvient à discipliner ses cheveux, on le nomme à un poste où le besoin de se les arracher est moindre. (Al Bayane, 6.1.93). Le maître, jusque-là dispensateur de connaissances du haut de sa chaire sacrée, descendra et deviendra un animateur avisé, un coordonnateur irremplaçable, un conseiller écouté et un alphabétiseur infatigable. (Ba, 1993, 92). Des dizaines d'alphabétiseurs ont participé à cette campagne.

AMCHAGHAB, AMSAQQAB, MCHAQAB (du hassaniyya [āmeṣaqab]) n. m. *Disp.*, écrit. Palanquin de bois sculpté qui est amarré sur le dromadaire de bât et sur lequel voyagent les femmes et les enfants. Au moment du départ, par suite d'une fausse manœuvre ou d'un mouvement trop brutal du chameau, l'amchaghab fut quelque peu disloqué. (Beslay, 1984, 148). L'artisanat local continue aussi de produire l'amsaqqab, symbole de l'esprit de liberté des Maures, qui n'aiment pas plus l'encombrement que les entraves. (Daure-Serfaty, 1993, 97). Dans une cabane faite de bidons, de planches et de tôle ondulée, Lalla me fait admirer le « mchaqab ». (Caratini, 1993, 110).

AMENER v. tr. *Fréq.*, oral. Apporter. Va à la boutique et amène-moi des cigarettes. || Elle était toujours isolée parce que les boubous on ne les amène pas dans les boums. || N'amenez pas vos cahiers demain, nous aurons interrogation !

ÂMOUR, AMOUR (du hassaniyya [āmūr]) n. m. *Disp.*, écrit. Variété d'acacia (*Acacia Nilotica*). Le plus bel exemple étant peut-être celui de la Tamourt en-Naj dans le Tagant occidental (tamourt : lieu planté d'« amours », « naaj » : brebis = la vallée des brebis.). (Toupet et Pitte, 1977, 46). Les arbres devenaient plus verts, plus grands ; c'étaient les premiers « amour » ces beaux acacias qui, bientôt, allaient former les bois épais auxquels la Tàmourt doit son nom. (Puigauveau, 1949 / 1993, 146). J'entendais des oiseaux chanter dans les acacias et les âmour. (Al Bayane, 17.3.93). Le chameau ainsi arrangé, couché sur son flanc et protégé par un refuge naturel, constitué de branches d'« amour », donnait à Oul Lasfar la sensation qu'il était en présence d'un parent agressé. (Ould Ahmedou, 1994, 168).

COM. se rencontre surtout au pluriel. V. **gonakier**.

AMPLIATAIRE n. et adj. Assez *fréq.*, *spéc.* Destinataire d'une ampliation. Nous avons même été ampliataire de deux correspondances, l'une adressée à Monsieur le Premier Ministre et l'autre à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications, toutes relatives à la mutation illégale dont il a été victime. (L'Éveil-Hebdo, 21.9.92). Cette lettre adressée au Chef de l'État avait pour ampliataires : le Ministre des Finances et celui de l'Éducation nationale. || Si tu écris une lettre administrative, n'oublie pas de mentionner au bas les noms des ampliataires !

AOULI V. **haouli**.

APOLLO n. f. *Disp., oral surtout.* Conjonctivite purulente à caractère épidémique. *Je me suis absenté ce matin à cause d'une apollo.* || *Une épidémie d'apollo a sévi cet été à Nouakchott.*

APPRENDRE v. intr. *Fréq.* S'instruire. *Un pays où l'on apprend moins de six mois sur douze n'a aucune chance.* (Al Bayane, 5.2.92). *J'ai interrompu mes études parce que je n'avais pas de possibilité d'apprendre.* || – *Vous avez envie d'aller au Gabon ? – Pour le moment non, parce que j'apprends.* V. **étudier**.

APPRENTI n. m. *Fréq.* Jeune employé travaillant à bord d'un véhicule de transport, faisant équipe avec le conducteur et tenant lieu, à l'occasion, de receveur. *Les apprentis mettaient précipitamment une bâche qu'ils tiraient avec force du fond de la voiture en faisant dégager la roue de secours.* (Ben Amar, 1984, 100). *Prendre un bus ou un taxi pour ses déplacements est un geste banal que tout un chacun effectue quotidiennement. Cependant, chauffeurs, apprentis ou usagers font peu cas des situations où sont bafoués les principes de bienséance ou d'observation des règles simples de la bonne conduite.* (Mauritanie Nouvelles, 7.3.94). *Je vous ai pris pour l'apprenti à cause de votre jean et de votre casquette. Excusez-moi !* || *Apprenti, tu fais le malin, je t'ai déjà payé et tu veux que je le fasse une deuxième fois !* V. **coxer, encaisseur**.

ARAB, ARABE (du hassaniyya [ə'raβ]). n. m. plur. *Disp., écrit surtout.* Catégorie sociale qui vient en premier dans la hiérarchie maure ; elle est constituée essentiellement par les descendants des conquérants arabes. *À part les Ahl Lamhaymid, les Mashzûf n'ont cependant pas conquis, dans l'esprit de leurs compatriotes, la qualité de arab.* (Miské, 1970, 95). *C'est la communauté de statut qui définit l'appartenance du groupe des « arab ».* (Ould Cheikh, 1985, 368). *Le terme arab est d'ailleurs plus noblement connoté.* (Belvaude, 1989, 43). V. **hassani, guerrier**.

ARABE adj. *Fréq.* Relatif à un cursus scolaire où l'enseignement est dispensé en arabe et où le français est enseigné comme première langue étrangère. *Dans l'option arabe, appelée à devenir la structure unique de l'enseignement secondaire mauritanien [...], tous les enseignements sont dispensés en langue arabe, la langue française ayant, de fait, le statut de première langue étrangère obligatoire.* (Turpin, 1987, 35-36). *Je fais la sixième À arabe au lycée arabe de Nouakchott.* || *Les classes arabes sont plus nombreuses que les classes bilingues dans cet établissement.*

ARABISANT, E n. et adj. *Fréq., parfois péj.* Personne étudiant ou ayant fait ses études essentiellement en arabe ; s'exprimant mal ou pas du tout en français, elle exerce son métier uniquement en arabe. *La réforme de 1967 a donné un visage nouveau à cette langue qui est désormais présente partout dans le pays, aussi bien dans le domaine de l'enseignement que dans celui de l'administration qui compte actuellement plusieurs cadres arabisants.* (Chartrand, 1977, 8). *Chez les arabisants, le club « Carnata » (Grenade), un des plus actifs, regroupe surtout des Nassériens.* (Marchesin, 1989, 416). *Celui-ci (un élève blanc) arabisant avait, pendant la récréation de 17 heures au moment de la prière, craché, dit-on par erreur, sur son collègue négro-africain et francisant.* (L'Unité, 13.12.92). *L'absence de méthode, le privilège accordé à la connaissance livresque, au détriment de l'effort personnel de réflexion et d'organisation, la formation tardive d'autodidactes sans encadrement pédagogique, tout concourt à ériger cette image négative de l'arabisant.* (Al Mostaqbal, 16.12.92). *La Moughataa détient l'une des densités les plus élevées du pays, dispose d'une population rurale laborieuse et compte de nombreux cadres arabisants.* (Maghreb-Hebdo, 8.4.96). *Université de Nouakchott. La grève couve toujours... [...] pour donner au mouvement un poids, les délégués des arabisants et bilingues se sont réunis le mercredi dans une A.G.* (Le Calame, 8.4.97)

ARABISATION n. f. *Frég.* Processus visant à donner un caractère culturel et linguistique arabe. *Le problème intercommunautaire ne sera jamais posé au sein du parti, l'arabisation sera maintenue, voire renforcée et le bilinguisme justifié sous couvert du slogan à la mode de « repersonnalisation de l'homme mauritanien ».* (Soudan, 1992, 51). *L'arabisation qui aurait dû faire l'objet de longues discussions et concertations a effrayé l'intelligentsia négro-mauritanienne.* (Le Calame, 12.7.93). *Aussi verrons-nous les habitants du Fouta Toro défendre cette identité culturelle avec une inflexible énergie, au point de déclencher des réactions non moins vigoureuses, à chaque fois que leurs concitoyens maures leur sembleront vouloir la menacer en imposant des mesures d'arabisation.* (Daure-Serfaty, 1993, 109). *Un peu comme si l'arabisation ne suffisait plus, il faut maintenant l'arabité.* (La Tribune, 17.4.96).

ARABISÉ, E adj. *Assez fréq.* Touché par le mouvement d'arabisation, spécialement dans le domaine scolaire. *D'une façon générale, leur arabe médian n'est pas très « arabisé », ce qui s'explique par le public très large auquel elles (les émissions) sont censées s'adresser.* (Taine-Cheikh, 1978, XXVI.). *Dans l'enseignement secondaire, des classes expérimentales arabisées sont créées dans certains collèges.* (Arnaud, 1981, 337). *Elle (la deuxième réforme) se traduit par une augmentation substantielle de l'horaire consacré à l'arabe : la première année entièrement arabisée, l'arabe comme épreuve obligatoire.* (Marchesin, 1989, 535). V. **arabe**.

ARABISER v. tr. *Frég.* Donner un caractère culturel et linguistique arabe. *On estime qu'en 1984-85 le premier cycle de l'enseignement secondaire sera arabisé à 42 %, le second le sera à 32 %.* (Chartrand, 1977, 74). *Substituer la langue arabe au français comme outil de formation des cadres et des élites de demain, c'est supprimer au français son principal outil de diffusion ; c'est aussi, à terme, arabiser tous les circuits socio-économiques du pays.* (Turpin, 1987, 27). *Ould Taya arabisa ses ministres qui parurent à la télébido annonçant des phrases arabes transcrites en français.* (Al Bayane, 17.2.93).

ARABITÉ n. f. *Assez fréq., écrit surtout.* Appartenance au monde arabe. *Ould Taya, composant tour à tour avec les divers groupuscules arabistes et les milieux affairistes, s'affirme de plus en plus comme le champion de l'arabité de la Mauritanie.* (Al Bayane, 22.1.92). *N'oublions pas que les relations entre la Mauritanie et la Libye ont connu un coup de froid au début du mois de décembre quand Tripoli, en réaction à l'ouverture de bureaux d'intérêts entre Nouakchott et Tel Aviv, a contesté l'arabité de la Mauritanie.* (Al Moustaqbal, 26.2.96). *À moins de lui créer un ministère de la culture et de la généalogie où il pourra gloser sur l'arabité des Peulhs ou l'inverse, Sow Abou Demba devient la lanterne rouge du gouvernement.* (Le Calame, 6.3.96). *Avec la cohabitation de deux communautés que rien désormais ne rapproche, une communauté arabophone, qui s'admire dans l'image pompeuse de son arabité et une communauté négro-africaine plutôt tournée vers elle-même et se sentant marginalisée, le pays risque de se déchirer ou de sombrer dans l'anarchie.* (Al Moustaqbal, 8.4.96). *L'arabité à tout prix pour tout le monde. Il n'y a plus de Négro-Africains, plus de Nègres, il n'y a que des Arabes.* (La Tribune, 17.4.96).

ARABO-BERBÈRE n. et adj. *Frég.* Habitant de la Mauritanie d'origine arabe ou/et berbère. *La polygamie reste largement répandue parmi les familles mauritaniennes noires, ce qui n'est pas le cas chez les Arabo-berbères.* (Belvaude, 1989, 57). *Déjà dangereux est le cas où toute la communauté arabo-berbère semble être acquise au P.R.D.S. et la communauté négro-africaine à l'opposition.* (Le Temps, 29.12.91). *Les petits arabo-berbères quant à eux préfèrent la coiffure « marines ».* (Le Canal, 9.6.92). V. **beïdane, maure, maure blanc**.

ARACHIDE n. f. *Frég.* Appellation usuelle de *Arachis hypogea* et de son fruit. *On chercha dans les phares un petit morceau de rag où nous pourrions savourer nos arachides.* (Féral, 1983, 298). *Pour le thé nous allons acheter des arachides. // Si tu pars au marché, amène-moi des arachides grillées.*

COM. *Cacahuète* n'est pas employé.

ARDIN, ARDINE, HARDINE (du hassaniyya [ārdīn]) n. m. *Fréq.* Instrument de musique maure composé d'une demi-calebasse tendue de peau qui sert de caisse de résonance et d'un manche d'où partent quatorze cordes. *Musiciens instrumentaux (sur les variétés locales de guitares: tidinit et hardine), chanteurs, danseurs, généalogistes, chansonniers, parfois confidents des grands, ils composent la « musique du pouvoir » selon l'expression de nos informateurs.* (Chassey, 1972, 123). *Il est essentiel de garder l'ardin. C'est un instrument primordial dans notre musique. (Mauritanie Nouvelles, 12.1.92). Les mains magiques retrouvent le chemin de la harpe traditionnelle – l'ardine – et recommencent à sculpter les silences. (Le Calame, 28/93). Au fur et à mesure que le musicien se perdait dans son conte une partie de lui-même semblait se diluer dans la mélodie renforcée de l'ardine par le battement du tam-tam que les femmes haratines ne pouvaient s'empêcher de faire en guise de témoignage à l'impact que suscitait la musique en elles.* (Ould Ahmedou, 1994, 6).

COM. La pratique de l'ardin est réservée aux femmes.

ARRIVAGE n.m. *Fréq., oral.* Magasin de pièces détachées usagées pour automobiles, importées d'Europe. *Il vaut mieux acheter une pièce d'origine aux arrivages qu'une pièce neuve piratée. || Tu cherches un filtre à bain d'huile? Il faut voir les arrivages au Ksar.*

COM. S'emploie généralement au pluriel. V. **venant de France.**

ASSABIYA (de l'arabe [ʿaṣabiye]) n. f. *Disp., écrit surtout, lettrés.* Solidarité qui lie entre eux les membres d'une même tribu. *Seules les tribus maures guerrières ont su conserver une « assabiya » intégrale jusqu'à la colonisation.* (Chassey, 1978, 154). *Il est vécu, soit au niveau de la solidarité consanguine et absolue de l'« aïal », puis de la fraction, de la tribu, seules unités économico-politiques intangibles opposées à toutes les autres semblables: c'est l'« assabiya ».* (Chassey, 1984, 29). *Au départ, pour des raisons évidentes de subsistance, s'est formée l'« assabiya », cette solidarité dont parlait déjà l'historien Ibn Khaldoun au XIV^e siècle, qui lie entre eux tous les membres de la tribu, même s'ils ne se sont jamais vus, et qui les oblige à s'entraider.* (Daure-Serfaty, 1993, 101). *Il reste que le sentiment tribal perdure non pas toujours sous la forme de la « assabiya » que décrivait Ibn Khaldoun mais sous une forme moderne, plus « instrumentale », remplissant une fonction nouvelle qui est celle d'assurer aux membres de la collectivité tribale une présence maximale dans les rouages de l'État et de profiter des avantages liés à cette présence.* (Al Akhbar, 15.4.96). V. **tribalisme.**

ATTRAPER v. tr. *Fréq., oral.* Garder, mettre de côté une partie d'un repas pour quelqu'un. *Je ne retournerai pas avant 17 heures, mangez et attrapez-moi quelque chose! || Comme Sid'Ahmed ne vient pas, nous allons manger et lui attraper quelque chose. || Attrapez l'omoplate pour Ahmed Salem, il arrive d'un moment à l'autre!*

AUGMENTER v. tr. *Fréq., oral surtout.* Ajouter une quantité de, accroître. *Il n'y a pas beaucoup de sel, il faut l'augmenter. || J'aime beaucoup le thé, il faut m'augmenter. || Nous sommes cinq, je crois que tu devrais augmenter le riz. || On doit même augmenter d'autres matières au lieu de diminuer ces matières-là!*

AUSSI (TOI-, VOUS-) loc. *Fréq., oral.* Locution manifestant la réprobation. *Toi aussi, il ne faut pas me faire ça! || C'est pas sérieux vous aussi, vous venez en retard! || Toi aussi il faut le ménager, tu sais très bien qu'il est sensible!*

AVEC prép. 1. *Fréq.* Chez, à. *Il se préparait selon ses modestes moyens les jours suivants en s'achetant un boubou et deux chemises et devait emprunter un peu d'argent avec Brahim pour acheter des timbres qui étaient destinés aux pièces civiles qu'il avait faites le jour de son engagement pour son dossier.* (Ben Amar, 1984, 168). *Tu diras au boutiquier de rembourser le prix du paquet que j'ai pris avec lui.* (Al Bayane, 24.6.92). *J'achète de la viande avec un boucher et je la revends. (L'Éveil-Hebdo, 21.12.92).* – *Où sont les clés? – Avec le boutiquier.*

2. **être avec.** loc. verb. *Fréq., oral surtout.* Être entre les mains de. – *Qui a pris les cartes? – Elles sont avec moi. || Le cahier de textes est avec Mohamed Ali.*

AVENTURE n. f. *Frég., oral surtout*. Bande dessinée, illustré. *Tu n'aurais pas une aventure à me prêter ?* || *J'ai connu cet agrégé du temps où il lisait encore des aventures à la lueur des lampadaires.* || *Au lieu de lire des aventures, tu ferais mieux de réviser tes leçons !*

AVOIR À v. *Frég.* Avoir l'occasion de. *À l'instar de tous ses collègues membres du gouvernement, le Ministre de l'Éducation Nationale a eu à présenter et défendre devant l'Assemblée Nationale le budget et le programme de son département.* (*L'Éveil-Hebdo*, 28.12.92). *On me demandait de servir comme agent collecteur dans le service de recouvrement que j'ai eu à diriger quelques années plus tôt.* (*Mauritanie Nouvelles*, 18.6.93). *25 ans de carrière de footballeur où j'ai eu l'occasion de visiter une cinquantaine de pays ; d'où j'ai eu à tisser d'excellentes relations avec des amis sportifs de tous les pays que j'ai visités.* (*La Presse*, 2.4.97). *Le Président a particulièrement fasciné l'ancien ministre français qui a eu à le rencontrer plusieurs fois.* (*Al Joumhouriya*, 4.97). *J'ai eu à remarquer qu'au niveau de la D.E.S. il y a quand même une complémentarité.*

AVOIR HONTE V. *honte*.

AZAOUANE, AZAWANE (du hassaniyya [azawân]) n. m. *Disp., écrit*. Musique maure. *Il faut donner l'alerte, lancer un S.O.S pour sauver ce qui reste de l'azaouane.* (*Mauritanie Nouvelles*, 7.4.92). *Azawane est mort de coups assénés par les longues litanies déchaînées sans art.* (*Al Bayane*, 21.10.92).

AZIB (du hassaniyya [a'zib]) n. m. *Disp., écrit*. Pâturages éloignés des campements. *Il y a « l'azib », le pâturage où le gros des bêtes sous la surveillance de bergers se remet en forme et profite des meilleurs pâturages.* (*Féral*, 1983, 283). *Périodiquement, on effectue la relève des chameaux fatigués de l'échelon de travail par les chameaux frais de « l'azib ».* (*Beslay*, 1984, 142). *Cet azib est à Acharim, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Tijikja.* (*Puigaudau*, 1949 / 1993, 97). *Les troupeaux sont en azib avec un berger.* (*Caratini*, 1993, 313).

AZNAGA (du hassaniyya [aznaga]) plur. de **zénagui**. *Les aznaga dépendaient principalement des guerriers mais certains groupes maraboutiques avaient aussi leurs tributaires.* (*Ould Cheikh*, 1985, 400). *Les aznaga sont la couche exploitée, la plus grande et la plus répandue sur le territoire.* (*Ould Boyé*, 1989, 19). *La domination coloniale a renforcé la désagrégation du système en favorisant le rachat de tribut par les « aznagas ».* (*Belvaude*, 1989, 48).

AZNAGUI V. **zénagui**.

AZOUEL, AZOUZAL (du hassaniyya [ezuzâl]) n. m. *Disp., écrit*. Dromadaire castré servant de monture. *L'azouzal séjournait dans l'extrémité nord du pâturage dans de grands buissons de talha et ne rejoignait le troupeau que tous les quinze jours pour boire au puits.* (*Ould Ahmed Miské*, 1959, 27). *Qu'on me fasse l'honneur de croire que c'est ce que je tentai dès le premier jour, refusant par exemple de rassembler seul le troupeau pendant qu'il se prélassait à l'ombre d'un épineux, ou enfourchant un azouzel pour ménager mon souffle.* (*Le Borgne*, 1990, 151). *Les promenades à travers la palmeraie furent l'occasion d'endurcir son séant sur un azouzel sympathique et de s'imprégner de la beauté nostalgique d'une ville qui à la fois pousse et se défait en ruines émouvantes.* (*Mauritanie Nouvelles*, 26.1.92).

B

BAATHISME, BASSISME (de l'arabe [ba'θ] + suffixe français *-isme*) n.m. *Disp.* Doctrine politique prônant l'unité arabe et le socialisme et dont le principal fondateur fut Michel Aflak. *L'implication de plus en plus croissante de la Mauritanie dans les problèmes arabes, plus particulièrement après son adhésion à la Ligue Arabe, apporta un brassage de nationalisme arabe aussi bigarré que les bassismes irakien et syrien, ennemis jurés, les nassérismes réaliste égyptien et utopiste libyen.*(Al Mouchahid, 22.4.92). *C'est vrai qu'on ne trouve le nationalisme arabe que dans le baathisme, mais ce nationalisme-là, on a toujours oublié de le souligner, est loin du racisme, du sectarisme.*(Al Bayane, 1.4.92).

BAATHISTE (de l'arabe [ba'θ] + le suffixe *-iste*) n. et adj. *Fréq.* Qui concerne le Baas / Baath ; partisan du baathisme. *Ailleurs ce sont les baathistes du parti de l'Avant-garde Nationale qui sortent de l'ombre et se restructurent en écartant leur chef historique, le mystérieux Ould Breidelleil aux éternelles lunettes noires.* (Soudan, 1992, 114). *Les Baathistes estiment qu'il n'y a rien à négocier et que c'est dans la salle qu'il faut se mesurer.* (Al Bayane, 30.10.92). *La direction, d'obédience baathiste, taxe son personnel « d'opposition interne » et celui-ci lui reproche de donner au conflit qui les oppose une coloration politique.* (Mauritanie Nouvelles, 19.2.92). *On compte également dans cette mouvance le Parti de l'Avant-garde Nationale, autorisé le 12 Novembre 1991, d'obédience baathiste, essentiellement arabo-berbère.* (Belvaude, 1995, 24). *Depuis l'acquiescement des Baathistes, Rachid Ould Saleh et ses amis s'affolent.* (Le Calame, 30.3.96). [...] *proche de X qui, lui, est apparemment baathiste.* (La Presse, 2.4.97)

BABOUCHE n. f. *Fréq.* Chaussure de cuir sans quartier ni talon. *Il porte un boubou de basin qui est un tissu de luxe, de longues babouches blanches et son visage hautain reflète une certaine perfidie.* (Pelletier, 1986, 106). *Mes babouches dans une main, mon boubou de l'autre et mes pieds saignant de plusieurs de leurs orteils, je me courbais sur les traces, lançant une véritable course contre la montre.* (Es-Sawab, 15.4.93).

BADAUD n. m. *Disp., oral, péj., moyens lettrés.* Personne peu sérieuse, vagabond. *Il n'est pas sérieux, ce jeune-là ! Il accompagne des badauds. || Moctar est un badaud, il va d'une famille à une autre !*

BADIYA, BADIA, BADIYA (du hassaniyya [badiye]) n. f. *Assez fréq., écrit surtout.* Région plus ou moins inculte éloignée des centres urbains. *C'est pour cela que « chaque nuit, des policiers viennent détruire les habitats précaires que nous érigeons pour marquer notre emplacement » nous affirme un vieil homme venu de sa badiya natale, attiré sans doute par le miracle de la ville.* (Mauritanie Nouvelles, 28.6.92). *Nous avons appris dans cette « badiya » où nous avons grandi le sens de l'absolu et la volupté des grandes certitudes.* (Mauritanie Demain, 10.11.92). *En ville, à la Badia ou à la campagne, Nissan vous offre le confort, la sécurité, à travers une gamme complète, variée et adaptée à chaque situation.* (Al Bayane, 22.9.93). *À Nouakchott et autres villes des régions, le souffle de la « badiya » se maintenait grâce aux cargaisons quotidiennes de moutons, de bœufs et de chameaux.* (Ould Ahmedou, 1994, 92). *Depuis qu'il a quitté la charge suprême, il s'est retranché dans cette*

badiya qui l'a vu naître et grandir et qu'il affectionne tant. (Le Calame, 6.3.96). V. brousse.

BAGAUX n. m. plur. *Frég., oral surt.* Bagages. À l'ouverture de la douane, brusquement tout s'animait. Les pirogues, simples troncs de rônier creusés, finissaient de s'emplier, les « bagaux », comme on dit ici pour « bagages », passaient de main en main et les petits moteurs poussifs se décidaient à démarrer. (Serfaty, 1993, 8). *Apprenti, mets les bagaux dans la voiture avant de placer les voyageurs! || Pour éviter que la douane ne t'oblige à changer ton argent, cache-le dans les bagaux..*

BAIGNER (SE) v. pronom. *Frég., oral surtout.* Se laver avec un seau d'eau ou prendre une douche. *Nous avons les « toilettes » que vous voyez là-bas (elle nous montre un assemblage informe de sacs et de morceaux de bois). – C'est là où vous vous baignez aussi? – Oui mais on se baigne rarement car l'eau est rare et coûte cher. (L'Éveil-Hebdo, 28.12.92, 7). Amène de l'eau du robinet et prépare la douche, je veux me baigner. || Tu ne peux pas te baigner, nous n'avons pas assez d'eau! V. bain (prendre un -)*

BAIGNOIRE n. f. *Frég., oral surtout.* Grande bassine servant à faire la lessive, la toilette des enfants, à transporter et à conserver l'eau. *Les Maures, les Noirs, les pauvres de la ville, les étrangers, des gens aisés mais chercheurs de « Baraka », des curieux désireux de voir Hamahoullah, tout ce monde fraternisait autour des « baignoires » remplies de riz ou de couscous. (Traoré, 1973, 34). Prends cette baignoire et apporte-moi de l'eau du robinet! || Remplissez les baignoires avant la coupure d'eau!*

BAIN (PRENDRE UN -) loc. verb. *Disp., oral.* Prendre une douche ou se laver entièrement le corps au moyen d'un simple seau d'eau. *Je prends un bain dans la douche et je suis à vous! || Vous ne pouvez pas prendre de bain chez nous parce que notre douche ne marche pas! V. baigner (se).*

BALBASTIK, BALBASTIC [balbastik] n. f. *Disp., oral surtout.* Glace à l'eau diversement parfumée (sirop de menthe ou de grenadine, pain de singe, bissap, etc.). *Ayant fini sa balbastik, Bétise se dresse sur le capot de la magnifique voiture rouge d'un diplomate sud-américain et cherche du regard Louche, Goliath et Sans-Pitié. (Lefort et Bader, 1990, 47-48). Mais le jour que j'ai justigé la féodalité des Halpulaaren, que j'ai osé dire qu'au lieu de créer une boutique ou vendre des « balbastik », les intellectuels pulaar préfèrent s'encanailler ou jouer « aux dames ». (Le Calame, 9.8.93). Vous le (« pain de singe ») trouverez même dans les rues vendu sous la forme de glaces (« balbastic »). (Ancellin-Saleck et Al Galabi, 23)*

BAMBARA [bābara] 1. n. et adj. *Frég.* Membre d'une ethnie vivant au Mali, au Sénégal oriental et dans le sud-est de la Mauritanie. *L'émir actuel du Tagant est complètement noir, les Chorfas de Walāta et de Néma sont souvent aussi noirs que leurs voisins Bambara. (Miské, 1970, 111). Enfin une minorité bambara réside dans l'extrême Sud-Est, région de Néma. (Belvaude, 1989, 57). Les Bambaras de Mauritanie sont méconnus aussi bien au niveau officiel qu'à celui des chercheurs. (Ba, 1993, 43).*

2. n. m. *Frég.* Langue des Bambaras. *Dans cette partie de la Mauritanie, très souvent, on se plaît à parler le bambara. (Chartrand, 1977, 120). Elle parlait le bambara, en plus du hassaniyya, mais ne savait rien de ce qui avait précédé son achat par cet homme, tellement plus âgé qu'elle, dont elle était devenue la quatrième épouse. (Daure-Serfaty, 1993, 83).*

BANA-BANA (du wolof [ba :naba :na]) n. m. 1. *Assez fréq., oral surtout.* Marchand ambulant qui vend au détail dans la rue ou à domicile. *El Hor jette un regard curieux sur des vieux qui, devant une échoppe de bana-bana, boivent, impassibles, un verre de thé. (Lefort et Bader, 1990, 53). Après les bana-bana, les Touareg, les Tunisiens, les Marocains, les Ghanéens... les criquets sont au programme pour un pèlerinage, une invasion jamais connue depuis 50 ans. (Le Calame, 20.10.93). Les Baol-Baol sont toujours « bana-bana »... (Al*

Akhbar, 1.4.96). *Mustapha nous a déclaré qu'il achetait ses vêtements chez les bana-bana. Il faut toujours diviser par deux un prix avancé par les bana-bana.*

2. *Assez fréq., oral surtout.* Marchandise vendue par les bana-bana, pacotille. *C'est du bana-bana ce que tu as acheté!* V. **foukoudiaye**.

BANCO [bāko] n. m. *Fréq.* Mélange d'argile et de paille qui, séché au soleil sous forme de briques, constitue un matériau de construction résistant. *Avec le temps et les vents de sable, le crépi de banco tombe souvent, faisant réapparaître les pierres.* (Klotchkoff, 1990, 48). *Nouakchott, la capitale, se limitait à huit villas en banco stabilisé.* (Mauritanie Demain, numéro spécial). *Au-delà s'étend l'autre ville, où ceux qui ne sont pas logés dans la cité ont construit, peu à peu, des quartiers entiers de maisons en briques, d'argile crue, moulées et séchées au soleil; matériau qu'on appelle ici le banco.* (Caratini, 1993, 70). *Seul inconvenient [...] les potelets sont fixés sur des murs en banco.* (Le Calame, 16.3.96). *La majorité des maisons, construites en banco, est en train de disparaître.* (Maghreb-Hebdo, 15.4.96). *Dans les villes, les maisons en ciment et les toits de tôle remplacent de plus en plus le banco et la paille.* (Tournadre et Dufau, 1996, 15).

BANCS (LES) 1. n. m. plur. *Fréq., oral surtout.* École, études. *Elle a quitté les bancs très tôt à cause de la pauvreté de sa famille.* || *Mohamed Abdallahi a abandonné les bancs quand il était encore en sixième.*

2. **faire les bancs** loc. verb. *Fréq., oral surtout.* Faire des études, être à l'école. — *Et c'était très bien? Elle vous laissait faire tout ce... — Tout ce qu'on voulait oui parce qu'elle avait fait les bancs.* || *Vous savez, il est complexé parce qu'il n'a pas fait les bancs.*

COM. Employé surtout aux formes verbales composées.

BANDE n. f. *Fréq., oral surtout.* Cassette audio. *Sidi avait avec lui un magnétophone qu'il avait acheté et qu'Ely manipulait avec curiosité et jalousie en y mettant les bandes qui se trouvaient dans le sac noir de Aïcha.* (Ben Amar, 1984, 127). *Tu as entendu la dernière bande de Sedoum? || Tu n'aurais pas des bandes de Maallouma à me prêter?*

BANDIT n. m. 1. *Fréq., oral, plais.* Personne rusée. *Je connais bien Mahfoudh, c'est un grand bandit, ce gars-là!* || *Pour vivre à Nouakchott, il faut être un bandit!* V. **Cow-boy**.

2. *Fréq., oral, plais.* Garçon espiègle. *Attention, c'est un bandit ce garçon!* || *Méfie-toi de ces petits enfants, c'est de grands bandits!*

BANGALA V. **bengala**.

BANYA V. **bénia**.

BAOBAB (*Adansonia digitata*) n. m. *Fréq.* Grand arbre de savane à fruits comestibles et au tronc très épais. *Des baobabs au loin fixés comme des fantômes [...] semblaient porter une sorte de chaume.* (Gueye, *Panorama*, 1977). *Un tapis herbacé dense dont la hauteur dépasse souvent 1,50 m est dominé par une strate arbustive avec des acacias et des Combretum d'où jaillissent de loin en loin quelques baobabs ventrus.* (Toupet et Pitte, 1977, 43). *Mis à part l'achat du congélateur, l'investissement quotidien en matières premières est presque nul: de l'eau, du sucre et du pain de singe ou tajmart, le fruit sec du baobab que l'on réduit en poudre.* (Belvaude, 1989, 144-145). *C'était le baobab le plus long, qu'on ne pouvait escalader sans cordes.* (Ould Ahmedou, 1994, 20).

BAPTÊME n. m. *Fréq., oral surtout.* Cérémonie de l'imposition du nom. *Il (le marabout) nous dirige dans les prières, supervise toutes les cérémonies (funérailles, mariage, baptême).* (Al Bayane, 25.8.94). *C'était pendant les baptêmes que nous mangions beaucoup!* || *Vu tout ce monde qu'il y a chez nos voisins, je te parie qu'il y a baptême!* || *Les baptêmes sont, semble-t-il, chez les Négro-Mauritaniens plus importants que les mariages.*

BARAKA (de l'arabe [barake]) n. f. *Fréq.* Bénédiction de Dieu. *En avant sur la baraka d'Allah! Et le groupe s'était ébranlé en direction de l'orient alors que le soleil se couchait dans*

un rougeoiment sinistre. (Mauritanie Demain, avril 1989). Le futur premier ministre aura besoin de plus de baraka et de bon sens que de compétence, car il aura à faire une omelette sans casser les œufs. (Le Temps, 5.4.92). En se conformant à ces commandements avec un peu de baraka, un zeste de « libjab », deux doigts de paix, un soupçon de travail et beaucoup, beaucoup de discipline, la longévité de notre Premier Ministre pourrait bien battre des records et se voir ouvrir le Guinness. (Al Bayane, 22.4.92). Le Port de l'Amitié a réalisé un redressement remarquable grâce aux performances et à la motivation de son équipe de jeunes cadres, menés à la hussarde par un colonel que la « baraka » suit comme son ombre. (Mauritanie Nouvelles 24.2.93). La baraka semblait tomber du ciel pour assainir et laver la terre de la souillure que le péché de l'homme venait d'occasionner. (Ould Ahmedou, 1994, 74). Et puisque nous y sommes sachez, Monsieur El Bou, que ce que vous appelez empiriquement « baraka » n'est pas un critère scientifique acceptable d'appréciation appropriée. (Al Akhbar, 15.4.96).

BARAQUER (de l'arabe, littéralement « s'agenouiller, s'accroupir ») v. tr. et intr. *Disp.*, écrit surtout. Faire agenouiller un dromadaire. À une vue du campement, Mohamed Salem baraque un instant pour permettre à Mohamed de « pisser ». (Ould Ahmed Miské, 1959, 28). Au retour, furieux de m'être dérangé pour rien, je baraquai ma bête et me dirigeai vers la tente pour engueuler l'informatique alarmiste. (Féral, 1983, 277). Les chamelles furent alors « baraquées » (agenouillées) devant la tente de leur propriétaire respectif. (Beslay, 1984, 29). Celui-ci (Mardoucha) sauta avant de baraquier et tomba lourdement sur le sol en criant de douleur. (Ould Ebnou, 1994, 95).

BASIN, BAZIN [bazɛ̃] n. m. *Fréq. 1.* Tissu damassé, relativement cher et prisé, utilisé pour la confection de vêtements pas forcément d'apparat. Pour se faire de l'argent, il donne son boubou bazin, bien cousu, avec pantalon et chemise à un revendeur que ce dernier se charge de vendre à 7000 ouguiya. (Le Temps, 1.9.91). Le basin, puisqu'il arrive de Hollande, reçoit une dénomination parfois en relation avec certains hommes célèbres comme Khomeïni et Hussein. (Mauritanie Nouvelles, 21.3.92). Sans lui accorder trop d'importance, il coupa le moteur de sa propre voiture, descendit avec assurance, réajusta sur ses épaules son boubou de bazin gonflé par la gomme, et poussa légèrement la porte de la maison. (Al Bayane, 2.9.92). La porte cède et Isselkou et sa femme furent rapidement maîtrisés par les cinq énergumènes masqués et munis de lampes-torches électriques qui se mirent à trier les habits en basin. (L'Éveil-Hebdo, 12.10.92). Boubous basin contre vestons. (Mauritanie Nouvelles, 17.3.96). Hommes et femmes apportent un grand soin à leur toilette et à leur habillement et se vêtent de grands boubous de basin teints ou tissés localement avec une large variété de motifs. (Tournadre et Dufau, 1996, 15).

2. basin riche, bazin riche. *Fréq.* Basin de qualité supérieure. De même une draâ en basin riche trahirait le parvenu. (Féral, 1983, 332). Les hommes portent également le grand boubou blanc ou bleu, parfois noir, mais ils l'aiment en basin « riche » orné de magnifiques broderies de soie grège ou jaune. (Belvaude, 1989, 63). Comme sont magnifiques les autres boubous « basin riche » que l'on nous a proposés quelques instants plus tôt à 4000 et 6000 UM. (Le Temps, 1.9.91). Vêtu d'un boubou de basin riche, la tête couverte du turban noir, il se dirigea vers une tente isolée du campement. (Ould Ahmedou, 1994, 102).

BASSISME V. baathisme.

BASTONNER v. tr. *Fréq.*, oral surtout. Rosser, frapper avec ou sans bâton. Le mardi passé, le député d'Aleg, Sidi Ould Youma, a bastonné le portier du directeur des statistiques dans son bureau et devant ses yeux et ceux du personnel... Du coup il prit le malheureux planton par le cou, le jeta par terre et le piétina féroce au point qu'il a fallu l'amener à l'hôpital... (Le Calame, 14.3.94). Non seulement l'honneur de sa fille a été entamé, mais lui aussi a été sévèrement bastonné par le violeur. (Mauritanie Nouvelles, 20.6.94). Mohamed

Lemine a été bastonné par la police parce qu'il avait frappé le chauffeur de taxi avec un bâton. || Diallo a bastonné son fils qui faisait l'école buissonnière. V. **botter, chicoter.**

BATEN, BÂTEN (du hassaniyya [bātən]) n. m. *Disp., écrit.* Plateau ou flanc d'une grande dune. Sa ressemblance est grande avec le sommet de l'Adrar, mais le dédoublement en deux *baten* n'y existe plus. (Toupet et Pitte, 1977, 28). On aperçoit vers le sud, au-delà des plages grises du Baten, le large qui est le désert de l'Aouker. (Puigauudeau, 1949/1993, 188). « Seulement le Bâten est irréprochable » tant que l'Aimée s'y trouvera. (Le Calame, 30.8.93).

BATHA (du hassaniyya [bat a]) n. f. *Frég.* Lit sablonneux de cours d'eau à sec. La vallée est l'œuvre de l'oued ou du fleuve. Il y a plusieurs bathas en Mauritanie. La plus grande vallée en Mauritanie est la vallée du fleuve Sénégal. (Géographie de la Mauritanie, 5, 1980, 16). Je fus enterré dans la batha par les survivants de mon bureau. (Mauritanie Demain, 27.11.91). Les habitants ont été amenés à construire dans la batha même, l'ancien oued n'ayant pas coulé depuis bien longtemps. (Le Temps, 22.12.91). Le meeting, tenu au bord de la légendaire batha, était populaire. (Al Bayane, 22.1.92). L'escarpement des rues rend les déplacements pénibles et en période d'hivernage la ville se voit coupée en deux. La batha devient infranchissable. (Mauritanie Nouvelles, 17.3.96).

BAZIN V. **basin.**

BÉDOUIN, E n. *Frég., oral surtout, péj. ou plais.* Personne qui n'est pas au fait des usages des citadins. – Tenez le pan de mon boubou pour vous moucher! – Ah non, je ne suis pas un bédouin, j'ai mon mouchoir! || Il a passé quelques jours avec nous et nous avons constaté que c'est un véritable bédouin! || Regardez-moi ce type dans ce vêtement étriqué: un vrai bédouin! V. **broussard.**

BEIDANE, BEÏDANE, BIDANE, BIDHANE, BIDAN (du hassaniyya [biḏān], littéralement « les Blancs »). n. et adj. *Frég., péj. parfois.* Habitant de la Mauritanie d'origine arabo-berbère. Cette mère beidane avait d'ailleurs parfaitement réussi et son fils dut passer son certificat d'études à 25 ans. (Clapier-Valladon, 1963, 150). Les Maures s'appellent Beidanes, ce qui signifie les Blancs. (Belvaude, 1989, 42). On appelle bidhane (Maures) tous ceux qui, indépendamment de leurs statuts, de leurs conditions et de la couleur blanche ou noire de leur peau, parlent hassaniyya. (Al Bayane, 1.1.92). Les sympathisants du M.N.D. peu nombreux mais actifs qui poussent à la lutte raciale contre les « bidane » et l'ex-A.M.D. (Mauritanie Nouvelles, 18.8.92). V. **arabo-berbère, maure, maure blanc.**

BEIT, BEÏT (du hassaniyya [beyt]) n. m. *Disp., écrit.* Etui de cuir contenant le nécessaire du fumeur. Comme j'étais fumeur je portais aussi le « beït », étui de cuir oblong contenant tout le nécessaire. (Féral, 1983, 282). Des différents compartiments du beït [...] pendu à son cou, il sortait successivement la pipe, l'aiguille d'acier avec laquelle il commençait par la curer, la poudre de tabac dont il la bourrait ensuite soigneusement et enfin le briquet de fer doux, le silex et la bourre servant d'amadou (Beslay, 1984, 120).

BEÏT-EL-MAL, BEÏT EL MAL, BIT EL MAL (de l'arabe [beytəlmāl]) n. m. *Disp., écrit.* Administration coloniale. Je passe sous silence les différentes qualités requises pour celles-ci et les épreuves qu'elles doivent satisfaire avant d'être admises à l'honneur de recevoir la marque du « beït el mal ». (Beslay, 1984, 145). Restait la chamelle que je cédai pour un franc symbolique à l'administration, nous disions le Bit el Mal. (Féral, 1983, 170). Les puisatiers gagnent 7,50 F et, pour le seul Trarza, les nomades ont versé un million au Beït-el-Mal en 1932. (Puigauudeau, 1936/1992, 108).

BENGALA, BANGALA [bāgala] (emprunt indirect au portugais « canne ») n. m. *Disp., oral, vulg.* Pénis. Le bengala du petit est atrophié! || Mon cher ami, ton bangala n'est pas gros: tu ne dois pas satisfaire les femmes! V. **boudin.**

BÉNIA, BÉNIÉ, BANYA (du hassaniyya [benye]) n. f. *Disp., écrit.* Petite tente utilisée comme annexe de la tente principale. Une bénia étendue au-dessus de celle-ci (la tente) en

épaissit l'ombre sur sa tête. (Ould Ahmed Miské, 1959, 38). Il existe un second type de tente, plus petit, monté sur des arceaux de bois et dont le vélum est composé de simples bandes de cotonnades : la « *bénié* ». (Toupet et Pitte, 1977, 76). Si la femme de l'hôte prend part à l'assemblée avec quelques compagnes, elles seront généralement très discrètement dissimulées derrière une tenture de séparation (*bénia*) ou en arrière des hommes. (Beslay, 1984, 88). Aichetou relève la « *bénia* » et les enfants se redressent les uns après les autres. (Caratini, 1993, 152). Lumière liée à l'image même de cette demeure symbolique des rapports conjugaux, cette « *banya* » subitement dressée en blanc au milieu des tentes en laine noire... (Ould Ahmedou, 1994, 61).

COM. *bénia* a pour synonyme en hassaniyya *al-qubba* emprunté à l'arabe et qui a donné en français *alcôve*. En brousse, la *bénia* est, avant tout, pour les jeunes ménages, le lieu des rapports amoureux.

BENNE n. f. *Fréq.* Camion-benne. J'ai vu une ou deux fois des bennes à ordures à Tévragh-Zeïna, j'en ai vu aussi du côté de Riad. (Al Bayane, 18.12.91). Des bennes par dizaines continuent de 6 h du matin à 19 h le soir à effectuer des prélèvements importants à partir du cordon. (Le Temps, 29.12.91). Ce dernier jumelage a eu pour principale retombée la dotation de la commune d'un parc automobile composé entre autres de camions, de bennes, de travaux et de chariots. (Mauritanie Nouvelles, 10.10.93).

BEYDANE V. *beidane*.

BEYTI (du poular [bejti]) n. m. plur. *Disp., écrit.* Poèmes religieux. *Dem mayâta et Farba Hamat prient ou égrenent le chapelet, tandis que le reste de l'assistance écoute un « almada » chanter des « beyti » à la gloire du prophète Mohamed (que la paix soit sur lui).* (Tène, 1975, 13). Les Beyti sont un genre très populaire dans le Fouta. (Sakho, 1986, 17). Les « *beyti* » (au singulier : « *beytol* ») sont des louanges à la gloire de Dieu et du Prophète et des sermons à but éducatif. (Belvaude, 1989, 75). V. *medh*.

BIC (du nom d'une marque) n. m. *Fréq., oral surtout.* Stylo à bille, quelle que soit sa marque. Tu n'aurais pas un bic à me prêter ? || Je voudrais la permission pour aller acheter un bic. V. *écritoire*.

BICHE n. f. *Fréq.* Antilope, gazelle. C'est ainsi qu'une biche est venue à désigner dans le Sahel toute antilope mâle ou femelle. (Féral, 1983, 30). Quand nous étions à Idini en 1972, nous avons tué beaucoup de biches. || Il n'y a pratiquement plus de biches en Mauritanie à cause de la chasse au fusil d'assaut !

BIDANE V. *beidane*.

BIDHANE V. *beidane*.

BILHARZIOSE n. f. *Disp., lettrés.* Maladie parasitaire due à des vers plats de petite taille qui vivent dans les veines situées autour de la vessie et de la partie terminale du gros intestin. Pour notre pays, certaines maladies telles que les maladies diarrhéiques, la tuberculose [...] la bilharziose continuent encore de poser un problème de santé publique. (Horizons, 7.4.97). En Mauritanie, parmi les maladies transmissibles émergentes et réémergentes figurent le paludisme, le choléra, le sida, la méningite et la bilharziose qui représentent une menace croissante. (La Tribune, 12.4.97).

BILINGUE n. et adj. *Fréq.* Élève de l'option bilingue du premier et du second degré où l'enseignement est dispensé essentiellement en français. Relatif à cette option. Depuis que les enfants maures n'apprennent que l'arabe au fondamental, les bilingues ne sont plus composés que d'enfants négro-africains. (L'Éveil-Hebdo, 19.10.92). Il semblerait qu'il y ait une volonté manifeste de faire admettre plus d'arabisants que de bilingues. (Mauritanie Nouvelles, 18.7.93). Déjà en 1987, la D.R.E.F. avait supprimé des classes bilingues. (L'Unité, 13.12.93). Université de Nouakchott. La grève couve toujours... [...] pour donner

au mouvement un poids, les délégués des arabisants et bilingues se sont réunis le mercredi dans une A.G. (Le Calame, 8.4.97) V. **francisant**.

BILLET DE TAXI n. m. *Fréq., oral*. Prix de la course. *Prends ça, c'est pour le billet de taxi ! Il ne faut pas oublier de me donner le billet de taxi : c'est cent ouguiyas !* Dites donc les gars, chacun paiera le billet de taxi !

BISMILLAH, BISMILLAH (de l'arabe [bismillāh], littéralement « au nom d'Allah ») interj. *Fréq., oral surtout*. Au nom d'Allah. *Il (Cheikh Hamahoullah) n'entreprenait jamais rien sans invoquer le nom du Créateur (Bismillahi).* (Traoré, 1973, 28). *Lorsqu'un Musulman entreprend une action, il doit la débiter par « bismillah ».* (Pelletier, 1986, 187). *Dès que ce fut prêt, on versa le thé à la menthe. Cheikh le bénit en murmurant : « Bismillah ! ».* (Puigauudeau, 1936/1992, 67). *On se rapproche du plat familial, chacun prononce le bismillah (au nom de Dieu) rituel qui précède toute action.* (Caratini, 1993, 26). *Oul Alou avait failli crier ! « Bismillah », lui disait sa mère.* (Ould Ahmedou, 1994, 52). *Bismillahi, je m'appelle Néné Wone, je travaille à la polyclinique avec la coopération espagnole.*

BISSAP (du wolof [bisap]) n. m. *Fréq. oral surtout*. (*Hibiscus sabdariffa*). Plante dont les feuilles sont utilisées pour la préparation de boissons et de glaces. *Pour ne pas dépérir dans son exil, elle a marqué son intérieur confortable de signes familiaux : les parfums, la cuisine, deux ou trois photos, [...] le poisson dans le frigidaire qui voisine avec ce breuvage rouge à base d'ananas et de fleur d'ibiscus qu'elle appelle « bissap ».* (Caratini, 1993, 360). *Les spéculations sont variables selon les régions et les habitudes alimentaires : oignon, tomate, pomme de terre, carotte, chou, aubergine, gombo, « bissap » ou « oseille sénégalaise ».* (Belvaude, 1989, 96). – *Quel est ce breuvage que tu me sers ? – Du bissap.*

BJAOUI (du hassaniyya [bǝāwī]). n. m. *Disp., écrit*. Conducteur de dromadaire. *Un jour, un bjaoui arrive pour dire qu'il y avait problème chez les Messouma.* (Al Bayane, 24.2.93). *La nuit un « bjaoui » s'était rendu à Legoueyssi et à Lemteyen pour donner l'alerte.* (Ould Ahmedou, 1994, 94). V. **chamelier 1, méhariste**.

BLAH (du hassaniyya [blāh]) n. f. plur. *Disp., écrit*. Dattes encore insuffisamment mûres. *On attribue aux blah des vertus particulières. Elles purifient le sang et donnent des forces.* (Féral, 1983, 274). *On nous sert d'emblée de bonnes dattes rouges : « blah », mais les dattes nous dit-on, c'est toute une histoire.* (Mauritanie Nouvelles, 2.8.92).

BLANC n. m. *Fréq.* Toute personne de race blanche d'origine européenne et singulièrement française. *Le Barak vous propose son alliance et aussi le soutien de nos bons amis les Blancs de N'Dar.* (Tène, 1975, 46). *Le premier est une plainte empreinte de spiritualité par laquelle l'auteur, loin de prôner le recours aux armes, se remet à Dieu et se console par le fait que, de toutes façons et malgré l'arrivée des Blancs, il n'a pas changé de Maître.* (Al Bayane, 15.7.92). *À l'âge de 5 ans, avant de fréquenter l'école des Blancs, Maaouya et ses frères avaient enduré la discipline de fer d'une école coranique de quartier.* (Soudan, 1992, 83). V. **blanc-bec, nasrani, toubab**.

BLANC-BEC n. m. *Disp., oral surtout, péj.* Personne de race blanche d'origine européenne et singulièrement française. *Y a même des gens qui disent que depuis qu'il y a plus un « blanc-bec » à l'office du bac, y a de plus en plus de faux bacs.* (Mauritanie Demain, 6.11.91). *Attention, dans ce domaine, les blanc-becs sont les plus forts !* Elle sortait avec un type étranger, un blanc-bec je crois ! V. **blanc, nasrani, toubab**.

BLÉD (de l'arabe [beled]) n. m. *Fréq., écrit surtout, lettrés*. Village, région, pays d'origine. *La question ne cesse d'alimenter une virulente polémique entre les adeptes de l'État-région toujours prompts à réclamer plus d'avantages pour leur « bléd » et les partisans d'un État-nation réfractaires à tout dosage.* (Mauritanie Nouvelles, 24.3.93). *C'est ainsi que tous les nantis des régions visitées se sont donné rendez-vous dans leurs bleds respectifs même si*

certains n'y ont jamais mis les pieds depuis des décennies. (Al Bayane, 17.8.93). À part les quelques villes desservies par Air Mauritanie, le reste du pays ne reçoit que très peu de visiteurs, en majorité des originaires du bled venus prendre quelques jours de vacances. (Le Calame, 27.9.93). Comme quoi ce sont aussi les affaires du bled qui se règlent à Nouakchott. (Mauritanie Demain, 9.4.96).

BON JOUR (UN) V. jour (un bon).

BORDELLE n. f. *Disp., oral surtout, péj. et vulg.* Prostituée. Avec des morceaux de charbon de bois ils formulèrent leurs préoccupations : « Ahmed est un âne », « Khadijetou Bordelle ». (Le Calame, 4.10.93). Je connais très bien cette femme-là, c'est une bordelle ! V. **femme de joie, putaine.**

BOTTER v. tr. *Frég., oral surtout.* Frapper. Il paraît qu'il a botté le professeur qui l'a fait redoubler, en le giflant. || Je l'ai bien botté à coups de poing et depuis lors il m'a laissé tranquille ! V. **bastonner, chicoter.**

BOUBOU [bubu] n. m. *Frég.* Vêtement traditionnel, long, ample, porté par les hommes, sauf chez les Négro-Mauritaniens où il est aussi porté par les femmes. *Troquer le boubou contre le costume [...] on risque de s'empêtrer dans son boubou et de faire une chute et parfois même une fracture (Chaab, 2.5.89). Ce peuple est fait d'une entité bien spécifique et uniforme : les Maures (ou Beydanes), tous musulmans, arabo-berbères, parlant le même hassaniya, portant les mêmes boubous et melahfas. (Mauritanie Demain 13.11.91). Derrière le grand boubou déployé d'un jeune homme omniprésent se cache l'ambiance délirante du stade de la capitale lors du meeting du 22 janvier. (Mauritanie Nouvelles, 26.1.92). Après avoir changé de veste il était à prévoir qu'il change de boubou. (Al Bayane, 5.2.92). Par son mouvement rapide, le sabot de l'animal venait de pratiquer une grande déchirure dans le boubou de Saïd. (Ould Ahmedou, 1994, 127). À la délégation, le goût vestimentaire du ministre tranchait nettement avec celui de ses collaborateurs enroulés dans d'amples boubous. (Mauritanie Nouvelles, 17.3.96). Les bandits lui ont pris son boubou, ses chaussures et sa chemise. (Le Calame, 8.4.97). V. **daraa.***

BOUDIN n. m. *Disp., oral, vulg.* Pénis. Depuis qu'il a eu des rapports avec cette femme, son boudin lui fait mal. || Attention ! Ta braguette est ouverte et l'on voit ton boudin ! V. **bengala.**

BOUILLIE n. f. *Frég.* Bouillie à base de farine de mil ou de blé ; elle est mangée par toute la famille le matin généralement au petit déjeuner. *Les matins on lui faisait de la bouillie qu'elle devait prendre en totalité et à l'abri des regards des gens afin d'avoir une bonne forme au moment de la grande journée. (Ben Amar, 1984, 149). Il y a en permanence une bouillie, du couscous, de la sauce et du lait pour ces éventualités. (L'Éveil-Hebdo, 3.8.92). La natte qui y était allongée laissait apercevoir des résidus de semoule ou de bouillie dont la crasse accumulée au fil des jours expliquait cette abondance des mouches. (Ould Ahmedou, 1994, 109). Des femmes apportèrent de maigres provisions ; on acheta de la bouillie et du lait aigre. (Ould Ebnou, 1994, 34). Dis à la maman, s'il te plaît, de nous préparer de la bouillie !*

COM. Cet aliment est propre aux Maures qui l'utilisent parfois pour gaver leurs femmes.

BOULOTER, BOULOTTER v. intr. *Disp., oral, fam.* Travailler, avoir un emploi. – Où est-ce que tu boulotes maintenant ? – Je boulotte à la B.C.M.

BOURRER v. tr. *Disp., oral.* Raconter des histoires mensongères pour faire l'intéressant. *Il a dit à son amie que ses parents étaient riches ; il l'a complètement bourrée ! || Toi aussi, il ne faut pas nous bourrer : tu n'as jamais été à Paris ! V. **brûler.***

BOUTIQUE n. f. *Frég.* Magasin où l'on peut acheter des produits de consommation courante. *Sidi avait décidé de descendre en ville pour changer de boubou et une fois dans la*

boutique de son ami, son cœur le serrait en voyant les étagères vides ne contenant que ce que personne ne viendrait demander. (Ben Amar, 1984, 80). À Abidjan ont été recensées 7 000 boutiques appartenant à cette communauté et 20.000 résidents. (Le Temps, 11.8.91). Et quand le client veut emporter son repas chez lui, il doit se contenter d'un sachet payé à la boutique du coin à la place du plat à jeter (trop cher). (Mauritanie Nouvelles, 22.6.93).

BOUTIQUE TÉMOIN, BOUTIQUE-TÉMOIN n. f. *Disp., écrit surtout.* Point de vente ouvert par la Société Nationale d'Import et d'Export (SONIMEX) pour vendre moins cher certains produits de première nécessité (riz, sucre, thé) aux personnes indigentes. *Des expédients ont été concoctés à l'instar des boutiques témoins de la SONIMEX. (L'Éveil-Hebdo, 12.10.92). De même, l'expérience des boutiques-témoins a tourné court bien que l'affluence populaire fût importante. (Sawt Al Jamarik, mars 1992).*

BOUTIQUEUR n. m. *Fréq.* Commerçant qui tient un petit magasin où l'on vend des produits de consommation courante. *En plus le boutiqueur vient habiter chez nous pour être sûr que nous allons crever définitivement de faim. (Al Bayane, 29.4.92). Grâce aux renseignements fournis par un boutiqueur qui aurait vu à l'aube deux hommes traînant une femme, les recherches vont rapidement aboutir. (Mauritanie Nouvelles, 26.7.92). Le boutiqueur du coin remarqua la présence de cet homme à l'apparence pauvre et qui semblait éreinté. (La Caravane, 19.9.92). Au début, la fille s'était présentée de nuit chez le boutiqueur. (Ould Ahmedou, 1994, 155).*

COM. non péjoratif.

BOY [bɔj] 1. n. m. *Fréq. Domestique.* *Un boy vint m'apporter mon déjeuner. (Féral, 1983, 270). De cette absence, son patron profitera alors pour faire des avances luxurieuses à son épouse en miroitant à celle-ci la rentabilité pécuniaire de l'opération « femme de mon boy, ma femme ». (La Tortue, 1.12.92). À un moment, elle avait engagé un boy originaire de Casamance, les domestiques venant de cette région du sud Sénégal étant réputés très capables. (Daure-Serfaty, 1993, 73). La femme et son « boy » se fatiguaient à satisfaire les uns et les autres. (Ould Ahmedou, 1994, 118). Y en a qui ont braqué des banques, y en a qui ont volé leurs employeurs, y en a qui ont fraudé le fisc, y en a qui payent pas leurs boys. (Mauritanie Demain, 7.4.96). Tu peux, s'il te plaît, aller nous chercher un boy, les femmes ne pouvant continuer à travailler dans la maison ?*

2. interj. *Fréq., oral, fam.* Expression par laquelle on interpelle une personne plus jeune que soi ou que l'on connaît bien. *Boy, passe-moi la pince ! || Boy, tu as vu le film-là ?*

COM. Terme employé par les jeunes, surtout dans les milieux négro-africains.

BOYCOTTISTE n. et adj. *Disp., spéc.* Boycotteur, personne qui boycotte. *De l'autre, les boycottistes, dont le leader reste avec l'UDP, et qui pensent que la participation dans ces conditions est une mascarade et une perte de temps et de moyens inutile. (Le Calame, 20.3.96). Cette situation a eu pour effet de reconforter les boycottistes tant au sein de la coordination de l'opposition qu'au sein de l'UFD elle-même. (L'Éveil-Hebdo, 8.4.96). Tous les partis boycottistes s'écrièrent ensemble : (Mah, Mouknass, APP, Attalia'a...). (Maghreb-Hebdo, 16.4.96). La participation n'a pas été chose aisée pour l'UFD/EN qui devait faire face non seulement au front intérieur des boycottistes mais aussi à l'incompréhension des autres partis d'opposition rassemblés en coordination. (La Tribune, 17.4.96).*

BRAS LONGS (AVOIR LES -, AVOIR DES -) loc. verb. *Fréq., oral surtout.* Avoir le bras long, du crédit, de l'influence. *Ces intellectuels-là sont partout. Ils savent presque tout et rien. Ils ont les bras longs et se différencient par le fait qu'ils sont presque analphabètes. (Al Bayane, 21.10.92). Tu as des bras longs : tu n'auras aucun problème pour être nommé à un poste de responsabilité ! || Ce sont ceux qui ont des bras longs qui arrivent à obtenir du travail !*

BROUSSARD, E n. *Frég.* 1. Habitant de la brousse. *On lui confiait que les broussards devaient être bien agréables en pensant ensemble à la longueur de la période qu'il avait passée avec eux.* (Ben Amar, 1984, 80). *Bien plus tard encore j'assisterai à des disputes entre frères broussards et pêcheurs à la carrure d'athlète.* (Pelletier, 1986, 45). *Maintenant le broussard n'est plus qu'un pauvre type, un ignorant, tout le monde sait cela.* (Caratini, 1993, 263). *Les broussards paresseux et gourmets « assommaient le jour », selon leur expression, en cherchant un petit coin d'ombre et de repos.* (Ould Ahmedou, 1994, 17).

2. n. *Frég., oral surtout, péj. ou plais.* Personne qui n'est pas au fait des usages des citadins. *Ahmed ne sait pas nouer sa cravate, c'est un vrai broussard! || Il ne sait pas comment s'habiller: quel broussard! || Yehdhih a enlevé ses chaussures avant d'entrer; et dire qu'il a vécu en Europe! En fait, c'est encore un broussard! V. bédouin.*

BROUSSE n. f. *Frég.* Région éloignée des centres urbains et plus ou moins inculte. *Pourquoi ne pas envoyer vos reporters dans les brousses reculées du pays pour informer honnêtement vos lecteurs?* (Le Temps, 27.10.91). *À Moudjéria, au cours des dernières présidentielles, les deux bureaux de vote ont totalisé 525 des suffrages exprimés. Alors qu'en brousse de la même localité, un bureau mobile a fait 700 votants dont 719 votes bleu.* (L'Éveil-Hebdo, 10.2.92). *Cette fois-ci, à la grande surprise de Haïba, Hamoud ne lui parla point de travail, mais il lui posa un tas de questions sur la brousse.* (Al Bayane, 2.9.92). *En sortant un peu en brousse vous allez admirer l'antilope et l'outarde que vous pouvez chasser après avoir obtenu les autorisations préalables.* (Ancellin-Saleck et Al Galabi, 24). *On m'a envoyé dans des écoles de brousse. V. badiya.*

COM. Terme plus fréquent qu'en français central.

BRÛLER v. tr. *Frég., oral.* Raconter des histoires mensongères pour faire l'intéressant. *Attention, les filles! Ce type est en train de vous brûler! || Tu nous as brûlés quand tu nous as dit que tu possédais une BMW! V. bourrer.*

C

CABINER v. intr. *Disp., oral, vulg.* Aller à la selle. *Quand elle a eu sa dépression, elle a cabiné !*
|| *Je me souviens très bien de cette fille parce que quand nous étions jeunes elle avait cabiné en classe.*

CADAVRÉ, E (de la chanson « Ancien Combattant » du Congolais Zao) adj. *Disp., oral surtout, plais.* Fatigué, usé. *Dans une autre occasion Boutt Magour voulait simplement dire que tout était « cadavré ».* (Mauritanie Nouvelles, 26.1.92). *La justice n'est pas cadavrée, l'économie n'est pas cadavrée, toutes sont en bonne santé et se portent bien alhamdoulillah.* (Le Temps, 22.12.91). – *Comment tu trouves cette femme ? – Cadavrée.*

CADEAU 1. n.m. *Frég., oral.* Gratification. *J'ai finalement renvoyé le boy et après l'avoir payé je lui ai donné un cadeau parce qu'il m'a fait pitié.* || *Chef, il faut me donner un cadeau toi aussi : j'ai acheté cher cette marchandise !*

2. donner quelque chose cadeau. loc. verb. *Frég., oral.* Offrir, donner gratuitement. – *Tu lui as donné ça ? – Bien sûr, et cadeau !* || *J'ai donné ma montre cadeau au berger !*

3. c'est cadeau. expression *Frég.* C'est gratuit, c'est donné. *S'agissant du henné, c'était presque cadeau car variant entre 3 000 et 5 000.* (La Tortue, 5.7.92).

CADI, QADI (de l'arabe [qāḍī]) n. m. *Frég.* Magistrat musulman qui remplit des fonctions civiles, judiciaires et religieuses. *Elle avait déjà divorcé cinq fois depuis qu'à onze ans, dûment engraisée, son père l'avait mariée à un vieux cadi.* (Puigauveau, 1937, 108). *Le cadi dans l'histoire du chacal et du lièvre tombe malade « enceinte » pour prouver sa félonie au chacal.* (Mauritanie Nouvelles, 12.1.92). *Il refusait en effet de délivrer des cartes d'électeur sur la base d'ordonnances émises par le cadi.* (Le Temps, 26.2.92). *Beaucoup de femmes dont les maris sont déportés ont demandé et obtenu leur divorce, souvent avec la bénédiction du cadi et sans le consentement du mari absent.* (Regards, 28.4. 92). *Ils savaient que sur trois cadis [...] un seul ira au paradis.* (La Vérité, 18.4.96).

CADRE n. m. *Frég.* Personne ayant fait des études poussées ou assumant une certaine responsabilité. *Tout a commencé par l'éclatante conférence des cadres de Kaédi au cours de laquelle tous les orateurs négro-mauritaniens vous ont fait part de leur inquiétude face à la montée du nationalisme arabe et au chauvinisme qui l'accompagne.* (L'Éveil-Hebdo, 20.4.92). *Voyant l'arabisation progressive de la société politique menacer leurs privilèges, les cadres négro-africains commencèrent très tôt à développer des réflexes de conservation et des revendications particularistes.* (Al Bayane, 6.5.92). *Ceci explique que la majorité des cadres haratines ont estimé qu'il valait mieux, pour améliorer les conditions de vie de leur communauté, aller au P.R.D.S.* (Mauritanie Nouvelles, 18.8.92).

CALEBASSE n. f. *Frég.* Récipient rond et creux en bois. *Elle était accompagnée de cent grandes calebasses.* (Diagana, 1990, 61). *Pour la libérer et l'emmener au village les indigènes doivent d'abord casser la calebasse.* (Mauritanie Demain, 20.11.91). *Un comité de supervision des tirages au sort se réunissait autour de la calebasse.* (Le Temps, 29.12.92). *Le mobilier se composait de différentes variétés de nattes, de calebasses, de coussins, d'objets artisanaux, d'objets de parure comme les perles et les bracelets.* (Ould Ahmedou, 1994, 62).

CAPTIF, VE n. *Disp.* Esclave. *Le captif tient sans honte sa place de bête de somme, conscient que son avilissement est dans l'ordre.* (Beslay, 1984, 88). *Et pour sceller cette réconciliation, Ahmedou offrit à Ahmed Saloum un présent composé de « 4 chevaux, 4 chameaux et 4 captifs ».* (Gnokane, 1987, 250). *Le captif vit dans le grand respect de ses maîtres et ne sait pas qu'il y a d'autres façons de vivre.* (Le Calame, 12.7.93). *La présence des captifs le mettait parallèlement mal à l'aise.* (Daure-Serfaty, 1993, 82). V. **abd**.

CARENT, E adj. *Fréq., oral surtout.* Incompétent, déficient. *Ce professeur de sciences naturelles est tout à fait carent, les élèves viennent se plaindre tout le temps! || Notre secrétaire est carente : elle fait énormément de fautes d'orthographe mais nous ne pouvons la congédier! || Cet élève est carent, il a intérêt à redoubler d'efforts s'il veut passer en classe supérieure!*

CARRÉ n. m. *Disp., oral surtout.* Terrain non bâti. *Chacun délimite un carré et se fait inscrire au niveau des autorités locales qui lui délivrent un numéro de lot et un talon attestant cette inscription.* (Mauritanie Nouvelles, 28.6.92). *Je vais demander au préfet de m'attribuer un carré parce que depuis que je suis à Nouakchott, je n'ai jamais bénéficié d'une quelconque attribution.*

CARTOUCHARD n. m. *Disp., oral surtout, arg. étud.* Étudiant ayant redoublé des années de son cursus. *Ce qui complique encore les choses, « surtout qu'on ne peut pas espérer obtenir une bourse de notre pays, étant tous des cartouchards ».* (Al Akhbar, 1.4.96).

CASE n. f. *Fréq.* Habitation en paille ou en branchages, hutte. *Au pied de la butte, une misérable agglomération, mélange de cases rondes en chaume et de maisons carrées, de 800 habitants environ.* (Féral, 1983, 34). *Chaque concession est un enclos qui regroupe plusieurs cases.* (Belvaude, 1989, 63). *Les cases végétales des Peul sont aisées à reconnaître : cerclées de branches fortes, sans autre ouverture qu'une porte basse, leur coupe ovale, leur forme trapue et arrondie les font ressembler à des paniers renversés.* (Daure-Serfaty, 1993, 27).

CAS ÉCHÉANT (DANS LE-, LE-) loc. adv. *Fréq.* Dans le cas contraire. *Je demande donc à tous ceux qui veulent éviter à la Mauritanie le démembrement social, l'isolement international et l'abîme économique [...] de se rassembler autour de moi [...] afin : – soit de soutenir le candidat de l'opposition le plus crédible, – soit le cas échéant de tout simplement boycotter les élections du 24 janvier.* (Mauritanie Demain, 18.12.91). *Si tu réussis au concours de l'E.N.A., c'est bien ! Dans le cas échéant, il faut partir pour la France.*

CAURI n. m. (emprunt indirect au tamoul) *Disp.* (Cyprae sp.) Petit coquillage support de pratiques divinatoires. *Qu'elle soit faite aux dépens des cauris, à travers la géomancie sur le sable ou sur papier ou à travers maintes techniques improvisées, la voyance reste leur point commun.* (Maghreb-Hebdo, 9.4.96).

CÉLIA [selja] (d'un nom de marque) n. m. *Fréq. oral surtout.* Tout lait en poudre riche en matières grasses. *Est-ce qu'il vous reste encore du Célia? || À présent, le Célia est devenu cher : il coûte plus de 300 ouguiyas!*

CHAHADA (de l'arabe [eššehāde]) n. f. *Disp., écrit surtout.* Profession de foi du Musulman. *Mais alors, fais-toi Musulman, dis la profession de Foi (chahada).* (Beslay, 1984, 99). *Boyrike fait venir Hamdi qui ne parvient pas à faire dire au mourant les quelques mots de la chahada.* (Pelletier, 1986, 206).

CHAMEAU n. m. *Fréq.* (Camelus dromedarius) Dromadaire. *Sur les flancs, la marche était gardée par une douzaine de partisans maures appartenant à la tribu des Ouled Biri, tous montés sur de magnifiques chameaux qui les berçaient indolemment.* (Psichari, 1927, 2). *Là où il surgit, les tribus proches plient leurs tentes, rassemblent leurs chameaux et fuient.* (Saint-Exupéry, 1939, 92). *Comme on se trouvait en Mauritanie, le chameau paraissait s'imposer.* (Féral, 1983, 22-23). *Il l'emmena à son campement, dans le désert, où ils passèrent près d'un mois à boire du lait de chamelle et à manger des dattes.* (Pelletier, 1986, 173). *L'homme était effectivement originaire de Ouadane en Adrar. Il partait à la recherche de*

cinq chameaux perdus depuis plusieurs mois. (Ould Ahmedou, 1994, 16). Le maire de la commune offre au Président de la République en cadeau un chameau blanc avec son harnachement. (Le Calame, 8.4.97).

CHAMELIER n. m. 1. *Frég., écrit surtout. Conducteur de dromadaire. J'ai connu depuis et apprécié comme un cadeau rare du désert la solitude du chamelier. (Féral, 1983, 32). Le chamelier, stupéfait, considéra le professeur. (Beslay, 1984, 184). Il m'a raconté qu'il était dans la campagne sur sa charrette avec son ami Moctar, plus jeune que lui, et que les chameaux les avaient attrapés, avaient renversé la charrette, les avaient battus et les avaient emmenés au galop. (Le Calame, 12.7.93). V. bjaoui, méhariste.*

2. *Disp. Personne qui garde les dromadaires. Le chamelier aghazair affirmait avoir aperçu à plusieurs reprises le beau chameau blanc qui portait le « d » et qui donnait l'air de « connaître quelque chose ». (Ould Ahmedou, 1994, 136). V. zenagui.*

CHARBON n. m. *Frég. Charbon de bois. Les remorques transportant le charbon sont tellement nombreuses qu'on ne peut que les voir : en une demi-journée nous en avons croisé 5 soit quelques dizaines de tonnes de charbon. (Al Bayane, 25.3.92). Comme cela ne suffisait pas, maintenant nos arbres sont abattus, brûlés et réduits en charbon pour être revendus ailleurs. (Mauritanie Nouvelles, 10.11.92). Achetez cinq kilogrammes de charbon pour le méchoui !*

CHARIA, CHARIAA (de l'arabe [eššer'ā]) n. f. *Frég. Loi islamique. La justice s'appuie sur certains versets du Coran ; cependant la « charia » [...] n'est plus actuellement mise en pratique. (Belvaude, 1989, 67). Il mettait sur pied un haut comité réunissant les intellectuels et ces oulémas pour élaborer une justice conforme au principe de la charia islamique. (Le Temps, 26.1.92). Est-il besoin de vous rappeler, Monsieur le Président, que les épouses que nous sommes sont régies dans leurs rapports conjugaux par la chariaa islamique ? (Mauritanie Nouvelles, 21.3.92). Sa défense (de l'État) est pour nous une priorité surtout face aux coups de boutoir des tenants de la laïcité qui n'ont aucune foi en la mission morale et culturelle de notre peuple et n'admettent pas que la charia soit la source du droit. (La Vérité, 8.4.96).*

CHARTISTE n. et adj. *Disp., lettrés. Membre d'un groupe politique issu du PKM (Parti des Kadihines de Mauritanie) qui a choisi en 1974 l'intégration au PPM (Parti du Peuple Mauritanien) au pouvoir à l'époque. Ce groupe politique constitua un moment l'ex-A.M.D. (Alliance pour une Mauritanie Démocratique) hostile à l'ancien chef d'État Mohamed Khouna Ould Haïdalla. Aucune réponse économique et sociale miracle n'est imaginée par les chartistes dont la préoccupation majeure était et demeure l'investissement du pouvoir par le biais de l'appareil d'État et non des suffrages. (Mauritanie Nouvelles, 18.8.92). Un centrisme politique mieux réussi que celui des « chartistes » et autres « AMD » et Nasséristes. (La Caravane, 19.9.92). Les « Chartistes » ou « amis de Ould Abeïderrahmane » auraient été les grands perdants. (Le Calame, 8.11.93).*

CHAWARMA (de l'arabe [šawarma]) n. m. *Frég., oral surtout. Sandwich d'origine libanaise à la viande grillée avec tomates, oignons, piment et vinaigre. On monte en surcharge dans leurs voitures, on rend visite à toutes les amies pour les associer, on achète des boissons, des pâtisseries, des 1/4 de poulet, des hamburgers, des chawarmas, etc. (Al Bayane, 24.6.92). La xénophobie de certaines personnes peu accueillantes ne doit pas nous priver du chawarma ni du hamburger quand on est fatigué de manger chez soi. (Le Calame, 8.11.93). L'ex-Président brodait sur le thème pendant des heures et des heures, assis à la terrasse du Frisco devant un chawarma noyé de ketchup. (Le Calame, 21.3.94).*

CHEF n. m. *Frég., oral. Terme d'adresse par lequel on flatte quelqu'un. Chef, il faut me réparer ma voiture ! || Tu m'as amené l'argent, chef ?*

COM. Parfois ironique ou plaisant quand c'est un supérieur qui s'adresse à un subordonné.

CHEF COUTUMIER n. m. *Disp., écrit surtout.* Notable placé à la tête d'une communauté et investi selon la tradition. *En effet, les chefs coutumiers de ces deux fractions ont opéré une réconciliation sous l'égide du Parti-État. (Le Calame, 30.8.93).* V. **chef général, chef de tribu.**

CHEF D'ARRONDISSEMENT n. m. *Fréq.* Responsable administratif d'un arrondissement. *Les chefs d'arrondissement sont généralement choisis parmi les attachés d'administration générale. || Les chefs d'arrondissement dépendent des hakems.*

CHEF DE TRIBU n.m. *Fréq.* Autorité suprême d'une tribu. *Aucun parti ne refuserait l'adhésion d'un Chef de tribu pour ses relents conservateurs. (Maghreb-Hebdo, 2.4.96).* V. **chef coutumier, chef général.**

CHEF GÉNÉRAL n. m. *Disp.* Chef d'une tribu. *Il était parent au chef général qui était Sid'Ahmed Ould Boubacar. (Al Bayane, 24.2.93).* *Cet homme qui vient de décéder était l'ancien chef général de Tagounant.* V. **chef coutumier, chef de tribu.**

CHEIKH (de l'arabe [šeyx]) n. m. *Fréq.* Maître spirituel. *L'importance de la visite que le cheikh Tidjani Niass a achevée mercredi dernier dans notre pays se trouve accrue par sa haute portée spirituelle. (Le Temps, 20.10.91).* *Avant d'aborder le sujet pour lequel il était venu, le vieux cheikh commence par expliquer qu'en tant qu'homme de religion, il place la politique de côté. (L'Unité, 13.12.92).* *Après la mahadra, ils se recyclent dans les affaires toujours au service de leur cheikh dont ils justifient la nombreuse fortune. (Al Bayane, 6.10.93).* *C'est en effet, par cette inexplicable science de l'éducation des cœurs, qu'il forma des hommes qui deviendront chacun un « Cheikh ». (Mauritanie Nouvelles, 17.3.96)* V. **marabout.**

CHÉRIF (du hassaniyya [šrīv]) n. m. *Fréq.* Personne considérée comme descendant du prophète Mohammed. *Sur recommandation du chérif de la Zwaya de Tlemcen [...] le choix se porta sur Hamahoullah alors âgé de 19 ans. (Le Temps, 5.4.92).* *Au retour, ils ont remis aux Chérifs des cadeaux puis tous se sont mis en place pour festoyer. (Mauritanie Nouvelles, 7.4.92).* *Quelques jours après, le chérif a amené son invité à bord d'une 504 de location [...] là où le corps allait être découvert. (Al Bayane, 23.12.92).* *Le fondateur de la « Fadiliya » (branche de la confrérie quadrya), Cheikh Mohamed Fadel Ould Mammene Ould Djeh El Moktar est un « chérif » du Hodh Oriental, né à la fin du XVIII^e siècle (environ 1794) dans la célèbre tribu de Ehl Taleb Moctar. (Mauritanie Nouvelles, 17.3.96).*

CHÉRIFIEN, NE [ʃerifjɛ̃] adj. Relatif au chérif. *Disp., écrit.* *Les populations de la région, très imbues de l'Islam sunnite basé sur le Coran et la science claire, ne pouvaient guère accepter la présence de ce jeune homme qui fondait toute sa doctrine sur ses origines chérifiennes. (Mauritanie Nouvelles, 17.3.96).*

CHICOTER, CHICOTTER v. tr. *Disp., oral, fam.* Battre, frapper. *Son père l'a bien chicotée parce qu'elle est rentrée tard. || Cet enfant est très turbulent: il faut le chicotter.* V. **bastonner, botter.**

CHLEUHS (du hassaniyya [šlūħa]) n. m. plur. *Disp., écrit, parfois péj.* Berbères du sud du Maroc. *Bien entendu, tous ne sont, à les entendre, que d'innocents bergers qui ont été réquisitionnés de force par les Chleuhs, les Marocains, pour les guider jusqu'à Atar. (Beslay, 1984, 168).* *Les Marocains ! Tfou ! Ce sont des Chleuhs ! (Caratini, 1993, 244).* *Le soir, s'accompagnant avec de larges tambourins qu'ils frappaient rapidement au-dessus de leurs têtes, les Chleuhs dansaient des danses étranges, tournant en rond, pressés les uns derrière les autres et comme en extase. (Puigauveau, 1949 / 1993, 167).*

CHORFA (du hassaniyya [šorve]) plur. de **chérif**. *Les « Chorfa » (descendants du prophète) à la peau noire, peuplent plusieurs régions de notre pays. (Le Calame, 12.7.93).*

CHOSE n. f. *Disp., oral.* Terme supplétif évoquant une personne ou une chose dont on ne se souvient pas ou que l'on a du mal à se rappeler. *Il était venu nous voir... chose... Ahmed! Il s'agit d'un chef de service de la SONADER qui a fait d'abord des études... chose... d'infirmier.*

CINQ-CINQ adv. *Fréq., oral.* Très bien, parfait. – *Comment va le moteur? – Cinq-cinq. || – Ça a marché pour toi à l'examen? – Cinq-cinq.*

CISEAU n. m. *Fréq., oral surtout.* Ciseaux. *C'était aussi dans cette période que Sidi devait passer chez un coiffeur abandonnant ainsi son ancienne façon de couper les cheveux à l'aide d'un petit ciseau qu'il avait emporté de chez lui.* (Ben Amar, 1984, 71-72) *Passe-moi le ciseau, je voudrais couper ce cheveu! || Utilisez, s'il vous plaît, le ciseau pour me couper les cheveux et non le rasoir!*

CLANDO [klādo] (abréviation de *clandestin*) n. m. et adj. *Disp., oral surtout, fam.* Clandestin. *Quelles sont les motivations de cette opération nettoyage à sec des trottoirs et clandos de Nouakchott? (Le Canal, 9.6.92). Pour le moment je n'ai pas de chambre, je suis clando chez un compatriote.*

CLANDOTER [klādote] v. intr. *Disp., oral, arg. des étudiants.* Partager de façon clandestine une chambre avec le locataire légitime. *Si tu ne trouves pas de chambre à la cité universitaire, il ne te reste plus qu'à clandoter! || Du temps où j'étais étudiant et que je clandotais avec un compatriote, je me levais à six heures pour que la femme de ménage ne me trouve pas.*

CLIQUER (de l'onomatopée *clic?*) v. intr. *Fréq., oral.* (Pour un moteur automobile) émettre un bruit anormal de cliquetis, provoqué par l'utilisation inadaptée de la boîte de vitesse. *Si tu ne sais pas passer convenablement les vitesses, ton véhicule cliquera! || De la deuxième tu es passé directement en quatrième et la voiture a cliqué. || Si l'automobile clique souvent, cela est mauvais pour le moteur!*

CLOCHER v. intr. *Fréq., oral.* Employé à la forme négative et à la troisième personne, signifie qu'il y a quelque chose de louche. *Il y a quelque chose qui ne cloche pas dans cette affaire! || Tu dis que le douanier t'a demandé de lui donner de l'argent? Ça ne cloche pas!*

CO-ÉPOUSE n. f. *Assez fréq., écrit surtout.* L'une des femmes d'un polygame par rapport aux autres épouses. *Quel que soit l'état des relations entre les co-épouses, ou entre chaque épouse et le mari, l'institution du tour doit être respectée.* (Blanchard de la Brosse, 1986, 72). *Elle dut quitter son foyer parce que, justement, on voulait lui adjoindre une co-épouse.* (Al Bayane, 17.3.93). *Elle a dit qu'il t'avait épousée à Paris et qu'elle ne voulait pas de co-épouse.* (Caratini, 1993, 198).

COIFFER v. tr. et pronom. *Fréq.* Couper les cheveux; se faire couper les cheveux. *Ça vous fera une économie de 730 ouguiya par an que vous pouvez utiliser pour l'achat d'une paire de ciseaux pour coiffer vos enfants et vous faire coiffer à tour de rôle avec un ami.* (La Tortue, 18.10.92). *Le Petit Prince et la Moda ont eu de beaux jours et se faire coiffer par Nadia était une récompense suprême.* (Le Calame, 8.11.93). *Cet après-midi, je vais chez Ould Bou pour me coiffer!*

COIFFURE n. f. *Fréq., oral surtout.* Coupe de cheveux. *Décidément Ould Bou est un excellent coiffeur! Il t'a fait une belle coiffure! || Ce n'est pas cette coiffure que je veux, pourtant j'ai dit au coiffeur que je voulais une coiffure moderne!*

COLA, KOLA [kola] (emprunt à une langue de l'Afrique de l'Ouest, peut-être le *timné*) n. f. *Fréq.* Fruit du colatier. *À cette heureuse occasion, de la kola, offerte par les parents du fiancé, est distribuée généreusement à toute l'assistance.* (Diagana, 1990, 43). – *Mais qu'est-ce que tu manges? – De la cola!*

COLON (Abréviation de colonisateur). n. m. *Disp., oral surtout, péj.* Se dit de l'ancien colonisateur. *Nous sommes à la recherche d'une arabité « ternie » et même « sabotée » par le colon. (L'Éveil-Hebdo, 19.10.92). Le colon ne nous a pas laissé d'héritage colonial comme il l'a fait pour nos voisins !*

COMÉDIEN n. m. *Fréq., oral.* Comique, boute-en-train. *Écoute ce type, il nous fait rire, c'est un grand comédien ! || Ould Ely Warakan est un grand comédien ! || Lemrabott n'est pas sérieux : c'est un comédien.*

COMMANDANT n. m. *Disp.* À l'époque coloniale, autorité chargée d'administrer un cercle ou une subdivision. *L'assurance que le nouveau commandant n'avait pas besoin de cet adjuvant fut, au village où la nouvelle fut colportée, très favorablement commentée. (Féral, 1983, 169). Il devait rester à leurs côtés dans la grande véranda qui sentait l'humidité et la poussière en attendant d'être reçu par le commandant. (Ben Amar, 1984, 13). Comment allez-vous aujourd'hui mon commandant ?*

COM. Désigne parfois aujourd'hui le préfet ou le chef d'arrondissement.

COMME ÇA loc. adv. *Fréq., moyens lettrés, oral. 1.* Sert à ponctuer un discours oral. *Ce qui est important c'est d'avoir des connaissances et d'avoir un petit boulot comme ça, comme on trouve vingt mille ou trente mille comme ça, c'est suffisant pour moi au lieu d'être un poste ministre comme ça.*

2. Environ, à peu près. *Il y avait ma mère qui était partie à Rosso, il n'y avait que des enfants à la maison et je n'avais que deux ans ou bien trois ans comme ça. || Je pars jouer un peu ou me promener jusqu'à vers dix heures comme ça, je reviens pour réviser. || C'est une ville peuplée de deux mille à trois mille habitants comme ça.*

COMME QUE loc. conjonctive. *Fréq., moyens lettrés, oral surtout.* Loc. exprimant la cause : comme, puisque, parce que. *On doit même augmenter d'autres matières au lieu de diminuer ces matières-là comme que on étudie ces matières depuis la première année. || On ne sera pas interrogé sur ce point comme qu'on ne l'a pas encore vu. || Comme que tu as déjà acheté la pièce-là, on va la mettre, c'est tout !*

COMMISSIONNER v. tr. *Assez fréq., oral surtout.* Charger quelqu'un d'une commission. *Il devait tout de même des semaines et des semaines durant pouvoir contenir ses appétits et puis un jour il commissionna alors l'employé en ville résolu cette fois-ci à aller jusqu'au bout. (La Tortue, 1.12.92). – Tu peux prendre mes cigarettes si tu veux ? – Non, ce n'est pas la peine ! J'ai commissionné un enfant pour m'en acheter.*

COMPÉTIR v. intr. *Disp., écrit surtout.* Participer à des compétitions, rivaliser. *Le public résolument boudeur a provoqué une situation alarmante : les clubs compétissent mais les gradins restent vides et les recettes insignifiantes. (Le Calame, 24.2.96). Le PRDS aura à compétir en ordre. (Maghreb-Hebdo, 2.3.96).*

COMPRESSÉ, E n. et adj. *Assez fréq., écrit surtout, lettrés surtout.* Travailleur licencié à la suite d'une compression de personnel. *La commission provisoire chargée des intérêts des compressés remet en cause la légitimité des délégués du personnel car leur mandat serait terminé. (Le Temps, 14.6.92). En effet, jadis prospère avec un chiffre d'affaires de un milliard deux cents millions d'ouguiya, l'ALMAP traverse une crise sans précédent. Plus de cent millions d'ouguiya de créance dans les banques primaires locales. Deux cents travailleurs compressés. (Al Mouchahid, 21.9.92). Les compressés protestent alors énergiquement auprès de la Direction, des délégués du personnel et l'inspection du travail, contre ce qu'ils considéraient comme « licenciement abusif ». (Al Bayane, 12.11.92).*

COMPRESSER v. tr. *Fréq., écrit surtout, lettrés surtout.* Licencier par compression, réduire le personnel. *Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire vient de mettre en application sa décision de compresser 212 agents. (Le Temps, 14.6.92). Commencez par compresser votre « fonction publique » personnelle. Licenciez les plus âgés de vos enfants et surtout n'en recrutez*

plus. (*La Tortue*, 18.10.92). Une secrétaire recrutée en 1979 et avec à sa charge 7 enfants a été compressée à la place de la femme du Directeur Financier beaucoup moins ancienne et sans enfants. (*Al Bayane*, 12.12.92). L'État aurait accepté, sous les injonctions des institutions de Bretton Woods, de compresser certains auxiliaires de l'État, et de dégraisser l'armée. (*L'Unité*, 14.3.93).

CONCESSION n. f. *Fréq.*, écrit surtout. Terrain délimité constituant l'habitat d'une ou de plusieurs familles et comprenant plusieurs constructions (cases ou maisons) et une cour. Pendant le Ramadan, le chef de famille se préoccupe également de la manière dont chaque membre de la concession accomplit le jeûne requis. (Sakho, 1986, 25). Les circoncis s'arment de leurs lances et en sortant de la concession du Bawo, ils se mettent à chanter. (Diagana, 1990, 195). La concession regroupe plusieurs ménages ayant un ascendant commun. (Koïta, 1990, 56). Une concession située près du bureau de change du carrefour de la BMD a subi le même lifting à coups de marteau ce mardi 12 mars. (*Le Calame*, 13.3.96).

CONSCIENTISER v. tr. dir. *Assez fréq.*, oral surtout, lettrés. Faire prendre conscience. Les structures d'éducation des masses ont pour rôle de conscientiser la population. || Ce qu'il faut c'est de conscientiser les élèves pour les amener à faire grève.

CONSOMMER v. intr. *Disp.*, oral, péj. Boire des boissons alcoolisées. Il paraît que Sidi consomme! || Je ne savais pas que ce haut responsable consommait.

CONSULTER v. tr. *Assez fréq.* Examiner, ausculter. Ramenée à l'hôpital, le médecin qui l'avait consultée, puis internée, avait dit que c'était des crises d'hystérie. (*Al Bayane*, 17.2.93). Le médecin russe qui l'a consultée le premier avait pourtant dit qu'il s'agissait d'une crise d'appendicite aiguë!

CONTACT n. m. *Fréq.*, oral surtout. Commutateur, interrupteur. Touchez le contact voir! || S'il n'y a plus de courant c'est parce que le contact est abîmé.

CONTRE-PLAQUE [kōtrəplak] n. m. *Fréq.*, oral surtout. Contre-plaqué. Usées sous la morsure des vents de sable, des tentes ont été remplacées par des baraques en « contre-plaqué » (toujours prononcé sans l'accent sur le « é ») que l'on monte peu à peu. (Daure-Serfaty, 1993, 31). Je vais construire pour ma voiture un garage en contre-plaqué. || Ton cabanon à Nouadhibou, il est en dur ou en contre-plaqué?

CORA V. *kora*.

COTISER v. intr. ou tr. dir. *Fréq.* Se cotiser, verser une cotisation. Les Idaoualy de Chinguetti ont cotisé pour la coquette somme de 5 millions d'UM. (*Le Calame*, 30.8.93). Lors de la guerre du Liberia, par exemple, on a eu à cotiser pour permettre à nos frères de regagner le Liban. (*Le Calame*, 8.11.93). L'après-midi, on se regroupe devant une maison, chacun cotise cinq ouguiya pour acheter deux pots de Gloria, ensuite deux équipes vont s'affronter et le meilleur qui gagne remporte les pots.

COM. Se cotiser n'est jamais employé.

COUAR V. *lekwar*.

COUCHER v. tr. *Disp.*, oral. Avoir des relations sexuelles avec. Il paraît que ce maçon a tué sa sœur parce qu'elle a découvert qu'il la couchait après l'avoir endormie. || Finalement tu as réussi à coucher la fille avec qui je t'ai laissé ce soir-là?

COUDRE v. tr. *Fréq.*, oral surtout. Confectionner (un vêtement). J'ai demandé à Tijar de me vendre un morceau de tissu noir. J'ai décidé de coudre une longue et large robe en forme de tunique. (Caratini, 1993, 264). À l'occasion de l'Aïd, Sidi s'est fait coudre un beau boubou. || Tu as vu comme il est beau le pantalon que j'ai cousu?

COULOIRS (FAIRE DES) loc. verb. *Fréq.*, oral. Chercher à obtenir un appui, une recommandation. Pour trouver du travail dans cette ville, il est nécessaire de faire des couloirs! ||

Tant que tu resteras couché à la maison et que tu ne feras pas des couloirs tu n'obtiendras pas du travail!

COUPER 1. v. intr. *Disp., oral surtout.* Rompre le jeûne du Ramadan. *Arrivés au commissariat, il leur est demandé de se déshabiller et de rester ainsi jusqu'au crépuscule où il leur est permis d'aller « couper » (tous faisant le Ramadan). (Al Bayane, 18.6.92). Je dois me dépêcher, il fait presque nuit et je dois couper chez moi. || Il a fait très chaud aujourd'hui, je n'ai pas pu tenir et j'ai coupé.*

2. Couper (un billet, une assurance, une vignette, etc.) v. tr. *Fréq., oral surtout.* Acheter un billet (de cinéma, de théâtre, d'un spectacle, de car, d'avion, etc.); souscrire à une assurance, acheter une vignette. *Dépêche-toi de couper les billets, le film va commencer! || Attendez-moi devant le portail, je vais au guichet pour couper les billets et je reviens de suite! || Si tu n'as pas coupé l'assurance et la vignette, il vaut mieux immobiliser le véhicule! || Nous allons démarrer bientôt, est-ce qu'il y a quelqu'un qui n'a pas encore coupé?*

COM. Turpin (1987, 88) fait observer que ces papiers «sont des coupons détachés de carnets à souches; (ils) sont donc littéralement coupés». Pour cette seconde acception, *couper* peut être employé absolument.

COURBINE [kurbin] n. f. *Disp., oral surtout.* (*Argyrosomus regius*). Poisson pouvant atteindre la taille d'un mètre et dont la chair est appréciée. *La courbine a été pendant longtemps à l'origine de la fortune des industries de la pêche de Nouadhibou jusqu'au début des années 1970. (Maigret et Ly, 1986, 107). Pêche au lancer, combat face à face avec des courbines, des raies, des dorades, demandent un bel esprit sportif. (Maghreb-Hebdo, 16.4.96). Elle offre des mulets, courbines, grondins, thons, etc., de quoi se régaler! (Ancellin-Saleck et Al Galabi, s. d., 28)*

COM. parfois appelé aussi *maigre*.

COURT, E adj. *Fréq., oral surtout.* Petit. *Une équipe de basket? Ils sont trop « courts ». (Le Calame, 16.3.96). Le nouveau préfet de notre département est un homme court. || La personne dont je vous parle est courte et costaud!*

COURTE MANCHE V. **manche**.

COUSE [kuz] (abréviation de *cousin*?) **1.** n. m. *Disp., oral surtout, fam.* Cousin. *Ça l'empêche de dormir le fait qu'il soit couse du chef d'être chef même de la tribu du chef. (Mauritanie Demain, 23.10.91). Ce jeune homme que tu vois est le couse de ma femme!*

2. Interj. *Assez fréq., oral, fam.* Interjection pour interpeller les amis. *Bon, couse! Je vais prendre congé de toi. || Eh, couse! Tu m'amènes au Ksar?*

COUSU, E adj. *Fréq., oral surtout.* Coupé, fabriqué (en parlant de la confection d'un vêtement). *Pour se faire de l'argent, il donne son boubou bazin, bien cousu, avec pantalon et chemise à un revendeur que ce dernier se charge de vendre à 7000 ouguiya. (Le Temps, 1.9.91). Il est bien cousu le pantalon que tu portes!*

COUTURE n. f. *Fréq., oral surtout.* Confection, broderie d'un vêtement. *Comme c'est le cas maintenant, moi je m'occupe de la couture des voiles qui me rapporte 100 ou 200 UM et avec ça, nous nous arrangeons à faire un repas. (L'Éveil-Hebdo, 27.7.92). – En quoi consiste ton métier, au juste? – La couture des boubous, des chemises et des mêlehfes. || – Tu le trouves trop cher ce boubou? – Non, non, c'est la couture que je n'aime pas!*

COW-BOY n. m. *Disp., oral surtout, plais.* Personne rusée, débrouillarde. *Je suis un cow-boy, j'ai échappé grâce à mes relations, notamment celle de mon cheikh, le chérif Abdel Aziz de Thiès. (Mauritanie Nouvelles, 4.6.92). Tout lui réussit, ce type-là: c'est un véritable cow-boy! V. bandit 1.*

COXER [kokser] (de l'anglais *coaxer* « celui qui persuade à force de cajoler ») n. m. *Disp., oral surtout*. 1. Dans une gare routière, personne chargée de vendre les billets, d'organiser les départs des voitures et de rabattre les clients. *Si vous voulez couper votre billet voyez avec le coxer !* || *Coxer, il reste combien de places encore ?*

2. Employé travaillant dans un véhicule de transport et tenant lieu de receveur. *Et après bien des péripéties il s'installe à Nouakchott où il devient « coxer » dans un bus.* (Al Bayane, 15.7.92). *Regardez si le coxer a la monnaie ou pas !* V. **apprenti, encaisseur**.

CRAM-CRAM (du wolof [xa:mxɑ:m]) n. m. (*Cenchrus biflorus* ou *Cenchrus catharticus*) n. m. *Disp., écrit surtout*. Graminée épineuse des régions arides. *Je me complais à admirer l'aisance de ces vieillards qui me distancent pas à pas lorsque, soudain, une multitude d'aiguilles me pénètrent la plante les pieds : du cram-cram.* (Pelletier, 1986, 47). *Entre les touffes de graminées, le sol était couvert d'un tapis d'« initis » que les Français nomment cram-crams.* (Puigauudeau, 1936 / 1992, 90). *Agressif et sournois, car presque invisible dans le sable, le « cram-cram » accroche aux jambes du voyageur ses petites boules aux piquants redoutables.* (Daure-Serfaty, 1993, 12-13). *La coïncidence est faible en Mauritanie [...] du fait de la puissante remontée du cram-cram dans l'Adrar* (Jaouen, s.d., 9). V. **initi**.

CRÂNER v. intr. *Disp., oral*. Draguer des femmes, mener une vie dissolue. *Ahmed Salem est très doué, certes brouillon mais il ne crâne pas !* || *Moi, ce soir, je m'en vais crâner !* || *Pour crâner, il est nécessaire de posséder un véhicule et d'avoir beaucoup d'argent.* V. **faire la femme**.

CRÂNEUR n. m. *Disp., oral*. Dragueur, noceur. *Toi tu es un crâneur et tu n'as pas d'argent ?* || *Comme il ne peut pas avoir d'enfant, il épouse des femmes par-ci, par-là : c'est un crâneur quoi !* || *Vous n'allez tout de même pas responsabiliser ce crâneur qui n'arrête pas de racoler les prostituées de la ville !*

CURE-DENTS n. m. *Fréq.* Tige de bois utilisée pour se brosser les dents. *Sidi était parti vers un arbre qu'il voyait au loin et tirait ses branches afin de couper un cure-dents.* (Ben Amar, 1984, 102). *Je me relevai, m'ebrouai de mon petit doigt, me brossai les dents, ramassai mon passeport, mon cure-dents et mes 230 ouguiyas.* (Al Bayane, 18.12.91). *Utilisez des cure-dents en prosopice ou du charbon de bois pour vous les rincer.* (La Tortue, 18.10.92).

CYNIQUE adj. *Disp., oral surtout, lettrés*. Sournois, dissimulé. *Le directeur du collège est très cynique : il te sourit quand tu es là mais après il envoie un rapport au Ministère contre toi !* || *Il dit qu'il est mon ami mais moi je sais qu'il est cynique parce qu'il médite de moi !*

D

DALOU V. *delou*.

DANS prép. 1. *Fréq., oral surtout, moyens lettrés.* À. *Quand les filles-là étaient invitées dans des boums, quelque chose comme ça, elles l'emmenaient.* || *Moi je préfère être dans le village.* || *C'est l'école poular qui m'avait envoyé dans l'école française.*

2. *Fréq., oral, moyens lettrés.* En. *Il vient à neuf heures, il me trouve que je suis parti dans la ville pour circuler.* || *Je n'ai pas tellement habitué à être dans la ville.*

3. *Disp., oral, moyens lettrés.* Pour. *Je peux travailler dans l'État.*

4. *Disp., oral, moyens lettrés.* Pendant, durant. *Il dit que je n'étudie pas or que moi j'étudie mais c'est dans la nuit surtout.*

5. *Disp., écrit.* Sur. *Elles se tiennent debout quand elles ne sont pas dans la scène car elles y entrent à tour de rôle.* (Al Bayane, 29.4.92).

DANS LES TEMPS loc. adv. *Disp., oral surtout.* Dans le temps, autrefois. *Dans les temps il y avait la fièvre jaune mais elle a été éradiquée.* || *Dans les temps je fumais mais j'ai arrêté depuis longtemps.*

DARAA, DRAA, DERRA'A (du hassaniyya [daɾɾ'a]) n. f. *Fréq., écrit.* Vêtement ample porté par les hommes, fendu sur les côtés et descendant jusqu'à mi-mollet. *Il m'a fait acheter à Nouadhibou un serwal, pantalon large et bouffant, une daraa, l'ample tunique que l'on met par-dessus, une chemise et un hawli, le turban à multiples usages.* (Pelletier, 1986, 23). *L'argent est devenu le fondement de toute famille mauritanienne, me dit un jeune étudiant étranger qui avait une autre imagination sur la patrie de la Draa et du thé vert.* (Le Temps, 21.6.92). *Haut notable du Trarza, il avait une gueule terrible, une carrure extraordinaire... la derra'a blanche, la cravate rouge autour du cou, la légion du commandeur... c'était magnifique.* (Al Bayane, 24.2.93). *En deux pirouettes et trois acrobaties, le temps pour les conseillers « récalcitrants » de secouer leurs derra'a, il fait approuver les comptes de la mairie.* (Echtary, 30.3.96). *Les hommes maures restent, eux aussi, fidèles au costume traditionnel, même en milieu urbain: la tunique à manches courtes portée sous un large boubou blanc ou bleu clair, la daraa, de belle étoffe importée (basin) et à l'encolure somptueusement brodée si l'on est riche.* (Tournadre et Duchau, 1996, 14). V. **boubou**.

DÉBAUCHE n. f. *Disp.* Sortie du travail. *Il voulait revenir aux Services Généraux avant la débauche, juste pour demander un acompte sur salaire et faire le plein à la station d'essence.* (Al Bayane, 2.9.92). *C'est à six heures qu'a lieu la débauche chez nous.* V. **descente**.

DÉBAYE V. *adebaye*.

DEBBOUS (du hassaniyya [debbûs]) n.m. *Disp., écrit.* Bâton de chamelier parfois maintenu au poignet par une dragonne en cuir. *Hassan me passa la bride et un bâton qu'il appelait debbous, et s'en fut vers sa propre monture.* (Puigaudeau, 1936 / 1992, 66). *L'un a égaré son « debbous », bâton de chamelier, l'autre est confronté à la mauvaise humeur de sa monture.* (Féral, 1983, 283). *Le méhariste donne l'impulsion par de petits coups de talon sur le côté du garrot et la direction à l'aide de son debbous qu'il agite.* (Beslay, 1984, 59).

DÉCODEUR n. m. *Disp., oral.* Démodulateur. *Pour capter CFI, il est indispensable d'avoir un décodeur. || Si tu vas en France, rapporte un décodeur qui nous permettra de capter les émissions par satellite de MBC. || Il semble qu'ils ne soient pas chers là-bas, les décodeurs. || Le décodeur que tu as rapporté des Etats-Unis ne permet pas de capter CFI.*

DÉGUERPI n. et adj. *Disp., écrit surtout.* Personne expulsée lors des événements du printemps 1989 opposant les populations de la Mauritanie et du Sénégal. *La Mauritanie et le Sénégal étant redevenus, par la grâce de leurs dirigeants éclairés et bien-aimés, un seul pays, on voit mal pourquoi quelqu'un se sentirait « expulsé » ou « déporté » ou « déguerpi ».* (Al Bayane, 13.5.92). *Si des membres influents – demeurés en Mauritanie – de certaines communautés villageoises de la vallée ont pu racheter les terres de leurs « déguerpis » ou faire valoir leurs droits sur celles-ci, dans d'autres cas il n'existe plus que des villages fantômes et des terres incultes.* (Belvaude, 1995, 173).

DÉGUERPIR v. tr. *Disp., écrit surtout.* Déplacer (des populations). *Au cours des « événements de 89 », 62 villages entiers avaient été déguerpis du Trarza et 371 villages tout au long du fleuve, du Trarza au Brakna jusqu'au Sud-Est de l'Assaba. (Mauritanie Nouvelles, 17.3.96).*

DELOU, DALOU (du hassaniyya [delu]) n. m. *Fréq., écrit surtout.* Grand sac en cuir servant à puiser l'eau. *La vieille poulie grinçait entre ses fourches jusqu'à ce que le « delou », le grand sac en peau de mouton cousu à un cercle de bois, remontant de quatre-vingts mètres une charge d'eau tiède qui se déversait dans l'auge pour les montures des caravaniers. (Puigauudeau, 1936/1992, 94). Quand on sait qu'un chameau boit de 80 à 115 litres et que le seau de cuir, le « delou », qui sert à puiser, n'en contient guère qu'une quinzaine, on imagine ce qu'est ce travail lorsqu'il faut abreuver un troupeau de parfois plus de cent animaux. (Beslay, 1984, 46). L'exhaure est manuelle, à l'aide du « dalou. » (Belvaude, 1989, 94). La corde rugueuse, détachée de la poulie et attirée vers les fonds du puits par le poids du delou, filait à une allure vertigineuse incrustant dans le dur de la paroi en béton des lignes significatives de sa rapidité. (Ould Ahmedou, 1994, 19).*

DÉPENSE n. f. *Fréq., oral surtout.* Somme nécessaire pour nourrir quotidiennement une famille. *D'autres plus nuancés pensent que « lorsque l'épouse travaille, même dans le cas où elle ne participe pas directement à la dépense, le mari voit la différence ». (Blanchard de la Brosse, 1986, 70). Notre dépense n'excède pas 500 ouguiya. || C'est la dépense qui pose le plus de problèmes aux fonctionnaires dont les traitements ne sont pas élevés.*

DÉPLUMER v. tr. *Disp., oral.* Plumer, enlever les plumes. *Tu ne vas pas quand même cuire le poulet avant de le déplumer! || Je vais égorger le coq et toi tu le déplumeras. || Ce qu'il y a de bien chez ces gens, c'est qu'ils te vendent leurs poulets après les avoir égorés et déplumés devant toi!*

DEPUIS adv. *Disp., oral.* Depuis longtemps, il y a longtemps, de longue date. *Baba s'est marié depuis! || Ce dont tu parles, c'est depuis! || Tu m'as envoyé, il est vrai, une lettre, mais ça c'est depuis!*

COM. Prononcé parfois avec un allongement de la dernière syllabe.

DERRA'A V. *daraa.*

DESCENDRE v. tr. *Fréq.* Terminer sa journée de travail. *Ce doit être des bureaucrates qui montent à 10h et descendent à midi pour toucher (et détourner) beaucoup d'argent chaque mois. (Al Akhbar, 8.4.96). Nous faisons la journée continue et descendons par conséquent à 15 heures. || Ne m'attendez pas pour le déjeuner: aujourd'hui je ne descends qu'à 17 heures.*
V. **monter.**

DESCENTE n. f. *Fréq.* Fin d'une journée de travail. *Quand elle a fini son service « à la descente » comme on dit ici, A... entame sa seconde journée. (Belvaude, 1989, 146). Il*

devait savoir comme tout le monde qu'une petite marge d'une heure (une toute petite heure avant la descente, quelques minutes grignotées avant et après la pause) relève du domaine de l'infinitésimal. (Horizons, 5.9.92). – Alors commença Maher, tu rentres chez toi comme ça ? – Oui, rétorqua Chebib, c'est la descente non? (Al Mouchahid, 11.1.93). V. débauche.

DÉSISTER v. intr. et tr. indirect. *Fréq.* Se désister. *D'aucuns continuent à croire que les clubs de la Douane (qui a désisté de la compétition) et celui des Imraguen (qui rencontre d'énormes difficultés pour effectuer les déplacements de Nouakchott) ont déjà été choisis comme les deux postulants certains à la division inférieure. (Le Calame, 24.2.96). Les administrateurs civils d'arrondissement dans le cercle de Goundam ont désisté et ont été remplacés par des officiers militaires et de la Gendarmerie. (Mauritanie Nouvelles, 17.3.96).*

DEVANT adv. *Fréq., oral surtout.* Plus loin vers l'avant, dans la direction où l'on va. – Où est l'école 11 ? – C'est encore devant. || Ne vous arrêtez pas ici, c'est devant !

DÉVIERGER v. tr. *Fréq., oral, vulg.* Déflorer, faire perdre sa virginité. *C'est son premier mari qui l'a déviergée ! || Il paraît qu'avant son mariage elle avait été déjà déviergée. || Dis, pour dévierger une femme, c'est difficile ?*

DHAR (du hassaniyya [d̥har]) n. m. *Disp., écrit surtout.* Falaise abrupte en bordure de plateau. *Le dhar s'est vidé continuellement de sa population jusqu'à nos jours. (Ould El Hacén, 1989, 128). Trois mois, plus de mille kilomètres par dhar et par « baten », trab el beyda, trab el kable, oued et rag jusqu'au sud de Taganet et partout, il ne connut que la joie des grands espaces et la transparence du ciel d'hiver. (Mauritanie Nouvelles, 26.1.92). Quelquefois aussi le dhar laisse apparaître les silhouettes dandinantes de créatures touffues. (Le Temps, 21.6.92). Parsemé de sortes de falaises appelées « dhar », l'Adrar est une région continentale au relief tubulaire, au centre de la Mauritanie. (Ancellin-Saleck et Al Galabi, 82).*

DIAWAMBÉ V. *jawambé.*

DIBITERIE, DJIBITERIE [dibit̥ri] (du wolof *dibi* « viande grillée » + suffixe français *-terie*) n. f. *Fréq., oral surtout.* Boutique où l'on vend de la viande grillée. *Le monopole du commerce du bétail a amené les Mauritaniens à contrôler deux activités intimement liées à ce secteur : la boucherie et la « dibiterie ». (République Islamique de Mauritanie, 1989, 61). La viande est aussi vendue dans les « djibiteries », le « mouzziane » (grillé ou bouilli) dans de grandes assiettes portatives et tout dernièrement les grillades (couzou-nouzou) des petits fours métalliques près des marchés et des administrations, initiés par les rapatriés du Sénégal. (L'Éveil-Hebdo, 21.12.92). Va à la dibiterie et apporte-nous 400 ouguiyas de viande grillée !*

DIÉRI, DYÉRI (du poular [dje:ri]) n. m. *Fréq.* Terrain surélevé et donc non inondable, bordant la vallée d'un fleuve (spécialement le Sénégal) ; par ext. technique locale de culture sous pluie de ces terrains. *Celle (la superficie) des terres de diéri est par contre absolument limitée. (Chassey, 1972, 208). Ailleurs sur ses champs de diéri, elle travaille seule. (Blanchard de La Brosse, 1986, 256). Enfin le diéri est un second ensemble de bourrelets, marquant ici l'ultime limite des hautes eaux. (Sakho, 1986, 22). Elle (la vallée du fleuve Sénégal) conjugue le régime pluvial en cultures dites de « diéri ». (Tournardre et Dufau, 1996, 9). V. oualo.*

DISPONIBILISER v. tr. *Assez fréq., oral surtout, lettrés.* Rendre disponibles des moyens financiers, matériels, humains pour la réalisation d'un objectif. *Il a en effet disponibilisé un véhicule au Secrétaire de l'orientation, son neveu, pendant une semaine avant d'aller lui-même sur le terrain, avec tout ce que pareilles occasions comportent de dépenses pour lui. (Maghreb-Hebdo, 16.4.96). On ne peut mener à bien ce projet si des crédits ne sont pas disponibilisés. || Il revient à la municipalité de la commune de disponibiliser les moyens nécessaires à la propreté de la ville.*

DIVORCER v. tr. avec objet humain *Frég.* Divorcer de qqn. *Pour Salka, Bilal l'a divorcée et par conséquent elle a observé la période d'abstinence de 3 mois [...]; pour Bilal, c'est tout à fait le contraire, il affirme ne pas avoir divorcé Salka. (Le Temps, 14.6.92). Elle était en train de préparer le thé, au rythme d'éclats de rire grossiers et provocateurs, pour une dizaine d'hommes dont celui, deux fois plus âgé qu'elle, qui l'avait mariée, alors qu'elle avait à peine quinze ans pour la divorcer huit mois plus tard. (Al Bayane, 2.9.92). Sa décision est ferme : « je ne te divorce pas » dit-il devant le cadi. (Le Calame, 20.9.93). Il en ressort quelques minutes plus tard avec deux enveloppes qu'il remet à l'un de ses oncles pour lui expliquer qu'il divorçait son épouse. (La Tortue, 14.4.96). Certains disent que c'est son père mais qu'il avait divorcé sa mère avant sa naissance. (Le Calame, 8.4.97). V. marier.*

DIYA (du hassaniyya [diyye]) n. f. *Frég., écrit surtout.* Impôt du sang. Somme d'argent que la famille d'un meurtrier doit payer à celle de la victime. *La paix civile ne peut rien pour la bonne santé de la tribu il faut une dette de sang (diya). (L'Éveil-Hebdo, 21.10.91). Condamnée par un juge à payer la diya du soldat Ould Bakar, elle refuse de s'exécuter. (Mauritanie Nouvelles, 25.7.93). Il a été condamné à cinq ans de prison ferme et au versement d'un million d'ouguiya qui tient lieu de diya. (Le Calame, 30.8.93).*

DJEMAA V. jemaa.

DJIBITERIE V. dibiterie.

DJIHÂD V. jihad.

DOHR, DZOHOR (de l'arabe [ɔdɣəhər]) n. m. *Disp., écrit surtout.* Deuxième prière quotidienne des Musulmans qui a lieu en début d'après-midi. *C'est une longue somnolence qui culmine à la prière du dzohor quand le soleil est au zénith. (Féral, 1983, 294). Les griffes de la mort l'agrippèrent alors qu'il se préparait à prier le dohr. (Mauritanie Demain, avril 1989).*

DOT n. f. *Frég.* Don en argent et/ou en nature qu'un homme fait aux parents de sa future épouse à l'occasion du mariage. *Pressés de disparaître avec leur captive, les deux hommes n'accèdent pas à ce vœu, mais laissent cependant à Sidi Mohamed la recommandation de les suivre à Guérou pour y récupérer la dot de sa sœur. (Al Bayane, 1.6.94). Je leur ai envoyé la dot et nous partions ce soir. || Pour dissuader Ahmed, les parents de Mariem ont exigé pour la dot un million d'ouguiya!*

DRAA V. daraa.

DUR (EN) loc. adj. *Frég.* Se dit d'une construction à base de matériaux durables. *Une nuit suffit parfois au sable pour barrer les routes sur des kilomètres, ou faire ployer les murs des habitations « en dur ». (Klotchkoff, 1990, 13). Le gouvernement sénégalais autorisa alors nos commerçants à construire en dur. (Al Bayane, 18.11.92). La famille vivait dans l'oasis, un peu à l'écart de la route; elle avait fait construire une maison en dur. (Daure-Serfaty, 1993, 77). Cependant, dans la perspective de bénéficier encore plus de quelques parcelles, plusieurs citadins se sont procuré des baraques (devenues subitement très chères) avant de quitter leur maison en dur pour élire domicile dans les gazras des kebbas. (Le Calame, 12.2.96).*

DURER v. intr. *Frég., oral.* Rester, habiter ou séjourner un certain temps quelque part. *Mais dis donc, tu as duré là-bas! || Tu as duré en France, ça fait quatre ans que tu es parti là-bas!*

DYÉRI V. diéri.

DZOHOR V. dohr.

E

ÉCOLE CORANIQUE n. f. *Fréq.* Institution scolaire qui dispense un enseignement religieux à de jeunes enfants. *La fréquentation de l'école coranique se limitait le plus souvent à la récitation de quelques versets du Coran.* (Arnaud, 1981, 328). *Un de nos informateurs nous a rapporté que son maître d'école coranique [...] affirmait avoir payé une vache d'un montant de trois « tamma ».* (Diagana, 1990, 43). *Tout à côté des boutiques ou des maisons abritant les Mauritaniens, il n'est pas rare de voir une école coranique avec de jeunes Ivoiriens étudiant le Coran.* (*Le Temps*, 11.8.91). *Les maîtres de l'école coranique se gardaient d'ailleurs de regarder leurs élèves imberbes avec attention.* (*Le Calame*, 13.3.96). *J'ai fréquenté l'école coranique avant de venir ici pour faire mes études à l'école française.*

ÉCOLE FRANÇAISE n. f. *Fréq.* École organisée selon le système français, par opposition à l'école coranique. *Ce que je ne peux pas lui pardonner, c'est d'avoir envoyé une fille à l'école française.* (*Le Temps*, 9.2.92). *N'oublions pas que l'accès à l'école française et l'apprentissage de la langue française ont contribué très longtemps à la suprématie des Négro-Mauritaniens sur les Arabes.* (*Mauritanie Nouvelles*, 26.2.92). *Sur la rencontre des routes qu'était Melgue Lemrayer, une véritable intersection entre l'axe routier Rosso-Boutilimit et la route caravanière en direction de Podor, il avait construit sa maison en zinc, renouvelé le forage du puits et procédé à l'ouverture de l'école française.* (Ould Ahmedou, 1994, 45).

ÉCRITOIRE n. m. *Fréq.* Tout instrument qui sert à écrire. *La prudence recommande en effet de briser l'écritoire en sept morceaux et de ne jamais les enterrer ensemble.* (Al Bayane, 15.7.92). *Les deux mots viennent, si ma mémoire est bonne, du latin calamus, qui veut dire roseau taillé en pointe servant d'écritoire.* (*Le Calame*, 19.7.93). *Tu n'aurais pas sur toi un écritoire ?* V. **bic**.

ÉCRIVAIN-JOURNALISTE n. m. *Disp., spéc.* Journaliste titulaire d'une maîtrise en journalisme. *Par arrêté en date de ce jour est nommé : conseiller au cabinet du Président du C.M.S.N., chef de l'État, chargé du bureau de presse : M. Mohamed Ould Hamady, écrivain-journaliste.* (*Chaab*, 13.10.1990). *D'abord, je porte à la connaissance de nos grands écrivains-journalistes de « Mauritanie-soupçons » et à ses lecteurs que je ne suis nullement baathiste.* (*Mauritanie Nouvelles*, 19.9.93). *Sorti d'une grande école de journalisme en Tunisie, ce haut fonctionnaire du Ministère de la communication est écrivain-journaliste.*

ÉGALITÉ (ÊTRE, SE METTRE SUR UN (LE) MÊME PIED D'-) loc. verb. *Fréq.* Être sur un pied d'égalité. *Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya était descendu dans l'arène politique, s'était mis sur un même pied d'égalité avec les autres candidats à la Présidence et avait remporté une brillante victoire en toute démocratie et en toute transparence.* (*Al Joumhou-riya*, 2.96).

EL AÏCH, EL AYCH, AÏCH (du hassaniyya [el'ayš]) n. m. *Disp., écrit surtout.* Galette de mil (généralement) ou de blé qui se mange avec du lait sucré ou non. *À la tombée de la nuit, seules les vendeuses d'El Aïch [...] restent sur la voie principale.* (Al Bayane, 28.10.92). *On dit que « El Aych est la potion magique du Deymani, celle qui le tempère et le modère. »* (Al Bayane, 18.11.92). *Il avait peur de perdre le sud. Peur d'oublier le « aïch », de ne plus se coucher à ras de sol.* (Ould Ahmedou, 1994, 36). *Il y a de quoi se contenter de notre « Aïch » et de notre « Délagane » nationaux.* (*Nouakchott-Info*, 10.4.96).

EL FITR V. *Aïd El Fitr*.

ELHAMDOULILLAHI V. *alhamdoulillah*.

EL VITR V. *Aïd El Fitr*.

ÉMIR, EMIR (de l'arabe [emīr]) n. m. *Fréq.* Notable investi selon la tradition. Pendant la période coloniale, c'était un personnage de premier plan assumant le pouvoir politique et militaire dans une région (*émirat*) parallèlement à l'administration française. *L'Émir du Brakna qui envoya naguère sa fille épouser le roi Moulaye Hfidh du Maroc a été bien inspiré.* (Mauritanie Nouvelles, 29.12.91). *M. Moulaye El Hacen, secrétaire général du P.M.R. a déclaré [...] que lui et son président sont invités à Boutilimit par le nouvel Émir du Trarza.* (Mauritanie Demain, 1.1.92). *Cependant Ould Taya est ici soutenu par l'aristocratie traditionnelle en la personne de l'Émir et de son entourage.* (Al Bayane, 22.1.92). *Quand on sait avec quelle désinvolture, quelle légèreté on a trié les députés : des émirs ou chefs de tribus, des vieilles barbes de la loi-cadre, des trafiquants d'influence...* (Regards, 1.7.92). *Je note que nos Émirs, représentant la haute société mauritanienne doivent se retourner dans leur tombe, s'ils apprenaient que les Mauritaniens sont devenus plus paresseux.* (Maghreb-Hebdo, 16.4.96). *Les Maures sont blancs, noirs, bruns. Et l'ascension sociale n'épouse point chez eux la couleur de la peau. On ne citera pas la liste longue de nos émirs et de nos chefs religieux à la couleur foncée.* (Al Joumhouriya, 4/97).

EMPLOI DE TEMPS n. m. *Fréq., oral surtout.* Emploi du temps. *Avez-vous déjà fait les emplois de temps pour les classes terminales ?* || *Je voudrais les emplois de temps des cinquièmes.* || *Mon emploi de temps est chargé : je ne pourrais par conséquent assurer des heures supplémentaires !*

ENCAISSEUR n. m. *Fréq.* Receveur. Employé faisant équipe avec le chauffeur d'un véhicule de transport en commun (généralement un minibus) et chargé de percevoir le prix de la course. *Assuré pour le transport de vingt personnes au maximum pour certains et vingt-deux pour d'autres, y compris chauffeur et encaisseur, le minibus n'est pas un gage de sécurité.* (Mauritanie Nouvelles, 21.3.92). *Ce cadeau de la F.N.T. n'est pas du goût des policiers qui arrondissaient leurs fins de mois en rackettant les chauffeurs ou « encaisseurs » des minibus.* (Al Bayane, 7.10.92). *Le pauvre client, lui, est comme saisi au vol : une fois qu'il pose pied sur le véhicule, l'encaisseur tambourine allègrement avec une pièce sur la vitre ou sur la tôle de la voiture et le chauffeur, qui n'attend que ce signal, appuie brusquement sur le champignon.* (Mauritanie Nouvelles, 7.3.94). *Aujourd'hui, il semble que le chauffeur et ses « encaisseurs » ont toute la peine du monde à réunir une « versama » digne de ce nom.* (La Vérité, 1.4.96). *Donnez l'argent à l'encaisseur qui se trouve à l'arrière du minibus !* V. **apprenti, coxer**.

ENCEINTER v. tr. *Fréq., oral.* Rendre enceinte. *Il a fini par enceinter sa mère.* || *On n'a pas le droit d'enceinter sa fiancée avant de l'épouser !* || *Si tu n'utilises pas de préservatif tu risques d'enceinter ton épouse !*

EN CE MOMENT loc. adv. *Fréq., oral surtout.* À ce moment-là, alors. *Ils (les responsables politiques) doivent tirer les leçons du présent et trouver les recettes qui s'imposent pour sortir du bourbier politicien.* *En ce moment-là, les petites querelles de chapelles ne déborderont pas.* (Mauritanie Nouvelles, 16.3.94). *On peut me prendre comme hakem et je pourrais exercer ma fonction en ce moment aussi.* || *C'est en ce moment qu'il a compris que je n'étudiais pas.* || *C'est en ce moment que j'ai commencé à vraiment comprendre.*

EN DUR V. **dur** (en).

EN ÉTAT (abréviation de *en état de grossesse*) loc. adj. *Fréq., oral surtout.* Enceinte. *Elle est fatiguée en ce moment parce qu'elle est en état.* || *Ma femme habite actuellement chez mes beaux-parents parce qu'elle est en état.* || *Cette femme en colère doit être en état !*

ENGIN n. m. *Frég., oral surtout.* Magnétophone. *Ainsi chaque club regroupant 10 à 15 jeunes garçons, doublés chacun d'une jeune compagne, louent une chambre quelque part dans la ville et l'équipent d'un minimum nécessaire (tapis et matelas, engin-magnéto, une ration de thé). (Mauritanie Demain, 20.10.92). J'ai des cassettes de musique maure à écouter; tu n'aurais pas un engin à me prêter? || Apporte ton gros engin pour la soirée dansante de ce soir!*

ENJAMBER v. tr et intr. *Disp., oral, vulg.* Mettre son sexe entre les cuisses d'une femme pour jouir, sans la posséder. – *Tu as fait l'amour avec elle? – Enfin, je l'ai plutôt enjambée.* || *Étant religieux, il préfère enjamber plutôt que de faire l'amour à des femmes avec qui il n'est pas marié.*

ENSEIGNANT, E n. *Frég.* Instituteur, trice. *Voilà qui ne lui donnera pas une chance de manger du mouton frais à moins d'être un hakem, un infirmier ou un enseignant. (L'Éveil-Hebdo, 3.8.92). À en croire les chiffres de la D.E.F. les enseignants ne se bousculent pas pour exercer dans ces deux régions. (Al Bayane, 17.8.93). Les professeurs et les enseignants sont convoqués pour leur acheminement vers leurs lieux de travail.*

ENSEIGNER v. tr. et intr. *Frég., oral surtout.* Instruire. *On nous a amené un autre qui est Labbab, celui qui nous enseigne aujourd'hui.* || *J'étais aidé à enseigner les enfants parce que le chef du campement était en relation avec l'autorité coloniale du temps.* || *Les expatriés qui nous enseignaient ont trouvé certains encouragements mais nous, les Mauritaniens, on n'a jamais été encouragés!*

ENTREPRENEUR n. m. *Frég., oral surtout.* Entrepreneur du bâtiment. *Bemba est un entrepreneur qui a gagné beaucoup d'argent en construisant les plus belles maisons de la capitale.* || *C'est un ancien gendarme qui est devenu entrepreneur grâce à son épouse.* || *Construis toi-même ta maison si tu ne veux pas que les entrepreneurs t'escroquent!*

COM. Restriction de sens généralisée.

ERG (de l'arabe [ʕɛɾɟ]) n. f. *Frég., écrit surtout.* Région couverte de dunes. *Mais, un jour que nous contournions par la plage l'erg d'El Mahara, les chameaux, effrayés par les vagues, se mirent à trotter. (Puigaudeau, 1936 / 1992, 71). Pour l'essentiel les « erg » de l'Ouest sont fossiles, comme en témoigne leur couleur rouge. (Toupet et Pitte, 1977, 32). C'est un immense territoire assez plat, où alternent regs et ergs, sans pâturage et sans le moindre point d'eau. (Daure-Serfaty, 1993, 13). Comme ces grands récifs que la vague inlassable / Harcèle sans pitié, j'ai bien peur, Chinguetti, l'Îlot baigné dans l'erg, que cette mer de sable / Ne devienne la tombe où tu sois englouti. (Maghreb-Hebdo, 16.4.96).*

ESSENCERIE n. f. *Frég., oral surtout.* Station-service. *Sur les autres artères de la capitale, les automobilistes n'auront pas à sortir leur bidon de secours, en cas de panne sèche, tant les essenceries sont rapprochées. (Al Bayane, 1.6.94). « Chacun y va de son côté essayant de résoudre ses difficultés avec la police, la mairie ou l'essencerie en se démerdant », selon un ancien gendarme. (Le Calame, 23.3.96). Déposez-moi à l'essencerie qui se trouve au bout du cinquième arrondissement! || Il y a une essencerie juste à l'entrée de la ville, c'est là que nous prendrons l'essence. || Je préfère laver ma voiture à l'essencerie! V. **station**.*

ÉTAT V. en état.

ÉTUDIER v. intr. *Frég., oral surtout.* S'instruire, suivre un cursus scolaire. *En étudiant, on ne doit pas penser à une fille.* || *Il y a trop de bruit, on ne peut pas étudier! || Ici il y a beaucoup plus de moyens pour étudier qu'à Kaédi.* V. **apprendre**.

EXCLUSIVISTE adj. *Disp., écrit, lettrés.* Qui pratique l'exclusion. *Ces formations exclusivistes sont financées par certaines puissances extérieures. (Bilal, 10 / 1990). Les groupuscules xénophobes et exclusivistes, qui ont dominé la scène nationale ces dernières années, n'ont pas pu cacher leur hostilité et même leur opposition ouverte à un tel projet de société. (L'Éveil-Hebdo, 4.11.91). Cela n'a pas été le cas jusque-là, plus de trente ans après l'indépendance, à cause des idéologies exclusivistes importées et des mentalités rétrogrades. (Ba, 1993, 95).*

F

FAÇONS (DE TOUTES LES-) loc. adv. *Frég.* De toute façon. *De toutes les façons, la boulimie de la mairie n'est plus à démontrer, tout comme son inefficacité dans sa forme actuelle. (Mauritanie Nouvelles, 21.10.92). Personne, de toutes les façons, n'est irremplaçable. (Le Calame, 19.7.93). Ce dernier lui dit qu'il n'est au courant de rien, et que de toutes les façons, il va trouver d'ici l'année prochaine (1994) le moyen de régler ce problème. (Mauritanie Nouvelles, 29.9.93). V. de toutes les manières.*

FAGHOU, VAGHOU, VAGHU (du hassaniyya [vâvu]) n. m. *Frég., écrit.* Musique et chant de combat maures. *Le tbol est ce grand tam-tam utilisé pendant les fêtes pour rythmer les danses des servantes ou accompagner la partie du chant consacrée à l'épopée et aux faits guerriers, le faghoul. (Féral, 1983, 325). Le mode « faghoul » est lié à la bile, et donc à la fureur guerrière; c'est le mode des chants de combat. (Belvaude, 1989, 165). Il existe des intellectuels encore soucieux de la « pureté » musicale et nostalgiques d'un passé où le « vaghou » ne se chante que pour attirer l'ardeur guerrière des combattants de la tribu. (Al Bayane, 30.9.92). Il s'accompagnait de son luth en jouant Sruzi, l'entrée de Vaghoul dans la voie blanche, un cadre mélodique qui éveillait l'enthousiasme et exprimait la force. (Ould Ebnou, 1994, 102). Le « faghoul » est un mode musical qui terrassait et subjuguait l'esprit de l'homme en le rapprochant de la mort. (Ould Ahmedou, 1994, 59).*

FAIRE v. tr. *Frég., oral surtout. 1.* (Suivi d'un complément locatif). Séjourner dans un lieu. *J'ai fait Kiffa en 1981 avant d'être muté en 1982 à Nouakchott. || Ce hakem a déjà fait tout l'est du pays. || Si tu avais fait Sélibaby en 1973, nous aurions pu nous connaître d'avantage.*

2. (Suivi d'un complément de temps). Passer, rester, demeurer. *Diallo a fait trois ans à Kiffa avant d'être nommé au lycée de garçons de Nouakchott. || Tu as fait finalement combien de temps à Tidjikja, Sid'Ahmed? || Tu ne peux pas recevoir de bourse encore si tu n'as fait que deux ans!*

3. Faire un accident V. **accident.**

4. Faire des couloirs V. **couloirs.**

5. Faire la famille V. **famille.**

6. Faire la femme V. **femme.**

7. Faire le malin V. **malin.**

8. Faire le Ramadan V. **Ramadan.**

FAMILLE 1. Faire la famille loc. verb. *Frég., oral.* Se marier, fonder un foyer. *Tu as appris que Mohamed Abdallahi a finalement fait la famille? || Baba a fait la famille cet hiver. || Faire la famille à Nouakchott ne doit pas être évident!*

2. Être en famille loc. verb. *Frég., oral.* être marié. *Si vous n'êtes pas en famille vous ne pourriez prétendre à un poste de responsabilité! || Vous êtes en famille, M. Ba? || C'est presque incroyable mais ce ministre n'est pas en famille!*

FARCER v. intr. *Frég., oral.* Plaisanter. *Je disais cela pour farcer. || Toi tu n'es pas sérieux, tu ne fais que farcer! || Ne prends pas ça au sérieux toi aussi: il farçait!*

FAROU, FARO (du hassaniyya [vâru]) n. m. *Frég., écrit.* Grande couverture faite de peaux d'agneau. *Le soir, le farou est étendu sur toute la largeur de la tente au-dessus des nattes.* (Ould Ahmed Miské, 1959, 31). *Chez certains réputés pour leurs largesses, il me fallait même prendre garde à ne pas louer la beauté d'un tapis, la chaleur d'un « faro » ou le tranchant d'un poignard.* (Beslay, 1984, 119). *Il y a aussi le farou c'est une grande couverture faite par l'assemblage de peaux d'agneaux, très efficace pour se protéger du froid sous la tente.* (Caratini, 1993, 162).

FATIHA (de l'arabe [vāṭiḥa]) n. f. *Frég.* Première sourate du Coran. *Il faut savoir que la lettre « bâ » est la première de la fatiha, le chapitre initial du koran, qui est en même temps la prière par excellence des Musulmans.* (Psichari, 1927, 25). *Il connaît la prière fondamentale de l'islam : la fatiha.* (Chassey, 1972, 178). *Aussi bien ne fus-je pas davantage choqué de ce qui vint ensuite, et qui fut ce que les mahométans appellent la fatiha, c'est-à-dire « l'initiale ».* (Le Borgne, 1990, 86). *Dans chaque campement vous trouverez un marabout pour instruire les enfants, prononcer la « fatiha » lors des mariages, rendre la justice, conseiller les gens et servir d'imam.* (Caratini, 1993, 163).

FATOU (du prénom féminin Fatou). n. f. *Disp., oral surtout.* Bonne, domestique. *La Fatou était aux anges, car elle devait voyager à Las Palmas.* (Le Temps, 11.8.91). *C'est une Fatou qu'il me faut pour la maison et les enfants : les boys, eux, ne me satisfont plus !*

FAUSSER RENDEZ-VOUS V. rendez-vous.

FAUX RENDEZ-VOUS V. rendez-vous.

FEMME (FAIRE LA-) loc. verb. *Assez fréq.* Draguer, avoir des aventures avec des femmes. *Ahmed Salem a réussi parce qu'il est doué et qu'il ne fait pas la femme. || Ce jeune étudiant est tombé malade parce qu'en plus de ses études il n'arrête pas de faire la femme ! || Il n'est pas sérieux ce responsable, on le voit partout faire la femme ! V. crâner.*

FEMME DE BUREAU n. f. *Frég., oral surtout.* Employée chargée de faire le ménage dans les Ministères. *Dites à la femme de bureau de nous préparer du thé ! || Le secrétariat s'occupe de la gestion du personnel manutentionnaire : chauffeurs, plantons, femmes de bureau, etc. || Si le planton n'est pas là, donnez le courrier à la femme de bureau !*

FEMME DE JOIE n. f. *Disp., oral, péj.* Fille de joie, prostituée. *À présent, Fatis est devenue une femme de joie. || Je crois que notre voisine-là est une femme de joie : il y a beaucoup de voitures qui se rangent devant sa maison. || C'est à peine croyable, mais il semble que sa cousine soit devenue une femme de joie ! V. bordelle, pute.*

FERMETURE n. f. *Frég.* Fin de l'année scolaire. *La fermeture est prévue cette année pour début juillet. || Venez me voir après la fermeture, nous réglerons ton problème ! || Le directeur de cet établissement n'a pas encore envoyé son rapport de fermeture.*

FÊTE DU MOUTON n. f. *Disp.* Fête célébrant chez les Musulmans le sacrifice d'Ibrahim. *Les cours certes y étaient bons, mais la fête du mouton approchait et à Abidjan les Noirs musulmans s'arracheraient les animaux à prix d'or.* (Féral, 1983, 300). *Kane a acheté cet agneau pour l'égorger le jour de la fête du mouton. || Ne sont tenus d'égorger un animal le jour de la fête du mouton que ceux qui en ont vraiment les moyens. V. Aïd El Adha, Aïd El Kébir, Tabaski.*

COM. Se déroule deux lunaisons et dix jours après la rupture du jeûne de Ramadan.

FÊTER v. intr. *Frég.* Célébrer une fête. *Aïd El Fitr, c'était quand ? Vendredi ou samedi ? Parce que moi j'ai fêté Vendredi, alors que mon voisin Samba a fêté Samedi.* (Mauritanie Demain, 8.4.92). *En Mauritanie des citoyens qui sont sous le même drapeau et qui, de gré ou de force sont soumis à la même autorité, ne jeûnent pas en même temps et fêtent toujours en ordre dispersé, soit à un jour d'intervalle.* (Mauritanie Nouvelles, 3.3.96).

FEU, E adj. *Fréq.* Prend le sens d'une expression arabe voulant dire : « que Dieu lui accorde sa miséricorde ! ». *Après l'indépendance, pour éviter que feu commandant Diallo, l'officier mauritanien le plus gradé à l'époque ne devienne chef d'État-Major de la jeune armée, Ould Daddah et ses conseillers militaires français recrutèrent des jeunes instituteurs beydanes.* (Marchesin, 1989, 530). *D'autre part, il n'y a pas eu de délit car pour feu Sidi Ould Moulaye Zeïn, la décision de tuer Coppolani n'avait pas pour but de causer dommage à autrui.* (Le Temps, 21.6.92). *Le feu Sidi Mohamed El Moustapha avec tous les gens de Fouta et plus précisément tous les habitants de son village Sorimaly...* (Al Bayane, 30.9. / 92).

COM. N'a pas le sens de « qui est mort depuis peu de temps ».

FEU DE BROUSSE n. m. *Disp., écrit.* Incendie en zone rurale allumé volontairement ou non. *Dans les sociétés agraires traditionnelles de la vallée, le feu de brousse répondait à des besoins déterminés par le calendrier culturel.* (L'Éveil-Hebdo, 21.3.94). *Ces feux de brousses sont aussi parfois des accidents résultant d'une fâcheuse négligence si ce n'est pas à la suite d'un geste criminel donc prémédité.* (L'Éveil-Hebdo, 21.3.94).

FILIÈRE ARABE n. f. *Fréq.* Option du système éducatif où l'enseignement est dispensé essentiellement en arabe. *En 1988, 81 % du fondamental relèvent de la filière arabe qui reste aussi prééminente au secondaire avec 71 %.* (L'Unité-supplément, 18.10.92). *Filière arabe : obligatoire pour les enfants dont la langue maternelle est l'arabe.* (Al Bayane, 21.10.92). *Si l'on veut réussir, il serait préférable de s'engager dans les filières arabes où il semble que c'est plutôt la quantité qui est cherchée au détriment de la qualité.* (Mauritanie Nouvelles, 18.7.93).

FILIÈRE BILINGUE n. f. *Fréq.* Option du système éducatif où l'enseignement est dispensé essentiellement en français. *Dans de nombreuses régions, la filière bilingue a disparu, elle survit au sud du pays, dans quelques arrondissements de Nouakchott et de façon très ponctuelle dans d'autres régions du pays.* (L'Éveil-Hebdo, 19.10.92). *Une filière dite bilingue (en fait française) : facultative pour les enfants dont la langue maternelle n'est pas l'arabe.* (Al Bayane, 21.10.92). *Il est également vrai que la question de la filière bilingue concerne davantage les Négro-Africains, mais pour nous, parents d'élèves arabes, il s'agit d'une attitude de solidarité face à une injustice subie par des compatriotes.* (L'Unité, 13.12.92).

FITR V. *Aïd El Fitr.*

FLAMISTE n. et adj. *Disp.* Partisan, du (des) F.L.A.M. (Front ou Forces de Libération des Africains de Mauritanie) qui regroupe depuis 1983 des mouvements nationalistes négro-africains. *Baathistes et Nasséristes contre flamistes, signe d'indigestion sociale et politique.* (Nouveaux Horizons, 10 / 1991). *Les victimes de la répression sous l'État d'exception se retrouvent face à face avec leurs bourreaux : Baathistes, Nassériens, Flamistes, Kadihines, Islamistes, AMD.* (Le Calame, 19.7.93). *Surtout composées de cadres de l'Administration et d'intellectuels, très majoritairement halpoularen, les FLAM à leurs débuts réclamaient un partage équilibré du pouvoir avec les Maures et voulaient faire pendant au nationalisme arabe. Décapitées lors de l'arrestation de leurs leaders en 1986, les FLAM se sont malgré cela radicalisées après la rupture entre la Mauritanie et le Sénégal, en 1989, et se sont tournées vers la lutte armée.* (Daure-Serfaty, 1993, 223). *Cet intellectuel a été emprisonné, torturé et contraint à l'exil parce qu'il était flamiste.*

FLEUVE n. m. *Fréq.* Par restriction de sens, fleuve Sénégal. *Les populations noires de Mauritanie sont dominantes dans les régions du Sud, le long de la vallée du fleuve Sénégal (on se contente de dire « le Fleuve »)...* (Belvaude, 1989, 57). *Son affaire de mécanique marchait bien et il ne regrettait pas trop le Fleuve aussi.* (Daure-Serfaty, 1993, 77). *Il s'engageait à « fermer les yeux » sur ce qui se passe sur le fleuve pour me permettre de m'adonner à la contrebande.* (L'Unité, 1.11.93). *Sélibaby se trouve à 40 km du fleuve.*

FLIJ (du hassaniyya [vīz]) n. m. *Disp., écrit.* Bande de laine tissée qui sert à fabriquer le vélum des tentes traditionnelles. *Le vélum est un assemblage de 7 à 9 bandes (« flij ») parallèles, cousues de l'une à l'autre, larges de 80 cm et longues de 6 à 10 m.* (Toupet et Pitte, 1977, 76). *Le chameau donne encore sa viande, son poil (« oubar ») avec lequel on tissera les larges bandes (« flij ») dont sont faites les tentes.* (Beslay, 1984, 56). *Dans les cours, les femmes réparent et tissent encore, sur des métiers de bois archaïques, les flij.* (Caratini, 1993, 110).

FONDAMENTAL n et adj. *Frég.* (Enseignement) primaire; relatif à cet enseignement. *Nous apprenons [...] que l'école fondamentale de la localité de Leyrid à 55 km de Maghta Lahjar a été fermée par le wali d'Aleg.* (L'Éveil-Hebdo, 4.11.91). *La rentrée scolaire pour les élèves du Fondamental et du Secondaire est prévue le samedi 10.10.92.* (L'Éveil-Hebdo, 12.10.92). *Le deuxième séminaire national de perfectionnement des enseignants du fondamental qui a débuté samedi dans toutes les wilayas s'est poursuivi dimanche pour la deuxième journée consécutive.* (Horizons, 29.3.93). *En partenariat avec l'enseignement secondaire, il intervient aussi au niveau du fondamental.* (Le Calame, 27.2.96). *Il y a 20 ans un moniteur de l'enseignement fondamental et tout autre petit fonctionnaire arrivaient à « joindre les deux bouts ».* (Le Calame, 8.4.97). *J'ai eu beaucoup de corrections au fondamental.*

FONIO (des langues mandé) n. m. *Disp. (Digitaria exilis)* Graminée cultivée ou non dont les grains sont utilisés pour l'alimentation dans certaines régions (consommés crus, en bouillie ou en couscous). *Munies nous serons de nos petites calebasses [...]. De nos petites calebasses pour fonio sauvage.* (Diagana, 1990, 249).

FORGERON, NE n. *Frég., péj.* Membre d'une caste roturière dans la hiérarchie sociale mauritanienne; cette caste est constituée par les artisans. *Les nominations d'individus non nobles se sont [...] multipliées et pour la première fois, des personnalités issues des groupes haratine et forgeron ont pu accéder à des responsabilités ministérielles.* (Soudan, 1992, 97). *Non qu'elle soit artisane! Elle s'en défend bien fort proclamant qu'elle est de bonne famille et qu'elle n'a rien à voir avec la catégorie des « forgerons ».* (Daure-Serfaty, 1993, 68). *Une semaine avant le mariage, Vala sera livrée aux forgeronnes.* (Ould Ebnou, 1994, 185). *Mais tu es fou, tu veux épouser cette forgeronne?* V. **maâllem**.

FOUKOUDIAYE, FOUCOUDIAYE (du wolof [fukuɗaj]) n. m. *Frég., oral surtout.* Fripes vendues sur des étals ou à domicile par des marchands ambulants. *Aux heures où les gens devraient être à leur travail, le boulevard est encombré de piétons. En boubou, en voile, en foukoudiaye.* (Le Temps, 21.6.92). *Ce professeur a l'habitude de s'habiller en foukoudiaye.* || *Ce que tu as acheté là, c'est du foukoudiaye!* V. **bana-bana**.

FOUR n. m. *Frég.* Boulangerie. *Je fais rapidement le tour du village: six boutiques, pas de gaz-camping, un four, près de 360 ânes.* (Mauritanie Demain, 8/1989). *Sa première grande prise est un billet de mille qu'il réussit à prendre (il ne dit jamais voler) dans un four.* (Al Bayane, 15.7.92). *Au-delà de 22 heures ou 23 heures, les retardataires sont obligés de se rabattre sur les fours. Là, on trouve du pain à toute heure.* (Mauritanie Nouvelles, 22.6.93).

FOURNEAU n. m. *Frég.* Sorte de brasero généralement en tôle, utilisé pour la cuisine au charbon de bois. *À la tombée du jour on s'apprêtait à quitter les lieux en s'assurant que les portes des boutiques étaient bien refermées ou qu'on n'avait pas oublié une braise dans le fourneau qui était allumé pour la séance habituelle du thé.* (Ben Amar, 1984, 69). *Quelques femmes parmi les prisonnières préparent le repas à l'air libre, sur les fourneaux à charbon de bois.* (Al Bayane, 15.7.92). *Je vois une marmite sur votre fourneau. Quel est votre menu le soir?* (L'Éveil-Hebdo, 28.12.92). *Une jeune esclave préparait le thé qu'elle chauffait sur un fourneau en argile rempli de braises de charbon de bois.* (Ould Ebnou, 1994, 102).

FRANCISANT, E n. et adj. *Fréq.* Personne faisant ou ayant fait ses études essentiellement en français. *Le nombre de francophones et d'alphabètes francisants est proportionnellement plus important chez eux que chez les Maures.* (Toupet et Pitte, 1977, 70). *Le lendemain, les incidents entre ceux que les élèves appellent pudiquement francisants et arabisants [...] reprennent de plus belle et le directeur réussit cette fois à joindre la police.* (L'Unité, 13.12.92). *Il nous faut sortir de la barrière francisants/arabisants.* (Mauritanie Nouvelles, 26.9.93). *Non seulement la ségrégation au niveau de l'emploi persiste (choix entre lesdits arabisants et lesdits francisants), mais pire dans l'administration il est pratiquement impossible pour certains d'accéder à certaines fonctions.* (Mauritanie Nouvelles, 17.3.96). *Les premiers jours de la reprise devaient confirmer le statu quo. Des arabisants en grève et des francisants non grévistes.* (L'Éveil-Hebdo, 7.4.97). V. **bilingue**.

FRÈRE 1. n. m. *Fréq., oral.* Tout individu mâle de la même famille, de la même génération, avec lequel on se sent des liens communs (ethnie, caste, clan, tribu, pays...). *Ces dernières (composantes du peuple mauritanien) n'ont cessé de réclamer le retour de leurs frères.* (Le Calame, 17.4.96). *Je vous présente Ali : c'est mon frère bien que nous n'ayons pas le même père ni la même mère : on est du même village, sommes nés la même année, enfin son père est mon oncle.* || *Si le chef de service est Mamadou, je n'aurai pas de problème : c'est mon frère, mon père l'a en effet élevé.* || *Dites à mon frère que sa famille va bien.*

2. n. m. *Fréq.* Camarade politique, membre du même parti. *La plus grande décision de ce parti – le pourquoi du congrès – a été d'élire « le frère » Maaouya président du PRDS.* (Le Calame, 8.11.93). *Trente-huit minutes durant, Ould Taya s'est adressé à ses camarades, à ses frères et sœurs, comme on dit au Prds.* (L'Unité, 1.11.93). *Le frère coordinateur a également évoqué les principales étapes de la vie du Parti depuis sa fondation le 28 août 1991 jusqu'à ce jour.* (Horizons, 31.10.93). *Cela permit au secrétaire général d'écouter un exposé détaillé présenté par le directeur de publication, le frère Mohamed Vall Ould Bellal, sur l'état de ce périodique.* (Al Joumhouriya, février 96).

3. Frère (le) n. m. *Fréq., oral.* Signifie selon le contexte « mon, ton, votre frère ». *Viens dîner ce soir chez nous il n'y aura que le frère (= mon frère) et moi !* || *Ma voiture est en panne ; j'ai emprunté celle du frère (= mon frère).* || *Nous allons différer notre voyage : je ne peux pas partir parce que le frère (= mon frère) est malade.* || *Tu sais Baba, à Constantine, j'ai rencontré le frère (= ton frère).* V. **sœur (la)**.

4. n. m. et adj. *Fréq.* Avec lequel on a des liens particuliers. *Première visite du responsable algérien depuis sa nomination à la tête du gouvernement de ce pays frère, ce sera l'occasion pour les gouvernements des deux pays de faire un diagnostic de l'état des relations ainsi que la revue de la situation régionale.* (La Tribune, 3.4.96). *Le camionneur a été tué par une balle perdue près de la frontière mauritano-malienne. [...] La nécessité de créer un climat de sécurité dans cette zone d'échanges doit être une priorité pour les deux pays frères.* (La Vérité, 2.4.97). *À voir les déchirements douloureux que subissent nos frères zaïrois [...]* (Al Joumhouriya, 4/97) *Les délégations des pays frères de l'UMA ont été reçues par le Président de la République.* || *Les Palestiniens ont de tout temps été soutenus par leurs frères mauritaniens.*

FRÈRE MÊME PÈRE MÊME MÈRE loc. *Fréq., oral.* Frère né des mêmes parents. *Sidi et Ahmed sont frères même père même mère.* || *Dis-moi, Salem et Kader sont frères même père même mère ? Pourtant, ils n'ont pas le même nom !*

FRIGO n. m. *Fréq.* Réfrigérateur. *Des familles qui disposent de frigos, congélateurs, fers à repasser, donc qui consomment beaucoup d'électricité, reçoivent à la fin du mois des factures insignifiantes.* (Al Bayane, 8.4.92). *Un frigo a été ainsi « prêté » au commissaire de police.* (Mauritanie Nouvelles, 18.8.92). *À l'occasion du Ramadan, il me faut acquérir un frigo.*

COM. Réfrigérateur n'est presque pas employé.

FUMISTE

FUMISTE n. m. *Fréq., oral, péj.* Flagorneur, flatteur. *Sidi fait le fumiste pour ce ministre ; il paraît même qu'il lui amène des femmes ! || Toi tu n'as aucun talent, tu n'es qu'un fumiste et c'est comme ça que tu arrives à obtenir ce que tu veux ! || Doudou a été nommé à ce poste parce que c'est un grand fumiste.* V. **maquereau**.

G

GALLÉ (du poular [galle] «case, et par ext. famille») n. m. *Disp., écrit.* Famille élargie. Selon de Chassey (1984, 30), «Regroupement de deux, trois ou quatre générations issues d'un même aïeul mâle et vivant sous sa direction, dans la même enceinte ou "concession". » *Ce «Gallé» n'est lui-même que le fragment d'un lignage.* (Chassey, 1984, 30). *Chez les peuples noirs de Mauritanie, comme chez leurs frères du Mali ou du Sénégal, l'unité sociale est la concession qui abrite la famille élargie. Les Toucouleurs l'appellent «gallé».* (Belvaude, 1989, 62). *L'ensemble des cases d'une famille étendue forme un «gallé», ou concession, dans lequel vivent plusieurs générations réunies autour d'un aïeul.* (Daure-Serfaty, 1993, 105).

GARAGE n. m. *Fréq. 1.* Gare routière. *Le «garage» de taxis de Kiffa est juste en face du cimetière de la ville ce qui dénote d'un remarquable esprit d'à-propos.* (Al Bayane, 15.7.92). *À 2 heures le garage se vida, les voyageurs sont partis. Les parents venus leur dire au revoir sont repartis chez eux.* (L'Éveil-Hebdo, 21.9.92).

2. Voie de garage, placard, touche. Poste subalterne donné à un fonctionnaire démis de fonctions plus élevées. *Les intéressés invoquent le fait qu'un poste administratif (surtout s'il est élevé) est loin d'être éternel et qu'il faut s'enrichir avant d'être contraint de céder la place à un autre et de se retrouver «ipso facto» «au garage».* (Marchesin, 1989, 340). *Mahfoudh Ould Lemrabott est devenu Procureur Général, en remplacement de Chérif Ould Balla qui est allé grossir les rangs des juges au garage comme contrôleur au Ministère.* (Al Moustaqbal, 8.4.96). *Haïba est toujours au garage du Ministère de l'Intérieur; il ne veut pas de n'importe quel poste.*

GARÇON DE SALLE n. m. *Fréq.* Employé du Ministère de la Santé chargé de faire le ménage dans les dispensaires et les hôpitaux et faisant fonction à l'occasion d'aide-soignant. *Il n'est composé grosso modo que d'un médecin-chef, d'un infirmier d'État, de trois infirmiers brevetés, de deux infirmières, d'une sage-femme et de quelques garçons et filles de salle.* (Al Bayane, 29.4.92). *Parmi le personnel de l'hôpital il y a 84 agents qui sont payés sur le budget de l'établissement (garçons de salle, cuisiniers...)* (Al Bayane, 30.9.92). *Ce qui explique la compétence de cet infirmier, c'est qu'il a d'abord été garçon de salle.*

GARDE (abréviation de *Garde nationale*) **1.** n. f. *Fréq.* Corps militaire chargé d'assurer la sécurité publique. *En tout état de cause, la ville est quadrillée par l'armée et la Garde qui se sont déployées massivement.* (Al Bayane, 29.4.92). *On sait qu'à la Garde le mot réhabilitation ne fait pas partie du vocabulaire.* (Al Bayane, 14.7.93). *L'affaire fut à deux doigts d'être enterrée, n'eût été la persévérance de la victime et son mari un ex-adjudant de la Garde.* (Al Bayane, 22.9.93). *La Garde a contribué par l'apport d'une douzaine de véhicules Toyota.* (Al Akhbar, 15.4.96). *Le surlendemain, l'administrateur revint en force, accompagné cette fois de la police et de la garde.* (La Tribune, 12.4.97).

2. n. m. *Fréq.* Soldat de la Garde nationale. *Après une longue attente morne et silencieuse, le garde ne voulait pas de bruit pour ne pas déranger le chef dans ses affaires.* (Ben Amar, 1984, 13). *Une question est cependant sur toutes les lèvres: qui a donné aux gardes l'ordre de tirer à balles réelles sur la foule?* (Al Bayane, 29.1.92). *On n'avait plus de nouvelles de*

mon frère qui était un garde. (Al Bayane, 24.6.92). Des aides parviennent au moins toutes les deux semaines, mais les autorités, en l'occurrence le Hakem et ses gardes, entravent toute démarche visant à faciliter l'accès pour tous aux vivres. (Mauritanie Nouvelles, 3.3.96). Quand les gardes et les militaires ont quadrillé les quartiers [...] (Le Calame, 8.4.97).

GÂTER v. tr. *Fréq.* Endommager, détériorer un objet au point qu'il ne puisse pas fonctionner. *Je ne peux pas te prêter mon magnétophone parce que tu vas le gâter! || Tu vois, tu as encore gâté mon parapluie tout neuf par une mauvaise utilisation! || C'est le climat et les étudiants qui ont gâté les ordinateurs de la fac!*

GAV, GAVE (du hassaniyya [gâv]) n. m. *Fréq.*, écrit surtout. Poème en hassaniyya de quatre, six ou huit vers. *Je suis tiré de ma méditation par une voix enfantine qui dit: est-ce que tu veux acheter un «gave» ou une «talaa»? (Al Bayane, 24.6.92). Les quatre parties du gav (distique) ont le même mètre et correspondent, chacune, à un vers dans la poésie française. (Mauritanie Nouvelles, 26.2.92). Nous pouvions composer un «gav» et réciter de longues «tal'a». (Mauritanie Demain, 10.11.92). Quant à Mohamed El Moctar Ould El Hamed, son «gav» célèbre attaque Coppolani en le qualifiant d'inconscient. (Al Mostaqbal, 1.12.92). Une telle allusion au «gav» de Oul Awlil en plein jour était un réel outrage. (Ould Ahmedou, 1994, 9).*

GAZRA (du hassaniyya [gazra]) n. f. **1.** *Fréq.* Occupation illégale du domaine public. *Pendant trois semaines les quartiers de villas cossues et les «kébés», habitats précaires de la périphérie, tout comme les îlots intermédiaires sans cesse recouverts par la vague de la «gazra» [...] ont vibré au rythme des couleurs. (Jeune Afrique, 12.12.90). Une vague de déménagements intempestifs et d'occupations illégales du domaine public (la fameuse «gazra») a déferlé sur Nouakchott. (Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée, 1990). N'avons-nous pas érigé la gazra, l'occupation illégale, en vertu cardinale? (Al Bayane, 2.9.92).*

2. n. f. *Fréq.* Quartier périphérique constitué de terrains construits ou non, occupés illégalement. *D'autres familles plus rusées quittent régulièrement leur lieu de résidence pour aller dans les gazras. (Chaab, 31.10.90). Une femme a été surprise de voir une personne construire sur le terrain qu'elle a dûment acheté et payé auprès de l'État dans la gazra de Arafat. (Le Temps, 1.9.91). Tout le monde sait que ce sont les gazras qui font les vraies capitales. (Al Bayane, 5.2.92). Le but de l'opération est de loger définitivement ces milliers de propriétaires illégaux de terrains qui occupent les gazras. (Le Calame, 12.2.96).*

3. n. f. *Fréq.*, *lettrés*, *péj.* Par ext., Anarchie, désordre. *À tout cela s'ajoute la corruption généralisée, népotisme et favoritisme institutionnalisés, interventionnisme caractérisé, absentéisme remarqué, détournement de deniers publics et fraude banalisés. En d'autres termes, c'est la culture de la gazra et du tieb-teb. (L'Éveil-Hebdo, 16.12.1991). Et l'esprit de la gazra aidant, chacun se l'appropriera, définitivement. (Mauritanie Demain, 1.1.1992.). À défaut d'un parti attitré, le Lider Maximo continue de pratiquer la gazra politique au sein d'une organisation hors de tout organigramme sérieux. (L'Indépendant, 27.3.92).*

GAZREUR (de gazra + suffixe -eur) n. m. **1.** *Disp.*, écrit surtout. Habitant d'une gazra. *Comme quoi on ne désarme pas facilement côté gazreurs! (Al Moustaqbal, 2.4.96). «Le Génie doit revenir» ce n'est, en tous cas, pas le souhait des «gazreurs». La salubrité publique, si elle a ses inconditionnels, elle a également ses irréductibles ennemis. (Nouakchott-Info, 10.4.96).*

2. *Disp.*, écrit, *péj.* Par ext., Partisan de l'anarchie. *Le débat démocratique a été jusque-là limité à une guerre que se livrent les principaux acteurs – ou gazreurs – de la vie politique nationale. (Mauritanie Demain, 13.11.91).*

GHAZZI V. *razzi*.

GHNA (du hassaniyya [vne]) n. m. *Fréq., écrit surtout.* Poésie hassaniyya. *La valeur du ghna comme poésie à part entière n'est plus à démontrer, sa pratique est devenue une chose honorable dans tous les milieux.* (Miské, 1970, 57). *Genre au début pratiqué par les griots surtout et mal vu par les intellectuels, le « ghna » [...] a fini par avoir droit de cité dans notre vie littéraire.* (Al Bayane, 9.8.92). *Contrairement à la poésie arabe classique, le ghna est très cohérent dans la mesure où un poème hassaniyya ne traite généralement qu'un seul sujet à la fois.* (Al Bayane, 2.9.92). *Le ghna a été marginalisé par la poésie classique qui n'a jamais pu égaler sa valeur artistique.* (Al Bayane, 21.10.92).

GLORIA [glorja] (d'un nom de marque devenu terme générique) n. m. *Fréq.* Lait concentré non sucré (quelle que soit sa marque). *La mission de la Mairie se révèle au grand jour : ensevelir sous les boîtes de Gloria et les paquets de cigarettes vides ces pauvres et faire comprendre aux riches à quoi sert l'argent.* (Al Bayane, 11.3.92). *Ma famille n'emploie plus le Gloria pour la préparation de notre café.* (Mauritanie Nouvelles, 10.5.92). *De 35 UM la boîte de Gloria est montée à 45 UM voire 50.* (L'Unité-supplément, 18.10.92). *Dans ces quartiers populaires le pot de Gloria affiche 40 UM* (Mauritanie Nouvelles, 21.10.92). *Ainsi le lait en poudre remplace le « gloria ».* (Mauritanie Hebdo, 27.2.94). *On se regroupe l'après-midi devant une maison, on cotise pour acheter deux pots de Gloria, ensuite deux équipes vont s'affronter et la meilleure qui gagne remporte les pots.*

GOBER v. tr. *Assez fréq., oral, fam.* Attraper un mal, contracter une maladie. *C'est pendant ses vacances que Sidi a gobé cette chaude pisse. || – Mais où est-ce que tu as gobé le paludisme ? – Dans le sud-est du pays, là où il y a beaucoup de moustiques. || Si tu vas en Europe, fais attention à ce que tu ne gobes pas de maladie !*

GOBI, GOBI QUARTIER [gobi] (emprunt à l'argot militaire français qui l'a lui-même emprunté à l'arabe) n. m. *Disp., oral.* Homme de troupe. *Ne te laisse pas impressionner par ce gars : ce n'est qu'un gobi ! || Ce gobi a fait du chemin : il est à présent officier ! || – Quel est le grade d'Ahmed ? – Gobi quartier.*

GODASSE n. f. *Fréq., oral.* Soulier pour homme. *Je dois voyager ce soir et je n'ai pas de godasses ! || Elle a offert à son mari des godasses d'une valeur de 2 500 FF ! || Apporte-moi des godasses d'Europe, ce sont les meilleures et les plus jolies.*

COM. Désigne uniquement un soulier et n'appartient pas au registre populaire.

GOMBO [gõmbõ] n. m. *Disp., écrit surtout.* (*Hibiscus esculentus*) Plante alimentaire dont le fruit allongé ou rond contient des mucilages et entre dans la composition de sauces. *Pendant le repas de riz au gombo avec du silure on me désigna à la limite de la pénombre, chichement entamée par la lampe-tempête, un mouvement dans les herbes piétinées à quelques mètres de notre table.* (Féral, 1983, 28-29). *La sauce au gombo, préparée avec de la tête de poisson et de l'huile rouge de palme, est très savoureuse.* (Belvaude, 1989, 65).

GOMMER v. tr. *Fréq., oral.* Empeser à la gomme ou à l'amidon. *Lave ce boubou et n'oublie surtout pas de le gommer ! || Comment veux-tu que je porte ce vêtement : tu ne l'as pas gommé ? || Si je gomme ton boubou, ça te fera de l'argent en plus à payer !*

GONAKIER n. m. (du wolof [gonake]) *Disp., écrit.* (*Acacia nilotica*) Arbre épineux de la famille des mimosacées. *Pouvant atteindre vingt mètres de haut, il se rencontre surtout près des points d'eau. Son écorce brun foncé ou noire exsude une gomme rougeâtre et il développe des gousses qui sont ramassées vertes et utilisées pour le tannage des peaux. Les minces planchettes en bois de gonakier, pages inusables sur lesquelles l'encre se lave.* (Puigaudeau, 1945, 202). *On utilise toutes les peaux qui sont tannées à l'aide des feuilles de tamat, variété d'acacia, et des gousses du gonakier.* (Belvaude, 1989, 167). *Constituées essentiellement de gonakiens, situés dans le sud du pays, nos formations forestières subissent une ponction acharnée de la part des populations.* (Mauritanie Demain, 10.11.92).
V. **amour**.

GORDIGUÈNE (du wolof [gordigen]). n. m. *Frég.* Homosexuel. *L'intervention d'une femme ou d'un gordiguène du milieu peut vous ouvrir toutes les portes.* (Al Bayane, 24.6.92). *Les gordiguènes sont passés maîtres dans l'enjolivement des objets et des récits, et les clients tiennent compte de leurs avis.* (Mauritanie Nouvelles, 25.7.93). *Avec la poussée sans précédent qu'a connu le phénomène de l'homosexualité en Mauritanie, Nouadhibou n'a pas tardé à avoir son lot de «gordiguènes».* (Le Calame, 27.9.93). *L'ordonnance permet la présence de deux gordiguènes seulement.* (Echtary, 30.3.96).

GOSSE n. m. *Frég., oral.* Garçon, enfant de sexe masculin. *Leur premier gosse est né en 1969. || Il a eu un gosse avec sa cousine. || À l'époque, je vivais avec mon oncle qui était marié mais n'avait pas encore de gosse.*

COM. Possède toujours le sens de «garçon» et n'est pas familial.

GOSSI [gosi] n. m. *Frég.* Riz à l'eau que l'on mange avec du lait sucré. *Le soir à la nuit tombée, quand ils revenaient, on leur donnait généralement du «gossi», du riz à l'eau sans sel.* (Lefort et Bader, 1990). *Nous faisons une bouillie de riz (du «gossi»).* (L'Éveil-Hebdo, 28.12.92). *Aujourd'hui, nous avons préparé du gossi.*

GOUD (du hassaniyya [gewd]) n. m. *Disp., écrit.* Dans l'ouest mauritanien, principalement le Trarza, long couloir entre deux dunes mortes, généralement orienté nord-sud. *Nous reprîmes le sentier de la dune qui descendait en nappe de cuivre jusqu'au fond du goud où le crépuscule entassait des ombres vertes et grises comme une eau morte.* (Puigauudeau, 1936/1992, 104). *Actuellement l'alizé s'engouffre dans les couloirs interdunaires (goud) et continue à les entretenir, mais la mousson remonte dans tout le Trarza chaque année.* (Toupet et Pitte, 1977, 32). *De là, gagner Nouakchott n'était qu'une longue patience de 300 kilomètres au creux des interminables gouds grisâtres où la mince croûte salée diffusait au midi une aveuglante blancheur.* (Féral, 1983, 72).

GOUDRON n. m. *Frég.* Route ou rue goudronnée. *Les habitants du campement de Rabi, dans la région de Boutilimit, ont décidé il y a quelque temps de se rapprocher du goudron.* (Mauritanie Demain, 20.11.91). *Arrivé sur le goudron, il avisa une R5 blanche non immatriculée qui passait.* (Al Bayane, 27.5.92). *Sa mission accomplie, le bandit ressortit de l'agence à reculons, traversa le goudron et s'évanouit à grandes enjambées dans la nature.* (Mauritanie Nouvelles, 26.7.92). *Chaque mois, de N'Diobaly, enclavé dans une chaîne montagneuse aux confins du Sénégal et du Mali, des ânes chargés de sacs entiers de feuilles de cette plante séchée puis pilée partent vers le «goudron».* (Le Calame, 4.10.93). *Cette innovation permet à Aliboron de trotter sur les dunes de sable comme une Pajero et de courir sur les goudrons comme une Jaguar.* (Le Calame, 16.3.96).

GOM (de l'arabe [gum]) n. m. *Disp., écrit.* Groupe d'hommes armés. *Enfin, au milieu de l'après-midi, les retardataires rejoignirent le reste du gôm, menés par Ali qui ne voyait aucune raison de se dépêcher.* (Puigauudeau, 1936/1992, 65). *Ainsi se composait ce qu'on appelait un gôm, littéralement une levée, du même mot que le Christ utilisa pour la jeune fille morte, «epheta koumi».* (Féral, 1983, 127). *Khattari Ould Joumani recevra cent vingt fusils des Espagnols et la Mauritanie reformera à Bir Moghreïn un petit «gôm» réguibat.* (Beslay, 1984, 178). *Il est à constater [...] que dans les rangs des gôm de la garde nationale, de la gendarmerie, de l'armée, de la police, la proportion des Noirs est retombée à près de 25 %.* (Marchesin, 1989, 510). *Un gôm d'une soixantaine de partisans maures et un convoi important.* (Le Calame, 16.3.96).

GOUMBALA (du poular [gumbala]) n. m. *Disp., écrit surtout.* Chant. *Le «gombala» sera encore chanté, et le N'Diarou fera toujours vibrer les cordes des guitares.* (Tène, 1975, 59). *Une troisième partie de la littérature traduit la spécialisation des différents groupes de la société et comprend par exemple les «pekkane», chants des pêcheurs, ou des «gombala» des sebbé.* (Daure-Serfaty, 1993, 109).

GOMIER (de l'arabe [gum] + suffixe français *-ier*) n. m. *Disp., écrit.* À l'époque coloniale, soldat indigène. *Ils appellent les « goudiers » à sortir leur nez, mais ceux-ci se terrent au fond des magasins.* (Ould Boyé, 1989, 93). *Il a gardé de sa vie de goudier un souvenir lumineux.* (Caratini, 1993, 248). *Les goudiers, que l'on appelle méharistes dans la partie algérienne du Sahara, protégeaient officiellement les Imragen des razzias nomades.* (Pelletier, 1986, 177). *Il va former une colonne de secours dirigée par le commandant Frèrejean et composée de 190 Sénégalais et 20 goudiers maures.* (Le Calame, 23.3.96).

GOVERNEUR n. m. *Fréq.* Représentant du pouvoir central placé à la tête d'une wilaya. *Je n'ai pas vu le gouverneur, je n'ai pas de terrain à la médina R, je n'ai pas mis les pieds dans ce quartier. Et tu me laisses tranquille.* (Al Akhbar, 12.2.96). *À côté de la valse des gouverneurs, deux préfets furent nommés à Boutilimit et à F'Dérick.* (Le Calame, 13.4.96). *Au moment de sa promotion où il était préfet à Arafat, le poste de gouverneur du Tagant venait d'être pourvu quelques jours seulement plus tôt, en la personne de Abderrahmane Ould Dah.* (Maghreb-Hebdo, 16.4.96). V. **wali**.

GRAÏR Plur. de **grara**.

GRARA (du hassaniyya [grāra]) n. f. *Disp.* Zone sablonneuse cultivable. *La principale grara est celle de Yagref, au débouché de l'oued Seguelil et de l'oued el Abiod, au pied des premiers escarpements de l'Adrar.* (Toupet et Pitte, 1977, 92). *Chaque famille devait se fixer à côté d'une grara ou d'un oued pour entretenir son champ de mil ou de pastèques.* (Ould El Hacén, 1989, 148). *À travers l'oasis, vous trouverez la palmeraie, vous trouverez la culture sous palmiers, vous trouverez les graras. Elles (les eaux de pluie) s'accumulent naturellement dans les bas-fonds au sol argileux (grair).* (Belvaude, 1989, 79).

GRIOT, E (emprunt indirect au portugais *criado* « domestique, client, favori » par l'intermédiaire d'un créole à base portugaise) n. *Fréq.* 1. Membre d'une caste roturière de la société mauritanienne dont les membres sont chanteurs, amuseurs, laudateurs, etc. *Au centre, la griotte Barka chantait, tête renversée, la bouche tendue sous le voile qu'elle tenait relevé jusqu'aux yeux, le voile qui frémissait du frémissement même de ses lèvres.* (Puigau-deau, 1936 / 1992, 87). [...] *pour le transport des dizaines de nos illustres griots à destination de Nouadhibou. Là ils sont chèrement payés pour animer le deuxième meeting du genre du PRDS.* (L'Éveil-Hebdo, 4.11.91). *Par la parole, le griot s'adresse à la société africaine; l'écrivain grâce à l'écriture française s'adresse au monde.* (Mauritanie Demain, 8.1.92). *Les griots qui sentaient l'emprise de leur art s'acharnaient sur les points sensibles.* (Ould Ahmedou, 1994, 59). *Il est né griot – dans la grande famille se rattachant à l'inégalable Seddoum Ould N'Dartou.* (La Tribune, 6.3.96). V. **iggawan**.

2. Journaliste servile au service des puissants. [...] *Que le service du million d'agents de renseignements redeviendra le pays du million de poètes; que la langue de bois disparaîtra; que les poètes et griots affabulateurs seront pendus par la langue.* (Mauritanie Demain, 17.11.90).

GRIS-GRIS, GRI-GRI, GRIGRI [grigri] n. m. *Fréq.* Amulette, fétiche. *Lui, ne portait rien, que son chapelet noir et ses gris-gris de cuir.* (Puigau-deau, 1936 / 1992, 79). *Entre en scène un homme jeune: costume jaune cousu de gris-gris, hautes bottes et bonnets jaunes, allure martiale.* (Tène, 1975, 38). *Après déduction des cinq mulets qu'Ahmed Telmud avait mis de côté pour Hamdi en échange d'un gris-gris, il ne nous restait plus que vingt poissons à partager en deux.* (Pelletier, 1986, 173). *Le papier enroulé dans l'étui du gri-gri en cuir tardait à venir.* (Ould Ahmedou, 1994, 153). *On doit aussi interdire les grigris, talismans et tout « diagramme » de Kabbale dont les marabouts usent et abusent.* (Le Calame, 16.3.96).

GROS MOT n. m. *Fréq., oral surtout.* Mot savant et recherché. *Tes gros mots que tu as appris à l'école ne t'ont même pas servi à travailler.* (Lebjaoui, 10.1.92). *Il ne faut pas chercher à m'impressionner avec tes gros mots ! || Tu es trop pédant : tu utilises toujours de gros mots !*

GROSSE n. f. *Fréq., oral.* Cartouche de cigarettes. *Combien coûte une grosse de Marlboro actuellement sur le marché ? || Si tu reviens de ton voyage en Europe, rapporte, s'il te plaît, des grosses de cigarettes américaines.*

GUEDJ (du wolof [gɛdʒ]) n. m. *Disp.* Poisson séché. *Les plats sont pimentés, relevés de condiments vigoureux, comme le guedj.* (Belvaude, 1989, 64). *Sur le marché on trouve également du poisson séché « guedj » et de la poutargue, excellente pour la santé.* (Ancellin-Saleck et Al Galabi, s. d., 28). *On aurait fait un bon plat si on avait du guedj.*

GUELB (du hassaniyya [gaɫb], littéralement « cœur ») n. m. *Fréq., écrit surtout.* Éminence rocheuse. *C'était quelque part derrière les guelbs désespérants de Nouamline et de Gandéga.* (Féral, 1983, 310). *Le reste se partage entre les guelbs et les massifs dunaires.* (Ould El Hacen, 1989, 75). *C'était un jeudi et c'était un de ces jours où l'atmosphère de Tiris est lavée, claire comme un verre, si claire qu'on pouvait facilement reconnaître la plupart des guelbs éparpillés sur des dizaines de kilomètres, de l'autre côté de la batha.* (Al Bayane, 2.9.92). *« Ensuite le minerais embarqué provient des guelbs et pour nous c'est un produit d'avenir ».* (La Tribune, 12.4.97).

GUELTA (du hassaniyya [gɛɫte]) n. f. *Fréq., écrit surtout.* Mare, point d'eau d'origine naturelle. *La plupart des gueltas sont permanentes.* (Toupet et Pitte, 1977, 37). *À l'image des crocodiles reliques de la guelta de Matmata, les Kounta s'accrochent à leur terroir et à leur mode de vie.* (Al Bayane, 17.3.92). *Il est à noter que lorsque la source d'eau est une guelta, la durée de séjour reste limitée.* (Ould El Hacen, 1989, 145).

GUERBA (du hassaniyya [gɛrbe]) n. f. *Fréq., écrit surtout.* Outre en peau de chèvre. *Celui-ci louchait depuis un certain temps vers les guerba, mais il ne devait pas boire avant les grandes personnes.* (Ould Ahmed Miské, 1959, 35). *Bien que la guerba soit toujours à sa place dans la tente, des bouteilles thermos de fabrication chinoise et des containers en matière plastique font leur apparition.* (Klotchkoff, 1990, 45). *Certains Némadi les cherchent pourtant toujours, jusqu'à la dernière limite de leurs forces, jusqu'aux ultimes gouttes d'eau de leurs guerba.* (Daure-Serfaty, 1993, 18).

GUERRIER n. m. et adj. *Fréq., écrit surtout.* Membre d'une caste au sommet de la hiérarchie sociale mauritanienne. *De son côté, le guerrier célèbre Ould Deïd réussit à anéantir un détachement de l'armée coloniale.* (Ould Boyé, 1989, 78). *Revanche aussi, très provisoire celle-là, des guerriers sur les marabouts.* (Soudan, 1992, 71). *-Est-ce le guerrier, petit-fils d'émir qui parle ? -Je suis surtout fils de vizir.* (Le Calame, 30.8.93). *Babe Ould Cheikh Sidiya, l'érudit, grand savant couplé d'un habile homme politique, avait tissé des relations privilégiées avec la tribu guerrière des Awlad Ahmed, du Brakna.* (Al Akhbar, 8.4.96). *V. arab, hassani.*

GUETNA (du hassaniyya [gɛtne]). n. f. *Fréq.* Période de cueillette des dattes qui est aussi l'occasion de réjouissances. *Est-ce une coïncidence qui a réuni MM. Ahmed Ould Sidi Baba, Ahmed Ould Taya et Abdou Maham à Atar, coïncidence aisément compréhensible en cette période de guetna, ou une tentative de réconciliation comme cela se murmure ?* (Le Temps, 11.8.91). *L'atmosphère joyeuse de la « guetna » est rehaussée cette saison par la tombée des premières pluies dans plusieurs zones à oasis, adoucissant le climat jusque-là marqué par une chaleur torride.* (Horizons, 26.7.92). *On était en période de guetna et je campais dans une oasis proche de tous les points où il peut y avoir problèmes pour intervenir rapidement avant que ça ne s'envenime.* (Al Bayane, 24.2.93). *Cela ne les empêche pas de retourner au « campement » [...] dès que l'occasion se présente, en fin de semaine ou au moment de la saison des dattes, la « guetna ».* (Tournadre et Dufau, 1996, 14).

GUINÉE n. f. *Fréq.* Toile de coton teinte à l'indigo. *Aux Ardos N'Diobb et Béalal chacun : 5 pièces de guinée...* (Tène, 1975, 36). *Il convient de porter la guinée à même la peau pendant un certain temps d'affilée, après quoi on se lave et l'on est toute belle et blanche!* (Belvaude, 1989, 54). *Les produits percale et guinée seront démonopolisés et concédés exclusivement aux commerçants.* (Al Bayane, 25.12.91). *Soudain un grand homme noir et habillé en noir, la quarantaine avec un turban en guinée indigo, surgit d'entre les rochers et se mit à avancer en direction des jeunes gens.* (Es Sawab, 15.4.93). *Son voile de guinée neuf et parfumé tentait en vain de lui restituer une jeunesse lointaine.* (Ould Ahmedou, 1994, 49).

GUINZE (de l'anglais *gas* « essence » passé dans le français sénégalais avec le sens général de « produit enivrant ») [gɛ̃z] n. *Disp., oral surtout.* Drogue fabriquée artisanalement à partir de médicaments. *À Fouta c'est impossible de trouver du guinze.* (Lefort et Bader, 1990, 122). *Le plus grand danger de cette toxicomanie, c'est qu'on peut mourir d'overdose et c'est le cas de certains enfants à Nouakchott qui sont morts d'overdose due à la guinze.* (Le Temps, 21.6.92). V. **pion**.

H

HADITH (de l'arabe [haðīθ]) n. m. *Fréq.* Parole du Prophète Mohammed. *Des hadiths sont d'ailleurs venus renforcer cette prédisposition naturelle.* (Miské, 1970, 109). *Le prophète (PSL) dit dans un hadith [...] : « Quiconque en ce bas monde a allégé l'affliction d'un croyant, verra Dieu alléger son affliction au jour du jugement dernier ».* (Mauritanie demain, 25.3.92). *Lemhaba lui propose à coups de hadiths, d'arranger ça.* (Al Bayane, 24.2.93).

HADJ (de l'arabe) n.m. *Fréq.* Pèlerinage rituel aux lieux saints de l'Islam. *Entre Ould Taya et le hadj au lieux saints, certains stéphanois n'ont pas hésité à choisir le premier. En effet certaines personnes à Nouadhibou ont dû renoncer au voyage qu'elles devaient effectuer à La Mecque à la dernière minute* (L'Éveil-Hebdo, 7.4.97). V. **omra**.

HAKEM, HAKIM (de l'arabe [hākēm]) n. m. *Fréq.* Préfet. *Si le préfet se comporte autrement, il sera un hakem (commandant) mais non un hakim (sage).* (Ould Boyé, 1989, 196). *À six heures et quelques, près de deux milliers d'électeurs étaient devant la préfecture de Arafatt attendant le hakem pour régulariser leur situation.* (Al Bayane, 29.1.92). *Nous avons ici des cartes d'identité dûment signées et cachetées par des autorités – tantôt par un hakim, tantôt par un commissaire-.* (Al Bayane, 18.3.92). *Sa femme se précipite alors pour aller chercher le médecin. Ce dernier était absent : il se trouvait au chevet du hakem qui souffrait d'état fébrile.* (Mauritanie Nouvelles, 5.7.92). *Aussitôt la délégation s'ébranla vers le domicile du Hakem, lieu final de la réception.* (Mauritanie Nouvelles, 17.3.96). *Le hakem d'Atar a inauguré samedi soir une mosquée.* (La Presse, 2.4.97).

HÂKO, HAKO (du poular) n. m. *Disp.* Mets composé de feuilles de niébé bouillies. *Il voyait des marmites posées sur des fourneaux. L'odeur du hâko lui monta aux narines.* (Chaab, 1.4.91) *Au Guidimakha, il y a le hako, au Gorgol le latiri, au Trarza le aich qui pâtit principalement de l'arrivée des macaronis.* (Le Calame, 13.12.93).

HALPOULAR, HAAL-PULAAR, HAAL PULAAR (du poular, littéralement, « celui qui parle le poular »). n. m. et adj. *Fréq.* Membre de la population dominante au Fouta Toro dont la langue est le poular. *On a beaucoup écrit, on ne cesse de décrier la fierté et l'orgueil du « Haal Pulaar ».* (Ba, 1993, 40). *Il réagit en remplaçant au début de septembre 1986 le colonel Babaly – un Halpoular – ministre de l'Intérieur qui a pourtant participé activement à son coup d'État de 1984, par un Maure à poigne, le lieutenant-colonel Djibril Ould Abdallahi.* (Daure-Serfaty, 1993,199). *De 1987 à nos jours, pas une seule nomination de Haal-pulaar au grade de capitaine.* (L'Unité, 21.3.93). V. **peulh, toucouleur**.

HALPOULAREN, HAALPULAAREN Plur. de **halpoular**. *Les Halpoularen se reconnaissent parfois à la teinte plus soutenue – « bleu Kaédi » – de leur boubou.* (Belvaude,1989, 63).

HAMALLISME [amalism] (du nom propre Hamahoullah + suffixe -isme) n. m. *Disp., lettrés.* Confrérie religieuse musulmane se réclamant de son fondateur Cheikh Hamahoullah. *Le hamallisme est le fameux « tidjanisme onze grains », c'est-à-dire que la prière « Djouhorut al Kamal » ou « perle de perfection » ne doit être récitée que onze fois et non douze.* (Chassey, 1972, 463). *Il (Cheikh Hamallah) créa un véritable « courant » religieux*

que l'administration coloniale appela le « Hamallisme ». (Traoré, 1973, 5). Nombreux sont les documents consacrés à la genèse du Hamallisme et à la personnalité de son fondateur. (Gnokane, 1980, 8). Au Fouta, on connaît très peu le Mouridisme ou le Hamallisme. (Sakho, 1986, 98).

HAMALLISTE [amalist] (du nom propre Hamahoullah + suffixe -iste) n. et adj. *Disp., lettrés. Du hamallisme, adepte du hamallisme. Il fut le seul aussi dont le dynamisme provoqua dès le début des incidents graves (rixes de 1918, troubles sanglants chez les disciples noirs de Kaédi en 1932, etc.) jusqu'aux tragiques affrontements entre les Laghlal (hamallistes) et les Tenouajiou (quadria).* (Chassey, 1972, 464). *Les Hamallistes se réunissent en secret, hommes et femmes, pour chanter les litanies d'Allah et celles de leur Cheikh.* (Traoré, 1973, 6). *Hamallistes, ils l'étaient tous mais se gardaient de le manifester.* (Féral, 1983, 181). *Pour les hamallistes, la prière du début du chapelet [...] doit être répétée non pas douze fois mais onze.* (Sakho, 1986, 99).

HAMAM (de l'arabe [hammām]) n. m. *Disp. Bain à étuves où l'on vient pour se laver et se détendre. Nous sommes agglutinés dans un enclos aux barres de fer, contigu à la salle d'attente transformée en « hamam » à cause de la chaleur et de l'humidité.* (Mauritanie Nouvelles, 25.7.93). *Vous avez d'abord un hamam (sauna) avec un générateur pourvu d'un tableau de commandes indépendant, un hublot étanche, des aérateurs.* (Le Calame, 25.9.94). *Il y avait encore naguère à Nouakchott des hamams qui ont complètement disparu aujourd'hui.*

HAMMAR (du hassaniyya [hummār]) n. m. *Disp., écrit. Pièce de bois où s'emboîte le haut des supports d'une tente. De longues franges de laine blanche, beige et noire, mêlées de coton multicolore, pendaient du hammar, la pièce de bois où s'emboîte le haut des supports.* (Puigauveau, 1936 / 1992, 162-163). *Il (le velum) est soutenu par deux mâts en V renversé (rkiza) dont les pieds sont renflés en massue pour ne point s'enfoncer dans le sable et dont les extrémités effilées s'encastrent dans une pièce de bois (hammar) qui constitue le pignon.* (Toupet et Pitte, 1977, 76). *La tente repose sur deux poteaux centraux (rkiza) qui s'emboîtent au sommet dans une pièce de bois (hammar) destinée à protéger la toile de tente.* (Belvaude, 1989, 49). *La marque particulière à chacune (tribu), c'est un dessin géométrique qui court autour du hammar.* (Daure-Serfaty, 1993, 98).

HANGAR n. m. *Fréq. Abri sommaire pour les personnes formé d'un toit de paille, de toile ou de tôle soutenu par des piquets. Les ordures qui traînent partout envahissent leur baraque, leur hangar ou leur tente.* (L'Éveil-Hebdo, 27.7.92). *Pendant dix minutes environ, des balles sifflèrent en direction des bureaux de l'administration de la gare routière où des passagers dormaient dans les hangars, tenant lieu d'auberge.* (Al Bayane, 30.9.92). *Dans le hangar des sous-officiers et hommes de troupes on procède à la sélection de 28 personnes.* (L'Unité, 28.3.93).

HAOULI, HAWLI, AOULI (du hassaniyya [hawli]) n. m. *Fréq., écrit. Pièce de tissu de 3,50 mètres environ utilisée comme turban. Son aouli encadrait un visage merveilleusement noble, aux larges yeux noirs, à l'ovale parfait.* (Puigauveau, 1936 / 1992, 42). *À cet instant, si ces hommes rudes s'enveloppent dans leur haouli bleu, tête baissée, les mains sur les oreilles, ce n'est pas tartufferie de faux-dévots, mais pudeur de l'âge mûr qui veut cacher ses larmes.* (Féral, 1983, 298). *Des hommes en sortaient en s'essuyant le visage du pan de leur haouli.* (Beslay, 1984, 9). *Non qu'ils fussent habillés différemment des autres bidhanes, mais sarouals et dra'a étaient de bons tissus, les haouli brillant de tout leur bleu.* (Le Borgne, 1990, 6). *Pour se protéger des intempéries, ils portent le chèche (« hawli »).* (Klotchkoff, 1990, 48). *Arborant une tenue décontractée (chemise à manches courtes et blouson) le nouveau MDRE tranche avec ses prédécesseurs qui se pavanaient dans d'immenses boubous empesés et voyants hawlis autour du cou.* (Le Calame, 6.3.96).

COM. Les Mauritaniens eux-mêmes ont plutôt tendance à employer le mot *turban*.

HARATINE(S), HARRATIN, HARRATINE(S) (du hassaniyya [ħarāṭīn] plur. de **hartani**. *Les haratines bien qu'ils soient quasiment tous d'origine servile et redevables de certains tributs en faveur de leurs anciens maîtres [...] sont néanmoins libres et inaliénables. (Al Bayane, 1.1.92). Les Harratin sont les anciens esclaves affranchis, de culture maure et de langue hassaniya, qui – du fait de leur statut dans la société maure et de leur origine raciale – ont toujours eu du mal à se situer entre le nationalisme arabe et la revendication socialo-ethnique. (Belvaude, 1995, 26). Dans cette moughataa où le duel autour du leadership tourne entre les deux clans harratines [...] deux places seulement reviennent au clan harratine. (La Presse, 2.4.97).*

HARTANI (du hassaniyya [ħartānī]) n. m. et adj. *Fréq.* Membre d'une population noire mauritanienne composée essentiellement de descendants d'esclaves affranchis, dont la langue est le hassaniyya. *Le jour n'est plus très loin de voir la Mauritanie se donner son premier chef de gouvernement hartani. (Le Canal, 9.6.92). Dans sa fuite, elle trouve asile auprès d'un autre hartani plus instruit et mieux placé socialement. (L'Unité, 18.10.92). L'autre jour quand tu étais partie à la météo, je l'ai entendue parler pendant le repas avec le receveur, ce hartani de rien du tout. (Caratini, 1993, 216). Il avait aménagé le salon de sa maison pour soustraire le hartani au dénuement total dans lequel vivait sa mère. (Ould Ahmedou, 1994, 107-108). Deux diplomates chevronnés parlant parfaitement anglais et dont l'un – Ould Werzeg – est un hartani. (La Tribune, 6.3.96). V. affranchi, maure noir.*

HARTANIA (du hassaniyya [ħartāniyye]) fém. de **hartani**. *Une femme Hartania, la trentaine, vendeuse de tabac. (Al Akhbar, 8.4.96).*

HASSAN (du hassaniyya [ħasān]) plur. de **hassani**. *Avec les « Hassan » la culture arabe se renforce. (Fall, 1983, 18). Ce sont les Hassan qui gagnent. Ils défont militairement les Berbères, leur interdisent de porter des armes et les spécialisent dans la fonction religieuse. (Ancellin-Saleck et Al Galabi, s. d., 55).*

HASSANI (du hassaniyya [ħasānī]) 1. n. m. *Disp.* Membre de la caste des Hassan qui viennent en premier dans la hiérarchie sociale maure. *C'est ainsi que, pour eux, le témoignage d'un hassani était par essence sujet à caution. (Miské, 1970, 97). Un simple hassani est un homme d'honneur sans religion. (Le Calame, 9.8.93).*

COM. Péjoratif quand il désigne les Hassan qui pillaient les Zwaya, c'est-à-dire les lettrés. **V. arab, guerrier.**

2. adj. *Disp.* Relatif à la langue hassaniyya. *Un dicton hassani affirme : [...] le marabout n'est pas l'ami, le compagnon du griot. (Ould Cheïkh, 1985, 408). V. maure.*

HASSANIYYA, HASSANIYA, HASSANIA (du hassaniyya [ħassāniyye]). n. m. *Fréq.* Dialecte proche de l'arabe littéral et parlé par les Maures. *Avec la suprématie politique des guerriers arabes, comme avec le renforcement des études et de la piété Zaouia, le hassania, dialecte très proche du littéral et parlé par les vainqueurs s'impose. (Chasse, 1972, 141). Puis lorsque sa fureur fut à son comble, je lui sortis en hassaniya la plus belle bordée d'injures de mon répertoire tout en enlevant mon « haouli ». (Beslay, 1984, 129). Le peu, donc, que j'avais acquis du hassaniya des Maures me permettait de converser avec Salem. (Le Borgne, 1990, 96). V. maure.*

HAWLI V. haouli.

HENNÉ (de l'arabe [henne]) n. m. *Fréq.* Poudre colorante jaune ou rouge provenant des feuilles séchées et pulvérisées d'un arbuste des régions tropicales (Lythracées). Elle est fréquemment utilisée par les femmes dans la parure ou pour certains rituels (mariage, fêtes, etc.) *D'un long doigt fuselé où le vernis avait remplacé le henné, l'une montrait à l'autre la publicité du dernier briquet de Cartier. (Féral, 1983, 327). Il réclame avec orgueil le lait de la vache teinté au henné. (Diagana, 1990, 57). Cette poudre est très utilisée par*

les femmes mauritaniennes au moment des fêtes pour la teinture des mains et des pieds. S'agissant du henné, c'était presque cadeau car variant entre 3 000 et 5 000. (La Tortue, 5.7.92). Les tresses, le henné, les broderies, les atours scintillent pendant cette journée où l'on est en mesure de donner libre cours à sa coquetterie. (Mauritanie Nouvelles, 4.4.93). Celle-là expliquant que sa fille s'est retirée dans la tente de sa grand-mère pour parachever son « henné ». (Ould Ahmedou, 1994, 10).

HIER NUIT loc. adv. *Fréq.* Hier soir. - *Quand est-ce que tu es arrivé?* - Hier nuit. || L'accident a eu lieu hier nuit vers 22 heures sur la route de l'Espoir. || C'est hier nuit qu'il m'a dit qu'il déjeunerait aujourd'hui avec nous.

HIVERNAGE n. m. *Fréq.* Saison des pluies. L'hivernage a été médiocre et les possibilités de transhumance au Mali semblent durablement compromises. (Mauritanie Demain, 22.1.92). À la suite d'un glissement de terrain causé par les pluies diluviennes de l'hivernage dernier. (Mauritanie Nouvelles, 21.3.92). On savait que les Mauritaniens avaient de l'engouement pour l'hivernage, on savait aussi que leurs bêtes l'appréciaient plus que toute autre saison. (Al Bayane, 17.8.93). Un « hivernage sans scarabée » était pour ainsi dire le comble du bonheur. (Ould Ahmedou, 1994, 76). Selon Fall Ousmane Housseinou, chef de la mission de contrôle des travaux, le retard qu'a connu ce projet s'expliquerait par l'hivernage. (Mauritanie Nouvelles, 17.3.96). V. **saison des pluies**.

HONTE (AVOIR – DE QUELQU'UN) loc. verb. *Fréq., oral.* Éprouver de la honte devant quelqu'un, avoir un sentiment de gêne à dire ou à faire certaines choses le plus souvent de nature sexuelle en présence d'une personne que l'on respecte, généralement plus âgée. *J'ai honte de mon père: je ne peux pas fumer devant lui.* || *Ne parlons pas de filles en présence de mon grand frère car j'ai honte de lui.* || *J'ai honte de mon oncle: je ne pourrais aller chez lui.*

HORMA, HURMA (du hassaniyya [hurme]) n. f. *Disp., écrit, vieilli.* Tribut que les membres de la caste guerrière percevaient sur les tributaires. *À cinq francs les vingt gros poissons, l'acquittement de toutes ces horma représente un certain travail.* (Puigadeau, 1936/1992, 56). Ils (les tributaires) versent à ces derniers (guerriers) un tribut annuel, la horma, comptée traditionnellement en têtes de bétail et proportionnelle à leur richesse. (Chassey, 1978, 111). Les guerriers faisaient payer la horma (droit de protection) qui impliquait une notion de suzeraineté et d'alliance. (Pelletier, 1986, 176). Les derniers rachats, ceux des hurma de l'Adrar, n'ont cependant été réalisés qu'en 1952. (Daure-Serfaty, 1993, 92).

I

ID EL ADHA, ID AL ADHA, IDE EL ADHA V. *Aïd El Adha*.

ID EL FITR, ID-AL-FITR, IDE EL VITR V. *Aïd El Fitr*.

ID EL KÉBIR V. *Aïd El Kebir*.

IFERNAN, IFERNÂN (du hassaniyya [ivərnân]) n. m. *Disp., écrit.* (*Euphorbia balsamifera*). Arbuste non épineux. *Et lorsque les arbres viendront à manquer, il y aura encore, à perte de vue, les champs de titarek et d'euphorbes ifernân.* (Puigauveau, 1949 / 1993, 27). *Les flancs évasés des dunes portent des [...] bosquets [...] d'ifernan.* (Toupet et Pitte, 1977, 45).

IGGAWAN, IGAWEN, IGAOUEN (du hassaniyya [iggāwən]) n. m. plur. *Fréq., écrit.* Caste roturière de la société maure dont les membres sont chanteurs, laudateurs, amuseurs, etc. *En l'absence d'iggawan, ils jouaient parfois certains des rôles habituellement dévolus à ces derniers.* (Miské, 1970, 98). *Les igawen ont joué un rôle important dans la création, la conservation et l'enrichissement de la musique arabe mauritanienne.* (Ould Boyé, 1989, 21). *La musique, par contre, est l'apanage des griots, les iggawan, dont on a déjà dit qu'ils constituaient une caste bien particulière de la société beidane.* (Belvaude, 1989, 164). *Les igaouens griots voués à la transgression de tous les interdits.* (Soudan, 1992, 14). V. *griot*.

ILIOUCH, ILIOUICH, ILIWICH (du hassaniyya [iliwiš]) n. m. *Fréq., écrit.* Peau de mouton qui sert au chamelier à la fois de tapis de selle et de tapis de prière. *C'étaient elles qui avaient bordé nos iliouichs de mouton marocain d'un large dépassant de cuir jaune orné de rosaces rouges, sur lequel ressortait la douceur des grosses boucles de laine blanche.* (Puigauveau, 1949 / 1993, 162). *Les jeunes gens montent avec leurs selles sur lesquelles ils ont jeté des iliouichs, tapis individuels formés d'une peau de mouton.* (Ould Ahmed Miské, 1959, 20). *Assis sur mon illiouich je rêvassais.* (Féral, 1983, 64). *Abdallahi Oul El Hassen, assis sur son « iliwich », fixait l'assistance en déclarant : « Vos ancêtres vous ont délaissés en vous abandonnant dans les sables de la « guebla ». »* (Ould Ahmedou, 1994, 105).

IMAM (de l'arabe [imām]) n. m. *Fréq.* Personne qui dirige la prière chez les Musulmans. *L'homme détient par conséquent la prééminence religieuse, étant relativement au groupe social ce que le marabout [...] est au village et l'imam [...] à la mosquée.* (Sakho, 1986, 25). *Quand les mosquées étaient peu nombreuses, l'État allouait aux imams 2 000 ouguiyas par mois qui leur étaient versés par le biais du Ministère des Affaires Religieuses.* (Le Temps, 4.8.91). *Après un long silence, l'imam Boudah Ould Bousseyri a parlé.* (Mauritanie Demain, 27.11.91). *Dans la petite maison de l'imam, il eut au départ assez de mal à outrepasser les crevasses qu'un vent acharné avait parsemées aux alentours de son trottoir.* (Ould Ahmedou, 1994, 109). *Parmi ceux qui ont assisté à cette scène, certains encourageaient cette vendetta, alors que d'autres – parmi lesquels un imam – ont dénoncé ce qu'ils ont appelé des pratiques antireligieuses.* (La Tortue, 14.4.96). *Le maire, selon les déclarations de plusieurs notables, dont l'Imam, a procédé à la fermeture de l'école.* (Info Nouakchott, 7.4.97). V. *almamy*.

IMRAGUEN (du hassaniyya [imrāgən]) n. m. plur. *Fréq.* Groupe social maure roturier de race noire et dont les membres vivent de la pêche. *Les nouvelles traversent vite la mer ou*

la brousse, en Mauritanie, et les Imraguen nous attendaient sur la plage d'El-Memrhar. (Puigaudeau, 1936/1992, 54). Pour les Imraguen, la mer n'est pas seulement riche par sa faune et sa flore. Elle apporte aussi des cadeaux imprévisibles. (Pelletier, 1986, 31). Aujourd'hui les Imraguen sont des hommes libres mais tributaires des Maures, dont ils partagent la culture et avec lesquels ils entretiennent des relations de bon voisinage. (Daure-Serfary, 1993, 19).

INCH'ALLAH, INCH ALLAH, INCHA ALLAH (de l'arabe [inšā'allāh] littéralement « si Allah le veut ») interj. *Fréq.* Si Dieu le veut. *Habib n'a pas encore reçu la lettre mais de source bien informée elle sera là dans deux semaines, incha Allah.* (Mauritanie Demain, 6.11.91). *Nous ne terminerons pas sans vous garantir que ce mode d'immigration ne proviendra pas du Bénin en Mauritanie, inch'Allah, nous y veillerons toujours.* (Al Bayane, 22.7.92). *À compter du prochain numéro, « l'Unité » paraîtra le dimanche. Inch'Allah. La rédaction prie ardemment, afin qu'aucun dimanche ne se lève un mardi.* (L'Unité, 22.9.92). *Je gagnerai inch'Allah.* (Le Calame, 30.3.96).

INDEXER v. tr. *Fréq.* Montrer du doigt, accuser. *Nous avons reçu les protestations indignées d'un lecteur qui s'est vu indexé dans un courrier précédent.* (Mauritanie Demain, 13.11.91). *Nous estimons que pour traiter un dossier aussi complexe que celui-là et surtout pour indexer des nationalités précises, il est indispensable de vous adresser à la Brigade des Mœurs.* (Al Bayane, 22.7.92). *Le vol, le brigandage, l'assassinat... étaient des actes réprouvés dans notre société. Leurs auteurs étaient indexés et chassés de nos familles.* (Horizons, 1.9.92). *Sans indexer personne et pour être plus constructif, disons que le dialogue est une redoutable arme contre tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, veulent qu'entre les peuples règne autre chose que la paix.* (Maghreb-Hebdo, 22.4.96).

INITI (du hassaniyya [inīti]) n. m. *Disp., écrit surtout.* (*Cenchrus biflorus*) Graminée épineuse des régions arides. *Pourquoi enlèves-tu ton siroual pour chasser les « damiane » demandai-je à M'Hammed? Pour courir plus vite, sans gagner les initis et les épines.* (Puigaudeau, 1936/1992, 173). *D'Aioun à Néma, durant l'hivernage, la période rêvée du nomade, le « Gabsa » [...] qui donnera plus tard l'« initi » [...] tapissent le sol marquant ainsi fortement un paysage devenu verdoyant pour quelques semaines seulement.* (Traoré, 1973, 12). *Partout les sables sont fixés, ou tout au moins à demi fixés par des touffes de graminées gracieuses qui dépassent à peine le genou: l'initi.* (Toupet et Pitte, 1977, 45). *L'initi, minuscule hérissée aux piquants innombrables qui se fichent dans la chair et qu'on ne peut extraire qu'avec une pince spéciale.* (Féral, 1983, 179). V. **cram-cram**.

INNOCENT, E [inššā] adj. et n. *Fréq.* Innocent. *Et si Khattry était innocent?* (Al Bayane, 6.10.93). *Ça ne se fait pas, frapper des innocents comme ça! || Il a été mis en prison mais je crois qu'il est innocent!*

INTELLECTUEL, LE n. et adj. *Fréq.* Personne qui est allée à l'école et qui sait donc lire et écrire. *Ce qui est assez curieux, c'est de rencontrer une tranche de femmes « intellectuelles » s'adonnant à ce genre de pratique.* (Al Bayane, 13.1.93). *Il voudrait épouser Fatimeton parce qu'elle est allée à l'école et que c'est une intellectuelle. || – Qu'est ce que c'est faire les bancs? – C'est-à-dire qu'elle avait étudié, c'est une intellectuelle.*

INTERVENTIONNISME n. m. *Fréq.* Fait d'intercéder pour quelqu'un en vue de sa nomination à un poste ou de son avancement; piston. *On y enseigne le truandage, la magouille, les bras longs, le trafic d'influences et l'interventionnisme.* (Mauritanie Demain, août 1990). *Je dénonce l'interventionnisme, le népotisme et autres maux de notre société.* (Mauritanie Nouvelles, 13.5.92). *Ainsi en est-il de l'interventionnisme en Mauritanie, une pratique, une philosophie, une habitude qui a tendance à devenir un système: trafic d'influence, clientélisme entretenu, main basse sur tout! Rien n'y échappe.* (Mauritanie Nouvelles, 7.2.93). *Quatre fois candidat malheureux au concours de la police, il sort aujourd'hui*

d'hui de ses gongs pour dénoncer le tribalisme, le favoritisme, le népotisme et l'interventionnisme. (Mauritanie Nouvelles, 19.9.93).

INVESTISSEMENT HUMAIN n. m. *Frég.* Travail accompli collectivement et gratuitement dans l'intérêt général par des volontaires d'une communauté. *On a décidé différents programmes de travail avec l'organisation et des investissements humains, on fera participer toutes les parties concernées. (Nouakchott-Info, 2.3.96). Le hakem a supervisé un investissement humain au niveau de la capitale pour enlever les ordures. || Il y avait de nombreux investissements humains au temps des structures d'éducation des masses! || Ceux qui travaillaient dans les investissements humains étaient aidés par le programme « vivres contre travail ».*

INVITATION n. f. *Frég.* Réception, fête, cérémonie. *Et on a commencé à organiser les festivités : une marche militaire [...] et la grande invitation qui a été organisée dans ce qui est aujourd'hui le Garage Administratif. (Mauritanie Demain, n° spécial, novembre 1991). Les militants « de base » – comme on se plaît dans les milieux PRDS à appeler ces groupes qu'on présente pour les besoins d'animation (applaudissements notamment) – sont les premiers à arriver sur les lieux de l'invitation. (La Tribune, 3.4.96). Dépêche-toi de repasser mon boubou, je risque de rater l'invitation! || À l'occasion de son quatorzième anniversaire, Lalla a organisé une petite invitation pour ses copines.*

IRIFI, IRIVI (du hassaniyya [irivī]) n. m. *Disp., écrit.* Alizé continental. *Parmi ceux-ci (alizés), il faut citer l'« irivi » (harmattan en A.O.), un vent chaud et sec qui assoiffe les bêtes et les hommes. (Traoré, 1973, 11). Ces vents de secteur nord-est et que les Maures appellent irifi. (Toupet et Pitte, 1977, 8). Je rapporterai ici l'aventure d'un Réguibi qui sans son chameau et sa baraka serait à coup sûr mort de soif, comme cela arrivait malheureusement chaque année – à cette époque – à quelques imprudents ou malchanceux qui se laissaient prendre par un coup d'irifi, le redoutable vent de sable. (Beslay, 1984, 66). Il (le climat) est dominé par des vents secs (l'alizé maritime et l'alizé continental « irivi »), souvent chargés de sable. (Ancellin-Saleck et Al Galabi, 22). L'organisation du campement obéit à des principes intangibles qui règlent l'espacement entre les tentes (khaïmas), leur orientation en opposition aux vents brûlants de l'été (« irifi ») et conviennent de leur implantation. (Tournadre et Dufau, 1996, 14).*

J

JAGUAR [ʒagwar] (du nom des avions de chasse français *jaguar* qui sont intervenus en 1977 au côté de l'armée mauritanienne en lutte contre les maquisards du Front Polisario) n. m. *Frég.* 1. Danse. *L'originalité de ce phénomène réside dans le fait qu'on retrouve dans ces tentes des rappeurs qui côtoient dans une cacophonie permanente des danseuses de jaguar. (Le Temps, 19.1.92). Artistiquement, j'ai créé des morceaux qui ont du succès tel jaguar, que l'on attribue à tort à Jeïch. (Mauritanie Nouvelles, 7.4.92). Le jaguar (la danse, pas la torture), le Belloutou, la rap-music emplissent le ciel gris de Nouakchott. (Al Bayane, 4.3.92). Et le morceau de bravoure de nos mariages, le jaguar, la danse du jaguar, du nom des avions anglo-français, même pas une référence technologique, qui arrosaient, la belle leçon de courage, les camps sahraouis de napalm. (Al Bayane, 17.6.92). Batteurs de tam-tams ou danseurs de jaguar, ils se contentent des miettes. (Le Calame, 27.9.93). Cette ordonnance interdit le « ventilateur » et le « jaguar poussé » qui peuvent porter atteinte à nos valeurs morales. (Echтары, 30.3.96).*

2. Instrument de torture composé d'une barre de fer soutenue par deux piliers sur laquelle est attachée la victime dans une position recroquevillée. *Une fois le jaguar libre, mes tortionnaires m'y emmenèrent. (Marchesin, 1986, 583). C'est la naissance du jaguar, la plus populaire des tortures et des exécutions extra-judiciaires. (Al Bayane, 11.3.92). En apprenant que j'étais toujours vivant, il leur donna l'ordre de me mettre au « jaguar ». (Mauritanie Nouvelles, 4.4.93). Mahfoudh Ould Idoumou a eu l'honneur de voyager en « jaguar » et traité en roi, avec plats de « bastonnade » et tout... (Al Mourabit, 14.10.94).*

JAHILIYA, JĀHILIYA (de l'arabe *žāhiliyye*) n. f. *Disp., écrit.* Période antéislamique. *À 12 ans, il avait déjà assimilé les éléments de base de la grammaire et apprenait avec enthousiasme et par qasidas entières les classiques de la jāhiliya. (Miské, 1970, 24). Le modèle immuable était, depuis plus de mille ans, la poésie de la jāhiliya [...] et du début de l'Islam. (Taine-Cheikh, 1978, IX). L'abondante poésie dont nous disposons ressemble à s'y méprendre à la production des poètes arabes de la jahiliya. (Al Bayane, 30.9.92).*

JAMAA V. *jemaa*.

JAQUETTE n. f. *Frég., oral surtout.* Blouson. *Le directeur général de la SONADER par exemple était habillé pour la circonstance en pantalon, jaquette et des chaussures de basket. (Mauritanie Nouvelles, 17.3.96). Comme tu vas en Europe en cette période de froid, c'est une jaquette en cuir qu'il te faut. || Passe-moi la jaquette, s'il te plaît, qui est juste derrière toi ! || Je ne porte jamais de veste. Je préfère la jaquette et le jean.*

COM. Confondu avec *jaquette*, *blouson* n'est presque pas employé.

JAWAMBÉ, DYAWAMBÉ, JAWAMBE, DIAWAMBÉ (du poular [djawambe]) n. m. plur. (singulier : *dyawondo*). *Disp.* Membres de la caste de la société poular composée de courtisans et de conseillers et faisant partie de l'ordre des *rimbé* (hommes libres). *On y inclut également la classe des courtisans et conseillers, les dyawambé (au singulier : dyawondo). (Belvaude, 1989, 59). Au sommet de la stratification sociale toucouleur sont installés les torobe, à la fois marabouts et gens d'armes, puis viennent les guerriers sebbes, les jawambes et enfin les subalbes qui détiennent le quasi-monopole de la pêche fluviale. (Soudan, 1992,*

17). *Aux quatre groupes qui dirigent leydi et villages, il faut, parmi les hommes libres supérieurs, joindre les Jawambé qui appartiennent au monde mandé.* (Daure-Serfaty, 1993, 108).

JEMAA, DJEMAA, JAMAA (de l'arabe [žemà'a]) n. f. Assemblée de notables, sorte de parlement tribal. *Le chef de la fraction bien que proposé par la djemaa doit être agréé par le commandant de cercle.* (Fall, 1983, 29). *La jemaa c'est l'assemblée. À l'hôpital neuro-psychiatrique, c'est aussi une assemblée.* (Le Temps, 8.9.91). *Face à la situation les hommes de la jemaa adoptèrent une décision sans appel.* (Al Bayane, 22.7.92). *Des concertations entre «Jamaa» défectionniste et groupuscules d'obédience nassériste furent entamées.* (Le Calame, 23.3.96).

JEUNE HOMME (LE) n. m. (Toujours précédé de l'article défini). *Fréq., oral., moyens et peu lettrés.* Acteur jouant le rôle principal dans un film. *Dans ce film c'est Alain Delon qui est le jeune homme! || Le jeune homme est arrivé et il a tué tous les bandits. || Qui parmi ces acteurs est le jeune homme? V. acteur (l').*

JIHAD, DJIHÂD (de l'arabe [žihâd]) n. m. et f. *Fréq.* Guerre sainte. *Jusqu'au début de la Jihad menée par El Hadj Omar Tall (1853-54), la qhadria était la plus répandue en Afrique occidentale.* (Traoré, 1973, 4). *Il devait lancer son «jihad» en 1855.* (Balans, 1980, 69). *Ould Sidi Yahya annonça la mobilisation générale et le jihad.* (Le Temps, 24.11.91). *Non, on ne peut parler de jihad islamique contre des Musulmans!* (Mauritanie Demain, 27.11.91). *Parler de sport pour les filles risque de déclencher la jihad.* (L'Action, 25.5.92). *À cette marche verte, [...] il assigne en tant que commandeur des croyants le caractère d'une croisade religieuse, d'une «djhâd».* (Daure-Serfaty, 1993, 140).

JOUR (UN BON-) loc. adv. *Fréq.* Un beau jour. *Un bon jour de 1989, ils ont été dépossédés de leurs biens, blessés dans leur amour-propre et brutalement expulsés de la terre qui les a vu naître.* (Al Bayane, 25.8.93). *Un bon jour il ramasse tout ce qu'il avait comme papiers: acte de naissance, carte d'identité, diplômes, photo, en fait un tas et y met le feu.* (Al Bayane, 1.10.93). *Venir un bon jour en seconde ou cinquième, éliminer ces matières-là! Je crois bien qu'il fallait les éliminer depuis les écoles primaires.*

K

KADIHINE (de l'arabe [kādiḥīn] littéralement : « prolétaires ») n. m. plur. et adj. *Fréq.* Membres d'un mouvement politique marxiste pro-maoïste non reconnu dans les années 70. *Il a tellement su l'adapter aux exigences de l'État moderne [...] qu'il en a oublié d'accepter avec les kadihines la théorie des classes.* (Mauritanie Demain, 18.12.91). *Outre le fait que sa plume est guidée par la conjoncture politique, le principal défaut de son directeur est encore « l'idéologie » (peut-être kadihine).* (Al Bayane, 15.4.92). *Il a été créé dans des conditions difficiles, quand le mouvement des kadihines qui réunissait toutes les catégories sociales de ce pays a été dissous.* (Mauritanie Nouvelles, 18.8.92). *J'ai fréquenté les Kadihines un peu, j'avais quelques amis militants, j'y ai moi-même milité.* (Le Calame, 9.8.93). *Les Kadihines, anciens maoïstes, se retrouvent de part et d'autre, au PRDS comme dans les partis d'opposition.* (Maghreb-Hebdo, 8.4.96).

KÇAR V. *ksar*.

KEBBA, KEBBÉ, KÉBÉ (du hassaniyya [kebbe], littéralement « décharge publique »). n. f. *Fréq.* Bidonville. *Avant même le transfert de ces kebbas, les hommes d'affaires se partageaient déjà leur place sous l'arbitrage du gouverneur du district.* (Nouveaux Horizons, septembre-novembre 91). *Dans les kebbas l'esclave et le maître d'hier vivent côte à côte aujourd'hui.* (Al Bayane, 29.1.92). *On a fait les kebbas, les gazra, tout ça pour avoir de l'argent.* (Mauritanie Demain, 1.4.92). *Le contraste entre les habitants de Tevragh-Zeïna et des kebbas est [...] frappant.* (Le Temps, 5.4.92). *Certains de ceux qui avaient fui le campement sous de tels prétextes s'étaient retrouvés dans des situations pires dans les kebbas de Nouakchott, sans abri et sans revenu.* (Ould Ahmedou, 1994, 115).

KEBBAT (du hassaniyya [kebbât]) plur. de **kebba**. *Les tissus et les sacs servent à confectionner des tentes, véritable habitat de fortune dans ces « kebbat ».* (L'Éveil-Hebdo, 28.12.92).

KÉDIA, KÉDYA (du hassaniyya [kədye]) n. f. *Fréq.* Montagne. *Une route goudronnée passait au pied de la kédia mais le symbole n'en était plus redoutable.* (Féral, 1983, 76). *La végétation est localisée sur les ravins pierreux, les éboulis, les plateaux et les kédias.* (Mauritanie Demain, 18.12.91). *Encore, comme le dit le père, s'ils n'avaient pas été dépossédés de leur territoire, il leur resterait le fer de la kédia et les phosphates de la Saguiat el-Hamra.* (Caratini, 1993, 106). *Les hauteurs sont modestes comparées à celles du Hoggar ou du Tibesti : 917 mètres à la kédia d'Idjil, tout près de Zouérate.* (Daure-Serfaty, 1993, 12).

KHADEM (du hassaniyya [xādəm]) n. f. *Disp., écrit.* Esclave, captive. *« Couche-toi que je te saute dessus ».* *Ça peut être utile quand on rencontre une khadem.* (Féral, 1983, 287). *Dans la majorité des cas, surtout quand ils sont vieux, le captif (abd) ou la captive (khadem) font partie de la famille en ayant moins de droits que les autres, bien sûr, mais en étant respectés.* (Le Calame, 12.7.93).

KHADRYA V. *qadriya*.

KHAÏMA, KHAYMA (du hassaniyya [xayme]) n. f. *Fréq., écrit.* Tente traditionnelle. *Tout en haut, en plein ciel, se profila le campement d'Abdallahi avec sa grande khaïma à la mode marocaine.* (Puigauudeau, 1936/1992, 100). *Victimes de leurs très shakespeariennes luttes intestines – Shakespeare revu par Machiavel, tant s'ourdissent sous la khaïma de sombres*

complots – [...] ces émirats n'ont jamais été autre chose que des centres éphémères et concurrents de pouvoir. (Soudan, 1992, 12). Les habitants des khaïmas échangent jet de pierre et insultes. (L'Indépendant, 14.1.92). Ce sont des barraques, des tentes et parfois des khayma (tentes) qui sont érigées en mosquées à part entière. (Al Moustaqbal, 2.4.96). La « khaïma » est aussi le foyer, qui abrite le couple et les enfants. (Tournadre et Dufau, 1996, 14).

KHESSAL (du wolof [xesal]) n. m. *Disp.* 1. Pratique qui consiste à éclaircir la peau par application de certains produits dépigmentants. *Savez-vous que le khessal demande un budget colossal pouvant nourrir une famille tout entière ? (Al Bayane, 13.1.93). Le Khessal, tout le monde le connaît, rend actuellement folles nos jeunes filles. (Echtary, 30.3.96).*

2. Produit utilisé pour s'éclaircir la couleur de la peau. *Ces femmes qui utilisent le khessal ignorent-elles donc le proverbe populaire qui dit : « le séjour d'un tronc d'arbre dans l'eau ne le transforme pas en crocodile ». (Echtary, 30.3.96). Elle était noire cette fille, elle a dû mettre du khessal pour s'éclaircir la peau !*

KHOTBA (de l'arabe [xutbe]) n. f. *Disp.*, écrit surtout. Sermon prononcé par l'imam lors de la prière du vendredi. *On sait que les imams des mosquées de la capitale dans leur « khotba » de ce même vendredi ont critiqué l'envoi de troupes dans un pays musulman et au sein d'une alliance dirigée par des mécréants. (L'Unité, 20.12.92). Dans sa « khotba » du vendredi passé, l'imam Mohamed Hamid, connu par sa piété et l'abondance de son savoir, a longtemps fustigé la liberté de presse et a traité les journalistes indépendants « d'amasseurs de péchés ». (Le Calame, 27.9.93).*

KILO n. m. *Fréq.*, oral. Abréviation de kilomètre. – *Entre Idini et Ouad Naga, il y a combien de kilos ? – Six kilos à peu près. || Il faut compter au moins 150 kilos pour aller de Nouakchott à Boutilimit ! || Il nous reste à faire encore une bonne trentaine de kilos.*

KINKÉLIBA V. quinquéliba.

KOLA V. cola.

KORA, CORA [kora] (du mandingue) n. f. *Disp.* Instrument de musique à cordes pincées comportant 2 groupes de 8 à 16 cordes superposées, fixées sur un long manche cylindrique et une caisse sonore hémisphérique, faite d'une calebasse tendue d'une peau de chèvre. *Pays où cora et balafon rythment les chansons. (Millot, in Panorama, 1977, 37). Aux obscènes gesticulations d'une danse ouolof, je requiers le droit de préférer le sens de la mesure du balafon et de la cora bambara. (Féral, 1983, 317). Il existe en effet des harpes un peu partout en Afrique – par exemple la kora mandingue, pour ne mentionner que celle-là –, mais elles sont très différentes de la harpe maure. (Belvaude, 1989, 166).*

KORITÉ [korite] (du wolof) n. f. *Fréq.* Fête musulmane qui marque la fin du jeûne du mois de Ramadan. *Dans un village du Fouta, la korité est un moment solennel. (Mauritanie Nouvelles, 7.4.92). À la korité on peut préparer du poisson ou du poulet, alors que pour la Tabaski le sacrifice du mouton est une obligation. (Mauritanie Nouvelles, 4.4.93). La korité est également appelée Aïd El Fitr. V. Aïd El Fitr.*

KOUNTIYA, KOUNTIA (du hassaniyya [küntiyye]) n. f. *Disp.*, écrit, vieilli. Boîte ronde en vannerie, résistante aux chocs et recouverte de cuir. Elle est réservée au transport des verres à thé et de la théière. *Le tout est calé dans la kountia par des chiffons innommables. (Féral, 1983, 280). Quand vint mon tour, je ne pus, sans perdre la face, faire moins que mon Brigadier-chef et, maudissant en moi-même la cupidité de ces damnés griots, je mis dans la kountiya deux cents ouguiyas. (Beslay, 1984, 123). Il existe aussi des sacs de cuir à fond rigide, les « kountiya », réservées au transport des verres à thé et de la théière. (Belvaude, 1989, 168).*

KOWRI, KEWRI, KORI (du hassaniyya [kewri]) n. m. *Disp.*, écrit. Appellation donnée par les Maures aux Négro-Africains et aux Négro-Mauritaniens. *Nous, le parti républi-*

cain, nous ne voulons pas de kowri pour voter pour nous, nous n'en avons pas besoin. (*Al Bayane*, 15.1.92). 62 % des kewri [...] votent Daddah, 19 % seulement Maaouya. (*Le Temps*, 19.1.92). Aujourd'hui encore il n'est point rare d'entendre un Maure blanc s'exprimer à l'adresse d'un « fluvial » couleur d'ébène au nez aquilin prononçant bien l'arabe « tu n'es pas kori mais un des nôtres ». (Ba, 1993, 17). V. **lekwar**, **négro-mauritanien**.

KSAR, KÇAR, QSAR (du hassaniyya [kʃar]) n. m. sing. **1.** *Disp., écrit.* Fortin, cité fortifiée et par ext. à l'époque coloniale, quartier populaire par rapport au quartier administratif. *Le qsar aussi était très éprouvé, et beaucoup de ruines que vous y voyez aujourd'hui datent de ces jours-là.* (Puigauveau, 1949 / 1993, 169). *Alors que nous déambulions dans les ruelles de ce kçar, nous passâmes devant une sorte de porte cochère ouverte à l'abri de laquelle des gens faisaient le thé.* (Beslay, 1984, 129). *La partie la plus ancienne de la ville, le ksar, est aussi la plus haute, jadis, protégée par un mur d'enceinte.* (Belvaude, 1989, 186). **2.** *Disp.* Petite agglomération, village. *L'exemple typique de cette situation est le ksar ou la ville d'Aoujeft.* (Ould El Hacén, 1989, 149). *À la lisière du plateau de dunes s'élève un petit ksar, lieu de séjour des premiers deux cents habitants, quand Nouakchott n'était qu'une halte pour grands nomades ou pour camionneurs sur la piste reliant le Maroc à Saint-Louis du Sénégal.* (Daure-Serfaty, 1993, 29). *Le ksar de Melgue Lemrayer regroupait de plus en plus une sorte d'amalgame architectural où se côtoyaient les maisons, les cases et les tentes.* (Ould Ahmedou, 1994, 53). *Au pied de ton qsar rose étalé sur ses rives, / Dentelle de palmiers au tronc gris bien planté / Rassemblant en bouquets leurs verdoyantes palmes / À leur ombre abrités, les jardins verts et calmés / rappellent qu'en ces lieux tout est félicité!* (Maghreb-Hebdo, 16.4.96).

KSOUR (du hassaniyya [kʃur]) plur. de **ksar**. *Dans les ksour, les parents semblent s'ouvrir à l'idée de la scolarisation des filles.* (Clapier-Valladon, 1963, 158).

KWAR V. **lekwar**.

L

LÀ *Fréq., oral.* Particule démonstrative postposée au substantif ou à l'adjectif. *Une fois j'étais malade à l'hôpital-là. || Des voitures, des grandes maisons, tout ça-là pour moi ce n'est pas important. || Ça m'intéresse mais pas tellement des sommes exorbitantes-là. || Je me rappelle aussi, elle a dit que les filles-là elles portaient des jupes, des pantalons.*

LAHMA (du hassaniyya [laħme], littéralement : « viande ») n. et adj. *Disp., écrit, péj.* Catégorie roturière de la société maure dont le métier consiste à garder les animaux. *Même la condition de lahma n'était pas toujours exclusive d'occupations considérées comme plus nobles.* (Miské, 1970, 95). *Certaines « tribus » « lahma », tout en payant des redevances établies à leurs maîtres hassan portaient les armes et marchaient à la guerre avec eux.* (Ould Cheikh, 1985, 401). *On l'appelait autrefois le « Medih des bergers », car la garde des animaux n'était en fait confiée qu'aux « haratines » et aux « lahmas » (tributaires).* (Al Bayane, 10.3.93). *La communauté maure compte les « Aznaga » (tributaires) ou « lahma », clairs de peau et dont la position sociale n'est traditionnellement guère plus enviable que celle des abid (esclaves).* (Le Calame, 12.7.93). V. **aznaga, tributaire, zenaga, zénagui.**

LA ILLAH ILL ALLAH (de l'arabe [lā'illāhe'lla'llāh]) interj. *Disp., écrit.* Il n'y a de Dieu qu'Allah. *Et lorsque que Mahmadou Bâ se tut, les guerriers maures qui avaient suivi son récit dans leurs mémoires, l'approuvèrent en murmurant : « louange à Dieu ! La illah ill Allah ! »* (Puigauveau, 1937, 98). *La illah ill Allah ! La volonté de Dieu était dure à accepter lorsqu'elle se manifestait par celle des Français !* (Puigauveau, 1936 / 1992, 144). *Dès les premiers tours de roue, son voisin entamait une mélodie répétitive où revenait sans cesse le nom de Dieu : « la illah illa Allah... »* (Daure-Serfaty, 1993, 8).

LANCEMENT n. m. *Fréq., oral.* Bande-annonce d'un film. *Le film n'a pas encore commencé, ce que tu vois là n'est que le lancement. || Les lancements nous montrent des films qui ne sont finalement jamais projetés ! || Ils ont de belles voix, les commentateurs des lancements !*

LANGUE NATIONALE n. f. *Fréq.* Langue maternelle des ethnies noires non hassanophones de Mauritanie. *Cette identité culturelle passe nécessairement par l'enseignement des langues nationales (maternelles) dans les établissements scolaires du pays.* (Sakho, 1986, 17). *Les ethnies noires virent là une intention de nier la spécificité de leur identité culturelle et réclamèrent alors que leur poular, soninké et wolof fussent pris en compte au même titre que l'arabe comme « langues nationales ».* (Daure-Serfaty, 1993, 130). *Autant le dire nettement : le statut des « langues nationales » en Mauritanie est vide de sens : d'un côté on crée un institut des langues nationales et de l'autre on bloque toute forme d'épanouissement de ces langues.* (Le Calame, 4.10.93).

LAOBÉ (du poular [lawβe], « ceux qui creusent le bois pour en faire un récipient quelconque ») n. m. plur. *Disp., écrit.* Dans la société poular, membres d'une caste roturière qui travaillent le bois. *Parmi eux se trouvent les artisans spécialisés à la différence des mallmin maures : tisserands et potiers (maboubé), cordonniers, forgerons et bijoutiers, bois-seliers (laobé).* (Belvaude, 1989, 59). *Il y a les thioubalo, les maîtres de l'eau, et les laobé, les maîtres du bois.* (Caratini, 1993, 246).

LAVABO n. m. *Fréq., oral.* Évier. *Ne crachez pas dans le lavabo près des aliments! || Nous n'avons pas de lavabo dans la cuisine; aussi notre boy lave-t-il la vaisselle dehors.*

LAWH V. loh.

LE art. déf. *Fréq.* S'emploie devant un nom de jour, là où le français utilise l'article zéro. *Le mercredi dernier, l'avion d'Air-Mauritanie a été réquisitionné. (L'Éveil-Hebdo, 4.11.91). Le vendredi prochain, c'est le 8 mars. (Le Calame, 6.3.96). Plus la date du 1er avril approche, plus les nerfs se tendent. C'est ainsi qu'il faut interpréter l'agression de l'éminent avocat Maître Brahim Ould Ebetty le samedi dernier à l'école annexe à huit heures du matin alors qu'il déposait l'un de ses enfants. (L'Éveil-Hebdo, 8.4.96). Un regroupement en queue du classement s'est opéré à l'issue de la 16ème journée disputée le jeudi et vendredi après-midi au stade olympique. (La Vérité, 15.4.96).*

LEKWAR (du hassaniyya [ləkwɑr]) lur. de **kowri**. *Il commence par nous dire que Lekwar [...] représentent 14 ou 17 % de la population soit 8 % de l'électorat. (Le Temps, 19.1.92). Lekwar sont une minorité, mais une minorité agissante en Mauritanie. (Le Temps, 12.1.92). On a fait courir la rumeur que le « Parti des Lekwar et haratine » se prépare pour piller la ville. (L'Action, 6.8.92). Et puis, n'exagérons rien, les Kwar (pluriel de kowri) sont un peu comme Ehel E'charq, tmowlih (la dérision) ce n'est pas leur fort. (Al Akhbar, 8.4.96).*

LOH, LAWH (du hassaniyya [loh]) n. m. *Disp., écrit.* Planchette sur laquelle sont transcrits les versets coraniques et autres enseignements; elle est utilisée par les élèves et les étudiants dans les écoles coraniques et les mahadras. *Les versets appropriés sont couchés sur le « loh » puis exposés au ciel comme une invocation à Dieu. (Ould Ahmedou, 1994, 71). Le maître de Coran posa le lawh sur sa jambe gauche, prit la plume dans sa main droite, la trempa dans l'encre et commença à écrire en partant de la droite. (Ould Ebnou, 1994, 105-106).*

LONG, UE adj. *Fréq., oral surtout.* De haute taille. *Un garçon long comme un jour sans pain nous tend un magnétophone « Kasuga » extraplat. (Le Temps, 1.9.91). Le type dont je te parlais et qui était venu nous voir est long! || Ce qu'il est long ce gars-là! On dirait Abdou Diouf!*

LONGUE MANCHE V. manche.

M

MAÂLEM, MALLAM, MAA'LLEM, MA'ALLEM (du hassaniyya [m'allem]) n. m. sing. *Fréq., écrit surtout.* Membre d'une caste maure roturière dont le métier consiste à travailler les métaux, le cuir, etc. « *Igguendi* », le *ma'allem* qui n'a pas fini le travail que vous lui avez confié. (Puigauudeau, 1936/1992, 153). *Tout le monde avait besoin de mallam pour une raison ou une autre, et tous les prétextes étaient bons pour aller chez lui.* (Miské, 1970, 99). *Le maâlem, à qui je le donnais, l'examina quelques secondes et me dit gravement : « C'est Sid'Ahmed qui a fait ce cadenas. ».* (Féral, 1983, 61). *Le maa'llem, c'est l'homme à tout faire du campement.* (Beslay, 1984, 37). V. **forgeron, mallemin.**

MACARONI n. m. *Fréq., oral surtout.* Terme générique pouvant désigner toutes les variétés de pâtes alimentaires. *Avec l'indépendance du pays, les Mauritaniens ont voulu innover. Les « macaronis » vinrent en force sur le marché. (Le Calame, 13.12.93). Je ne pourrais manger avec vous ce soir, je vois que vous avez préparé des macaronis. || Dans cette famille on ne mange que du riz à midi et des macaronis le soir !*

MACHAÂ ALLAH, MACHALLAH (du hassaniyya [māšā||āh] , littéralement « Ce que Allah a voulu »). interj. *Disp., oral surtout.* Invocation de Dieu pour chasser le mauvais œil. *D'autres plus sobres se contentaient d'un simple « Machaâ Allah ».* (Féral, 1983, 171). *La boutique marche bien, machallah ! || Au début, je n'étais pas très bien en arabe, mais à présent que j'ai un professeur à la maison, ça va bien, machallah.* V. **tabarakallah.**

MACHINE À TAPER n. f. *Fréq., oral surtout.* Machine à écrire. *Est-ce que vous avez une machine à taper au lycée ? || Pour ce rapport, je vais utiliser la machine à taper du Ministère, plus performante. || Nous avons très peu de machines à taper à l'Office du Bac !*

MADAME n. f. *Fréq., oral surtout.* Désigne l'épouse de l'un des interlocuteurs dans une conversation. *Je vous présente Madame.* (Caratini, 1993, 139). *Madame (=ma femme) m'a dit que tu étais passé avec ton père à la maison ; c'est très gentil ! || Est-ce que madame (=votre femme) est là en ce moment ?*

MAFFÉ, MAFÉ (du wolof [ma:fe]) n. m. *Fréq.* Plat composé de riz et de viande ou de poisson cuit dans une sauce au beurre de cacahuète. *Le tiéboudiène [...] constitue le plat traditionnel du repas de midi, le plus répandu avec le maffé, ou sauce à l'arachide.* (Belvaude, 1989, 64). *On chante beaucoup la cuisine bambara en particulier son « mafé » très pimenté.* (Ba, 1993, 44). *Le mafé [...], le tieb [...] et le yassa [...] ont tous été importés du Sénégal par les Wolof et la tradition s'est ancrée dans le pays.* (Ancellin-Saleck et Al Galabi, s. d., 49). *Le maffé est surtout apprécié dans les familles négro-africaines.*

MAGHREB, MAGRIB, MOGHREB (de l'arabe [mayrəb] « occident ») n. m. *Fréq., écrit surtout.* Quatrième prière des Musulmans qui a lieu à la nuit tombante. *C'est le « temps » du Maghreb, la quatrième prière que l'on doit prononcer entre le coucher du soleil et la tombée de la nuit.* (Puigauudeau, 1937, 182). *Prier le « moghreb » ou « l'acha » le front dans la terre. Pourquoi pas ?* (Féral, 1983, 308). *On ne distinguait plus un fil noir d'un fil blanc ; c'était l'heure de la prière du « moghreb ».* (Beslay, 1984, 308). *Plus encore que dans les maisons, la prière du maghreb – du coucher du soleil –, lorsqu'elle est dite dehors, dans la*

nature, provoquera toujours en moi une émotion extrême. (Caratini, 1993, 134). Cela est arrivé jeudi 15 février un peu après le Magrib. (Al Moustaqbal, 26.2.96).

MAHADRA (du hassaniyya [maħeðra]) n. f. *Fréq. 1. École coranique. Seule différence par rapport à nos mahadras, la tablette en bois a fait place au livre d'initiation. (Le Temps, 11.8.91). Le marabout apolitique qui se consacrait à l'exercice de ses dons et se répandait en actions humanitaires (équipements de mahadras surtout) a depuis notre rencontre, changé un peu. (Mauritanie Demain, 25.3.92). Particulièrement souple et adapté à la vie mauritanienne, cet enseignement traditionnel est dispensé dans les mahadras ou écoles coraniques dans lesquelles on peut s'inscrire à tout âge. (Gauthier, 1992, 9) La mahadra de Abdallahi Oul El Hassen se situait comme d'habitude à l'entrée sud-est du campement. (Ould Ahmedou, 1994, 24). Il y avait ouvert une menuiserie et une mahadra pour enfants. (La Vérité, 2.4.97).*

2. Établissement d'enseignement supérieur musulman. L'enseignement traditionnel dispensé dans les mahadras mérite à plus d'un titre, qu'on s'en occupe sérieusement [...] C'est dans cet enseignement par ailleurs que nos magistrats et enseignants actuels ont reçu leur formation de base (Rapport de la réforme, 1973). La mahadra est une véritable université où l'homme mauritanien reçoit une formation complète; ainsi ces institutions universitaires ont eu un rayonnement intellectuel sans précédent. (Chartrand, 1977, 57). C'est le cas par exemple, [...] de la création des multiples mahadras, ces universités du désert qui constituent les plus nobles pans de la civilisation chinguittienne. (Chaab, 13.10.1990). En ce qui concerne l'éducation, la wilaya est connue pour ses mahadras. (Mauritanie Nouvelles, 17.3.96).

COM. Les mahadras étaient jusqu'à une époque récente itinérantes : l'enseignement avait lieu sous la tente, dans des campements qui se déplaçaient au gré des pâturages. C'est la raison pour laquelle elles sont aussi appelées *universités du désert*.

MAÎTRISARD n. m. *Fréq., oral surtout. Personne titulaire du diplôme de maîtrise. Combien de maîtrisards sortiront cette année de l'université? || Nous formons chaque année quelques dizaines de maîtrisards. || Nous n'avons pas encore connu l'ampleur du chômage des maîtrisards, phénomène que connaît un pays voisin, le Sénégal qui a deux universités.*

MAJOR n. m. *Fréq., oral surtout. Dans un hôpital ou un dispensaire, infirmier d'Etat ou technicien supérieur qui, en plus des consultations et soins médicaux, assure des tâches administratives. Le major demande qu'on m'apporte du lait. (Caratini, 1993, 34). Nous trouverons bien une chambre individuelle pour ce malade: je connais le major. || Apporte, s'il te plaît, ce colis à mon frère: c'est le major de la polyclinique.*

MALÉKITE (de l'arabe) adj. *Disp. Relatif au malékisme, rite islamique sunnite. Celui-ci ne permet que de prier et de se soumettre aux lois que tout musulman malékite doit observer. (Pelletier, 1986, 77). L'Islam mauritanien est sunnite et ses rites appartiennent à l'école de jurisprudence malékite. (Klotchkoff, 1990, 41). Sunnite de rite malékite depuis l'origine, l'islam des Berbères et des Arabes, qui ensemble constitueront le peuple maure, mais aussi celui des « pays noirs » du Sud, est une religion de dynamisme et de spiritualité. (Soudan, 1992, 11).*

MALLEMIN (du hassaniyya [m'almin]) plur. de **maâlem** *Tout cela ne prouve évidemment rien quant à la « judaïsme » des mallemin que rien mis à part leur profession et leur plus haut degré de fermeture endogamique ne distingue des autres bidan. (Ould Cheikh, 1985, 404).*

MANCHE (COURTE -, LONGUE -) n. f. *Fréq., oral surtout. Chemise à manches courtes, à manches longues. C'est une courte manche qu'il me faut en cette période de canicule! || Comme tu es un peu fluet, porte plutôt une longue manche! || Une courte manche coûte moins cher, de toute façon, qu'une longue manche!*

MANIÈRES (DE TOUTES LES -) loc. adv. *Frég., oral surtout.* De toute manière. *La profession infirmière, de toutes les manières, elle est très importante dans nos pays.* || *De toutes les manières, si je passe par Aix, je vais régler son problème.* V. **de toutes les façons.**

MAOULOUD V. mouloud.

MAQUEREAU n. m. *Assez fréq., péj.* Flagorneur, flatteur. *Toi-là, tu fais le maquereau pour le ministre!* || *C'est en faisant le maquereau que certains obtiennent des postes de responsabilité.* || *Regarde! Ahmed n'attend même pas que je parte pour faire déjà le maquereau à mon remplaçant!* V. **fumiste.**

MARABOUT n. m. *Frég. 1.* Dans la société mauritanienne, membre de la catégorie noble des lettrés. *Un marabout n'a pas le droit de s'abaisser devant un esclave.* (Pelletier, 1986, 188). *Les marabouts viennent largement en tête.* (Marchesin, 1989, 345). *Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, fils de marabout et qui a fait le métier des armes est un homme fort peu incompris (Mauritanie Demain, 25.3.92).* V. **zawi.**

2. Chez les Musulmans, homme religieux érudit très respecté, à la fois enseignant, juge, exorciste, devin, etc. *Le dernier geste du marabout fut d'attacher au cou de Dija une amulette.* (Le Temps, 29.12.91). *Il y a quelques mois, nous rencontrions ce marabout philanthrope et nationaliste.* (Mauritanie Demain, 25.3.92). *Le vieux marabout, qui passait ses nuits à monter le coup, n'avait guère perdu de temps.* (Ould Ahmedou, 1994, 153). *Un marabout casamançais [...] doublé de deux apprentis-talibés [...] s'acharnait à déterrer les morts pour les besoins d'une séance de sorcellerie.* (Le Calame, 12.2.96). *Encore une guérisseur [...] La cité serait prise d'assaut par des fanatiques qui, à pied, à dos d'âne ou en voiture se sont déplacés pour recevoir « la bénédiction du marabout »* (La Tribune, 12.4.97). *À l'école coranique, certains marabouts pratiquent le châtiment corporel.* V. **cheikh.**

MARABOUTAGE n. m. *Disp., écrit.* Pratiques et science du marabout (sens 2). *Jadis symbole de sainteté, le maraboutage (voyance, prédiction, guérison, sorcellerie...) dans les grandes villes surtout ne devient pas plus qu'un refuge.* (Maghreb-Hebdo, 9.4.96).

MARABOUTIQUE adj. *Frég.* Relatif aux marabouts. *El Hadj Oumar Tall (grande figure maraboutique et guerrier pour la cause de l'Islam).* (Maghreb-Hebdo, 2.3.96).

MARÂTRE n. f. *Frég., oral surtout.* Femme du père, par rapport aux enfants qui ne sont pas nés d'elle; belle-mère. *Comme il ne s'entendait pas vraiment avec sa marâtre, il habitait chez nous.* || *Il faut dire que vous aviez eu de la chance, ton frère et toi, d'avoir eu Fatimetou pour marâtre!*

MARIER (UNE FEMME) v. tr. dir. *Frég.* Épouser une femme, prendre pour épouse. *Comme tous les jeunes de son âge il a eu plusieurs flirts avec des filles et un seul vrai Grand Amour avec une fille qu'il aurait mariée n'auraient été certaines contraintes qu'il appelle « conjoncturelles et politiques ».* (Mauritanie Demain, 18.12.91). *La fille qui s'appelle M'Barka Elina prit la fuite, entraînée par un autre esclave qui l'avait mariée.* (Al Bayane, 22.4.92). *Ce qui provoqua la fureur de notre militaire qui porta plainte auprès du cadi d'Akjoujt contre sa femme pour l'infraction polyandrie (le fait qu'une femme soit mariée par deux ou plusieurs hommes...).* (Le Temps, 21.6.92). V. **divorcer.**

MARRANT adj. *Frég., oral surtout.* Ennuyeux, fâcheux. *Entre temps nous avons réclamé la liberté d'expression et on nous a arraché celle de circuler. Et le plus marrant est que tout se passe dans l'indifférence mauritanienne qui nous est propre, encore une originalité.* (Le Temps, 2.2.92). *Je ne peux pas bouger: mon ami m'a emprunté ma voiture, c'est marrant!* || *On m'a volé mon boubou et ce qui est marrant, l'argent en plus!*

MATHIOUBÉ (du poular [matjuβe]) n. m. plur. *Frég.* Dans la société poular, membre de la catégorie sociale correspondant aux serfs. *En bas de l'échelle sociale, dans la troisième*

catégorie, sont les affranchis et les esclaves, ou matioubé. (Belvaude, 1989, 59). Pour ce qui est des autres composantes de notre nation, il est utile de rappeler que les « Torodo », les « Mathioubé » [...] sont indiscernables sur le plan social. (Le Calame, 12.7.93).

MATRICE n. f. *Disp., oral, vulg.* Sexe de la femme. Il l'a insulté en parlant de la matrice de sa mère.

MAURE, ESQUE (emprunt indirect au latin *maurus* « habitant de la Mauritanie ») 1. n. et adj. *Fréq.* Habitant de la Mauritanie dont la langue maternelle est le hassaniyya. Ce qui est sûr, c'est qu'un Maure [...] ne peut se reconnaître nulle part ailleurs. (Mauritanie Demain, 13.11.91). Les Maures ont dans leur malice, un flegme qui met les Blancs à la torture. (Mauritanie Nouvelles, 12.1.92). Ce n'est pas à la couleur de sa peau qu'on peut reconnaître un Maure, tant ont été nombreuses au fil des temps les unions entre maîtres et esclaves. (Daure-Serfaty, 1993, 87). Il n'y a rien de plus harmonieusement beau qu'une main de mauresque, affinée par des siècles d'oisiveté. (Féral, 1983, 327). La sama'a (maison à étages) est habitée par une vieille femme mauresque et ses deux filles, qui occupent essentiellement l'étage. (Al Akhbar, 15.4.96). V. **abd, abide, arabo-berbère, beidane, hartani, haratine, maure blanc, maure noir.**

2. n. m. *Fréq.* Langue des Maures proche de l'arabe littéral. Quand je revins, Elisabeth parlait le maure. (Féral, 1983, 164). Le docteur Ba parle le maure mieux que les Maures. || Mon épouse est Bambara mais elle parle le maure mieux que moi parce qu'elle est née à Kiffa. V. **hassaniyya.**

MAURE BLANC n. m. *Fréq.* Habitant de la Mauritanie d'origine arabo-berbère dont la langue maternelle est le hassaniyya. D'ailleurs lui n'a jamais quitté Dakar et sa région depuis 1987, bien qu'il soit maure (blanc) et mauritanien de nationalité. (Mauritanie Nouvelles, 4.6.92). Il s'agit dit-elle de trois hommes masqués (un brun, et deux maures blancs). Ils doivent avoir entre 27 et 32 ans. Ils sont habillés à l'européenne et parlent bien hassaniyya. (Mauritanie Nouvelles, 26.7.92). Un nom commun s'applique aux esclaves et anciens esclaves, celui de « Sudân » [...] qui les distingue à la fois des « maures blancs » et des communautés noires extérieures à l'identité culturelle maure. (Al Bayane, 12.8.92). À la fin du morceau, très dansant, revient l'expression « Am na Tony naar bu nuul, am na Tony naar bu weex » (il y a Tony blanc, il y a Tony noir), signifiant qu'il existe des maures blancs et des maures noirs. (Le Calame, 27.2.96). V. **arabo-berbère, beidane, maure.**

MAURE NOIR n. m. *Fréq.* Habitant de la Mauritanie d'origine négro-africaine et dont la langue maternelle est le hassaniyya. Mais d'ores et déjà, on peut placer en haut de la longue liste des victimes les haratines (maures noirs) qui [...] sont largement exploités. (Nouveaux Horizons, 11/91). Pour les haratine, que l'on appelle aussi par simplification les maures noirs, cette évolution a été moins simple. (L'Action, 21.7.92). Au matin du mercredi 9, des bandes de Maures noirs, c'est-à-dire d'esclaves et de haratine, insoucieux de leur couleur ou de leur condition, interviennent en défense de la culture hassaniyya que leur ont imposée leurs maîtres et se livrent dans les quartiers populaires de Nouakchott à des agressions systématiques contre les Négro-Africains. (Daure-Serfaty, 1993, 130). V. **abd, hartani.**

COM. Les Maures noirs sont au bas de la hiérarchie sociale maure.

MAURITANISATION n. f. *Fréq.* Fait de rendre mauritanien. En 1986, le contrat de Sassine est rompu avec la Mauritanie. On parle de la mauritanisation des postes. Il était professeur de maths au lycée technique. (Le Calame, 19.7.93). La mauritanisation des effectifs : elle doit être la priorité mais le manque d'une politique de suivi empêche d'atteindre cet objectif. (Al Bayane, 28.10.92). Le problème de la mauritanisation des équipages sur la flotte nationale se pose avec de plus en plus d'acuité. (Le Calame, 20.10.93). Il y a quelques années, Mohamed Saleck Ould Heyine prenait en main une SNIM-sem qui traversait de sérieuses difficultés : une mauritanisation du personnel qui battait de l'aile, des infrastructures qui

vieillissaient, une mévente du fer qui persistait. (Le Calame, 27.2.96). Mauritanisation du secteur des pêches. La formation privilégiée pour répondre aux besoins du marché. (Horizons, 7.4.97).

MAURITANISER v. tr. *Fréq. 1.* Attribuer à un Mauritanien un emploi précédemment occupé par un étranger. *C'est uniquement lorsque tous les cycles de l'enseignement seront mauritanisés que l'on pourra parler d'une politique linguistique au service des masses mauritaniennes. (Chartrand, 1977, 86). Or depuis 1975, les options démagogiques proclamées par les pouvoirs qui se sont succédé tendent à ARABISER la Justice et non à la MAURITANISER. (Le Calame, 7.3.94). Disposons-nous de suffisamment de techniciens pour mauritaniser? (Le Calame, 22.8.94). Le secteur de la pêche industrielle est mauritanisé à plus de 96 %. (Horizons, 7.4.97). Au lendemain de la nationalisation de la MIFERMA en 1974, beaucoup de postes de cadres ont été mauritanisés par les nouveaux dirigeants de la société. || Mauritaniser certains postes occupés par les Sénégalais après les événements d'avril 1989 n'a pas été chose aisée.*

2. Conférer un caractère entièrement mauritanien. *Le baccalauréat a été mauritanisé en 1974.*

MAURITANITÉ n. f. *Disp., écrit surtout.* Caractère mauritanien. *Pourtant en acceptant leur retour, le gouvernement reconnaît leur « mauritanité ». (Al Bayane, 7.10.92). Pendant ces mois troublés, préfets et commandants locaux s'en donnèrent à cœur joie : gare à ceux qui ne pouvaient pas prouver de façon immédiate et absolue leur « mauritanité » authentique. (Soudan, 1992, 104). Ces dernières (les autorités de Nouakchott) avaient nié dans un premier temps la « mauritanité » des réfugiés avant d'accepter aujourd'hui cette réalité. (Le Calame, 13.4.96).*

MCHAQAB V. *amchaghab.*

MÈCHE n. f. *Fréq., oral.* Cigarette. *Achète-moi à la boutique trois mèches de Marlboro ! || Donne-moi une mèche ! || Il semble que fumer moins de dix mèches par jour ne soit pas dangereux pour la santé.*

MÉCHOUI (du hassaniyya [məʃwi]) n. m. *Fréq.* Viande de mouton généralement, grillée ou cuite dans le sable sous la braise. *Le mari ayant allumé un petit feu sous la bouilloire du thé et un brasier pour le méchoui vint rejoindre sa femme. (Puigadeau, 1937, 158). Le méchoui est cuit et mangé par la famille réunie et les amis. (Clapier-Valladon, 1963, 313). Ah ! que ne suis-je étendu sous la tente / mangeant du méchoui et buvant du thé à la menthe. (Ould Ahmed Taleb, in Panorama, 1977, 20). Mais ce méchoui n'a rien à voir avec le méchoui de type marocain ou algérien adopté par les citadins. (Beslay, 1984, 26). À sa descente de la voiture, le voyageur de passage ou en transit est envahi par les vendeurs du méchoui, du pain et d'articles artisanaux de fabrication locale. (Mauritanie Nouvelles, 12.11.92). Ahmed Ould Dadi, d'un autre côté, dirigeait l'opération qui consistait à mettre au point le méchoui. (Ould Ahmedou, 1994, 10).*

MÉDERSA (de l'arabe [medʁase], littéralement « école ») n. f. *Disp., écrit.* À l'époque coloniale, école primaire où l'enseignement était dispensé en français et en arabe. *Et le lendemain notre voyage fit le thème du « devoir de style » à la médersa, unique école française de la Mauritanie. (Puigadeau, 1936 / 1992, 92). Il avait mis spontanément son enfant à la Médersa de Kiffa, fait suffisamment rare pour être noté. (Féral, 1983, 324). Dans une seconde remarque, vous contestez que M. Ould Ragel ait été directeur de la médersa de Boutilimit entre 1923 et 1929. (L'Éveil-Hebdo, 28.12.92). Souvent, les vénérables chefs désignent donc, à la place de leurs propres enfants, ceux des familles maraboutiques modestes afin qu'ils aillent user leurs boubous sur les bancs des médersas. (Soudan, 1992, 27).*

MEDH, MEDIH (de l'arabe [medh]) n. m. *Disp., écrit.* Chant religieux à la gloire du Prophète Mohammed. *Du point de vue du contenu, elle touche, comme toute la poésie*

hassaniyya, à des thèmes variés : la vie nomade, le medh (poésie sacrée), la joute. (Chaab, 1.4.91). Chaque jeudi soir, les prisonniers implorent le pardon à travers ces medhs. (Le Calame, 19.6.93). Le Medih est aux haratines ce que les Gospels sont aux Noirs d'Amérique. (Al Bayane, 10.3.93). V. **beyti**.

MÉDINA (de l'arabe [medīne]) n. f. *Frég.* Quartier populaire. Le centre-ville et les « Médinas » étaient surpeuplées. (L'Éveil-Hebdo, 28.12.93). M... emploie aussi un jeune garçon qui va vendre les glaces « en ville » dans une glacière portative, et une fillette qui propose les beignets dans un plateau qu'elle promène sur sa tête au marché et dans les rues commerçantes de la « médina ». (Belvaude, 1989, 145). La petite maison qu'elle avait louée dans la Médina était restée un lieu commun pour « prendre le thé ». (Ould Ahmedou, 1994, 118). Le statut particulier de Tevragh-Zeina, ce phare culturel, point de rencontre de l'élite intellectuelle, des hautes administrations publiques et privées, et des populations laborieuses des « Médina », ce statut particulier, dis-je, confère à cette investiture une dimension qui m'honore et me séduit. (Mauritanie Demain, 9.4.96). Ce professeur compare la chambre qu'il a louée à la médina G à une véritable porcherie.

MÉHARA V. **méhari**.

MÉHARI (de l'arabe) n. m. *Disp., écrit, lettrés.* Dromadaire dressé pour les courses rapides. Je sautai en selle et, retenant mon méhari impatient, je criai encore une fois ma gratitude à l'émir et à sa famille qui me recommandaient à Dieu. (Puigauudeau, 1936/1992, 144). En avant sur de grands méharis, le chef et ses fils aînés montrent la route qu'ils ont choisie, guettent le danger toujours possible et cherchent le lieu propice au repos. (Puigauudeau, 1949/1993, 181). Les épouses, les sœurs apportaient auprès des méhara agenouillées les selles, les outres, les cartouchières et les armes. (Brosset, 1946, 88). De magnifiques méharis blancs nous toisent d'un regard hautain, un regard méprisant, d'un bleu transparent, ourlé de longs cils noirs. (Caratini, 1993, 321). Il montait un joli méhari blanc avec lequel il s'entendait bien. (Ould Ahmedou, 1994, 149). V. **chameau**, **méhara**.

MÉHARISTE (de l'arabe) n. m. et adj. *Disp., écrit, lettrés.* Chamelier qui monte un méhari. Ce capitaine Bonnafous, officier méhariste des pelotons d'Atar, je ne le connais pas. (Saint-Exupéry, 1939, 91). À ces coups de « debbous » s'ajoutent les coups de talon du méhariste. (Beslay, 1984, 58). Des méharistes se profilent à l'horizon. D'un geste de la main, ma compagne protège ses yeux de la lumière éblouissante pour mieux les observer. (Caratini, 1993, 320). Certains méharistes, sûrs qu'ils étaient de la rapidité de leur monture, pressaient le pas et entretenaient une poursuite qu'ils voulaient comme une sanction infligée à l'agressivité de l'étalon. (Ould Ahmedou, 1994, 158). Elle a aussi acheté les chameaux (la logistique) des unités méharistes. (Mauritanie Nouvelles, 17.3.96). V. **bjaoui**, **chamelier 1**.

MELEHFA, MELHAFa, MELAHFA, MALAHFA, MELEHVA (du hassaniyya [meləħfe]) n. f. *Frég.* Vêtement des femmes maures constitué par une longue pièce de tissu très léger qui s'enroule autour du corps et dont elles rabattent un pan sur la tête. Tout est bruissement, transparence et couleur comme ces melhafas dont les femmes se drapent pour cacher leurs corps et leurs chevelures. (Mauritanie Nouvelles, 26.1.92). Son frère corps était recouvert d'une « melahfa » dont seule sa tête émergeait. (Al Bayane, 24.6.92). Chez les jeunes filles, même si la malahfa ne s'est pas encore totalement éclipsée, la tenue à l'euro-péenne devient une donnée incontournable. (Mauritanie Demain, 20.10.92). Accueil chaleureux. Salon d'honneur. Une jeune fille en melehfa sert un thé marocain. Départ pour une visite guidée de la ville. (Le Calame, 12.7.93). Les melehvas peintes à l'indigo marié à la guinée dégageaient des parfums d'encens et de « tidikt » qui piquaient à des distances lointaines. (Ould Ahmedou, 1994, 6). Pour combler cette carence elle s'est attelée à condenser le maximum d'informations sur la filière esthétique et le cas des femmes entrepreneurs à travers la melahfa, les perles et le henné. (Le Calame, 12.2.96). V. **voile**.

MERCO [mərko] (abréviation de *Mercedes*) n. f. *Disp., fam.* Véhicule automobile (conduite intérieure) de marque *Mercedes*. *Treize ans de merco climatisée, de villa somptueuse et même parfois de costard griffé interdisent à nos commandants et colonels de se recycler dans la vie de caserne. (Mauritanie Demain, 12.2.92).* – *Où est-ce que tu as acheté cette merco ? – En Allemagne.*

MICHE n. f. *Fréq.* Baguette (de pain). *Le matin de très bonne heure, après un thé rapide accompagné d'une miche de pain et d'un morceau de beurre et de confiture, Sidi et sa sœur devaient prendre congé d'Ely dont la peine et l'amertume se lisaient dans les yeux que remplissait une larme qui coulait à grand flot. (Ben Amar, 1984, 128).* *Dans ces quartiers populaires, le pot de Gloria affiche 40 UM, la miche de pain 20 UM, etc. (Mauritanie Nouvelles, 21.10.92).* *Les élèves du secondaire sont sortis des classes pour protester contre la décision des boulangers d'augmenter le prix du pain (de 15 à 20 ouguiyas, la miche). (L'Unité, 20.12.92).* *Les grossistes ayant fait passer le prix du sac de farine de 1 600 UM à plus de 2 000 UM, les boulangers ont estimé que c'était trop cher, et décidèrent de supprimer la miche de pain à 10 UM qui du coup n'était plus rentable pour eux. (L'Unité, 28.3.93).*

MICHELIN (du nom de la marque de pneus) n. m. *Fréq., oral surtout.* Réparateur de roues (quelle qu'en soit la marque) qui lave également les voitures. *Ses pas l'amènent vers l'atelier de Boubacar, le « Michelin » du quartier. (Lefort et Bader, 1990, 91).* *Je préfère laver ma voiture chez le Michelin du coin, il est moins cher qu'une station-service ! || Tu n'as pas vu de Michelin par là ?*

MIL n. m. *Fréq.* Terme générique désignant plusieurs graminées cultivées qui constituent la base de l'alimentation de certains Mauritaniens. *À l'impossible nul n'est tenu et je m'accoutumais aux bouillies de mil, au deben, au lait vespéral remplaçant la nourriture solide et surtout au thé dont j'allais devenir pendant des années un redoutable intoxiqué. (Féral, 1983, 36).* *On prend une calebasse à col long et étroit, on la remplit de mil et on la fixe au sol. (Mauritanie Demain, 20.11.91).*

MISSIONNAIRE n. m. *Fréq.* Personne qui effectue une mission pour le compte de son employeur. *Les intéressés, eux, comptent envoyer un missionnaire à Nouakchott le mardi prochain. (L'Éveil-Hebdo, 19.10.92).* *Les missionnaires de la multinationale tenteront de désamorcer la crise qui couve entre le personnel mauritanien et la Compagnie. (Mauritanie Nouvelles, 20.6.94).* *Les missionnaires perçoivent généralement des frais de mission. || Tu as déjà rencontré le missionnaire du développement rural ?*

MNIHA, MÉNIHA (du hassaniyya [mniha]) n. f. *Disp., écrit.* Prêt d'animaux consenti sans intérêt par une personne aisée ou riche à une autre dans le besoin. *Une habile politique de « méniha » avait consolidé et l'influence et la richesse de la famille dirigeante dont Cheïkh Ould Ghauss était l'héritier. (Féral, 1983, 256).* *La « mniha » est un acte de charité. (Caratini, 1993, 104).*

MOGHREB V. *maghreb.*

MÔME n. f. *Disp., fam., oral.* Petite amie, fiancée. *Tu comptes l'épouser quand, ta môme ? || Tous les soirs, il lui fallait fureter un peu avant de se rendre chez sa môme. || Dis donc, tu ferais mieux d'avoir une môme : comme ça tu te sentiras moins seul !*

MONTER v. tr. *Fréq.* Prendre son poste de travail, aller au travail. *Il y a les présidents qui montent à 10 heures. (Al Bayane, 8.1.92).* *Elle monte [...] à 8 heures, charge l'un de ses élèves de surveiller la classe, envoie deux autres au marché et retourne chez elle. (Al Bayane, 8.4.92).* *Je monte chaque jour au boulot. Je fais le travail qu'on m'a confié. Point. (Le Temps, 21.6.92).* *Ce doit être des bureaucrates qui montent à 10h et descendent à midi pour toucher (et détourner) beaucoup d'argent chaque mois. (Al Akhbar, 8.4.96).* *Pendant le Ramadan, les travailleurs montent à 9 heures et descendent à 15 heures. V. descendre.*

MOSQUÉE n. f. *Fréq.* Lieu consacré et délimité, réservé à la prière des Musulmans, que s'élève ou non un bâtiment à cet emplacement. *Au milieu du village Ahmed Telmud me montre un cercle balisé par de larges couvercles découpés dans des fûts de gas-oil : la mosquée.* (Pelletier, 1986, 30). *Pour mosquée, de simples cercles de pierres orientées au soleil levant.* (Trotignon, 1991, 47).

MOUALLIM (de l'arabe [mu'allim]) n. m. *Fréq.* Instituteur professant en arabe. *À voir ce mouallim de son état, l'on ne peut qu'être étonné de voir des dizaines de commerçants se laisser convaincre par sa signature et lui céder leurs dizaines de millions au nom d'un obscur et bidon Fonds national d'alphabétisation.* (Mauritanie Nouvelles, 12.9.93). *On ne s'est guère occupé à rechercher jusqu'aux profondeurs d'où venait le manque de « considération » du corps enseignant (on s'est surtout entouré et préoccupé des « mouallim »).* (Mauritanie Nouvelles, 26.9.93). *Donner cette classe de sixième année qui prépare le concours d'entrée au second degré à un mouallim !*

MOUÇAFRINE V. *moussafrine.*

MOUÇAID (de l'arabe [musā'id]) n. m. *Fréq.* Enseignant d'arabe exerçant dans le premier degré et dont le grade est inférieur à celui d'instituteur-adjoint. *Mahi Ould Hamid, nommé Mouçaïd alors qu'il était préfet, paie sa gestion de l'affaire Feirenni dans le département de Diguenni.* (Al Bayane, 25.8.93). *Vu le nombre insuffisant d'enseignants cette année, le Ministère de l'Éducation Nationale a procédé au recrutement de nombreux mouçaïds.* || *Mohamed n'est pas très instruit : il est juste bon à être mouçaïd.*

MOUD, MOUDD (du hassaniyya [mudd] « mesure pour les substances sèches, boisseau ») n. m. *Disp., écrit surtout.* Unité de mesure traditionnelle équivalant à 4 kg. *Les Maures, sachant combien il faut de temps pour marchander un moudd de sel et dire adieu à quelques petites cousines, se sont assis sur place, en groupes patients.* (Puigauveau, 1936 / 1992, 168). *L'achat se fait auprès d'intermédiaires des producteurs par 50 ou 100 kg au prix de 500 francs le kilo. Parfois il (le henné) est vendu par moud.* (Le Calame, 4.10.93).

MOUGHATAA, MOUQATAA (de l'arabe [muqāṭa'a]) n. f. *Fréq.* Division administrative du territoire placée sous l'autorité d'un hakem ; département, préfecture. *Par ses ressources pastorales et forestières considérables, la Moughataa de Kankossa se trouve au centre du programme national pour la protection de la nature.* (Chaab, 21.10.90). *Mais le plus inquiétant de tout cela, c'est le rôle de second consacré aux wolofs dans la Moughataa de Rosso.* (Le Temps, 5.4.92). *Qu'y a-t-il à Arafat qui puisse justifier un tel déploiement des forces de répression ? Cette Moughataa est-elle devenue un fief de l'opposition ? (L'Éveil-Hebdo, 19.10.92). Entamant sa tournée des sections du parti dans les différentes moughataas de Nouakchott, Ould Boubacar s'est ainsi rendu mardi 6 février à Teyarett et devait se rendre dimanche 11 à Arafat.* (Al Akhbar, 12.2.96). *Une épidémie de paludisme frappe depuis quelques semaines la Mouqataa de Maghama.* (Le Calame, 6.3.96). *Le maire de la commune et sénateur de la wilaya souhaite que sa commune passe du statut d'arrondissement à celui de moughataa.* (Le Calame, 8.4.97). *Les postes de S.G. de la mouqataa sont revenus à la tendance du renouveau.* (La Tribune, 12.4.97).

MOULANA, MOULANAH (du hassaniyya [mulāne], littéralement « notre Maître ») n. m. *Disp., écrit.* Dieu, Notre Seigneur. *Parfois, le berger s'accrochait à son bien, prenant Moulanah à témoin que cette bête appartenait à la réquisition, ou bien était déjà louée pour un convoi de sel, ou encore lui était confiée par un chef redoutable, et que cette histoire le mènerait en prison.* (Puigauveau, 1936 / 1992, 145). *Il (Cheikh Hamahoullah) ne parlait jamais de lui-même sauf pour dire qu'il est un humble serviteur de Dieu (Abd Moulana, Meskine Moulana).* (Traoré, 1973, 28).

MOULOUD, MAOULOUD (de l'arabe [almewlūd], littéralement « naissance ») n. m. *Disp.* Fête musulmane correspondant à l'anniversaire de la naissance du prophète

Mohammed. *Le Calame présente ses félicitations et ses meilleurs vœux à ses lecteurs et lectrices ainsi qu'à tous les analphabètes du pays à l'occasion de la fête du maouloud.* (*Le Calame*, 30.8.93). *Dans certaines régions du pays le mouloud est fêté le jour du baptême du Prophète.* V. **Aïd El Moloud.**

MOUSSAFRINE, MOUÇAFRINE (de l'arabe [mussefferîn], littéralement « expulsés »). n. m. plur. *Fréq.* Mauritaniens expulsés du Sénégal lors des événements du printemps 1989. *Cette aide, ces mouçafrine en ont entendu parler.* (*Al Bayane*, 17.3.93). *Un budget de quatre millions d'ouguiyas aurait été dégagé par le ministère de l'intérieur pour le déplacement des Moussafrines situés au sud-est de la mosquée marocaine.* (*L'Éveil-Hebdo*, 9.8.93). *Environ 46 personnes jugées par l'administration comme ne faisant pas partie des « mouçafrine » n'ont pas bénéficié de terrains.* (*Le Calame*, 23.8.93).

MOUTON V. **fête du mouton.**

MUEZZIN (de l'arabe [mu'eḏḏîn] « qui appelle à la prière ») n. m. *Fréq.* Chez les Musulmans, homme qui appelle à la prière. *Les écoles ont rouvert leurs portes et l'appel des muezzins retentit de nouveau des minarets de nos mosquées.* (Tène, 1975, 56). *Ô muezzin, Ô muezzin. Lève-toi le moment de la prière est venu.* (Diagana, 1990, 195). *Cette année-là le sultan nous avait prêté son muezzin personnel.* (*Al Bayane*, 24.2.93).

N

NAAR V. *nar*.

NAÇRANI V. *nasrani*.

NAOULIGOU (du *poular* [nawligu]) n. m. *Disp., écrit*. Polygamie. Elle (la concession) comprend souvent un nombre impressionnant de personnes, d'autant plus que, contrairement à ce qui se passe chez les Maures, la polygamie (naouligou en *poular*) est largement répandue chez les populations négro-africaines et le taux de natalité bien plus élevé. (Belvaude, 1989, 62). Plutôt que d'entrer dans un naouligou, dit un proverbe toucouleur, mieux vaut avaler une braise, et même le foyer tout entier. (Daure-Serfaty, 1993, 105).

NAR, NAAR (du wolof [na:r]) n. m. *Disp., péj. parfois*. Nom donné aux Maures par les Sénégalais. Dakar retrouve les Naars. (Mauritanie Nouvelles, 4.6.92). En effet, je viens de rentrer d'un voyage du Sénégal où j'ai fait deux semaines; et je peux vous affirmer que les Maures (les naars) y sont bien traités. (Al Bayane, 17.8.93). Dans les moindres villages de leurs pays d'accueil, l'échoppe des « naar » est ouverte, à toute heure, éclairée tard dans la nuit d'une chandelle. (Daure-Serfaty, 1993, 28).

NASRANI, NAÇRANI, NOUSRANI (du hassaniyya [naşrānīl]) n. m. et adj. *Fréq., écrit surtout*. Chrétien, et par extension Européen, Français. Sauf ingratitude ou égarement, pour l'autochtone, à tous égards le bilan « nasrani » est indiscutablement positif. (Ba, 1966, 39). Mais alors que valait-il mieux ? un nousrani parjure avec le sourire ou un autre. (Féral, 1983, 279). Ils me prenaient pour un nasrani ? Eh bien, tant pis, ou plutôt tant mieux, car pour un Musulman, le non-croyant est l'égal d'un chien, l'animal impur par excellence. (Pelletier, 1986, 167). Et moi le premier qu'ils appelaient le naçrani et jamais Jouchi. (Le Borgne, 1990, 279). Puis ce fut le désert avec son guide; dans la tassoufra, des dattes, des arachides, du riz, des tembeskits, beaucoup de thé et, comme tout bon nasrani... des boîtes de conserve. (Mauritanie Nouvelles, 26.1.91). L'homme, tout en sueur, à bout de force, s'écroula en gesticulant à cinq mètres de l'assistance : ils arrivent, s'efforce-t-il à dire, les Nçara et leurs alliés. (Le Temps, 21.6.92). Elles me devisagent des pieds à la tête avec des exclamations dont l'intonation semble signifier : – Ah, Ah ! La voilà donc cette Nasraniya ! (Caratini, 1993, 87). V. **blanc, blanc-bec, toubab**.

NASSÉRIEN (du nom de personne Nasser + suffixe *-ien*) n. et adj. *Fréq.* Partisan d'un mouvement nationaliste arabe adepte de l'idéologie du Président Gamal Abdel Nasser. Des Maures baasistes et des nassériens [...] auraient agi ainsi pour réduire la composante noire de la Mauritanie, en trop forte progression démographique à leurs yeux. (Daure-Serfaty, 1993, 203). Toujounine : Second fief de la mouvance nassérienne après celui d'Arafat. Là aussi, les nassériens, sous la houlette de [...] (La Presse, 2.4.97). Ici, ce sont les Nassériens qui ont tissé une toile autour des principales artères du pouvoir. (La Tribune, 12.4.97). V. **nassériste**.

NASSÉRISTE (du nom de personne Nasser + suffixe *-iste*) n. et adj. *Fréq.* Partisan d'un mouvement nationaliste arabe adepte de l'idéologie du Président Gamal Abdel Nasser. Laquelle démontre que l'alliance dans le pouvoir actuel entre le parti BAAS et les nasséristes issus du PKM était en gestation dès cette époque. (Mauritanie Nouvelles, 18.8.92). Il semble

que les tendances de Robert et Boydiel se sont ligüées pour barrer les routes aux nasséristes. (L'Éveil-Hebdo, 16.8.93). Même si des Nasséristes et des Baathistes sont nommés au Conseil National du PRDS, ils ne sont là-bas que parce qu'ils représentent des tribus. (Le Calame, 8.11.93). Les six autres délégués au congrès national sont apparentés nasséristes. (La Presse, 2.4.97). V. **nassérien**.

NAVETANES (du wolof [navetan]) n. m. plur. *Disp.* Championnat de football organisé pendant l'hivernage. *Pourtant avec un terrain boueux et glissant et surtout qu'il s'agisse de la finale ; le championnat prendra son véritable sens de « navetanes ».* (Mauritanie Demain, 22.9.92). *Pour en revenir à votre « papier de chou », nous vous affirmons qu'il n'y a jamais eu de problème ethnique au sein de la JCSN, et moins encore au niveau du championnat « Navetanes ».* (Al Bayane, 6.10.92).

NÇARA, NSARA, N'SARA V. **nasrani**.

NÉGRO-MAURITANIEN n. m. et adj. *Fréq.* Mauritanien d'origine négro-africaine dont la langue maternelle n'est pas le hassaniyya. *En lisant l'article d'un certain Mohameden O. Mohamed, on peut y déceler que l'entreprise d'extermination des Négro-Mauritaniens est vastement commanditée et exécutée par le pouvoir.* (Al Bayane, 8.4.91). *Pour eux, celui-là même qui se voulait dirigeant du seul parti des Négro-Mauritaniens se retrouvait en compagnie de seulement 3 autres leaders de partis politiques à la cérémonie de lever de couleurs.* (Mauritanie Demain, 15.1.92). *Les Négro-mauritaniens ont accédé à l'enseignement colonial plus rapidement et plus massivement que leurs compatriotes arabes.* (Mauritanie Nouvelles, 26.1.92). *Un ouvrier de chantier négro-mauritanien, parle français, pas d'école.* (Al Akhbar, 8.4.96).

NEMADI, NMADI (du hassaniyya [nmādi]) n. m. *Disp.* Membre d'un groupe social maure marginal qui vivait jusqu'ici de la chasse et de la cueillette. *Les Nemadi ne sont pas caravaniers, ni pasteurs, ni cultivateurs de mil et de dattiers ; ils ne font pas la guerre ; ils sont uniquement nomades, les plus nomades de tous les Maures, nomades chasseurs.* (Puigauudeau, 1949 / 1993, 189). *La deuxième catégorie des Nmadis est constituée de groupes d'affranchis se trouvant dans le sud du Hodh.* (Ould Boyé, 1989, 26). *Là où toute culture, tout élevage sont impossibles, les Némadi chassaient, à la course, avec leurs lévriers : fennecs, outardes, lièvres, lézards même, tout leur était bon.* (Daure-Serfaty, 1993, 18). *Il me fallait les conseils du Nmadi.* (Ould Ebnou, 1994, 167).

NIÉBÉ (du poular [niebe]) n. m. *Fréq.* (*Vigna unguiculata*) Variété de haricot. *Les haratin pratiquent également quelques cultures vivrières sous palmiers : céréales comme le blé, l'orge ou le sorgho, haricot niébé, patate douce, henné, tabac, menthe, luzerne et petit maraîchage.* (Belvaude, 1989, 95). *Chaque famille a reçu trois kilos de niébé et le 1/3 d'un sac de blé.* (L'Éveil-Hebdo, 10.8.92). *En 90-91, la production agricole (mil, sorgho, riz, niébé, maïs, blé et orge) n'a pu dépasser 79 000 tonnes.* (Mauritanie Nouvelles, 21.9.92). *Les possibilités d'exploitation de culture de courte saison sont grandes si on se préoccupait de faire du côté Est (actuellement cultivé), une réserve d'eau que l'on pourrait toujours exploiter par des cultures de décrue : maïs, niébé, patate douce et autres cucurbitacées.* (Le Calame, 17.4.96).

N'IMPORTE QUOI (DU -) loc. nom. *Fréq., oral.* N'importe quoi. *Ils ne sont pas sérieux ces gens-là : ils disent du n'importe quoi ! || Depuis qu'il a été nommé à la tête de ce service il fait du n'importe quoi ! || C'est du n'importe quoi ce que tu fais là !*

NIVAQUINE (d'un nom de marque) n. f. *Fréq.* Produit pharmaceutique antipaludéen. *La nivaquine est le médicament le plus sûr du paludisme ! || Votre fièvre est un signe de paludisme : prenez alors de la nivaquine ! || Je préfère prendre la nivaquine par la voie orale !*

NMADI V. **nemadi**.

NOM n. m. *Frég.* Prénom. *Son nom est Sidi et son prénom : Ould Cheikh.*

COM. Confusion fréquente chez les Maures surtout.

NOUSRANI V. nasrani.

NYEENBE, NYENBE, NYÉNYÉBÉ (du poular [njɛmɓe]) n. m. plur. *Disp., écrit.*

Membre d'une caste de la société poular comprenant les artistes et les artisans. *Les Nyeenbe sont caractérisés par l'absence d'amour-propre.* (Sakho, 1986, 24). *Ces nobles ont un certain mépris pour ceux qui font partie de la seconde catégorie, celle des artistes et des artisans, les nyényébé.* (Belvaude, 1989, 59). *Ils exercent aussi le pouvoir, sur les catégories inférieures : nyenbes forgerons et griots, maccubés affranchis ou esclaves, dont la proportion atteignait à la fin du siècle dernier près de la moitié de la population de la vallée.* (Soudan, 1992, 17).

O

OGLA (du hassaniyya [ʿəɣla]) n. f. *Disp., écrit.* Puits peu profond. *Il faut noter que les oglats et les puits sont souvent abandonnés.* (Ould El Hacen, 1989, 71). *Le chef du campement Monsieur Youssouf Ould Cheikh Sidiya s'est vu gronder et menacer par le hakim de la Moughataa de Boutilimit. Parce qu'il a décidé de creuser une ogla pour alimenter les populations nouvellement implantées.* (Mauritanie Demain, 20.11.91). *Là, des mares parvenaient à subsister d'une année sur l'autre. Elles permettaient d'abreuver facilement les troupeaux et économisaient le travail pénible du puisage dans les ogla.* (Al Bayane, 17.3.93).

OMRA (de l'arabe [ʿumra]) n. f. *Disp.* Visite des lieux saints de l'Islam faite en dehors de la période du pèlerinage. *En attendant, il se prépare à prendre l'avion pour l'Arabie Saoudite pour effectuer une omra.* (Mauritanie Nouvelles, 14.3.93). *En 1985, j'ai fait une omra. J'en ai profité pour passer en Libye et en Irak.* (Mauritanie Nouvelles, 18.7.93). V. **hadj**.

ON M'(LUI) AURAIT DIT QUE loc. *Fréq., oral surtout.* On m'(lui) a dit que, j'(il) ai (a) entendu dire que (Précède une information dont on voudrait la confirmation). *On lui aurait dit qu'ils seraient partis en direction de Kiffa.* (Al Bayane, 22.4.92). *On m'aurait dit que tu viens cet été au pays pour passer quelques jours de vacances.* || *On m'aurait dit aussi que tu viens pour te marier.*

OREILLES (RABÂCHER LES -) loc. verb. *Fréq., oral.* Rebattre les oreilles. *Tout le monde m'a rabâché les oreilles avec cette affaire, je ne veux plus en entendre parler!* || *Arrêtez de nous rabâcher les oreilles avec vos histoires!* || *On nous a beaucoup rabâché les oreilles avec les histoires des campagnes politiques!*

OR QUE loc. adversative. *Fréq., oral surtout.* Alors que. *Il dit que je n'étudie pas or que moi j'étudie.* || *Le gouvernement dit qu'il met à la disposition du développement régional un milliard d'ouguiyas or que nous n'avons demandé que 600 millions!* || *Ces élèves sont en première or qu'ils n'ont même pas le niveau de seconde!*

OUALLAHI, WALLAHI (du hassaniyya [wa||âhi], littéralement « par Allah oui! ») interj. *Disp., oral surtout.* Formule qui exprime spontanément l'accord, l'adhésion : d'accord. *Ouallahi! Ouallahi! Où est l'outre que je coure puiser de l'eau, s'écria-t-elle.* (Puigaudeau, 1936/1992, 241). *Quelques exclamations laudatives fusèrent du type « ouallahi şdeqt ».* (Féral, 1983, 187). *Quand je demande au père de me raconter l'histoire des Rgaybat, il manifeste par un wallahi [...] sa bienveillance à mon égard.* (Caratini, 1993, 96).

OUALO, WALO (du poular [wa:lo]) n. m. *Fréq.* Terre cultivable constituée par le lit inondable du fleuve Sénégal et sur laquelle se pratique une culture de décrue pendant la saison sèche. *La superficie des terres les plus fertiles, celles du oualo, si elle dépend chaque année de la crue, est de toutes façons absolument limitée.* (Chassey, 1972, 208). *Le walo, suite de dépressions inondées régulièrement entre juillet et novembre. On y pratique la culture de mil, des melons d'eau, de divers légumes.* (Sakho, 1986, 22). *Les exploitants « sans terre » dépendent toujours des familles traditionnelles les plus puissantes pour ce qui est de leur accès aux terres de oualo.* (Marchesin, 1989, 464). V. **diéri**.

OUED (de l'arabe [wād]) n. m. *Fréq.* Rivière temporaire. *Les oueds convergent vers des dépressions où leurs eaux se répandent et s'infiltrent.* (Toupet et Pitte, 1977, 36). *La tota-*

lité des maisons nouvellement construites l'est au cœur même de l'oued. (Le Temps, 22.12.91). J'en connais qui, en 1969 déjà, pesait son aumône au kilo de pièces de monnaie, assumait un transport gratuit vers les oueds de l'Adrar. (Mauritanie Demain, 25.3.92). Et préserve à jamais dans leur moindre nuance / Tant de vives couleurs qui font la joie des yeux : / Teinte dorée de l'erg, aux vagues agressives, / Immensité de l'Oued, vrai tapis blanc jeté. (Maghreb-Hebdo, 16.4.96).

OUERD V. wird.

OUGUIYA (du hassaniyya [ugyye]) n. f. *Fréq.* Unité monétaire de la Mauritanie. *Voici ta part. Baisse maintenant la voix. Prends ces quatre cents ouguiyas. (Diagana, 1990, 113). Vous gagnez combien d'ouguiyas ? C'est dix ouguiyas la partie. (Lefort et Bader, 1990, 179). Son prix, 60 ouguiya, le met à la portée de toutes les bourses. (Le Temps, 1.9.91).*

COM. Abréviation : UM.

OULÉMA, ULÉMA (de l'arabe [‘ulemâ]) n. m. plur. *Fréq.* Érudits, spécialement en langue arabe et en théologie musulmane. *Non, il est interdit en Islam d'insulter les autres Musulmans et surtout les Imams et les Ulémas. (Mauritanie Demain, 27.11.91). Les ulémas n'ont aucune excuse de ne pas choisir le candidat le plus proche des caractéristiques unanimement définies. (Mauritanie Demain, 1.1.92). Il mettrait sur pied un haut comité réunissant les intellectuels et les oulémas pour élaborer une justice conforme au principe de la charia islamique. (Le Temps, 26.1.92). C'est au sein de cette catégorie que se recrutent nos meilleurs oulémas, nos meilleurs poètes, nos meilleurs cadres. (Al Bayané, 21.10.92).*

OUOLOF V. wolof.

OUVERTURE n. f. *Fréq.* Rentrée des classes. *En plus des difficultés de la vie quotidienne, il y a l'ouverture des classes. (L'Éveil-Hebdo, 18.10.92). La présente ouverture scolaire sitôt annoncée, sitôt reculée. (Mauritanie Nouvelles, 3.10.93). De l'ouverture jusqu'à deux mois après, on avait un professeur français.*

P

PAGNE n. m. *Fréq.* Vêtement féminin non taillé dans lequel les femmes se drapent de la taille à la cheville. *Fruit de dizaines d'années d'économie, ces effets sont d'une grande valeur. Dizaines de pagnes, boubous, de nattes, des cantines de grammes d'or.* (Blanchard de la Brosse, 1986, 94). *Traditionnellement, il est destiné à la jeune fille qui en fait un pagne ou un boubou.* (Diagana, 1990, 43).

COM. Vêtement en usage chez les populations négro-africaines.

PALU (abréviation de *paludisme*) n. m. *Fréq., oral surtout.* Paludisme, malaria. *Maghama : épidémie de palu.* (Le Calame, 6.3.96). – *Qu'est-ce qu'il a ? – Un palu.* || *Il souffre de fièvres intermittentes, de céphalées et il a la nausée : ce doit être un palu !* || *Prends de la Nivaquine pendant les deux semaines qui suivent ton arrivée, si tu veux te prémunir du palu !*

PASSANT, E n. m. *Fréq.* Élève ou étudiant qui passe en classe supérieure. *Je suis un passant de la 5^e année.* || *Tu est un passant ou un redoublant ?* || *Tous les passants sont convoqués chez le directeur des études !*

PATATE n. f. *Fréq., oral surtout.* (Ipomoea batatas L.) Patate douce. *Je déteste les patates à cause de ce goût de sucre.* || *On ne peut pas imaginer un riz au poisson sans patate !*

COM. Ne désigne jamais la pomme de terre.

PAYER v. tr. *Fréq.* Acheter. *Comme sont magnifiques les autres boubous « bazin riche » que l'on nous a proposés quelques instants plus tôt à 4 000 et 6 000 UM. Nous pouvions les payer à 3 000 mais ce n'était pas notre jour de marché.* (Le Temps, 1.9.91). *Si nous avons de l'argent nous payons dix ouguiya de sucre, dix de thé et du pain.* (L'Éveil-Hebdo, 27.7.92). *Avant de partir, il faut que je paye un costume.*

PERSONNELLE n. f. et adj. *Fréq.* Véhicule destiné à l'usage personnel (par opposition à un moyen de transport en commun). *Ce n'est pas non plus les taximen et les propriétaires des « personnelles » qui verront les policiers se rabattre sur eux en désespoir de cause.* (Al Bayane, 7.10.92). *Plusieurs centaines de voitures tout-terrain ont été mobilisées pour le voyage présidentiel. Des voitures de l'État, des véhicules militaires et beaucoup d'autres personnelles louées à raison de 25 à 30 000 UM par jour.* (Le Calame, 30.8.93). *Excusez-moi, monsieur, c'est un taxi ou une personnelle ?*

PETIT FRÈRE n. m. *Fréq.* Jeune frère. *C'est dit-il le petit frère de Ahmed Salem Ould Bouna Moctar qui se trouve être le candidat du PRDS au siège sénatorial de Tévragh-Zeïna.* (L'Éveil-Hebdo, 8.4.96).

PEULH, PEUL,E (du poular [pøll]) n. et adj. *Fréq.* Membre d'une ethnie représentée en Mauritanie et dans d'autres pays d'Afrique et dont la langue est le poular. *Il suffit d'ailleurs d'interroger l'histoire pour s'apercevoir que les Berbères, puis les Arabes, les Sarakollés, les Toucouleurs et enfin les Peuls ont eu, depuis plus d'un millénaire, un destin commun.* (Miské, 1970, 14). *Ce responsable s'est permis de faire arrêter, battre, torturer lâchement [...] de paisibles Peulhs dont le seul crime fut le désir de créer une coopérative.* (Marchesin, 1989, 510). *Il est entre autres responsable de l'expulsion de villages entiers de Peulhs et de leur expropriation.* (Al Bayane, 5.2.92). *Trois membres d'une communauté*

Peulh résidant entre Aéré M'bar et Aéré Golléré, à une dizaine de kilomètres de la localité de Bababé sont en train d'en faire l'amer constat. (*L'Unité*, 13.12.92). V. Halpoular, Halpoularen, Toucouleur.

PHOTO-ROMAN n. m. *Fréq., oral.* Roman-photo. Elle passe tout son temps à lire des photos-romans et à regarder la télé! || Vous n'auriez pas des photos-romans à me prêter?

PILLULER [pilyle] v. intr. *Fréq., oral surtout.* Pulluler. Dans les pays en développement en général et dans notre pays en particulier les projets pillulent. (*Le Calame*, 20.9.93). Les journaux d'opposition pillulent maintenant en Mauritanie! || Les antennes de télévision pillulent dans ce quartier pourtant pauvre!

PION n. m. *Disp.* Cachet euphorisant. Mais derrière l'étalage, on découvre faiblement aussi les « pions », les « joints » cachés dans les chaussettes ou dans les calepins. (*Le Calame*, 9.8.93). V. guinze.

PLANTON n. m. *Fréq.* Employé subalterne, généralement sans qualification, chargé de tâches diverses dans les administrations ou les entreprises. Le travail principal des plantons est de préparer le thé tout au long de la matinée [...] à l'intention des employés et de leurs visiteurs, souvent nombreux. (Belvaude, 1989, 52). J'allai à la cuisine : quelqu'un y embrassait une femme (peut-être Alioune, le planton). (*Al Bayane*, 29.4.92). Je suis planton dans une grande société de jour et gardien de nuit dans le but de faire nourrir ma famille. (Mauritanie Nouvelles, 9.11.92). Actuellement la direction du projet a fait un licenciement abusif de 22 employés dont un planton. (*Le Calame*, 16.3.96). Le groupe des ouvriers et des employés est relativement peu important. Il s'agit du petit personnel de la fonction publique (plantons, gardiens...). (Tournadre et Dufau, 1996, 15).

POINT-ROND n. m. *Fréq., oral.* Rond-point. Ce matin, un journaliste du Calame s'est entendu répondre vertement par le conducteur de la R.12 SG. immatriculée 6117 qui avait heurté sa voiture sur l'aile juste au point-rond de l'ex-BIMA : « Ne vous fatiguez pas à attendre le constat! J'ai un véhicule de service », avait clamé ce chauffeur pressé avant de disparaître sur des chapeaux de roues. (*Le Calame*, 16.5.94). Évite, si tu peux, le point-rond du Carrefour, il y a souvent là-bas des policiers qui contrôlent les véhicules presque tout le temps! || Tu vois le point-rond juste après la Socogim, il me semble avoir vu par là un michelin.

POKÉRISTE n. m. *Fréq., oral.* Joueur de poker. Ali est un grand pokériste parce qu'il sait bluffer! || Le bon pokériste est celui qui triche sans que l'on s'en rende compte. || Tu perdras tout ton argent au jeu si tu as pour adversaire Diallo qui est un excellent pokériste!

POPOTE n. f. *Fréq., oral.* Groupe de personnes qui s'associent pour partager le couvert et parfois le gîte. Quand nous étions à Kiffa, c'était la popote et ainsi nous ne dépensions pas beaucoup d'argent. || – Comment faisais-tu pour manger quand tu étais là-bas? – Je faisais la popote avec un groupe d'enseignants. || – Où est-ce que tu habites? – J'ai loué une maison où je suis en popote avec des collègues.

PORTE-BAGAGES n. m. *Fréq., oral.* Coffre d'une automobile, malle arrière. Mettez le mouton derrière dans le porte-bagages! || Vous savez que les porte-bagages des voitures en Europe sont parfois si propres qu'on pourrait y mettre des vêtements! || Il faut que je fasse changer la serrure de mon porte-bagages qui ne se referme plus!

PORTIER n. m. *Fréq., oral.* Gardien de but. Ce but est consécutif à un débordement de Baba Diallo sur le flanc droit, un centre mal dégagé par le portier de la sélection de Nouakchott. || La cage de Samba Gueye, le portier de la SONADER, reste toujours inviolée.

POT n. m. *Fréq.* Boîte de conserve. Dans ces quartiers populaires le pot de Gloria affiche 40 UM (Mauritanie Nouvelles, 21.10.92). Plusieurs boutiquiers nous disent ne presque plus vendre des produits tels que le sucre en morceaux, le café en pots... (Mauritanie Hebdo,

5.3.94). *Qu'est-ce que c'est que cette boîte qui contient des disques compacts de Dutronc ? On dirait un pot de tomate !* || *L'après-midi, on se regroupe devant une maison, chacun còtise cinq ouguiya pour acheter deux pots de Gloria ensuite deux équipes vont s'affronter et le meilleur qui gagne remporte les pots.*

POUBELLE n. f. *Fréq.* Amas d'ordures, décharge publique. *La municipalité va nous obliger à chercher notre pitance très loin. Elle déplace les poubelles.* (Le Temps, 5.4.92). *Nous sommes en train d'élever sur cette poubelle les déchets humains qui vont avec.* (Al Bayane, 20.5.92). *D'aucuns pensent que cette froideur est due à la poubelle qui a longtemps séjourné devant l'ambassade de Chine dans notre capitale.* (Le Calame, 20.9.93). *Aujourd'hui au grand marché d'El Mina, la poubelle revenue, mélangée aux eaux usées, dégage une odeur nauséabonde.* (Nouakchott-Info, 3.4.96).

POULAR, PULAAR (du poular [pula:r]) n. m. et adj. *Fréq.* Langue des Halpoulars. *Signalons l'existence d'une intéressante et abondante littérature en langue poular qui a déjà fait l'objet de nombreuses études et publications.* (Miské, 1970, 16). *Le pulaar est une langue où l'on fait jouer à plein temps tous les ressorts communs à une langue qui se veut riche et poétique.* (Sakho, 1986, 19). *Le très gradé Kane Hamath refusera, au cours de cette entrevue, de parler aux femmes incultes en face de lui une langue qu'elles comprennent et qu'il comprend : le pulaar.* (L'Unité, 21.3.92).

POUR (ÊTRE -) loc. prép. *Fréq.* Appartenir à. – *C'est pour qui ce cahier qui traîne ? – C'est pour moi.* || – *À qui appartient la voiture mal rangée ? – Elle est pour le monsieur-là, je crois.* || *Que personne ne touche ces affaires ! Elles sont pour le professeur.*

POUSSER 1. v. intr. *Fréq., oral surtout.* Se pousser. *Le voltigeur pria les gens de pousser afin de lui faire de la place et fit signe au Monsieur de s'asseoir à gauche, lui montrant un petite intervalle.* (L'Action, 21.7.92). *Est-ce que vous pouvez pousser, s'il vous plaît, pour me laisser de la place ?* || *Si tu ne pousse pas, je vais te bousculer !*

2. v. tr. *Fréq., oral.* Reconduire, raccompagner. *Attendez-moi, je vais vous pousser un peu !* || *J'ai peur des bandits, le soir, dans les grandes villes : tu ne pourrais pas, s'il te plaît, me pousser ?* || *On ne peut pas le laisser partir tout seul, il y a trop de chiens errants, il faut le pousser !*

3. v. tr. *Fréq., oral.* Au jeu de cartes, faire la donne. – *Qui est-ce qui pousse les cartes ? – Moi.* || *Pousse, veux-tu, nous voulons terminer rapidement cette partie !*

PREMIER MINISTÈRE n. m. *Fréq.* Services du Premier Ministre. *En plus du ministre des transports et du directeur général d'Air Mauritanie, les DASH-8 ont un supporter fervent au Premier ministère.* (Le Calame, 16.3.96). *Le C.S.A. dépend, je crois, du Premier Ministère.* || *Rédige une lettre avec des ampliatiions pour le Premier Ministère et la Présidence de la République !* || *Sidi est à présent conseiller au Premier Ministère.* V. **primature**.

PRENDRE UN BAIN V. **bain**.

PRÉNOM n. m. *Fréq.* Nom. – *Quel est ton prénom ? – Mon prénom est Ould Ahmed.*
COM. Cette confusion est fréquente chez les Maures.

PRÊT n. m. *Fréq., oral surtout.* Emprunt. *Pour régler ce problème, il me faut faire un prêt à la banque.* || *Mamadou doit de l'argent à sa banque : son prêt est de 100 000 ouguiyas.* || – *Quel est le montant de ton prêt ? – Presque rien : 70 000 ouguiyas.*

PRIMATURE n. f. *Fréq.* 1. Charge de Premier ministre. *Je ne l'ai renvoyé de la primature que lorsque j'ai remarqué que cela ne va plus du tout : il est incompétent.* (Mauritanie Nouvelles, 7.4.92). *M. Ould Abeïderrahmane s'est vu tout de même attribuer une primature bis.* (Mauritanie Nouvelles, 3.5.92). *Au cabinet de la primature, on a refusé à un journaliste du Calame de faire le déplacement avec la délégation.* (Le Calame, 4.10.93). *Qui, à*

ma place, n'aurait pas rêvé de marquer son passage à la primature par des actions grandioses ? (Al Moustaqbal, 26.2.96).

2. Siège des services administratifs dépendant du Premier ministre. *J'ouvre ici une parenthèse pour observer que l'alignement Primature-SMAR-Palais de justice en face de l'État-Major n'est pas mal non plus. (Al Bayane, 15.7.92). Le jeudi dernier, ils ont organisé un sit-in devant la « primature », demandant à y être reçus par le Premier ministre. (Mauritanie Nouvelles, 18.8.92). En plein centre-ville à 200 mètres de la Présidence et à quelques mètres de la Mairie, de la Primature, de l'Assemblée nationale, du Sénat, etc, qu'une eau pareille stagne pendant des mois, c'est plus que honteux. (Mauritanie Nouvelles, 14.3.93).*

V. premier ministre.

PROFITARD n. m. *Frég., oral surtout, péj.* Profiteur. *Nous lancerons également un appel pressant à la base syndicale pour qu'elle participe et soit présente afin que les profitards et leurs boutiquiers ne marchandent pas sa volonté. (Marchesin, 1989, 573). Ce responsable n'est pas sérieux: ce n'est qu'un profitard! || Je connais très bien Abdallahi: il a réussi à se faire nommer à ce poste pour en profiter, c'est un profitard!*

PROMOTIONNAIRE n. m. et f. *Frég.* Camarade de classe ou de promotion, condisciple. *Quand il arrive en Mauritanie ses promotionnaires sont confortablement installés dans des fauteuils de ministre, de député ou directeur. (Le Temps, 29.12.91). Je suis le cousin de Diol Mamadou Salif, son collègue et promotionnaire de classe. (Al Bayane, 23.6.93). Isabelle Fournier, la promotionnaire de classe ou la gentillesse inégalée, l'amie inséparable. (Ould El Hacén, 1989, 8). En tant qu'anciens retraités et concernés par les problèmes soulevés par nos promotionnaires, nous nous permettons de vous adresser cette mise au point qui concerne le sujet que vous avez traité dans votre n°35 du 12.12.93. (L'Indépendant, 9.1.94).*

PROSOPIS, PROSOPICE [prosopis] n. m. *Frég. (Prosopis chilensis)* Petit arbre épineux de la famille des mimosacées qui ne dépasse pas dix mètres de haut, donne des fleurs en épis jaunâtres et de longues gousses en forme de bec aux deux extrémités; ses fruits contiennent des graines noyées dans une pulpe charnue et sucrée. *Tout à l'extérieur se fait à l'ombre de grands prosopices. (Al Bayane, 15.7.92). Il avait raison si l'on considère qu'une belle paire de jambes est une arme blanche, ou un rameau de prosopis. (Al Bayane, 22.7.92). Il lui a donné l'arbre miracle « le prosopis » et bien d'autres avec lesquels elle peut maîtriser, transformer et rentabiliser son désert. (Ould Cheikh, 1993, 32).*

PULAAR V. poular.

PUTAINE [piten] n. f. *Frég., oral, moyens lettrés.* Prostituée. *Il y a beaucoup de putaines dans ce quartier; elles nous ont interpellés l'autre soir. || Tu penses que les putaines dans notre pays sont uniquement des étrangères? || Évite cette fille, c'est une putaine! V. bordelle, femme de joie.*

COM. La prononciation [piten] est la seule en usage.

Q

QABILA (de l'arabe [qabīle]) n. f. *Disp., écrit.* Groupe social et politique fondé sur une parenté ethnique. *Autre manifestation, autre indice de l'existence de la tribu comme entité collective, l'existence d'un même « feu » [...], d'une marque de bétail commune à tous les membres d'une même qabila.* (L'Éveil-Hebdo, 21.10.91). *La survie des groupes reposait sur cette omniprésence des regards. Tous devaient savoir ce que chacun avait vu. Tous, c'est-à-dire tous les membres d'une même tribu, d'une même « qabila ».* (Caratini, 1993, 71). V. **tribu**.

QADI V. **cadi**.

QADRIYA, QUADRIYA, QUADRIA, QADRIA, QADIRYA [əlqādiriyye] (Du nom de son fondateur : Abd-el Qadir El Jilani). n. f. et adj. *Fréq.* Confrérie religieuse musulmane. *Il y a d'abord, dominantes en pays maure mais rayonnant bien au delà, les deux branches quadria proprement mauritaniennes : celle des Ahel Cheikh Sidia dans le Sud et le Centre, celle des Ahel Ma El Aïnin dans l'Adrar et le Nord.* (Chassey, 1972, 460). *Le prestigieux chef Zawaya Cheikh Sidiya El Kébir, affilié à la qadria, usa de toute son autorité pour pousser les émirs du Trarza et du Brakna à se réconcilier.* (Balans, 1980, 69). *D'origine irakienne, la qadriya, fondée au XI^e siècle par Abdel Qadre El Jilani n'atteignait le Sahara qu'à la fin du XV^e siècle.* (Sakho, 1986, 30). *La première confrérie installée chez les Maures est la branche Bekkaiya de la voie quadriya créée à Baghdad au XI^e siècle.* (Marchesin, 1989, 58). *La « qadriya » au Sud-Ouest mauritanien.* (Mauritanie Nouvelles, 17.3.96).

QASSIDA, QÂSIDA (de l'arabe [qašide]) n. f. *Disp., écrit.* Long poème en arabe. *À 12 ans, il avait déjà assimilé les éléments de base de la grammaire et apprenait avec enthousiasme et par qâsidas entières les classiques de la jahiliya.* (Miské, 1970, 24). *Combien de personnes récitent une qassida de Ould Tolba ?* (Al Bayane, 13.1.93).

QSAR V. **ksar**.

QUADRIYA, QUADRIA V. **qadriya**.

QUATRE-VINGT ET UN [katrəvētəs] Adj. num. card. *Fréq.* Quatre-vingt-un. *Il a terminé ses études en mille neuf cent quatre-vingt et un.* || *Quatre-vingt et un candidats se sont présentés à ce concours pour briguer cinq postes.* || *Eugène Ionesco est mort à l'âge de quatre-vingt et un ans.*

QUESTION NATIONALE n. f. *Fréq., lettrés.* Problème de la coexistence en Mauritanie des communautés maure et négro-africaine. *Réflexions sur la question nationale en Mauritanie.* (Diallo, 1982, 389). *Il est évident que certains courants arabes extrémistes ont voulu profiter de l'occasion pour régler à leur façon la question nationale.* (Soudan, 1992, 103). *Cet équilibre exposé à un danger permanent [...] lui est à ce point vital qu'on regroupe ici les facteurs et événements qui s'y rapportent sous le terme de « question nationale ».* (Daure-Serfaty, 1993, 85).

QUINQUÉLIBA, KINKÉLIBA (du mandingue [kēkeliba]) n. m. *Disp.* (*Combretum micranthum*) Plante de la famille des Combretacées dont les feuilles servent à faire des

décoctions. *Et l'aventure francophone continue donc avec les nouveaux livres où le vin remplace le quinquéliba. (Al Bayane, 23.2.93).*

QUITTER v. intr. *Assez fréq.* S'en aller, partir, disparaître. *J'ai décidé de quitter pour me débrouiller. (Al Bayane, 16.9.92). Il y a trois semaines de cela, les militaires sont venus nous voir pour nous annoncer qu'ils allaient détruire nos baraques. Nous leur avons répondu que nous n'avons pas l'intention de quitter. (La Vérité, 8.1.96). Si le gouvernement ferme les portes, je pense qu'il ne tardera pas de quitter.*

QUOI particule. *Fréq., oral.* Particule inaccentuée servant à ponctuer la fin d'un énoncé non interrogatif et coïncidant avec la chute de la courbe intonative. *Je vais tout de même essayer de faire un geste, quoi, pour la forme quoi, marquer l'événement quoi. (Al Bayane, 25.11.92). Tu sais, le problème c'est que je n'ai pas la bourse quoi! || Il n'y a pas beaucoup d'ouvrages là-bas, ici c'est plus mieux quoi.*

COM. S'emploie dans tous les registres de la langue parlée.

R

RABÂCHER LES OREILLES V. oreilles.

RAG V. reg.

RAHLA (du hassaniyya [râhle]) n. f. *Disp., écrit surtout.* Selle de dromadaire comportant toujours un large pommeau. *La rahla appuyée sur la bosse ne risque pas de glisser vers l'arrière.* (Ould Ahmed Miské, 1959, 34). *Sans regret nous jetâmes tassoufras et rahlas dans le camion à gazogène.* (Féral, 1983, 76). *Saisissant son mousqueton suspendu au pommeau de la rahla, Ahmed Salem, sans baraquier, s'était laissé glisser à terre, tout contre l'Azrag avec lequel il se fondait.* (Beslay, 1984, 75). *La selle qu'ils utilisaient et que j'appellerai, comme eux, rahla, est un genre de baquet de bois et de cuir, qui ne manque pas d'élégance et qu'ils posent en avant de la bosse.* (Le Borgne, 1990, 29).

RAMADAN, RAMADHAN (de l'arabe [ramaḍān]) 1. n. m. *Frég.* Période de jeûne observée par les Musulmans pendant un mois, de l'aube au coucher du soleil. *Je ne savais pas que ce Ramadan était le dernier, pas plus que je n'ai su quand j'ai revu Mohamed Abdallaye que c'était pour la dernière fois.* (Féral, 1983, 310). *De la même façon il respectera le jeûne du ramadhan.* (Beslay, 1984, 95). *Au vrai, M. Tiberge et moi étions si mêlés à la vie de nos gardiens que nous n'étions pas loin de faire aussi notre ramadan.* (Le Borgne, 1990, 97). *Le cachet du Ramadan doit imprimer tous les comportements et à tous les niveaux.* (Mauritanie Demain, 25.3.92). *Chaque année à l'occasion de la fin du Ramadan, les citoyens des pays de la sous-région notamment du Sénégal convergent sur Nimjat ou Nwekli.* (Mauritanie Nouvelles, 3.3.96).

2. **Ramadan (Faire le -).** loc. verb. *Frég.* Observer le jeûne pendant le ramadan. *Il fait souvent le « Ramadan » en dehors de la période normale.* (Al Bayane, 1.10.93).

RAMASSE n. f. *Disp., oral surtout.* Rafle. *Honda! Attention! C'est la ramasse!* (Lefort et Bader, 1990, 57). *C'est la ramasse qui fait le plus peur aux enfants!*

RAMASSER v. tr. *Frég., oral.* Faire des remontrances à quelqu'un. *Elle vient d'être ramassée par le directeur, la pauvre!|| Écoute, il ne faut plus me ramasser comme ça, je ne suis pas ton esclave!|| Comment! Tu te permets maintenant de me ramasser comme si tu avais des droits sur moi!*

RATEMENT n. m. *Frég., oral.* (À propos d'un moteur à explosion) raté. *Ma voiture ne marche pas très bien actuellement, ratement, joint de culasse brûlé, etc.* || *Il y a un ratement dans ta voiture : c'est parce qu'elle n'a pas roulé sur de longues distances depuis longtemps!|| Méfie-toi des ratements : ils font consommer beaucoup d'essence à la voiture!*

RAZZI, GHAZZI (du hassaniyya [vazzi]) n. m. *Disp., écrit.* Groupe d'hommes armés réunis pour attaquer une proie et pratiquer le pillage. *Il en résulta quelques bagarres, quelques meurtres, des vengeance compliquées de grands razzi nommés Ba'arar par allusion aux innombrables crottes de chameaux qui en marquaient l'importance.* (Puigauveau, 1949 / 1993, 207). *En effet, garder ses troupeaux groupés peut au-delà d'un certain nombre, risquer d'attirer la convoitise des pillards et un ghazzi réussi peut ruiner le propriétaire.*

(Féral, 1983, 256). *Il prit la décision de former un razzi qu'il conduirait lui-même pour une expédition sur Oualata.* (Ould Ebnou, 1994, 102). V. **rezzou**.

RAZZIA (de l'arabe [vuzwe]) n. f. *Frég., écrit surtout.* Attaque qu'une troupe de pillards lance contre une tribu, une oasis, une bourgade, afin d'enlever les troupeaux, les récoltes, etc. *Cette guerre [...] oppose des éléments armés réfugiés en Mauritanie [...] à l'armée malienne aidée en cela par des citoyens civils maliens victimes le plus souvent des razzias lancées par ledit Front de Libération des Touaregs maliens.* (L'Éveil-Hebdo, 4.11.91). *Comment les Noirs, qu'on attaquait il n'y a pas très longtemps encore dans des razzias pour les vendre en esclaves, pouvaient-ils avoir confiance, en ces Blancs du désert qui représentaient l'horreur à leurs yeux?* (Mauritanie Demain, 13.11.91). *La petite horde les rabattait, aussitôt, de l'aile telle une véritable razzia, pilleuse et dévastatrice.* (Le Temps, 19.1.92). *En mars 1993, [...] trois jeunes Peulhs [...] sont persécutés par un groupe d'hommes dirigé par Bamba Ould Boilil, tristement célèbre pour ses razzias de bétail, en 1989.* (L'Unité, 28.3.93).

COM. Plus fréquent qu'en français central.

RAZZIER v. tr. *Frég., écrit surtout.* Exécuter une razzia contre; enlever au cours d'une razzia. *C'étaient les Arabo-Berbers musulmans qui razziaient et vendaient les esclaves.* (Mauritanie Demain, 13.11.91). *Des groupes de Sénégalais arrivent par barques du village de Diawara, traversent le fleuve et razzient des centaines de têtes de mouton en Mauritanie.* (République Islamique de Mauritanie, 1989, 27). *On ne razziait pas, cela va de soi, ses parents [...], sa tribu, ses alliés.* (Ould Cheikh, 1985, 372.).

COM. Plus fréquent qu'en français central.

RAZZIEUR n. m. et adj. *Frég., écrit surtout.* Pillard qui exécute une razzia. *En règle générale, les razzieurs ne s'en prenaient pas aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées.* (Ould Cheikh, 1985, 372). *La presse malienne, comme hier celle du Sénégal, s'en prend aux Maures « razzieurs », par nature, « paresseux » par habitude.* (Mauritanie Demain, 7.7.92). *Vingt-quatre heures après, un groupe de militaires est venu informer les propriétaires du bétail que leur troupeau avait été volé par des razzieurs qui s'approprièrent à le conduire au Mali.* (L'Unité, 14.3.93). *Ne dites surtout pas que nos ancêtres étaient des pillards, des vandales, des vendeurs d'hommes ou des razzieurs.* (Le Calame, 27.9.93).

RECHEMISER v. tr. *Frég., oral.* Refaire un moteur. *Ton moteur est trop fatigué, il faut le rechemiser!! Au lieu de segmenter ce moteur, il vaut mieux le rechemiser, il mettra plus de temps!! Il faut un bon mécanicien pour rechemiser un véhicule!*

REG, RAG (du hassaniyya [rag]) n. m. *Frég.* Vaste espace plat, caillouteux et sans végétation. *L'alternance des périodes arides et des pluvieuses est responsable de l'élaboration des erg, des rag, des patines et des cuirasses.* (Toupet et Pitte, 1977, 23). *Ce petit reg s'enveloppait de vie et semblait renaître.* (Ben Amar, 1984, 41). *Akjoujt, capitale de l'Inchiri, petite bourgade surgie de nulle part posée au beau milieu du reg de l'Inchiri, autant dire dans nulle part.* (Le Temps, 22.12.91). *Le parcours était sensiblement le même du Nord vers le Sud ou du Sud vers le Nord. Le reg était toujours là.* (Le Temps, 21.6.92). *Un peu déçues, les femmes me laissent partir et je sens longtemps leurs regards attendris me suivre alors que je m'éloigne sur le reg plat, sec, cruel.* (Caratini, 1993, 184).

RÉGIONALISME n. m. *Frég.* Favoritisme au bénéfice de personnes originaires de la même région que ceux qui le pratiquent. *Pour ce qui est du découpage électoral, on a fait valoir qu'il est susceptible de réveiller les vieux démons du tribalisme et du régionalisme.* (Mauritanie Demain, 20.11.91). *Sous l'ample boubou démocratique [...] l'égoïsme, le tribalisme, le régionalisme et même l'impérialisme, s'expriment de manière à peine voilée.* (Mauritanie Demain, 1.1.92). *Chreiva Mint Nana roule cette fois pour le candidat Sidi ould Ahmed Deya, le candidat de l'UFD/EN au siège municipal de Nouakchott. Par régionalisme.*

(Mauritanie Nouvelles, 12.12.93). *Le débat politique chez nous est plus une querelle de minarets, émanation des scories de la démocratisation que sont le tribalisme et le régionalisme, qu'un choix d'options politiques véritables.* (Le Calame, 6.4.96).

RÉGIONALISTE adj. et n. *Fréq.* Qui pratique le régionalisme. *Les ressortissants de certaines régions lui reprochent « ses choix régionalistes et tribaux ».* (Mauritanie Demain, 6.11.91). *On retrouvera groupés sous l'appellation « nationalistes » des tribalistes à tout crin, des régionalistes de tout poil, des racistes chevelus, des chauvins chauves, des contrebandiers à barbes et des muezzins glabres.* (Le Calame, 22.8.94). *Tu sais, moi je suis régionaliste, je ne veux inviter que toi et Ahmed pour venir à Nice.*

RENDEZ-VOUS 1. fausser rendez-vous. loc. verb. *Fréq., oral.* Ne pas venir à un rendez-vous. *Tu sais, tu m'as faussé rendez-vous au restaurant où tu m'avais dit que tu viendrais à midi!! Vraiment toi-là tu n'es pas sérieux, mais pourquoi tu me fausses rendez-vous?*

2. donner un faux rendez-vous. loc. verb. *Fréq., oral.* Ne pas se présenter à un rendez-vous que l'on a fixé soi-même. *Quelles sont ces façons d'agir mais tu m'as donné un faux rendez-vous? C'est vrai et je m'en excuse je t'ai donné un faux rendez-vous; je ne pouvais venir.*

RENTRE v. intr. *Fréq.* Entrer. *Revenons à la politique. Vous y êtes rentré par une grande porte en vous propulsant à la tête d'un parti.* (Mauritanie Demain, 1.1.92). *Très sérieux Sidi, il faut avoir son aval pour sortir ou rentrer dans la banque.* (Al Bayane, 8.1.92). *Ce à quoi nous avons assisté prouve que ce pays est désormais rentré dans une ère nouvelle.* (Al Moustaqbal, 6.2.92).

RÉNUMÉRATION n. f. *Fréq.* Rémunération. *Il faudrait, par des enquêtes précises, sur les procédures de recrutement, de promotion, de rémunération, de gestion dans l'administration, tester l'ampleur des interférences entre « légitimité traditionnelle » et « rationalité bureaucratique ».* (L'Éveil-Hebdo, 21.10.91). *La rémunération des gardiens est modeste; il faut penser à l'augmenter!*

RÉNUMÉRER v. tr. *Fréq.* Rémunérer. *L'intéressé est un bénévole et ne peut être ni rémunéré ni responsabilisé.* (Mauritanie Demain, 27.11.91). *Les ouvriers ne sont pas très bien rémunérés: c'est la raison pour laquelle ils s'expatrient.*

REZZOU (de l'arabe [rezu]) n. m. *Fréq., écrit.* Groupe d'hommes armés réunis pour attaquer une proie et pratiquer le pillage. *Tout d'abord la société nomade, privée des rezzous qui lui procuraient subsistance et esclaves, a été obligée de s'adapter.* (Arnaud, 1981, 22). *Jusqu'à ce que le rezzou soit repoussé, les habitants se rassemblaient sur la place de la mosquée.* (Klotchkoff, 1990, 49). *Quand tu prêtes tes chamelles à quelqu'un, c'est qu'il n'a plus rien pour vivre, soit qu'un rezzou ait pris son troupeau, soit que la sécheresse l'ait ruiné.* (Caratini, 1993, 104). V. **razzi**.

RIMBÉ (du poular [ribe] étymologiquement « ceux qui sont purs de toute souillure ») n. m. plur. *Disp., écrit.* Membre de la caste supérieure dans la hiérarchie sociale poular. *À la première catégorie (rimbé et toroobé) appartiennent les personnes au sens plein du terme.* (Sakho, 1986, 24). *Les hommes libres ou rimbé comprennent l'aristocratie politique et religieuse des torobé [...] et celle des guerriers et propriétaires terriens les sebbé.* (Belvaude, 1989, 59). *Les rimbé possèdent ce qui fait vivre les gens du fleuve: la Terre.* (Soudan, 1992, 17).

RIZ À LA VIANDE n. m. *Fréq., oral surtout.* Plat de riz cuit avec des morceaux de viande, constituant l'un des principaux mets mauritaniens. *Avec qui d'autre a-t-elle partagé son riz à la viande? Il est en tout cas peu probable qu'elle ait préparé la cuisine pour manger en solitaire.* (Mauritanie Nouvelles, 28.6.92). — *Qu'est-ce que vous préparez aujourd'hui? — Qu'est-ce que tu voudrais que ça soit? Du riz à la viande comme d'habitude!*

RIZ AU POISSON n. m. *Fréq., oral surtout.* Ragoût de poisson et de légumes en sauce tomate servi avec du riz. *Le vendredi nous avons l'habitude de manger du riz au poisson. C'est bizarre, mais quand je mange du riz au poisson, je m'endors juste après comme s'il avait un certain pouvoir soporifique!* V. **tiéboudiène**.

RKIZA, RKIZE (du hassaniyya [rkíze]) n. f. *Disp., écrit.* Support en bois de la tente. *Il (le vélum) est soutenu par deux mâts en V renversé (rkiza) dont les pieds sont renflés en massue pour ne point s'enfoncer dans le sable et dont les extrémités effilées s'encastrent dans une pièce de bois (hammar) qui constitue le pignon.* (Toupet et Pitte, 1977, 76). *La tente repose sur deux poteaux centraux (rkiza) qui s'emboîtent dans une pièce de bois le hammar.* (Belvaude, 1989, 49). *À l'intérieur on trouve généralement les deux piliers centraux (rkize).* (Ancellin-Saleck et Al Galabi, s.d., 40).

ROMAN n. m. *Fréq., oral, moyens lettrés.* Livre dont le contenu n'est pas forcément fictif. *Tu as lu le roman de Gabriel Féral où il raconte les histoires qu'il a vécues en Mauritanie dans les années quarante? || J'ai lu un roman de Camus: ça s'appelle L'Homme révolté.*

ROULER LES R loc. verb. *Fréq., oral surtout.* Parler français avec l'accent parisien. *Il s'agit là d'une réalité que les intellectuels se doivent de prendre en considération au risque d'être taxés de malades mentaux par ceux qui, là-bas, fiers d'être parvenus à rouler correctement les « r », essayent vainement de concilier développement et déracinement culturel.* (Al Bayane, 20.5.92). *Après ton long séjour en France, tu arrives maintenant à rouler convenablement les « r ».*

COM. La prononciation normale d'un Mauritanien comporte un r roulé (apico-alvéolaire) en opposition à la prononciation parisienne qui comprend un r dorso-vélaire.

S

SABOTER 1. v. tr. *Frég., moyens lettrés.* Se moquer de quelqu'un, le railler. *Ah bon, tu me sabotes maintenant! || Si tu continues de me saboter comme ça, je risque de te casser la gueule! || Si tu n'arrêtes pas de saboter tes petits camarades, je vais te frapper!*

2. v. intr. *Frég., oral, moyens lettrés.* Chahuter. *Cet après-midi, on a fait que saboter! || Celui-là il ne fait rien, il ne fait que saboter! || Ah bon, vous ne faites que saboter! Je vais le dire au directeur.*

SABOTEUR n. m. *Frég., oral, moyens lettrés.* Chahuteur. *Il faut surveiller celui-là, c'est un saboteur! || Le premier saboteur que j'attrape, je le punirai! || Attention les saboteurs, j'ai des yeux par derrière!*

SAHWA (du hassaniyya [assaḥwe]) n. f. *Frég., écrit.* Pudeur. *Elles les initiaient aussi, inlassablement, au gré des circonstances, aux règles strictes de la politesse, de la sahwa.* (Miské, 1970, 21). *Au courage guerrier devait s'opposer la couardise des griots [...] à la sahwa (pudeur) des hassan.* (Ould Cheikh, 1985, 408). *« Ahmed je n'ai pas besoin de vous. Allez voir votre petit-fils ». Il m'a dit qu'il ne pouvait pas tant que son parent qui était de dix ans son aîné était là. La Sahwa était là.* (Al Bayane, 24.2.93). *C'est à cause de la pudeur, la sahwa. Il y a des règles. Un homme ne peut pas rencontrer le mari de sa jeune sœur, ni de sa jeune cousine germaine. C'est interdit.* (Caratini, 1993, 121).

SAISON DES PLUIES n. f. *Frég.* Période de l'année pendant laquelle il pleut. *La durée de la saison des pluies est brève et va s'amenuisant vers le nord.* (Toupet et Pitte, 1977, 9). *En début de saison des pluies, disons juillet, le fleuve monte, puis vers septembre octobre, la décrue s'amorce.* (Féral, 1983, 30). *Au moment de la saison des pluies, entre juillet et septembre, l'alizé du nord cède la place à l'alizé du sud, humide.* (Belvaude, 1989, 79). V. **hivernage**.

SAISON SÈCHE n. f. *Frég.* Période de l'année où il ne pleut pas, par opposition à hivernage. *Comme dans le reste de la Mauritanie, les pluies tombent exclusivement entre juin et octobre et caractérisent la saison dite d'hivernage, par opposition à la saison de plus en plus sèche et chaude, qui dure d'octobre à mai.* (Chasse, 1972, 207). *Pendant la saison sèche, il faut éviter les régions de l'est du pays où il fait excessivement chaud!*

SALON n. m. *Frég., oral.* Ensemble des sièges d'une automobile, intérieur d'une automobile. *Comment va ta voiture? Tout va bien à part le salon qu'il faut changer. || Si je dois refaire le moteur de ma voiture, la carrosserie ainsi que le salon, il faut compter une centaine de milliers d'ouguiyas au minimum à payer! || Tu as acheté une belle voiture avec un salon propre surtout!*

SAMSONITE (du nom d'une marque) n. f. *Frég., oral surtout.* Attaché-case, malette ou coffre (quelle que soit sa marque) destiné à recevoir des choses précieuses, en particulier le maquillage d'une femme. *Un policier et sa mère habitant la « gazra » ont été délestés d'une « samsonite » contenant 10.000 UM.* (L'Éveil-Hebdo, 12.10.92). *Je voudrais voyager mais je n'ai pas de samsonite! Il faut que j'aille au marché pour acheter une samsonite bon marché!*

SARAKOLLÉ [sarakole] n. m. et adj. *Fréq.* Membre d'une ethnie de la Mauritanie dont la langue est le soninké. *Cette division est encore plus rigide chez les Sarakollés.* (Miské, 1970, 15). *Les noyaux sarakollé les plus importants se trouvent au confluent du Sénégal et du Falémé, puis de part et d'autre de la frontière mauritano-malienne.* (Chasse, 1984, 454). *Les Soninké, que l'on appelle encore Sarakollé, sont également assez nombreux.* (Belvaude, 1989, 57). V. **soninké**.

COM. Les Sarakollés se trouvent également au Mali et au Sénégal et préfèrent qu'on les appellent *Soninkés*, terme qui tend à se substituer complètement à *Sarakollé* jugé péjoratif semble-t-il.

SEBBÉ, SEBE (du poular [sebe]) n. m. plur. *Fréq., écrit.* Membre de la caste qui, avec les torobé, se trouve au sommet de la hiérarchie sociale des Halpoular. *On constate dans la même enquête que les sebe [...] et les pêcheurs subalbe, n'ont besoin de recourir au marché alimentaire que pour, respectivement, 36 % et 38 % de leurs dépenses.* (Chasse, 1984, 100). *Les hommes libres, ou rimbé comprennent l'aristocratie politique et religieuse des torobé [...] et celle des guerriers et propriétaires terriens, les sebbé.* (Belvaude, 1989, 59). *Les Sebbé, agriculteurs chargés de la fonction guerrière, qui représentent la postérité de Coli Tenguella et de son armée.* (Daure-Serfaty, 1989, 105). *Au milieu, les Sebbé et les Soubalbé.* (Al Bayane, 3.2.93).

SEBKHA (du hassaniyya [sebxa]) n. f. *Fréq.* Dépression salée de couleur blanchâtre, impropre aux cultures. *Sur la sebkha, le campement avait laissé sa trace, ligne sombre dans la croûte blanche qui avait cédé en craquant sous les pas des bêtes et des gens.* (Brosset, 1946, 24). *Les sebkhas enfin, ces bas-fonds salés où viennent mourir nombre d'oueds.* (Beslay, 1984, 45). *Au centre d'une cuvette argileuse assez peu marquée que prolongeait au nord une sebkha blanchâtre et que délimitaient des falaises mal formés, de sable et de rochers, le puits était désert.* (Le Borgne, 1990, 192). *En dehors des pourtours des sebkhas impropres à toute vie, on trouve sur les terres salées : l'askaf, el hath.* (Mauritanie Demain, 18.12.91).

SECRÉTARIAT PUBLIC n. m. *Fréq.* Bureau ouvert au public qui propose moyennant paiement divers services : dactylographie, photocopie notamment. *Le jeudi 30 décembre 1993 à 11 heures, Oummou Sall se rendit au secrétariat public où elle exigea de son ex-concubin Mohamed Traoré de la rejoindre la nuit chez elle.* (L'Indépendant, 9.1.94). *Pour éviter le chômage, je crois que je vais ouvrir à la fin de mes études un secrétariat public.* || *Il y a en face de la Préfecture plusieurs secrétariats publics où tu pourras faire des photocopies.* || *Cette rue devrait s'appeler la rue des secrétariats publics : il y en a vraiment beaucoup !*

SEGMENTATION n. f. *Fréq., oral.* Action de changer les segments de piston. *Après sa segmentation ma voiture est en bon état.* || *Si on veut garder ce véhicule, sa segmentation est devenue indispensable !* || *Rechemiser un moteur est plus cher que sa segmentation !*

SEGMENTER v. tr. *Fréq., oral.* Changer les segments de piston d'une automobile. *Ma voiture commence à fumer, je dois la segmenter.* || *Tu ne connais pas un mécanicien qui puisse me segmenter ma voiture ?* || *Il faut segmenter ta voiture avant que le moteur ne faiblisse trop !*

SEM V. **structures d'éducation des masses.**

SÉMINARISTE n. *Fréq.* Participant(e) à un séminaire, à une réunion de travail. *Au cours de leurs travaux, les séminaristes ont eu à aborder de nombreux thèmes qui à chaque fois ont suscité un débat franc et riche d'expériences.* (L'Éveil-Hebdo, 8.4.96). *Il a invité les séminaristes à plus d'assiduité.* (La Vérité, 8.4.96).

SÉRIEUX, SE adj. *Fréq., oral surtout.* (Personne) gentille, sympathique, serviable. *J'ai rencontré ton frère au Sénégal, il s'est occupé de moi, il est vraiment très sérieux !* || *Il n'est pas sérieux ce professeur, il nous attribue toujours de mauvaises notes aux interrogations écrites !*

|| Cette sage-femme est très sérieuse : elle aide les femmes indigentes et a même adopté un enfant trouvé.

SÉROUAL, SAROUAL, SÉROUEL, SERWAL (du hassaniyya [sərwâl]) n. m. *Frég.*, écrit. Pantalon traditionnel ample. Dans chaque groupe d'âge, les habits sont pareils : le séroual et les haouilis amples et beaux chez les jeunes orgueilleux. (Clapier-Valladon, 1963, 312). Un sérouel obligeamment prêté remplaça mon short. (Féral, 1983, 31). Vu son jeune âge, il portait un simple boubou blanc, sans sérouel. (Beslay, 1984, 28). Sur une tunique à petites manches et un saroual, large pantalon bouffant retenu par une longue et fine ceinture de cuir, ils portent un grand boubou, ou daraa, ouvert sur les côtés. (Belvaude, 1989, 53). La Direction Régionale de la Sûreté du District de Nouakchott porte à la connaissance de tous qu'un homme brun âgé de 65 ans nommé Oul Lasfar, vêtu d'un boubou bleu et d'un serwal noir, a été porté disparu depuis soixante-douze heures. (Ould Ahmedou, 1994, 83). La femme, elle, ne pourra pas porter le sérouel, le turban ou les babouches, attributs masculins. (Le Calame, 9.3.96).

SERVICE PAYÉ n. m. *Frég.* Somme d'argent que les transporteurs (chauffeurs de minibus et de taxis) sont tenus de payer quotidiennement à la police. Le service payé (de 100 UM par jour et par taxi) que les neufs commissariats de police de Nouakchott faisaient payer aux taxis chaque fois qu'ils s'aventurent dans leur arrondissement, a cessé d'exister. (Le Calame, 20.3.96). La police est rappelée à propos du fameux « service payé ». (La Tortue, 14.4.96). Avec la suppression du service payé, bien des protections et autres privilèges ont volé en éclats. (Le Calame, 17.4.96).

SERVIR v. intr. *Frég.* Remplir des fonctions rémunérées, occuper un emploi. L'école qui aura enregistré le meilleur taux de réussite l'année dernière est le lycée El Baraka dont le directeur n'est autre que M. Fall Thierno ex-proviseur du lycée national et qui a aussi servi à Rosso. (Mauritanie Nouvelles, 13.6.93). Avant de travailler au lycée arabe, j'ai d'abord servi au lycée de Kiffa. || Cet administrateur a longtemps servi dans l'est du pays, il était temps qu'il obtienne une promotion !

SESSIONNAIRE n. et adj. *Frég.*, oral surtout, arg. scol. Candidat ayant obtenu une moyenne comprise entre 8 et 10 à la session normale du baccalauréat et admis par conséquent à subir les épreuves de la session complémentaire. – Tu as été reçu au bac ? – Non, mais je suis sessionnaire. || Il y a beaucoup de sessionnaires cette année au bac C ! || Ne te décourage pas, tu as encore des chances de réussir puisque tu es sessionnaire !

SI adv. *Frég.*, oral, moyens lettrés. Réponse positive à une question formellement non négative. Équivaut à oui. – Vous êtes resté longtemps au village ? – Si. || – Et vous écrivez en français des fois ? – Si. || – Vous avez de la famille là-bas ? – Si, j'ai de la famille.

SIESTER v. intr. *Frég.*, oral. Faire la sieste. Tu sembles fatigué, tu devrais penser à siester un peu ! || On ne peut pas siester avec tout ce monde à la maison ! || Ah bon, tu siestes maintenant, je t'ai connu une période où tu ne le faisais pas pourtant !

SŒUR (LA-) loc. nom. f. *Frég.*, oral. Dans une conversation, peut désigner soit la sœur du locuteur, soit celle de l'interlocuteur. – Qui c'est ce type-là ? – C'est quelqu'un qui prétend fréquenter la sœur (= ma sœur). || J'ai rencontré l'autre jour la sœur (= votre sœur) au marché. V. frère (le-).

SOIXANTE-ONZE [sɥasãtɔz] adj. num. card. *Frég.* Soixante et onze. En mille neuf cent soixante-onze, nous habitons le Ksar et j'étais encore en cinquième. || Au dernier concours organisé par la fonction publique, il y avait plus de soixante-onze candidats !

SONINKÉ (du soninké) 1. n. m. et adj. *Frég.* Membre d'une ethnie de la Mauritanie dont la langue est le soninké ; relatif au Soninké. Les Toucouleurs et les Soninké [...] ont pris une part croissante à l'édification d'une communauté mauritanienne. (Toupet et Pitte, 1977, 72). Le djembé, le tambour soninké, bat, cœur inquiet et rythme les phrases. (Al

Bayane, 18.12.91). À Agoueinit au Guidimakha, l'ouverture de la campagne agricole a occasionné un conflit entre le quartier soninké et le quartier peulh. (Al Bayane, 16.9.92).
V. sarakollé.

2. n. m. Fréq. Langue des Soninkés. Aussi n'est-il pas du tout étonnant pour qui connaît bien la 10e région de rencontrer bon nombre de Maures qui parlent couramment soninké. (Chartrand, 1977, 119). Si, chez les Négro-Africains de Mauritanie, la langue maternelle et usuelle n'est évidemment pas une langue sémitique (mais le pulaar, le soninké ou le wolof, toutes langues répandues en Afrique noire de l'Ouest), le statut de l'arabe littéraire y est par contre tout à fait comparable. (Taine-Cheikh, 1978, XI). Les Soninkés de Kaédi [...] forment une entité parfaitement bilingue (soninké/poular). (Ba, 1993, 41).

SORBA (du hassaniyya [surbe]) n. f. *Disp., écrit.* Délégation de notables envoyés pour discuter d'une affaire importante. C'est confiant qu'il repartit vers les siens avec la promesse solennelle qu'une « sorba » de notables Zbeiratt pourrait en toute sécurité venir à Kiffa discuter avec moi. (Féral, 1983, 183). On se rappelle les longues files de caravanes et de « sorbas » bivouaquant devant le domicile du Colonel Cheikh Sid'Ahmed Ould Baba. (Al Bayane, 27.10.93).

SORTANT, E n. Fréq. Personne qui est sortie d'une école, d'une université ou de tout autre établissement après avoir achevé ses études. On estime à 3000 le nombre d'étudiants diplômés de l'Université de Nouakchott dont 1/3 seulement a trouvé un emploi à telle enseigne que certains des sortants concourent à l'Ecole Nationale des Instituteurs pour enseigner dans le primaire. (Le Temps, 29.12.91). Ainsi et c'est peut-être une consolation, des emplois continuent encore à être assurés pour les sortants des écoles nationales d'instituteurs ou de professeurs (ENI-ENS) ou l'école de police dont on ne voit pas, en ce qui concerne les sortants de celle-ci, l'utilité. (Mauritanie Nouvelles, 18.8.92). Un sortant de la Mahadra ne peut enseigner que comme il a appris, sa méthode est l'absence de toute méthode. (Al Moustaqbal, 16.12.92).

SOUBALBÉ, SUBALBÉ (du poular [suba|6e]) n. m. plur. *Disp., écrit.* Membre d'un groupe social poular dont les membres ont la pêche pour activité traditionnelle. La seconde activité du Fouta, après l'agriculture quant aux effectifs engagés, est probablement la pêche (awo). Toutefois, il s'agit d'une activité spécialisée, ouverte en majorité par conséquent à la caste des pêcheurs (subalbé). (Sakho, 1986, 23). Pour les soubalbé, pêcher est une tradition. (Belvaude, 1989, 102). Ce sont les subalbé, pêcheurs-bateliers, maître des eaux, qui descendent des premiers habitants wolof et sérère de la région. (Daure-Serfaty, 1993, 105).

SOURATE (de l'arabe [surāt]) n. f. *Fréq.* Chapitre du Coran. Sa mère l'oblige cependant à réapprendre les quelques sourates qu'il ne savait pas très bien. (Ould Ahmed Miské, 1959, 18). Je me retrouverai donc assis au milieu des enfants de sept à dix ans, une loha (planche) entre les mains, à réciter par cœur, vingt fois le matin et quarante fois le soir, les sourates du jour. (Pelletier, 1986, 166). Silencieuse et méditative, elle passe le plus clair de son temps allongée, à prier ou à réciter sourates et hadith. (Daure-Serfaty, 1993, 73). « Vala ! Viens réciter tes sourates », dit le maître de Coran de sa voix autoritaire et menaçante. (Ould Ebnou, 1994, 105).

SOUS-RÉGION n. f. *Fréq.* Espace géographique constitué par un groupe de pays frontaliers. Chaque année à l'occasion de la fin du Ramadan, les citoyens des pays de la sous-région, notamment du Sénégal, convergent sur Nimjatt ou Nwekli. (Mauritanie Nouvelles, 3.3.96). Je ne fais le jeu de personne mais mon souhait est de voir ce football se hisser au niveau des autres grands de la sous-région. (Le Calame, 9.3.96). Il y va, laisse-t-on entendre dans les milieux proches des deux chefs d'État, de la coopération et de l'intégration économique entre les pays de la sous-région. (Al Moustaqbal, 2.4.96). Pour tout observateur averti et au regard de la situation qui a prévalu dans la sous-région et qui menace dangereusement de se répéter,

un sommet de l'ANAD est plus que nécessaire. (Maghreb-Hebdo, 16.4.96). Il suffit de comparer la Mauritanie avec les États de la sous-région pour voir que c'est nous qui dépensons le plus pour l'enseignement. (La Tribune, 12.4.97).

SOUS-RÉGIONAL adj. Fréq. Relatif à un sous-ensemble régional. *Cette 42^e session intervient au moment même où l'organisation fête son 24^e anniversaire au service du développement sous-régional. (Le Calame, 13.3.96). Les Maliens, tout comme les bailleurs de fonds, n'ont pas apprécié l'attribution la semaine dernière par la commission des marchés de l'organisation sous-régionale à la société française Razel du volet génie civil du projet Énergie de Manantali. (Le Calame, 23.3.96). Le « futur Eldorado » succomba très vite à l'exploitation du diamant et aux rivalités sous-régionales. (Al Akhbar, 15.4.96).*

SOUS-VÊTEMENT n. m. Fréq., oral. Tee-shirt, maillot de corps. *J'ai rapporté de Nouakchott des sous-vêtements, je t'en donne un. || Ce sont les sous-vêtements de fabrication chinoise qui coûtent le moins cher ! || Cet été, comme il fait excessivement chaud, je ne porte que des sous-vêtements sous le boubou.*

COM. Seuls les hommes sont censés porter les sous-vêtements !

SPEAKER, INE n. Fréq., oral surtout. À la radio et à la télévision, journaliste qui présente les bulletins d'information. *Il a une belle voix le nouveau speaker de l'édition de 14 heures 30 ! || Mohamed travaille maintenant comme speaker à la télévision ; c'est lui qui présente le « 20 heures ».*

STANDARD n. m. Fréq. Échoppe qui vend des cassettes de musique et autres enregistrements. *Les cassettes de ses « khotba » sont dans tous les standards. (Mauritanie Demain, 4.12.91). Comme l'on annonce la fermeture prochaine des phonothèques islamistes [...] sortes de « standards » spécialisés dans la vente des cassettes religieuses. (Le Calame, 9.8.93). La campagne que mène le département de la communication contre les standards et centre-vidéo de la place serait-elle destinée avant tout à combattre les « standards islamistes » ? (Al Bayane, 17.8.93).*

STATION n. f. Fréq., oral surtout. Station-service. *Le problème des gérants des stations de Nouadhibou continue de défrayer la chronique. (Al Bayane, 27.10.93). En multipliant les stations à Nouakchott et ailleurs, on espère pouvoir maintenir des stocks de sécurité suffisants, en prévision d'une éventuelle « panne sèche » généralisée. (Al Bayane, 1.6.94). Mohamed Mahmoud est à présent devenu riche : il possède une épicerie et une station en plus de deux maisons et d'une centaine de chamelles. V. **essencerie**.*

STRUCTURES D'ÉDUCATION DES MASSES n. f. plur. Disp. Structures créées en novembre 1982 par le Comité Militaire de Salut National (C.M.S.N.), instance suprême à l'époque, afin de pourvoir à la formation et à l'encadrement des populations. *Les régimes militaires en inaugurant les structures d'éducation des masses (SEM) pensaient plaquer un certain comportement civique à la population. (Mauritanie Nouvelles, 21.10.92). Nous avons longtemps cru que les Structures d'Éducation des Masses avaient pour rôle premier de préparer le peuple à l'exercice de la démocratie ! (Al Bayane, 6.1.93). Cependant, l'effort d'exploitation et de vulgarisation entrepris par les autorités publiques de concert avec toutes les bonnes volontés nationales notamment à travers les structures d'éducation des masses commence à porter certains fruits dans ce domaine. (Le Calame, 19.7.93). Dans cet esprit, le pouvoir permet que les syndicats, qui avaient été supprimés en 1978, reprennent vie, et il crée en 1981 des « structures d'éducation des masses ». (Daure-Serfaty, 1993, 187). C'est le parti qui est présent dans le pays. Il est quelque peu l'héritier des Structures d'Éducation des Masses (SEM), un cadre d'action économique et sociale efficace auquel tous les*

Mauritaniens se sont affiliés, par familles, à l'époque du régime d'exception. (Maghreb-Hebdo, 2.3.96).

COM. Appelées aussi par leur sigle (*SEM*), les Structures d'Éducation des Masses ont disparu en 1984 au moment de l'arrivée au pouvoir de M. Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya.

SUNNA (de l'arabe [sunne]) n. f. *Fréq.* Ensemble des actes et paroles du Prophète de l'Islam constituant une Tradition que tout Musulman est censé suivre après les préceptes du Coran. *Il faut suivre le Coran et la Sunna ainsi que l'avis des Ulémas s'il n'est pas contradictoire avec eux. (Le Temps, 4.8.91). Pourtant, issu d'une respectable famille maraboutique au sein de laquelle il se mit très tôt à l'étude des très sérieuses matières du Coran et de la sunna, rien ne le prédestinait à la comédie. (Mauritanie Nouvelles, 26.1.92). Adieu la sunna du prophète (paix et salut sur lui) et les préceptes rigoureux de l'Islam sur le mariage! (Le Temps, 21.6.92).*

SUNNITE [sunit] adj. *Fréq.* Qui concerne la Sunna. *L'Islam mauritanien est sunnite et ses rites appartiennent à l'école de jurisprudence malékite. (Klotchkoff, 1990, 41). Sunnite de rite malékite depuis l'origine, l'Islam des Berbères et des Arabes qui ensemble constitueront le peuple maure, mais aussi celui des « pays noirs » du Sud, est une religion de dynamisme et de spiritualité. (Soudan, 1992, 11).*

T

TABARAKALLAH, T'BAREK ALLAH (du hassaniyya [tebārakaʕlāh]), littéralement « Puisse Allah apporter Sa baraka! » interj. *Disp.* Formule par laquelle on invoque Dieu pour chasser le mauvais œil. *T'barek Allah! [...] L'étrangère est venue jusqu'à nous!* (Puigauveau, 1936/1992, 157). *J'ai seulement oublié que mon enfance est bien derrière (Tabarakallah).* (*Le Calame*, 26.7.93). V. **machaâ Allah**.

TABASKI [tabaski] (du wolof, lui-même issu du berbère ancien *tafiska*, « Pâques » par l'intermédiaire du peul ancien *tafaské*; *tafiska* dérive du latin chrétien *pascha*, « Pâques », emprunté au grec *paskha*, issu lui-même de l'hébreu biblique *pesakh* « Pâques, agneau pascal », selon Schmidt, 1996, 196) n. f. *Frég.* Fête musulmane commémorant le sacrifice d'Ibrahim. *Le mouton de Tabaski est tellement important que le chef de l'État sénégalais était obligé de dépêcher en Mauritanie, chaque année, son Ministre chargé des ressources animales pour assurer le ravitaillement du marché à la veille de la fête.* (République Islamique de Mauritanie, 1989, 60). *Pour l'intellectuel, celui qui écoute de temps en temps la radio, regarde souvent la télévision et lit chaque matin les journaux, nous sommes – ne sursautez pas vous ne l'entendez pas pour la première fois – le pays de l'apartheid made in Afrique occidentale, celui d'où l'on chasse les Noirs par dizaines de milliers si on ne les égorge pas comme des moutons de tabaski.* (Mauritanie Demain, 6/1990). *La dernière fête de Tabaski ou Tabaski 92 a été placée sous le signe de l'opulence et de la prospérité, et ce, même si l'État n'a pas été en mesure de payer « le salaire habituel d'avance ».* (*La Tortue*, 5.7.92). *La talentueuse artiste mauritanienne X est en tournée musicale dans le nord. Fête de tabaski au soir à Nouadhibou.* (*La Tribune*, 12.4.97).

COM. Appellation propre aux Négro-Mauritaniens surtout, la tabaski est célébrée le dixième jour du dernier mois de l'année musulmane. V. **Aïd El Kébir, Aïd El Adha, fête du mouton**.

TABLE n. f. *Frég.* Étal sur lequel un commerçant vend ses marchandises. *Sa femme vend des légumes sur une table à Nouakchott.* (Mauritanie Nouvelles, 18.8.92). *Comment vous ravitaillez-vous en poisson pour alimenter votre table?* (*L'Éveil-Hebdo*, 21.12.92). *Des tables et des kiosques furent vidés de leur contenu.* (*L'Éveil-Hebdo*, 12.10.92). *Ceux-ci ont été plus préoccupés par le gain immédiat, en laissant s'installer dans l'anarchie la plus complète, tout autour du marché, cantines, baraques, tables.* (Mauritanie Hebdo, 27.2.94). *Depuis son arrivée du Sénégal, ma mère a une table au marché.*

TABLE-BANC n. f. *Frég.* Meuble scolaire comportant un pupitre et un banc à dossier. *Le 5 octobre apportera peut-être des table-bancs, de la craie de bonne qualité, des manuels, des cahiers, des moyens de transport.* (*L'Éveil-Hebdo*, 5.10.92.). *Un parent d'élève achète une table-banc, une table-banc ça coûte cher! || Si tous les parents d'élèves se cotisaient, nous pourrions acheter des tables-bancs.*

TABLIER (dérivé de *table*) n. m. *Frég.* Vendeur qui présente ses marchandises sur un étal. *Pour qui passerait le matin sur la route du wharf ne manquerait pas de voir son attention attirée par le spectacle de gros camions à la ridelle arrière ouverte et auprès desquels s'affairaient des hommes à plusieurs étals à la viande, des tabliers, de petites baraques, etc.* (*L'Éveil-*

Hebdo, 14.2.92). *Le calvaire ce sont les taxes journalières et ou mensuelles (imposées surtout aux plus démunis : les ménagères, les tabliers, les charretiers, les blanchisseurs...).* (*L'Éveil-Hebdo*, 15.10.92). *Attendez-moi, je vais acheter des cigarettes chez ce tablier!*

TABRÂ V. tebrae.

TADIT, TADITE (du hassaniyya [tādīt]) n. f. *Disp., écrit.* Récipient en bois utilisé pour la traite des animaux (à l'exception des chameelles). *Un serviteur tenait sur le feu une tadit renversée qu'il séchait pour la traite.* (Féral, 1983, 265). *Après avoir bu le reste de lait qu'il a gardé dans la tadite, il se dirigea vers ses amis qui se trouvaient sûrement déjà au lieu habituel.* (Ben Amar, 1984, 55). *Les plats, bols et récipients à traire, communément appelés tadit, mais qui portent des noms spécifiques et sont différents selon qu'ils servent pour une espèce animale ou une autre, sont normalement fabriqués en bois.* (Belvaude, 1989, 171).

TAGINE (du hassaniyya [tāžīn]) n. m. *Disp., écrit.* Collation prise en dehors des repas. *La femme prépare le zrig et l'hôte commence le thé en attendant le tagine.* (*L'Éveil-Hebdo*, 3.8.92). *On créa l'idée du tajine (brunch) pour « légitimer » le fait de bouffer ensemble pour les amoureux.* (*Le Calame*, 23.8.93). *Comme le thé, le tagine est un moment de convivialité féminine : on est loin de la nourriture essentielle à la survie du corps.* (Caratini, 1993, 142).

TAJMART, TEJMOURT, TAJMAKHT (du hassaniyya [težmaxt]) n. m. *Disp., écrit.* Fruit du baobab dont la pulpe desséchée et réduite en poudre est mêlée à l'eau pour donner un breuvage acidulé. *J'avais eu l'immense privilège de me retrouver au Ksar sur une terrasse où vautré sur les coussins j'avais le plaisir, à même la calebasse de plonger mes doigts dans le riz onctueux et de me désaltérer en buvant du tejmourt.* (Féral, 1983, 208). *Mis à part l'achat du congélateur, l'investissement quotidien en matières premières est presque nul : de l'eau, du sucre et du pain de singe ou tajmart, le fruit sec du baobab que l'on réduit en poudre.* (Belvaude, 1989, 144). *On en tire le « pain de singe » (tajmakht) qui sert pour la digestion.* (Ancellin-Saleck et Al Galabi, s. d., 23).

TALAA, TALAA, TALA'A (du hassaniyya [tal'a]) n. f. *Disp., écrit.* Poème en hassaniyya d'au moins 6 vers. *Une talaa c'est à 40 UM. Il faut payer à l'avance.* (*Al Bayane*, 24.6.92). *La « talaa » est une forme très appréciée en poésie hassaniyya. Elle demande la maîtrise du sujet et de la rime.* (*Al Bayane*, 19.8.92). *Les copains de l'éphémère amoureux monteront ou chargeront le gaf en talaa.* (*Le Calame*, 2.8.93). *Bouki Ould Eleya, célèbre poète à la cour, a saisi l'occasion pour faire entendre sa « talaa » élogieuse pour le PRDS et son président.* (*L'Éveil-Hebdo*, 15.4.96).

TALHA, TALHÂ (du hassaniyya [ət̪talh]) n. m. *Disp., écrit.* (*Acacia raddiana*) Variété d'acacia. *Naturellement, comme partout sous cette latitude en Afrique, l'épineux, l'acacia ou mimosée, domine : talhâ.* (Puigauudeau, 1949/1993, 27). *Parmi les blocs éboulés de la corniche, s'accrochent : acacia flava (tamat) qui se substitue ici au talha.* (Toupet et Pitte, 1977, 45). *Pour fabriquer les palissades des enclos réservés au petit bétail ou les abris des bergers [...] on utilise les fibres de l'écorce du talha.* (Belvaude, 1989, 169).

TALIBÉ (de l'arabe [ṭālīb], littéralement « étudiant ») n. m. *Fréq.* Élève d'une école coranique. *Les talibés, le foulard rouge autour du cou, chantent mélodieusement des versets du Coran.* (Clapier-Valladon, 1963, 313). *Arrêtés à la manière du muezzin, la bouche ouverte vers le ciel, les talibés juchés sur les toits des maisons invitaient « tous les êtres humains à venir manger ».* (Traoré, 1973, 34). *La perfection ne saurait être atteinte, l'homme sera toujours un pécheur mais le mérite du cheikh vaudra le ciel à tous les talibés.* (Sakho, 1986, 31). *Et c'est pour les « talibé » que je vais préparer un repas.* (Diagana, 1990, 255).

COM. Seuls les Négro-Africains appellent ainsi les élèves des écoles coraniques ; les Maures les appellent *télamide*. **V. télamide.**

TAMAT, TAMATT (du hassaniyya [ættemât]) n. m. *Disp., écrit. (Acacia flava) Variété d'acacia. Ne possédant pas de troupeaux, nous n'avons pas de peaux-de-boucs, mais de grandes irililen qui sont des peaux d'antilope non tannées, frottées avec des feuilles de tamat, contenant une soixantaine de litres. (Puigauveau, 1949 / 1993, 197). Il passait les journées à tourner dans les forêts de « tamatt » et d'« amour ». (Ould Ahmedou, 1994, 167).*

TAMOURT, TÂMOURT (du hassaniyya [tāmūrt]) n. f. *Frég. Mare temporaire qui occupe les bas-fonds. La forêt devint si dense qu'il fallut la contourner par les grandes dunes qui enserrent la Tâmour. (Puigauveau, 1949 / 1993, 147). Il aimait séjourner dans cette région abondante en puits peu profonds, boisée et giboyeuse où chaque hivernage remplissant les tamourts attirait des milliers de canards et d'oies sauvages. (Féral, 1983, 258). Contrairement aux années passées, la Tamourt ne s'est pas reverdie après l'hivernage. (Al Bayane, 17.3.93).*

TAM-TAM [tamtam] n. m. **1.** *Frég. Gros tambour à percussion creusé dans un tronc d'arbre. Du haut de la dune surplombant les tentes, montait soudain, comme venu d'un autre monde, le battement d'un tam-tam de fortune que cadencent des applaudissements. (Chaab, 1.4.91). Les villageois sortirent leurs tam-tams et le long de ce parcours, les élus furent acclamés par des centaines de personnes. (Mauritanie Nouvelles, 21.12.92). Ils entreprennent saisonnièrement des opérations de nettoyage menées à grands coups de tam-tam mais qui s'évanouissent comme peau de baudruche aussitôt entrepris. (Mauritanie Demain, 25.3.92).*

2. *Disp. Réjouissance où l'on joue du tam-tam, généralement à l'occasion d'un mariage. C'était un très beau tam-tam, mais raconter tous les tam-tams de Mauritanie serait une tâche bien monotone. (Puigauveau, 1936 / 1992, 131). – Elle n'assiste pas à son propre mariage? – Si, le soir, quand le vieux est couché, elle sort pour aller au tam-tam. (Caratini, 1993, 274). Un grand tam-tam, l'un des plus beaux qu'on ait jamais organisés dans le pays! (Ould Ahmedou, 1994, 110). Cette balade guidée sous des applaudissements et tam-tams à ciel ouvert témoignent de la popularité de Maawiya. (L'Opinion Libre, 12.4.97). Le tam-tam de Sid'Ahmed, c'est pour ce soir? V. **tbel**.*

TAPER v. tr. *Frég., oral, vulg. Posséder sexuellement. La fille-là que tu tentais l'autre soir, tu l'as finalement tapée? || Tu vois la fille-là, Mohamed m'a dit qu'il l'a tapée. || Je ne crois pas qu'elle soit sérieuse, tous les garçons la tapent!*

TAPER, TAPER À PIED v. intr. et loc. verb. *Frég., oral. Aller à pied. Comme je n'avais pas trouvé de voiture, j'ai alors tapé jusqu'à Idini. || Je n'ai pas trouvé de taxi et j'ai tapé à pied jusqu'à la Capitale. || Je suis très fatigué: j'ai tapé à pied du port!*

TASSOUFRA (du hassaniyya [tāsuvre]) n. f. *Frég., écrit surtout. Sac de chamelier en cuir de mouton ou de chèvre pour le transport des vêtements et des provisions et que l'on fixe derrière la selle. L'équipement reste adapté à la mobilité même si l'on trouve des matelas et des malles au lieu de la traditionnelle tassoufra. (Ould El Hacen, 1989, 146). Puis ce fut le désert avec son guide; dans la tassoufra, des dattes, des arachides, du riz, des tembeskits, beaucoup de thé. (Mauritanie Nouvelles, 26.1.92). Vous prenez votre turban, un chameau, une tassoufra et vaillamment vous partez à la recherche de la chèvre vieille RIM. (Al Bayane, 15.4.92).*

TAXI-BROUSSE, TAXI BROUSSE n. m. *Frég., écrit surtout. Véhicule collectif transportant huit à neuf passagers sur des trajets interurbains. Autobus et taxis-brousse dégorge leur chargement de passagers en pleine nature pour leur permettre d'honorer le Très-Haut. (Belvaude, 1989, 69). Il est révélateur pour confirmer l'arbitraire déjà évoqué de constater que l'on arrête systématiquement les taxis-brousse alors qu'on laisse passer avec déférence les luxueuses voitures privées. (Marchesin, 1989, 375). Tout ceci n'empêche pas pour autant les commerçants d'expédier malgré tout des marchandises vers la région et de se constituer parfois*

en associations de transporteurs alternant taxis-brousse [...] et camions. (Ould El Hacen, 1989, 218). Elle prit donc un peu d'argent et se rendit en taxi-brousse, mais elle n'y retrouva pas ses souvenirs d'enfance : où étaient l'eau et la fraîcheur d'antan ? (Daure-Serfaty, 1993, 78). Les pistes sont praticables et les chauffeurs de taxi-brousse les connaissent parfaitement. (Ancellin-Saleck et Al Galabi, s.d., 32). Trois kilos de cannabis ont été saisis le week-end dernier dans un taxi brousse sur la route d'entrée Est de Nouakchott. Les neuf passagers du taxi ont décliné toute responsabilité. (La Tribune, 12.4.97).

TAXIMAN n. m. *Fréq.* Chauffeur de taxi. Les transporteurs, eux, taximen et chauffeurs de bus confondus, bénéficient visiblement d'une unanimité qui ne dit pas toujours son nom. (Al Mouchahid, 21.9.92). Le taximan, le charretier, la vendeuse de couscous, le citoyen normal, l'homme d'affaires... tous doivent sentir que tout éventuel mouvement de contestation sera dirigé contre eux. (Al Bayane, 7.10.92). C'est tant mieux pour le taximan Renault 12 dont le véhicule a servi pour le transport des machines volées. (La Tortue, 9.8.93). Il est loin le temps où le policier ne rançonnait pas le taximan et ne sautait pas à bras raccourcis sur le chauffeur du minibus. (Le Calame, 30.3.96). Après les marchands ambulants qui s'entassaient tout autour des grands marchés, les vendeuses de légumes, les taximen, les « gazreurs » [...], c'est maintenant au tour des imams des « petites » mosquées de réagir. (Al Moustaqbal, 2.4.96).

T'BAREK ALLAH V. *tabarakallah*.

TBEL, TBOL, TOBOL (du hassaniyya [t̪bɛl]) n. m. *Assez fréq., écrit.* Gros tambour à percussion creusé dans un tronc d'arbre. Sur le devant à quelques mètres sur la gauche, le tam-tam. J'ai horreur de ce mot de pacotille, pour touristes du Club Méditerranée. Je dirai le t̪bol. Le t̪bol, c'est à la fois l'instrument et la musique. (Féral, 1983, 129). Là-bas, du côté des tentes du goum, on entend le chant d'une femme grave et mélancolique, accompagné du sourd grondement d'un tobol. (Beslay, 1984, 151). Les rythmes du t̪bel que Mella Mint Abba joue en virtuose font danser Feyrouz Mint Seïmali. (Mauritanie Nouvelles, 22.12.91). Les danses exécutées avec une grande maîtrise du corps et une grande souplesse ondulent au rythme des grands tambours « t̪bel » joué par les femmes. (Ancellin-Saleck et Al Galabi, s.d., 47). V. *tam-tam*.

TBOL V. *t̪bel*.

TEBRAE, TABRÂ (du hassaniyya [təbrâ]) n. m. *Disp., écrit.* Petit poème en hassaniyya de deux vers construits sur le même mètre et rimant. Le tabrà a pris, ces dernières années, un essor considérable (particulièrement à Atar). (Miské, 1970, 61). Des fois elle adopte la technique sophistiquée du tebrae : gaf à deux hémistiches, style fortement allusif, métrique quelque peu libre. (Chaab, 1.4.91). Le tebrae encore une fois nous éclaire, comme quoi le tebrae, on l'oublie souvent, est d'abord un manifeste des douanes. (Le Calame, 9.8.93).

COM. Genre de poésie pratiqué uniquement par les femmes.

TEICHOT, TEÏCHOTT (du hassaniyya [teɣʃə]) n. m. *Disp., écrit.* (*Balanites aegyptiaca*). Arbre épineux du Sud mauritanien. Au sud, les longs couloirs interdunaires, un peu mieux alimentés par le ruissellement, sont marqués par des lisérés d'arbres : [...] (teichot). (Toupet et Pitte, 1977, 45). Il y a de cela bientôt trente-cinq ans et voilà que les noms me viennent d'instinct sous la plume, et les paysages : palmes bleues de Tintane, bloc monolithique de Nouamline noir dans la nuit montante, dunes molles d'Oumoukheuz avec les bras de la Msila – l'oued desséché, le cimetière séculaire sous les teïchott. (Féral, 1983, 122).

TEJMOURT V. *tajmart*.

TÉLAMIDE, TÉLAMID, TLAMID (du hassaniyya [tlāmīd], littéralement « élèves ») n. m. plur. *Assez fréq., écrit.* Élèves, disciples d'un marabout. Cet autre homme est son frère, le cadi Ismaël, et tous ces jeunes gens sont ses plus remarquables élèves, ses télamid. (Puigau-deau, 1936/1992, 101). Si l'occasion se présente à vous de voyager sur la route de l'Espoir

jusqu'à Kiffa, profitez-en pour rendre visite à la communauté de Télamides de Boumdeïd à 100 km au nord-ouest de là. (*Le Temps*, 27.10.91). Nous sommes venus vous confirmer notre « volons-thé » de faire voter pour vous toutes nos tribus, tous nos amis, nos voisins, nos cousins, nos télamides, nos talibés. (*Mauritanie Demain*, 8.1.92). Il habite une oasis, Maadden, où il entretient des « tlamid ». (*Mauritanie Nouvelles*, 15.8.93).

COM. Les Négro-Mauritaniens utilisent *talibé*. V. **talibé**.

TÉLÉPHONE PUBLIC n. m. *Frég.* Endroit (cabine téléphonique ou autre) n'appartenant pas aux P.T.T. d'où l'on peut téléphoner moyennant paiement. Avec la prolifération des téléphones publics à Nouakchott, il est facile de téléphoner maintenant. || Tu as deux téléphones publics à proximité du marché du 5^e arrondissement. || Mohamed Salem est maintenant aisé depuis qu'il possède deux téléphones publics à Nouakchott.

TENTE (GRANDE –, BONNE –) (calque du hassaniyya) n. f. *Frég.*, écrit surtout. Bonne famille, famille noble. Le chef du groupement en général choisi dans une famille noble de « grande tente » n'est que le gestionnaire des biens communs. (Marchesin, 1989, 52). Quand un fils de « grande tente », aujourd'hui sans travail et sans moyens se présente au bureau d'un « patron » [...] on continue à respecter la tradition. (Belvaude, 1989, 48). La Mauritanie a besoin d'un gouvernement fort et responsable [...] d'un gouvernement dirigé par un homme choisi en fonction de sa compétence, sa piété et sa connaissance parfaite de l'Islam et non parce qu'il est le fils d'une « grande tente ». (*Nouveaux Horizons*, 9/191). N'est-ce pas normal puisque les siens – ceux des bonnes tentes de la grande tribu des Ouled Bou Sbaa – leur ont donné en échange aide et protection ? (Daure-Serfaty, 1993, 68). En fait, elle s'acheminait de plus en plus vers sa place de « fille d'une grande tente ». (Ould Ahmedou, 1994, 122).

TENTER v. tr. et intr. *Frég.*, oral. Faire la cour à une femme. Laquelle de ces filles tu comptes tenter ? || Il ne faut pas tenter la fille-là, je crois qu'elle n'est pas sérieuse ! || Moi, en tout cas je ne tente pas, je viens uniquement pour boire du thé et partir après !

TERMINALISTE n. *Frég.* Élève de la classe terminale des lycées. Tel ce « terminaliste » qui a réussi son Bac et veut entreprendre un voyage. (*Le Temps*, 1.9.91). Il est surprenant de s'entretenir avec un terminaliste de la série Lettres Modernes (option français) qui ne peut pas s'exprimer en français. (*Mauritanie Nouvelles*, 13.6.93). Les terminalistes sont généralement plus sérieux que les autres élèves.

TEYCHTAR V. **tichtar**.

THAYDINA, THEYDINA (du hassaniyya [theydīne]) n. f. *Disp.*, écrit. Poème épique en hassaniyya destiné à être chanté. Saddum a d'abord séjourné chez eux à l'époque de Hānnun W. Busayf auquel est dédiée sa célèbre « thaydina ». (Ould Cheikh, 1985, 414). Une des formes poético-musicales les plus typiques et les plus célèbres est la thaydina, jadis réservée aux grands chefs de la caste des guerriers. (Belvaude, 1989, 164). Ce sont ces raisons qui ont certainement fait dire à Elkhoul Ould Manou, dans une célèbre « theydina » : la jument de Brahim Khilil a vécu la guerre. (*Al Bayane*, 17.2.93).

THÉIFICATEUR n. m. *Disp.*, fam. Personne qui prépare le thé. Les « théificateurs », habillés aux couleurs du Port Autonome de Nouadhibou, allaient et venaient dans la salle avec beaucoup d'habileté.

THEYDINA V. **thaydina**.

THIÉBOUDÈNE, THIÉBOU DIÈNE V. **tiéboudiène**.

THIEBS THABAS V. **tieb-tiaba**.

THIEB-THIEB V. **tieb-tieb**.

THIOF (du wolof [tjo:f]) n. m. *Frég.* (*Epinephelus aeneus*) Mérou bronzé, fausse morue. En temps normal la caisse de « thiof » me revient à 2 000 UM et pour les autres mille UM.

(*L'Éveil-Hebdo*, 21.12.92). Divers poissons de haute mer, dits pélagiques, comme les sardinelles, les sardines, les thiofs et les thons, qui sont prisés en Europe, constituent aujourd'hui la première richesse d'exportation du pays. (Daure-Serfaty, 1993, 163). À midi, le « Yaboye », poisson plein d'arêtes dont on ne voulait pas [...] remplace l'excellent « Thiof ». (*Mauritanie Hebdo*, 27.2.94). Les services du docteur Dia devront élaborer les tests nécessaires pour savoir si oui ou non cette daurade est zinzin, ce mullet maboul, ce thiof dingue. (*Le Calame*, 17.4.96). Pour préparer un bon riz au poisson, il est indispensable d'avoir du thiof!

TIAB V. tiyab.

TICHTAR, TEYCHTAR (du hassaniyya [tīštār]) n. m. *Frég.* Viande crue séchée. *En fait je tins, je crois, deux semaines environ, ou plus exactement jusqu'à ce que rentrant chez moi, je la découvre en train de boire mon thé et de grignoter mon tichtar avec un bellâtre crasseux qu'elle me présenta comme son frère.* (Féral, 1983, 97). *Peu à peu, nous en arrivions à apprécier les mêmes choses qu'eux: se balader en reconnaissance avec une bonne monture et quelques sympathiques compagnons, déguster un verre de thé brûlant, boire le lait de chamelle encore tiède et mousseux, savourer quelques dattes ou quelques lanières de tichtar.* (Beslay, 1984, 149). *Et on ne répugne pas à mêler le sucre et le sel mélangeant par exemple la datte et le tichtar.* (Le Borgne, 1990, 244). *C'était du « teychtar », une forme fine et agréable de viande de cerf séchée.* (Ould Ahmedou, 1994, 44). *Elles fendraient les mulets et les feront sécher pour donner le « tichtar ».* (Tournadre et Dufau, 1996, 10).

TIDEKT, TIDIKT (du hassaniyya [tidəkt]) n. *Disp., écrit.* Encens (grains jaune clair semblables à des parcelles de gomme). *Pendant toute la semaine qui précèdera le jour du mariage, ce voile ne cessera d'être arrosé de parfums, enfumé à l'encens et saupoudré de poudre de Tidikt, pour être fortement noué en boule et enveloppé dans un plastique pour que l'odeur le pénètre au maximum.* (Ould Ebnou, 1994, 186). *Les melehvas peintes à l'indigo marié à la guinée dégageaient des parfums d'encens et de « tidikt » qui piquaient à des distances lointaines.* (Ould Ahmedou, 1994, 6).

TIDINIT, TIDINITT (du hassaniyya [tidinit]) n. f. *Frég.* Instrument de musique traditionnel à quatre cordes en forme de violon, de luth. *Musiciens instrumentaux (sur les variétés locales de guitares: tidinit et hardine), chanteurs, danseurs, généalogistes, chansonniers, parfois confidents des grands, ils composent la « musique du pouvoir » selon l'expression d'un de nos informateurs.* (Chasse, 1972, 123). *Les mélodies de sa tidinit font rêver les jeunes filles.* (*Mauritanie Nouvelles*, 7.4.92). *Tu parles comme la tidinit de Sidaty Ould Ebbé!* (Caratini, 1993, 205). *La tidinitt en ce lieu avait la prétention de surpasser la vie et la douleur, d'éponger les calculs élémentaires en procédant à une mystique de la violence et du sang.* (Ould Ahmedou, 1994, 59). *La seule musique que l'on entendait était celle d'une tidinit (luth traditionnel) jouée par un griot pulaar.* (*La Tribune*, 10.4.96).

COM. Seuls les hommes jouent de la tidinit.

TIDJANI, TIJANI, TIDJANE (de l'arabe [tīžānī]) n. et adj. *Disp., écrit.* Qui relève de la congrégation religieuse tidjania. *D'Algérie, le wirid Tijani ne tarda pas à se répandre au Maroc.* (Traoré, 1973, 18). *Et c'est du groupement Tidjani qu'est sorti en 1908 le mouvement insurrectionnel dirigé par Ali Yéro Diop.* (Sakho, 1986, 32). *D'être tidjane lui facilitait aussi le contact avec les ethnies négro-africaines.* (Daure-Serfaty, 1993, 147).

TIDJANISME, TIJANISME [tidʒanism] [tiʒanism] (formé sur *tidjaniya*) n. m. *Disp., écrit.* Doctrine de la confrérie musulmane tidjania. *Le Ouali de Nioro voulait rétablir le Tijanisme dans sa pureté originelle.* (Traoré, 1973, 118). *Le Fouta se fixait définitivement à l'Islam et devenait un bastion inexpugnable du Tidjanisme.* (Sakho, 1986, 32). *Le noyau du Tidjanisme Maure se trouve au Tagant dans la tribu des Idaouli.* (Marchesin, 1986, 58).

TIÉBOUDIÈNE, THIEBOUDÈNE, THIEBOU DIÈNE (du wolof [tjebudjen]) n. m.

Fréq. Plat composé de riz et de poisson accompagnés de légumes divers. *On voit aussi à proximité les claies qui servent au séchage des poissons non vendus sur les marchés et qui, avant de pourrir réellement, sont transformés en guedj, condiment très apprécié du fameux tiéboudiène, le riz au poisson sénégalais dont la consommation commence à se répandre en Mauritanie.* (Belvaude, 1989, 105). *Deux assiettes, un médiocre service de thé, deux ou trois pots, un plat où pourrissent les restes d'un thieboudène.* (Al Bayane, 24.6.92). *Laissé faisander dans un trou d'eau puis, une fois attendri, fumé en plein air, le yet dégage une odeur redoutable pour le profane, mais délicieuse pour l'amateur, lequel sait qu'il ajoute une saveur subtile au « tiéboudiène » ou riz au poisson, régal des Sénégalais et de bien des Mauritaniens.* (Daure-Serfaty, 1993, 19). *Le 2 avril, le même principe, il y eut la seconde journée annuelle mauritanienne, rendez-vous de l'Association des Mauritaniens de Gironde (AMG). Mais là un repas mauritanien : le thiebou diène était au menu du restaurant universitaire.* (Mauritanie Nouvelles, 20.4.93). V. **riz au poisson**.

TIEB-TIABA, THIEBS THABAS (du hassaniyya [tʃebtābe]) n. m. plur. *Fréq., péj. ou plais.*

Personnes qui se livrent au tieb-tieb ; personnes « débrouillardes », affairistes. *Je louchais, envieux, les grosses tranches de viande qui mijotaient doucement dans leur jus. Les Thiebs thabas s'alimentent aussi.* (Le Temps, 1.9.91). *Les responsables de l'exécution du projet ont conclu des contrats internes avec des tieb-taba pour la construction des six salles.* (L'Éveil-Hebdo, 10.8.92). *Du berceau à l'antenne parabolique, on trouve tout au marché des voleurs (tieb-tiaba).* (Mauritanie Nouvelles, 18.8.92).

TIEB-TIEB, THIEB-THIEB, TIEB-TIB, TIEB-TIIB (du hassaniyya [tʃebtib]) n. m.

Fréq., péj. ou plais. Troc, achat et vente publics d'objets quelconques, le plus souvent usagés, parfois volés, qui a lieu en plein air sur une place bien déterminée. (*Marché tieb-tieb*) ; par extension, débrouillardise, affairisme. *Aujourd'hui [...], c'est [...] dans un contexte marqué par des phénomènes tels que la « gazra », le tieb-tieb que ces spécialistes débattent.* (Chaab, 24.10.90). *Il semblerait que le tieb-tib est tellement enraciné dans nos mœurs que même à l'étranger nous ne pouvons nous débarrasser de cette manie.* (Le Temps, 15.12.91). *Et puis on pourrait faire du Tieb-Tieb, c'est comme ça que ma femme m'a conseillé avant de venir.* (Lebjaoui, 10.1.92). *Comme une mode, le thieb-thieb a investi nos classes, y trouvant même un terrain de prédilection dans les collèges et les lycées.* (Mauritanie Nouvelles, 2.8.92). *La Mauritanie est un pays à part. Taillé dans une étoffe spéciale, terre d'élection du « Tieb-Tieb ».* (L'Unité, 3.1.93). *Ce Ould Ahmed, connu dans les milieux du tieb-tiib, sera le maître d'œuvre de la grande arnaque opérée par la suite.* (Le Calame, 27.9.93). *On ne peut pas finir de parler de petits métiers sans évoquer le marché « Thieb-Thieb ».* (L'Éveil-Hebdo, 15.4.96). *Il y a surtout ceux qui vivent de petites activités en marge du secteur formel, se situant entre l'artisanat et le bricolage spécialisé, le petit commerce et le troc, les services rendus de toutes sortes et plus ou moins bien rétribués ou s'accommodant parfois d'expédients pas toujours recommandables (tieb-tieb).* (Tournadre et Dufau, 1996, 16).

TIJANI V. tidjani.**TIJANISME V. tidjanisme.**

TIDJANIYA, TIJANIA [ti anija] [tid anija] (du nom du fondateur de la confrérie religieuse, Abdul-Abbas-Ahmed Ibn Mohammed-Al-moktar-Al-Tidjani né en 1737) n. f. et adj. *Fréq.* Confrérie musulmane. *De la Mauritanie, la « Tariqha » Tijania allait se répandre au Sénégal.* (Traoré, 1973, 18). *La confrérie à laquelle appartenait le résistant algérien, la Tijania, était très influente.* (Balans, 1980, 69). *L'autre grande confrérie qui reprit le flambeau de l'Islam dans le Fouta, qui semblait marquer le pas après la révolution, est la Tidjaniya.* (Sakho, 1986, 31). *Le « Temps » et « Zaman » ont eu l'incommensurable*

honneur de rencontrer pour vous le cheikh Tidjani Niass, fils de Cheikh Ibrahim Niass, chef spirituel incontesté de la voie soufie tijania dans toute la partie occidentale de l'Afrique. (*Le Temps*, 20.10.91).

TIKIT, TIKITT (du hassaniyya [tikitt]) n. f. *Assez fréq., écrit surtout.* Abri, hutte construite en palmes sèches, en paille ou en branchages. *Une heure plus tard, nous étions à l'abri d'une tikit, près de la petite palmeraie de Tanouchert.* (Puigauudeau, 1949/1993, 188). *Alors que je faisais la sieste sous une tikitt [...], un pressentiment me fait ouvrir un œil, pour découvrir juste au-dessus de ma tête, une vipère à cornes qui se balançait.* (Beslay, 1984, 155). *Un soutènement moderne coiffé dans la pure tradition oasienne par des toitures faites de branches d'ifs nains et de palmiers comme une tikit.* (*Le Temps*, 11.8.91). *À côté, il y a des tikits [...], des tentes et des constructions pittoresques en pierres de l'Adrar.* (Mauritanie Nouvelles, 2.8.92). *Dans les environs, des cases tikitt toutes faites en bois et branches de palmiers, présentent une façon de construire intéressante.* (Ancellin-Saleck et Al Galabi, s.d., 40).

TITAREK, TITARIK (du hassaniyya [titārək]) n. m. *Disp., écrit surtout.* (*Leptadenia spartium* ou *leptadenia pyrotechnica*) Petit arbuste dépourvu de feuilles et à rameaux verts ; il développe de toutes petites fleurs jaune verdâtre, un fruit fusiforme agrémenté à son extrémité d'une aigrette de poils soyeux. *Seule, la nature leur est favorable, qui a mis tant de poissons dans les eaux africaines et, sur la côte, le titarek, sorte de genêt dont les fibres servent à tisser les filets.* (Puigauudeau, 1936/1992, 55). *Deux arbrisseaux font leur apparition : le titarik [...] dont le port rappelle celui du genêt et le tourja.* (Toupet et Pitte, 1977, 45).

COM. Parfois appelé *genêt d'Afrique* en raison de la ressemblance de son allure et de « celle des genêts européens avec lesquels il n'a pourtant aucune parenté » (Jaouen, s.d., 90)

TIYAB, TIYÂB, TIAB (du hassaniyya [tiyyâb], littéralement « repentis »). n. m. plur. *Disp., écrit.* Dans la société maure, guerriers lettrés. *Je vis des campements de zénagui, de marabouts, d'esclaves et de tiab.* (Puigauudeau, 1936/1992, 129). *Les tiyâb sont-ils des arab ou des zwayas?* (Miské, 1970, 97). *Le cas de ceux qu'on appelle tiyab, ou « repentis », en est un exemple : il s'agit d'anciens guerriers qui se sont consacrés à l'étude et à la religion et sont, par conséquent, à classer logiquement parmi les marabouts.* (Belvaude, 1989, 47).

TLAMID V. télamide.

TOBOL V. tbel.

TÔROBÉ Plur. de **torodo**. *Seule à être écrite, la tradition religieuse est, elle aussi, bien souvent exprimée en poular, depuis que les Tôrobé l'ont transcrite en cette langue, en se servant cependant des caractères arabes.* (Daure-Serfaty, 1993, 109).

TORODO (du poular [toroɖo]) n. m. et adj. *Fréq.* Dans la société poular, membre de la catégorie dirigeante des Tôrobé. *En fait, c'est dans le Bosséa que partira en 1770 un vaste mouvement d'opposition religieuse à la dynastie païenne fondée par Kolli Tengouella, avec à sa tête le torodo Souleymane Ball dont l'influence avait entraîné les masses.* (Sakho, 1986, 28). *En 1766, l'almany Abd el-Kader, un torodo [...] renverse les Déniankobé et érige l'islam en religion d'État.* (Belvaude, 1989, 17). *Le mouvement torodo affranchit les paysans du Fleuve de l'hégémonie des pasteurs nomades.* (Marchesin, 1989, 82).

TOUBAB (de l'arabe [tābīb] selon Delafosse) n. m. *Fréq., fam.* Personne blanche d'origine européenne et surtout française. *De son bredouillement, je compris non sans peine qu'il n'était point d'ici, qu'il venait des rives du fleuve Sénégal où, dans son enfance, il avait eu affaire à quelques Français qu'il appelait toubab.* (Le Borgne, 1990, 26). *Nonobstant ses allures modernistes et son esprit rationnel – certains à Zouérate le surnommaient le « toubab » à cause de son caractère trop réservé.* (Al Bayane, 2.9.92). *Le toubab est reparti*

tout seul, et maintenant la femme porte le voile et elle fait la prière. (Caratini, 1993, 8). *Ils s'en voulaient d'avoir raté l'occasion rare de voir une Land-Rover et un toubab.* (Ould Ahmedou, 1994, 43). V. **blanc, blanc-bec, nasrani.**

TOUCOULEUR [tukulœr] n. m. et adj. *Fréq.* Membre de la population dominante du Fouta Toro dont la langue est le poular. *Signalons simplement que, chez les Toucouleurs comme chez les Sarakollés, cette organisation a des bases comparables à celles des Bidan.* (Miské, 1970, 15). *L'avènement d'Abdoul Kader marque le début d'un siècle d'organisation stable en pays Toucouleur.* (Sakho, 1986, 29). *Ses auteurs (le Manifeste du Négro-Mauritanien opprimé), des intellectuels et haut-fonctionnaires, toucouleurs pour la plupart, bénéficient d'un contexte international et local favorable.* (Soudan, 1992, 98). V. **halpoular, halpoularen, peulh.**

TOURJA, TOURDJA, TOURJÉ (du hassaniyya [tūrže]) n. m. *Disp., écrit surtout.* (*Calotropis procera*) Petit arbre à latex non épineux, au tronc recouvert d'un liège épais et craquelé; il développe de jolies fleurs violet clair et des fruits de la grosseur d'une mangue remplis d'air et de bourre soyeuse qui éclatent quand on les touche. *Nous trouvions l'adresse avec laquelle les Maures taillent les bâtonnets aromatiques dont ils se frottent les dents, la grande euphorbe, ou tourdja, aux fleurs mauves gainées de peluche pâle dont la graine ailée sert d'amadou pour les briquets à silex.* (Puigauveau, 1936/1992, 90). *Il (le voyageur) découvrira encore bien d'autres arbustes et de lianes aux baies noires, rouges ou jaunes, les fleurs grenat du tidinouar, le tourja de velours amande et argenté.* (Puigauveau, 1949/1993, 27). *Deux arbrisseaux font leur apparition: le titarik [...] dont le port rappelle celui du genêt et le tourja.* (Toupet et Pitte, 1977, 45). *La bourre constituée de la bourre de l'arbuste « tourjé ».* (Féral, 1983, 282).

TOUT CELUI QUI loc. *Fréq.* Quiconque, toute personne qui. *Tout celui qui a un rapport quelconque avec le dossier des commerçants contre le Secrétariat d'État appartient à cette mafia.* (Mauritanie Nouvelles, 19.9.93). *Tout celui qui l'a connu (Sid'Ahmed Ould Aïda) ne peut qu'admirer la droiture de son esprit, l'honnêteté de son jugement intellectuel, sa spiritualité agissante, son goût insatiable pour le savoir, son mépris pour la douceur matérielle de la vie actuelle.* (Mauritanie Nouvelles, 10.10.93). *Bien sûr, tout celui qui la connaissait savait que toute jalousie à son endroit était la chose la plus déplacée qu'on puisse éprouver.* (La Tribune, 6.3.96). *Le professeur infligera une punition à tout celui qui trichera!*

TRIBAL, E adj. *Fréq.* Relatif à la tribu. *Garde à vue des 3 malfaiteurs à la gendarmerie, mais déjà le mécanisme des démarches tribales s'est mis en branle.* (Mauritanie Demain, 4.12.91). *Les élections sénatoriales se sont déroulées selon les lois fixées par les alliances tribales et les collectivités.* (Al Bayane, 8.4.92). *Naturellement, la décision que j'ai prise doit avoir le sien (le prix) dans des circonstances marquées par l'influence tribale et celle des mafias commerciales.* (Mauritanie Nouvelles, 19.9.93). *Les conglomerats tribaux et leurs réflexes destructeurs de forces centrifuges sont les ennemis de l'heure.* (La Tribune, 6.3.96).

TRIBALISATION n. f. *Disp., écrit.* Processus de confiscation du pouvoir au profit d'une ou de plusieurs tribus. *Les maux qui rongent la société – de la paresse à la mobilité politique en passant par la tribalisation excessive de la vie politique, la corruption, l'irrationalité dans la gestion quotidienne des affaires.* (La Tribune, 17.4.96).

TRIBALISME n. m. *Fréq.* Favoritisme au profit des membres de la tribu de celui qui le pratique. *Il est évident que le tribalisme et l'ethnisme jouent un grand rôle dans le choix prochain des électeurs.* (Mauritanie Demain, 22.7.91). *C'est ce champ de ruines que l'on dit aujourd'hui gangrené par le « tribalisme ».* (L'Éveil-Hebdo, 21.10.91). *On ne peut pas être tribaliste soi-même et vilipender le tribalisme.* (Mauritanie Demain, 18.12.91). *Le tribalisme, qui se manifeste par une adhésion massive à un seul candidat, est certainement présent dans les deux Hodh qui ont voté (85 et 83 %) pour un seul candidat comme répondant à*

une consigne. (Al Bayane, 29.1.92). Il faut à présent s'éloigner de pratiques qui ne sont plus de mise, en particulier la fraude, et dénoncer toutes les formes de sectarisme, le tribalisme en tête. (Al Akhbar, 12.2.96). C'est dire que le tribalisme, combattu autrefois, devient une arme politique. (L'Éveil-Hebdo, 7.4.97). V. **assabiya**.

TRIBALISTE n. et adj. Fréq. Qui pratique le tribalisme. C'est que la société mauritanienne est tribaliste. (Mauritanie Demain, 18.12.91). On retrouvera groupés sous l'appellation « nationalistes » des tribalistes à tout crin. (Le Calame, 22.8.94). Ce responsable a été limogé parce qu'il est tribaliste ! || Il est normal que je sois tribaliste ! Qui ne l'est pas dans ce pays ?

TRIBU n. f. Fréq. Groupe social et politique fondé sur une parenté ethnique. Après avoir été l'objet d'un ostracisme total (du moins dans le discours officiel) la tribu est aujourd'hui remise à l'honneur et pleinement consacrée comme cadre de discussion et de concertation politique. Elle se trouve même dotée d'une forme de personnalité juridique puisqu'elle a un intérêt collectif propre et des représentants habilités à défendre cet intérêt et à parler au nom de l'ensemble des membres de la collectivité tribale. (Le Temps, 11.8.91). Quand un ministre déclare à ses pairs qu'un sbire l'enquiquine ou lui empoisonne l'atmosphère et qu'il voudrait bien s'en débarrasser, on lui signifie que, pour des raisons électorales, il serait judicieux de le garder ou à la rigueur d'en faire un conseiller pour ne pas s'attirer les foudres de toute sa tribu. (Le Temps, 24.11.91). Des privilèges immérités ont été obtenus (et s'obtiennent toujours) grâce aux tribus. (Mauritanie Demain, 18.12.91). Ould Taya, lui, a tenu un meeting à Aleg et observé un arrêt à Aghchorguit où il a son plus grand soutien dans la tribu Ideidba. (Al Bayane, 22.1.92). Et la tribu est l'ennemi principal d'une Mauritanie stable, prospère et juste. (La Tribune, 6.3.96). L'affaire qui oppose la tribu des Woulad Bou-Ely au groupe Abdallahi Ould Noueïguett a pris une tournure dangereuse. deux personnes de la tribu des Woulad Bou-Ely ont été arrêtées. (L'Éveil-Hebdo, 7.4.97). V. **qabila**.

TRIBUTAIRE n. m. Fréq., péj. Maure blanc appartenant à une catégorie sociale inférieure dont les membres occupent traditionnellement les fonctions de pasteur ou de berger. Le tributaire joue le besogneux, traditionnellement veule, et, s'il s'essaie aux bonnes manières, ce n'est qu'avec un complexe qui l'y rend malhabile. (Beslay, 1984, 88). Les tributaires payaient redevance aux tribus guerrières ou maraboutiques moyennant protection. (Ould El Hacen, 1989, 109). L'homme qui a découvert la Sebkhha était un tributaire de Sidi M'hamed père de l'illustre Choumad et chef à l'époque des Kounta de Chinguetti. (Mauritanie Nouvelles, 24.2.93). V. **aznaga, lahma, zenaga, zénagui**.

TRICHAGE n. m. Fréq., oral surtout. Fraude aux examens. À cet examen, il y a eu beaucoup de trichage ! || Surveillez bien votre classe afin qu'il n'y ait pas de trichage ! || Le plus grand défaut de cet étudiant est le trichage ! || Certains candidats libres qui ont tout perdu ou presque tentent tout en matière de trichage. (Le Calame, 29.6.98).

TROP adv. Fréq. Beaucoup, très (n'implique ni excès ni exagération). J'aime être avocat, je rêve trop à ça ! || J'aime trop Kaédi, c'est ma ville natale ! || Un petit boulot me suffit parce que être trop fortuné ce n'est pas encore bon.

TROPICALISER v. tr. Fréq., oral. Doter un appareil de télévision d'un moyen rendant le son audible. Je viens d'acquérir un téléviseur mais pour pouvoir capter la télévision sénégalaise il faut que je le fasse tropicaliser. || Tu verras l'image mais tu n'entendras pas le son tant que tu n'auras pas tropicalisé ton téléviseur ! || Est-ce que cette télévision que tu veux me vendre a déjà été tropicalisée ?

TROUVER (LE BAC) loc. verb. Fréq., oral surtout. Réussir au baccalauréat. Il n'a pas trouvé le bac et il est parti pour le Maroc où il a obtenu une bourse. || Ce préfet n'était pas brillant quand il était élève : il n'avait, par exemple, pas pu trouver le bac dans un premier temps ! || Si tu ne trouves pas le bac, c'est pas grave, nous te chercherons une bourse moyenne.

U V

ULÉMA V. *ouléma*.

UN BON JOUR V. *jour*.

VAGHOU, VAGHU V. *faghou*.

VEDETTE n. f. *Fréq., oral*. Très belle femme. *À Nouadhibou, mon cher, je n'ai vu que des vedettes! || Ce matin, une femme, une vedette s'est présentée à mon bureau et m'a demandé de recruter son frère. || Tu as vu la femme-là qui a passé? Mais c'est une vedette!*

VÉHICULÉ, E adj. *Fréq.* Qui possède une voiture. *Confrontées à des conditions de vie très dures, beaucoup de femmes de Zouérate s'exposent et sautent dans les bras du premier venu, pourvu qu'il travaille à la SNIM, qu'il ait un salaire, ou mieux qu'il soit véhiculé. (Al Bayane, 8.4.92). Cet espace ensablé, situé à la sortie de la ville, était considéré comme l'endroit idéal pour les retrouvailles occasionnelles, en ce sens qu'il permettait aux noctambules véhiculés des flirts expéditifs, loin des regards indiscrets. (Al Bayane, 2.9.92). Mohamed est logé et véhiculé par la société qui l'emploie.*

VENANT DE FRANCE 1. n. f. et adj. *Fréq., oral surtout*. Voiture d'occasion importée de France ou d'Europe. *Chercher des voitures d'occasion et des pièces de rechange pour les acheter et les vendre au pays, ce qu'on appelle « venant de France ». (Le Calame, 26.7.93). Les mauvaises ou bonnes langues parlent de « venant de France » ou plutôt « venant de Pékin », ces produits reluisants en apparence, mais rouillés en réalité. (Mauritanie Nouvelles, 15.8.93). Avec la nouvelle loi de finances, les « venant de France » vont être chères!*

2. n. m. plur. *Fréq., oral surtout*. Magasin de pièces détachées usagées importées de France ou d'autres pays européens (Belgique, Hollande, Allemagne notamment). *Il vaut mieux aller aux « venant de France » et acheter une pièce détachée usagée que d'acheter une pièce neuve mais probablement piratée! || Ce n'est qu'aux « venant de France » que tu trouveras cette pièce! || Aux « venant de France », tu peux avoir un moteur pour cinquante, soixante-dix mille ouguiya! V. *arrivage*.*

VER DE GUINÉE n. m. *Fréq.* Maladie causée par un parasite sous-cutané (*Dracunculus medinensis*) qui se localise dans les membres inférieurs. *Et au bout de combien de temps on peut savoir si l'on a ou non le ver de Guinée? (Puigauudeau, 1936/1992, 210). La Mauritanie-porte-clés, la Mauritanie-peau de banane, ver de Guinée, allumette... (Al Bayane, 15.4.92). Pour finir une question: si le ver de Guinée s'appelait ver de Libye ou ver de l'Irak, en parler aurait-il suscité autant de réprobation chez les « nationalistes »? (Le Calame, 22.8.1994). Méfiez-vous du ver de Guinée si vous visitez le sud-est de la Mauritanie!*

VILLA DE PASSAGE n. f. *Fréq.* Villa destinée à l'hébergement temporaire des hôtes de l'État ou d'une entreprise. *14 heures, visite de la Sonader, de la station de pompage et déjeuner dans la villa de passage de la Sonader. (Mauritanie Nouvelles, 3.3.96).*

VOILE n. m. *Fréq.* Vêtement des femmes maures constitué par une longue pièce de tissu très léger qui s'enroule autour du corps et dont elles rabattent un pan sur la tête. *Nous continuons à vivre dans ce gigantesque bidonville mal famé [...] à essuyer les liquides les plus*

innommables avec nos voiles et nos boubous. (Al Bayane, 11.3.92). Les voiles « Sdeïdim » ont été vendus et arrachés à 2 500 UM. (La Tortue, 5.7.92). Exaspérés par sa résistance, les agresseurs décident de la ligoter avec son voile puis la traînent sur la terrasse de la maison. (Mauritanie Nouvelles, 26.7.92). Le voile saturé d'odeurs aphrodisiaques parfumées sera déroulé et fixé sur les épaules par les fibules lisses et rondes – taillées dans des coquillages – de façon à laisser un décolleté généreux. (Ould Ebnou, 1994, 187). La grâce et l'élégance du geste, la fierté du regard derrière le long voile qui les pare et les cache à la fois apportent cette séduction magique qui embellit la vie sous la khaïma et éclaire les venelles des cités perdues dans les sables. (Tournadre et Duchau, 1996, 14). Oui, bien sûr, la femme mauritanienne est voilée, car le voile est pour elle le signe d'une culture, d'une histoire. Qu'elle soit au bureau, à l'université ou au foyer, le voile qu'elle porte est d'abord marque de sa fierté d'être ce qu'elle est : musulmane, mauritanienne. Le voile mauritanien n'a rien à voir avec le voile persan ou oriental. C'est un habit souvent léger, qui ne coupe point la femme de l'extérieur, qui ne tue point en elle la féminité, qui lui donne complète liberté de mouvement et qu'elle a su colorer des mille feux de son imagination et de sa coquetterie. (Al Joumhouriya, 4/197).
V. melehfa.

VOYAGER v. intr. en emploi absolu. *Fréq.* Partir en voyage. *Comme quoi le directeur n'a pas encore signé le chèque, il a voyagé. (Maghreb-Hebdo, 16.4.96). – Est-ce que Sid'Ahmed est là ? – Non, il a voyagé.*

W

WALI (de l'arabe [wālī]) n. m. *Fréq.* Représentant du pouvoir central placé à la tête d'une wilaya. *Le wali de Nouakchott a annoncé le 21 novembre 1991 l'ouverture de la campagne de renouvellement des listes électorales à partir du vendredi 22 novembre. (Mauritanie Demain, 27.11.91). Personne n'a jamais vu une monographie publiée par un wali ou par un hakem dans une région. (Le Temps, 2.2.92). Le wali ordonna que l'on détache tout le monde mais que l'on doit continuer à remplir le puits de sable jusqu'aux margelles. (Al Bayane, 14.7.93). Le Wali entouré de sa suite politico-affairiste a mis sur pied des commissions. (Le Calame, 12.2.96). Le wali de l'Adrar a achevé samedi soir une tournée au cours de laquelle il a sillonné l'ensemble des communes de la wilaya de l'Adrar. (La Presse, 2.4.97).*

COM. certains locuteurs utilisent le synonyme *préfet*. V. **gouverneur, wilaya**.

WALI MOUÇAID (de l'arabe [wālimusā'id]) n. m. *Fréq.* Adjoint du wali. *Pour le wali absent, le wali mouçaïd chargé de l'intérim, Habib Ould Hemeth. (Al Bayane, 10.3.93). Tous les walis mouçaïd ont été touchés par le mouvement, ainsi que la majorité des chefs d'arrondissement. (Al Bayane, 25.8.93). La cérémonie d'ouverture a été présidée par le wali mouçaïd chargé des affaires administratives en présence du directeur régional de la santé. (La Presse, 2.4.97). Il ne considère pas sa mutation à l'intérieur du pays en qualité de wali mouçaïd comme une promotion.*

WALLAHI V. ouallahi.

WALO V. oualo.

WILAYA (de l'arabe [wilāye]) n. f. *Fréq.* Région administrative à la tête de laquelle est placé un wali. *Des inspecteurs de l'enseignement fondamental et des représentantes des coopératives féminines dans les trois wilayas prennent part également à ce séminaire. (Chaab, 30.9.1990). Des bandes de voleurs organisés sillonnent les wilayas du Trarza, du Brakna et du Tagant. (Le Temps, 1.9.91). Apparemment tous les électeurs de la wilaya de Nouakchott ont été satisfaits. (Mauritanie Nouvelles, 26.1.92). D'abord, euh, on a organisé des missions à l'intérieur de la wilaya pour sensibiliser les paysans (Oral enregistré, 1992, corpus « agriculture », 69, 1). À la Wilaya de Nouakchott, le 8 décembre, au moment du dépôt des listes pour les élections municipales les candidats sont nombreux, mais on ne voit qu'elle : Aïcha Mint Ely El Kori, candidate de l'UFD/en à la mairie de Tevragh-Zeina. (Al Bayane, 13.12.93). Sous les regards d'une population souffrant à la fois de la misère et de la cherté de la vie, d'importantes sommes d'argent furent ainsi dilapidées sous prétexte de promouvoir un plan de développement intégré pour la Wilaya. (Le Calame, 12.2.96). La Coordination des partis de l'opposition avait informé l'administration régionale de son nouveau projet de manifestation. Cette fois, la wilaya avait donné son aval. (La Tribune, 12.4.97). V. **wali**.*

WIRD, OUERD (du hassaniyya [wird]) n. m. *Disp., écrit.* Invocation de Dieu préconisée par un cheikh à ses disciples ; elle consiste en la psalmodie continue de la formule : « il n'y a de Dieu qu'Allah ! » *D'Algérie, le wird Tijani ne tarda pas à se répandre au Maroc. (Traoré, 1973, 18). Alors on se réfugie dans les confréries religieuses et le wird. (Marchesin, 1989, 544). Dehors on entend la mélodie envoûtante du wird : tout en travaillant, les femmes de la communauté chantent inlassablement le nom de Dieu. (Belvaude, 1989, 74).*

Il détient le « wird » qui lui a été transmis par la famille Tolba et il dispense surtout un enseignement religieux. (Mauritanie Nouvelles, 15.8.93).

WOLOF, OUOLOF (du wolof [wɔlof]) *Fréq.* 1. n. et adj. Membre d'une ethnie minoritaire en Mauritanie. *La Mauritanie compte aussi une petite communauté wolof.* (Miské, 1970, 15). *Un seul wolof a été nommé.* (Marchesin, 1989, 345). *Une couturière ouolof se retrouvera ainsi à l'hôpital, côtes brisées. (Al Bayane, 29.1.92).*

2. n. f. Langue parlée par les Wolofs; elle a le statut de langue nationale comme le poular et le soninké. *Le ouolof sédentaire s'est surtout développé à N'diogo (actuelle région de Rosso) pour ce qui est de notre pays.* (Chartrand, 1977, 13). *L'on connaît le dynamisme actuel du wolof au Sénégal, sans équivalent cependant en Mauritanie.* (Cheikh, 1979, 172). *Il s'agira de promouvoir cette langue dans son aire culturelle: l'arabe dans l'espace maure, le wolof dans la région du Walo, le poular au Fouta, le soninké au Guidimakha et le bambara aux Hodhs.* (Ba, 1993, 82).

Y

YABOY, YABOYE (du wolof *yaboi maureng*) n. m. *Disp., oral surtout.* (*Sardinella aurita*) Sardinelle ronde. *À midi, le « Yaboye », poisson plein d'arêtes dont on ne voulait pas [...] remplace l'excellent « Thiof ».* (*Mauritanie Hebdo*, 27.2.94). *Les poissons dulçaquicoles (yaboy) y échapperont également.* (*Le Calame*, 17.4.96).

YAMBA (du wolof [jāmba]) n. m. *Disp. (Cannabis sativa) chanvre indien. Une simple dose (pion) de chanvre indien ou de yamba coûte 950 à 1 200 UM.* (*Mauritanie Nouvelles*, 18.7.93). *Les stupéfiants utilisés à Nouakchott : [...] chanvre indien ou yamba, c'est la plus courante.* (*Le Calame*, 9.8.93).

YET (du wolof [je:t]) n. m. *Disp., écrit.* Chair d'un gros escargot de mer (*Yetus sp.*) fermentée et séchée. *Les plats sont pimentés, relevés de condiments vigoureux comme [...] le yet.* (Belvaude, 1989, 64). *Quant au promeneur africain, c'est plutôt le yet qui l'attire.* (Daure-Serfaty, 1993, 19).

YOUYOUS, YOUS-YOUS, YOU YOU [juju] n. m. plur. *Fréq.* Onomatopée qui exprime une manifestation de joie chez les femmes. *Tenue, guidée, poussée, on lui fait faire quelques pas tandis que les chants et les vous-vous redoublent.* (Féral, 1983, 130). *À Zouérate, le duo Hmeyda-Moulaye venus par trains, ont été accueillis au siège du P.M.R. par des vous-vous et la troupe de Nemih.* (*Mauritanie Demain*, 1.1.92). *À nous autres électeurs, il se présente du haut d'une tribune, juché sur un piédestal, majestueux, sacralisé par quelques applaudissements programmés, des youyous pré-enregistrés, mais surtout par l'idée qu'il se fait de lui-même.* (*Mauritanie Nouvelles*, 12.1.92). *Les youyous des femmes et les applaudissements des « Lansar » remplissaient le domaine.* (Ould Ahmedou, 1994, 23). *Une gigantesque fête rythmée par les klaxons de voitures et autres you you de femmes s'est déroulée aux abords de l'aérodrome de la capitale.* (*Le Calame*, 6.3.96). *Mais les sœurs, cousines et nièces des policiers prévenus attendent toujours la levée de la séance pour suivre la voiture qui ramène les détenus en prison pour lancer des « youyous » de gloire.* (*L'Éveil-Hebdo*, 7.4.97). [...] *au milieu des ovations et des youyous des femmes.* (*L'Opinion Libre*, 12.4.97)

Z

ZAOUIA, ZAWIYA, ZAOUIA, ZAOUIAH (de l'arabe [zawija], littéralement « angle, coin ») n. f. *Assez fréq., écrit surtout.* Lieu de rencontre et de prières des membres des congrégations religieuses islamiques. *La confrérie se développe autour d'un chef, l'Imam ou le cheikh, et se regroupe en une collectivité mystique ou Zaouia.* (Sakho, 1986, 30). *C'étaient à la fois une zaouia et un Ribat où ces moines-guerriers assuraient à la fois la défense de Dar El Islam et la propagation de la Foi.* (Mauritanie Demain, 6.11.91). *Au lieu d'enseigner aux gens d'aller prier dans une zawiya isolée, il faut au contraire leur apprendre la prière dans l'action.* (Mauritanie Demain, 5.8.92).

ZAKAT, ZAKÂT, ZEKAT, ZAKATT, ZEKATT (de l'arabe [zekât], « aumône légale »). n. f. *Fréq.* Dîme en espèces ou en nature que les Musulmans doivent verser en faveur des pauvres. *L'impôt sur le bétail était, lui, réellement un impôt au sens où l'entendent les occidentaux, mais s'il avait été créé en s'inspirant du « zekkat » islamique, il n'a jamais été considéré comme tel par les intéressés.* (Féral, 1983, 134). *Les « Lahma » étaient commis aux travaux matériels et devaient donner la zakât aux Hassân et aider les combattants.* (Belvaude, 1989, 18). *La zekat est un précepte de l'Islam dont il faut bien s'acquitter.* (Le Temps, 4.8.91). *Chevaleresque, il évite de donner des coups bas aux faibles, n'hésite pas à dépenser son argent à des fins politiques, est généreux en « zakatt » adroitement distribuées.* (Al Bayane, 19.2.92). *Les paysans étaient seulement prioritaires lors de l'embauche de la main d'œuvre et éventuellement pendant la distribution de la zakat.* (La Tribune, 12.4.97).

ZAWAYA V. *zwaya*.

ZAWI, ZAOUI (du hassaniyya [zāwī]) n. m. *Fréq., écrit.* Dans la société maure, membre de la catégorie des lettrés en arabe. *Il n'est pas étonnant de découvrir un jour que la grande place située devant la Présidence fut cédée à un zaoui ou un forgeron de la ville.* (Al Bayane, 16.6.93). *Le vrai zawi [...] est un homme de religion et d'honneur.* (Le Calame, 9.8.93). *La présence de ce « zawi qui ne sait rien au métier des armes » aurait été « mal supportée » par les officiers supérieurs pour la plupart issus des tribus guerrières Hassan.* (Le Calame, 22.11.93). V. **marabout**.

ZAWIYA V. *zaouia*.

ZEKAT, ZEKATT V. *zakat*.

ZENAGA (du hassaniyya [aznāge]) 1. Plur. de **zenagui**. *Les origines ethniques des zenaga sont encore plus complexes que celles des couches aristocratiques.* (Balans, 1980, 93).

2. n. et adj. *Disp., écrit.* Variété dialectale de la langue berbère. *La régression de la langue zenaga est due aux bouleversements sociaux provoqués par l'arrivée en Mauritanie, du XV au XVII^e siècle, de bandes arabes.* (Dubié, 1941, 317). *Au moment de l'arrivée des Hassane, la langue dominante en Mauritanie était le dialecte berbère des Sanhadja, le zenaga.* (Chassey, 1978, 108). *La régression du zénaga ne s'est pas faite, évidemment, sans laisser un certain nombre de traces en hassaniyya.* (Cheikh, 1979, 167).

ZÉNAGUI, ZENAGUI, ZNAGI (du hassaniyya [znāgī]) n. m. *Fréq., écrit surtout, péj.* Dans la société maure, membre d'une catégorie sociale inférieure dont les éléments occupent

traditionnellement les fonctions de pasteur ou de berger. Parmi ces petites gens, ces zénagui que l'on reconnaissait facilement à leur type berbère, corps trapus, figures larges et mates lisérées de barbes noires, nous rencontrions aussi leurs chefs. (Puigauveau, 1936 / 1992, 41). Moulaye, mon brigadier, avait prétendu, en crachant par terre, qu'il ne pouvait boire le thé sous la même tente qu'un zénagui. (Beslais, 1984, 89). Quand ils n'avaient ni fils en âge de garder les chamelles, ni esclaves, ils s'organisaient à plusieurs et louaient les services d'un berger, mais ce berger-là venait d'une autre tribu. C'était un znagi généralement, pas un Rgaybi. (Caratini, 1993, 105). V. **aznaga**, **chamelier 2**, **lahma**, **tributaire**.

ZÉRIBA, ZERIBA (du hassaniyya [zrībe]) n. f. *Disp., écrit. 1.* Clôture faite de branches d'épineux. Elle sert à parquer généralement le petit bétail. *Il fallut construire une zériba pour contenir ce qui était en passe de devenir un troupeau.* (Féral, 1983, 168). *Le troupeau rassemblé fut alors enfermé dans l'enclos de branches d'épineux (zériba) lui servant d'abri pour la nuit.* (Beslay, 1984, 28). *Pour fabriquer les palissades des enclos réservés au petit bétail ou les abris des bergers (zeriba), on utilise les fibres de l'écorce du talha.* (Belvaude, 1989, 169). *Le sergent Gehin, avec un courage et un sang-froid admirables, avait eu le temps de sauver sa mitrailleuse au dernier moment, de remonter sur la dune, d'enlever le corps de Vix, quand les Maures franchissaient la zériba et commençaient à dépouiller les cadavres.* (Le Calame, 16.3.96).

2. Champ clos généralement planté de dattiers. *Ceux-ci jusqu'alors vivaient paisiblement dans un quartier de Tijikja où les Idaou'Ali leur avaient permis de tenir commerce tout en cultivant quelques zeriba.* (Puigauveau, 1949 / 1993, 140). *La luzerne inconnue autrefois apparaît un peu partout dans chaque zeriba.* (Ould El Hacen, 1989, 176).

ZERIG V. zrig.

ZIYARA, ZYARA, ZIARA (de l'arabe [ziyyāra], littéralement « visite ») n. f. **1.** *Assez fréq., écrit.* Visite à un cimetière pour se recueillir sur des tombes. *Après la prière, les disciples se sont rendus au cimetière pour la ziyara.* (Mauritanie Nouvelles, 7.4.92). *Comme à l'accoutumée, Nemjatt accueille chaque année pour la fête du Fitr, des milliers de disciples venus de partout pour la « ziara » de la tombe du grand marabout Cheikh Saad Bouh qui fut représentant de la confrérie qadiriya en Mauritanie.* (Le Calame, 14.3.94). *Le jour de la fête, hommes, femmes et enfants se rendirent au cimetière pour la « zyara ».* (Mauritanie Nouvelles, 16.3.94).

2. *Disp., écrit.* Visite collective que les Musulmans rendent périodiquement à leur marabout pour lui renouveler leur allégeance. *Cette Ziara de Nimjatt fut celle qui connut le plus d'affluence.* (Le Calame, 6.3.96). *La ziyara, il est important de le noter, est généralement une occasion pour les Mauritaniens comme pour les Sénégalais d'exprimer leur fierté à travers les actions positives menées par leurs chefs religieux.* (Mauritanie Nouvelles, 6.6.93).

ZNAGI V. zénagui.

ZRIG, ZERIG, ZRIGUE (du hassaniyya [zrig]) n. m. *Fréq.* Lait bourru, frais, concentré ou en poudre, coupé d'eau et additionné de sucre, qui constitue la boisson par excellence des Maures. *On la retrouvait en train de boire du petit lait aigre le zerig ou de machouiller un morceau de tichtar.* (Féral, 1983, 201). *Celui-ci (le Maure adrarais) ne se privera jamais de vous imposer d'abord son thé rituel, son zrig et parfois même son dernier mouton comme méchoui.* (Ould El Hacen, 1989, 5). *Il suffit de voir traîner dans les ruelles de la ville ces petits troupeaux de chèvres aux mamelles soigneusement enveloppées dans des sachets en plastique pour comprendre l'attachement que nous ne cessons de porter au « zrig ».* (Chaab, 31.10.90). *Avant le thé, l'hospitalité sous la tente s'offrait avec du zrig.* (Mauritanie Nouvelles, 22.12.91). *Faute d'avoir identifié nos objectifs nous nous débattons maintenant dans une mayonnaise qui refuse de prendre parce qu'en fait c'est du zrig.* (Al Bayane,

11.3.92). *La femme du marabout prit une petite calebasse sans la laver et y prépara du zrigue pour Saïd.* (Ould Ahmedou, 1994, 109).

ZWAYA, ZAWAYA (du hassaniyya [zwāye]) plur. de **zawi**. *Comment les Berbères – et plus tard, la plupart des Zwayas et Aznagas – pouvaient-ils se fier à ces Arabes conquérants? (Mauritanie Demain, 13.11.91). Vers l'Islamisme peut-être où le conduira sa pente naturelle de fils de zwaya puritains. (Al Bayane, 22.1.92). Avaient-elles oublié la réserve caractéristique des «Zawayas» qui exigeait d'elles de garder «l'œil bas» et le voile sur tout le corps? (Ould Ahmedou, 1994, 60).*

BIBLIOGRAPHIE

1. BIBLIOGRAPHIE DES SOURCES

1.1. Ouvrages littéraires (récits, souvenirs, romans, poèmes, etc.)

- BA O. (1960) : *Les mystères du Bani*, Paris, Regain.
- BA O. (1965) : *Poèmes peuls modernes*, Nouakchott, Imprimeries Mauritaniennes.
- BA O. (1966 a) : *Presque griffonnages ou la francophonie*, Dakar.
- BA O. (1966 b) : *Dialogue ou d'une rive à l'autre*, Saint-Louis du Sénégal, I.F.A.N.
- BA O. (1977 a) : *Paroles plaisantes au cœur et à l'oreille*, Paris, La Pensée universelle.
- BA O. (1978) : *Odes sahéliennes*, Paris, La Pensée Universelle.
- BA O. (sans date) : *Témoin à charge et à décharge*, Paris, Imprimerie Saint-Paul.
- BEN AMAR D. (1984) : *Ilot de peine dans un océan de sable*, Paris, La Pensée Universelle.
- BROSSET Ch. (1946) : *Un homme sans l'occident*, Paris, Éditions de Minuit.
- CAILLIÉ R. (1830) : *Journal d'un voyage à Temboctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale précédé d'observations faites chez les Maures Braknas, les Nalous, et d'autres peuples pendant les années 1824, 1825, 1826, 1827, 1828*, Paris, Imprimerie royale.
- CARATINI S. (1993) : *Les enfants des nuages*, Paris, Éditions du Seuil.
- DIAGANA M. (1990) : *La légende du Wagadu vue par Sia Yatabere*, in *Théâtre Sud*, 1, Paris, L'Harmattan / R.F.I., pp.13-84.
- DIAGANA O.M. (1990) : *Chants traditionnels du pays soninké (Mauritanie, Mali, Sénégal...)*, Paris, L'Harmattan.
- DIALLO A. Y. (1981) : *La marche du futur*, Paris, Éditions Saint-Germain-des-Prés
- FÉRAL G. (1983) : *Le tambour des sables*, Paris, Éditions France-Empire.
- FRÈREJEAN L. (1995) : *Mauritanie 1903-1911. Mémoires de randonnées et de guerre au pays des Beidanes*, Paris, Karthala.
- GUEYE T. Y. (1975 a) : *Les exilés de Goumel*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Éditions Africaines.
- GUEYE T. Y. (1975 b) : *A l'orée du Sahel*, Dakar, Nouvelles Éditions Africaines.
- GUEYE T. Y. (1975 c) : *Sahéliennes*, Dakar, Nouvelles Éditions Africaines.
- GUEYE T. Y. (1983) : *Rèlla ou les voies de l'honneur*, Dakar, Nouvelles Éditions Africaines.
- KANE C.H. (1971) : *L'aventure ambiguë*, Paris, UGE (Collection 10-18).
- KOUROUMA A. (1970) : *Les soleils des indépendances*, Paris, Seuil.
- LE BORGNE C. (1990) : *La prison nomade*, Paris, François Bourin.
- LEFORT F.- BADER C. (1990) : *Mauritanie, la vie réconciliée*, Paris, Fayard.
- LE RUMEUR G. (1952) : *Le grand méhariste*, Paris, Éditions Berger Levrault.
- MOLLIEN G. (1822) : *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, aux sources du Sénégal et de la Gambie*, Paris, Arthus Bertrand.
- OULD AHMEDOU E.G. (1991) : *Le génie des sables*, Nouakchott, Imprimerie du Maghreb.
- OULD AHMEDOU E.G. (1994) : *Le dernier des nomades*, Paris, L'Harmattan.
- OULD EBNOU M. (1990) : *L'amour impossible*, Paris, L'Harmattan.
- OULD EBNOU M. (1994) : *Barzakh*, Paris, L'Harmattan.
- PSICHARI E. (1927) : *Les voix qui crient dans le désert*, Paris, Éditions Louis Conard.
- PUIGAUDEAU O. du (1936) : *Pieds nus à travers la Mauritanie*, Paris, Plon (2e édition, 1992, Éditions du Phébus).

PUIGAUDEAU O. du (1937): *La grande foire des dattes*, Paris, Librairie Plon.
 PUIGAUDEAU O. du (1993): *Tagant*, Paris, Éditions du Phébus.
 SAINT-EXUPÉRY A. de (1939): *Terre des hommes*, Paris, Gallimard.
 SALL Dj. (1970): *Recueil de poèmes*.
 SALL Dj. (1976): *Soweto*, Nouakchott, Société Nationale de Presse et d'Édition.
 SALL Dj. (1978 a): *Les yeux nus*, Dakar, Nouvelles Éditions Africaines.
 SALL Dj. (1978 b): *Cimetière rectiligne*, Nouakchott, Société Nationale de Presse et d'Édition.
 TAUZIN A. (1994): *Contes arabes de Mauritanie*, Paris, Karthala.
 TOURNADRE M.- DUFAU R. (1996): *Mauritanie*, Paris, Sepia.

1.2. Presse

Al Bayane. Hebdomadaire d'informations (tabloïd de 12 pages; première parution : décembre 1991).
Al Joumhouriya (périodique de 12 p., organe du P. R. D. S.; n° 111 paru en avril 97).
Al Moustaqbal. Périodique indépendant d'informations et d'analyses (première parution : janvier 1992; sortie irrégulière).
Al Mouchahid. Journal indépendant d'informations (12 p. format tabloïd; première parution avril 1992; a cessé de paraître).
Al Mourabit. Hebdomadaire d'informations (n° 13 paru le 19.8.1998).
Al Moutalie. Hebdomadaire d'informations (a cessé de paraître).
Chaab. Quotidien national d'informations (8 pages; première parution en 1975, avec le sous-titre «journal national d'information du P.P.M», qu'il a abandonné par la suite. A cessé de paraître, remplacé par le quotidien *Horizons*).
CIMDET. Revue mensuelle d'informations.
Da'awa. Magazine bimensuel pour le prêche en Islam (a cessé de paraître).
Défis. Journal bimensuel d'analyses sociales économiques et politiques (a cessé de paraître).
Es-Sawab. Journal bimensuel indépendant d'informations et d'analyses (a cessé de paraître).
Évolutions. Journal mensuel indépendant (8 p. format tabloïd; première parution : mars 1992; a cessé de paraître).
Horizons. Quotidien national d'informations édité par l'Agence mauritanienne d'Information (12 p. format tabloïd, n° 1720 publié le 7.4.1997).
Info-Nouakchott. Hebdomadaire Indépendant d'Informations et d'Analyses (8 p.; fondé en 1996; n° 83 publié le 7.4.1997).
Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie. Bimensuel.
L'Action. Périodique indépendant d'informations et d'études économiques, politiques et sociales (a cessé de paraître).
La Caravane. Hebdomadaire indépendant d'informations et d'analyses (parution éphémère en 1991).
La Presse. Périodique d'information et d'analyses. Bimensuel (8 p.; fondé le 30.1.93; n° 19 paru le 18.3.97).
La Tortue. Hebdomadaire satirique indépendant (format tabloïd, parution irrégulière).
La Tribune. Hebdomadaire indépendant paraissant le dimanche (12 p.; fondé le 27.2.96; n° 51 paru le 23.4.1997).
La Vérité. Hebdomadaire indépendant d'informations et d'analyses (8 p.; fondé le 17.2.94; n° 143 paru le 26.3.97).
Lebjaoui. Journal indépendant d'informations et d'analyses (12 p. format presque carré; a cessé de paraître).
Le Calame. Hebdomadaire d'informations (16 p.; fondé le 4.7.93; n° 173 paru le 25.3.97).

- Le Canal*. Hebdomadaire indépendant d'informations, d'analyses et de loisirs (8 p. ; fondé en juin 1992 ; a cessé de paraître).
- Le Citoyen*. Hebdomadaire (a cessé de paraître).
- Le Douanier déclare*. Revue trimestrielle d'informations de l'Amicale des Douanes de Mauritanie. (a pris le nom de *Sawt Al Jamarik*).
- L'Éveil-Hebdo*. Hebdomadaire indépendant d'informations et de débats (8 p. ; fondé le 15.8.91 ; n° 243 paru le 4.3.97).
- Le Point*. Hebdomadaire indépendant d'informations et d'analyses (a cessé de paraître).
- Le Temps*. Hebdomadaire indépendant d'informations (32 p. format magazine ; première parution : juillet 1991 ; a cessé de paraître).
- L'Opinion libre*. Journal indépendant d'informations et d'analyses. Bimensuel (8 p. ; fondé le 15.9.96 ; n° 13 paru le 18.3.1997).
- L'Indépendant*. Journal bimensuel d'informations et de débats (parution irrégulière).
- L'Unité*. Hebdomadaire d'informations.
- L'Universel* (périodique fondé le 4.2.92 ; n° 36 paru en mars 97).
- Maghreb-Hebdo*. Hebdomadaire (fondé le 13.11.94 ; n° 87 paru le 28.2.97).
- Mauritanie Demain*. Hebdomadaire d'informations (12 p. format tabloïd ; première parution en juin 1988 ; devenu hebdomadaire ; a cessé de paraître).
- Mauritanie Hebdo*. Hebdomadaire indépendant d'informations et d'analyses (a cessé de paraître).
- Mauritanie Nouvelles*. Hebdomadaire libre d'informations et d'analyses politiques, économiques et sociales (30 p. format magazine ; première parution : fin 1991).
- Miraat Plus* (a cessé de paraître).
- Nouakchott-Info*. Hebdomadaire (fondé le 15.5.95 ; n° 82 paru le 30.3.1997).
- Nouveaux Horizons*. Périodique indépendant publié par l'Association Culturelle des Étudiants Mauritaniens (en France) (parution irrégulière).
- Regards*. Hebdomadaire indépendant d'études politiques, économiques et sociales (8p. format tabloïd ; première parution : avril 1992).
- Sawt Al Jamarik*. Revue trimestrielle d'informations de l'Amicale des Douanes de Mauritanie.

2. BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE

2.1. Ouvrages et articles à dominante linguistique.

- AHIAVEE Y. M (1984) : « Note critique sur le projet IFA », *Programme d'étude sur la réception et l'enseignement du français*, Université de Yaoundé, fasc. 1, pp. 98-104.
- Anonyme (1916) : *Le français tel que le parlent nos tirailleurs sénégalais*, Paris, Imprimerie Militaire Universelle Fournier.
- BA A.R. (1978) : *An analysis of the 1973 policy regarding the use of national languages in the school system of Mauritania*, P.H.D. Thesis, Columbia University.
- BAGGIONI D. et alii (1992) : *Multilinguisme et développement dans l'espace francophone*, Paris, Didier Érudition.
- BAL W. (1975) : « Particularités actuelles du français d'Afrique Centrale », in *Le français hors de France*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Éditions Africaines, pp. 340-349.
- BAL W. (1976) : « Au sujet du discours mixte et métissé » in *Bulletin du Centre d'Étude des Plurilinguismes*, IDERIC, Nice, pp. 21-23.
- BARRETEAU D. (Sous la direction de) (1978) : *Inventaire des études linguistiques sur les pays d'Afrique noire d'expression française et sur Madagascar*, Paris, C.I.L.F.

- BASSET B. (1913): *Mission au Sénégal, Tome 1, Étude sur le dialecte Zenaga, Notes sur le hassania, recherches historiques sur les Maures*, Paris, E. Leroux.
- BERTRAND D. (1985): *Rapport de Mission* (effectuée du 24 octobre au 3 novembre 1985 pour faire le point sur l'enseignement du français en Mauritanie), Paris, BELC.
- BICKERTON D. (1975): *Dynamics of a creole system*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BLACHERE J.C. (1972): « Quelques aspects de l'implantation de la langue française en Mauritanie jusqu'en 1960 », *Bulletin IFAN*, Série B, 34, pp. 829-868.
- BLOCH (1903): « Étymologie du nom *Maure* », *Bulletin Soc. d'Anthrop.*, Paris.
- BLONDÉ J. et alii (1979): *Lexique du français du Sénégal*, Dakar-Paris, N.E.A. / Edicef.
- CHARTRAND P. (sous la direction de) (1977): *Situation linguistique et politique de la langue en Mauritanie: essai de description*, Nouakchott, E.N.A.
- COHEN D. (1963): *Le dialecte arabe hassaniya de Mauritanie*, Paris, Klincksieck.
- COURTIER R. (1976): « Le français de Mauritanie », *Réalités africaines et langue française*, pp. 1-2.
- CLAS A.- OUOBA B. (1990): *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Paris, John Libbey Eurotext.
- DELAFOSSÉ M. (1914): *Esquisse générale des langues de l'Afrique et plus particulièrement de l'Afrique française*, Paris, Masson.
- DELAFOSSÉ M. (1917): « De l'origine du mot "toubab" », in *Annuaire et Mémoires du comité d'Études historiques et scientifiques de l'A.O.F.*, Gorée, pp. 205-216.
- DELAFOSSÉ M. (1924): « Les langues du Soudan et de la Guinée », in *Les langues du Monde*, par un groupe de linguistes sous la direction de A. Meillet et de M. Cohen, Paris, Champion, pp. 843-844.
- DEROY L. (1956): *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres.
- DIA S. M. (1977): *L'apprentissage du français en Mauritanie*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris VIII.
- DIAGANA O.M. (1980): *Approche phonologique et morphologique du parler soninké de Kaédi (Mauritanie)*, Thèse de troisième cycle, Université de Paris V.
- DIAGANA O.M. (1984): *Le parler soninké de Kaédi (Mauritanie): syntaxe et sens*, Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris V.
- DIAGANA S. O. (1986): *Bibliographie critique: plurilinguisme en Afrique de l'Ouest francophone (cas de la Mauritanie, du Sénégal et du Mali)*, Mémoire de D.E.A., Université de Paris V.
- DIAGANA S. O. (1987): « Intégration phonique des emprunts français au soninké de Kaédi (Mauritanie) », *Mandenkan*, 13, pp. 73-87.
- DIAGANA S. O. (1992): *Contacts de langue: approche sociolinguistique des emprunts du soninké au français, à l'arabe et au pulaar*, Thèse de Doctorat, Université de Paris V.
- DIAGANA S. O. (1996): « Le français et les langues en Mauritanie: l'exemple français-soninké », in Juillard D. & Calvet L. J., *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, Beyrouth & Montréal, F.M.A. & AUPELF-UREF, pp. 167-174.
- DIAGANA S. O. (1997): « Usage d'un français oral en Mauritanie », dans Queffélec A. (éd.), *Alternances codiques et français parlé en Afrique*, Aix-en Provence, Publications Université Provence, pp. 143-153.
- DIAGNE N. (1984): *Écoles, langues et cultures en Mauritanie*, Thèse de troisième cycle, Université de Paris V.
- DIALLO A.M. (1991): *Le français en contact avec les langues et les réalités guinéennes: conséquences lexicales*, Thèse de Doctorat, Université de Paris III.
- DIOP M. (1982): *La politique linguistique et culturelle de la Mauritanie*, Mémoire de Maîtrise, Université de Paris VII.

- DIOP M. (1983) : *La langue, clef sociale, instrument de domination raciale et d'assimilation culturelle*, Mémoire de D.E.A., Université de Paris VII.
- DUBIÉ P. (1940) : « L'îlot berbérophone de Mauritanie », *Bull. IFAN*, 2, pp. 315-325.
- DUMONT P. (1983) : *Le français et les langues africaines au Sénégal*, Paris, A.C.C.T.-Karthala.
- DUMONT P. (1986) : *L'Afrique noire peut-elle encore parler français ?*, Paris, L'Harmattan.
- DUMONT P. (1990) : *Le français langue africaine*, Paris, L'Harmattan.
- DUMONT P.- MAURER B. (1995) : *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*, Vanves, EDICEF-AUPELF.
- DUSSAULX E. (1923) : « Épreuve d'orthographe : un campement maure », *Bulletin d'Enseignement de l'Afrique Occidentale Française*, 55, p. 24.
- ÉQUIPE IFA (1983) : *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Québec, AUPELF- ACCT (2e édition, Paris, EDICEF, 1988).
- FAIDHERBE L. (1875) : *Essai sur la langue poul*, Paris, Maisonneuve et cie.
- GADEN H. (1914) : *Le poular : dialecte peul du Fouta sénégalais*, Paris, Leroux.
- GONTHIER J. & AMAR Y. (1996) : *La Francophonie. Fresque et mosaïque*, Paris, Haut Conseil de la Francophonie et Centre National de Documentation Pédagogique.
- GUILBERT L. (1975) : *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.
- HAMES C. (1978) : « La Mauritanie » in *Inventaire des Études linguistiques sur les pays d'Afrique noire et sur Madagascar* établi sous la direction de Daniel Barreteau, Conseil International de la Langue Française, pp. 359-363.
- INSTITUT DES LANGUES NATIONALES (1984) : *Le wolof en Mauritanie. Étude dialectologique*, Nouakchott.
- KANE CH. (1983) : « Mauritanie. L'enseignement des langues nationales, une réalité », *Afrique nouvelle*, Dakar, pp. 18-26.
- LABOURET H. (1955) : *La langue des Peuls ou Foulbé*, Mémoire de l'IFAN n° 41.
- LACROIX P. F. (1968) : « Le Peul » in *Le Langage*, Encyclopédie de la Pléiade, Paris, Gallimard.
- LAFAGE S. (1985) : *Français parlé et écrit en pays éwé (Sud-Togo)* Paris, SELAF.
- LAFAGE S. (1990 a) : « Métaboles et changement lexical du français en contexte africain » in CLAS A. & Ouoba B., *Visage du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Paris, AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext, pp. 33-45.
- LAFAGE S. & QUEFFÉLEC A. (1997) : « Contribution à une bibliographie scientifique concernant la langue française en Afrique », *Le Français en Afrique (Revue de l'Observatoire du Français Contemporain en Afrique Noire)*, 11, pp. 5-187.
- LATIN D., QUEFFÉLEC A., TABI-MANGA J. (1993) : *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Paris, AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext.
- LECOINTRE S. & NICOLAU J. P. (1996) : « L'enseignement et la formation techniques et professionnels en Mauritanie : vers un bilinguisme raisonné », in Juillard D. & Calvet L. J., *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, Beyrouth & Montréal, F.M.A. & AUPELF-UREF, pp. 237-242.
- LERICHE A. (1946) : « Au sujet des langues parlées par les habitants de Chinguetti (Mauritanie) et de l'origine de ces langues », *Notes africaines*, n° 32, p. 19.
- LERICHE A. (1948) : « Contribution à l'étude de la langue maure », *Notes africaines* n° 38, pp. 12-15.
- MAKOUTA-MBOUKOU J.-P. (1973) : *Le français en Afrique noire (Histoire et méthodes de l'enseignement du français en Afrique noire)*, Paris, Bordas.
- MANESSY G. (1979) : « Le français en Afrique noire : faits et hypothèses », in Valdman (A.), *Le français hors de France*, Paris, Champion, pp. 333-362.
- MANESSY G. (1994) : *Le français en Afrique noire. Mythe, stratégie, pratiques*, Paris, L'Harmattan.

- MANESSY G., WALD P. (1984) : *Le français en Afrique noire tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*, Paris, L'Harmattan.
- NDIAYE-CORRÉARD G. & SCHMIDT J. (1979) : *Le français au Sénégal. Enquête lexicale*, Dakar, Publication du Département de Linguistique Générale et Linguistique Africaine de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 3 tomes.
- NICOLAS F. (1953) : *La langue berbère de Mauritanie*, Dakar, mémoire de l'IFAN, n° 33.
- OULD ABDI S.M. (1990) : *L'enseignement du français dans le premier cycle secondaire filière arabe, Approche d'une situation d'apprentissage*, Mémoire, Université de Nouakchott.
- OULD CHEIKH M. V. (1996) : *Le français en Mauritanie : bilan et perspectives*, Thèse de Doctorat, Université de Paris III.
- OULD YOURA A. (1997) : *L'enseignement du français en milieu hassanophone de Mauritanie. Système éducatif et difficultés d'apprentissage de la langue*, Thèse de Doctorat, Université de Nice.
- OULD ZEIN B. (1991) : *Le français en Mauritanie. Enquête lexicale*, Mémoire de D.E.A, Université de Nice.
- OULD ZEIN B. (1993) : « Rapport sur l'Inventaire des particularités lexicales du français parlé et écrit en Mauritanie », in Latin D., Queffélec A., Tabi-Manga J., *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Paris, AUPELF-UREF-John Libbey Eurotext, pp. 213-223.
- OULD ZEIN B. (1995) : « Les dispositifs dans un corpus mauritanien de français oral », in Queffélec A.- Benzakour F. Cherrad-Benchefra Y., *Le français au Maghreb, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, Sept. 1994*, Aix-en Provence, Publications Université de Provence, pp. 187-204.
- OULD ZEIN B. (1995) : *Le Français en Mauritanie. Étude morphosyntaxique et lexicale*, Thèse de Doctorat, Université de Provence.
- OULD ZEIN B. (à paraître) : « Diffusion du français en Mauritanie à l'époque coloniale. À chacun son français... », à paraître dans Queffélec A., Dubois C., Kasbarian J.M., *La diffusion du français dans le Sud de la France (XVI-XIX siècles) et hors de France (Europe et outre-mer)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.
- PERRIN G. (1983) : *La langue française en Mauritanie*, Paris, I.R.A.F.
- PIERRET R. (1948) : *Étude du dialecte maure des régions sahariennes et sahéliennes de l'Afrique occidentale française*, Paris, Imprimerie Nationale.
- QUEFFÉLEC A. (1978) : *Dictionnaire des particularités lexicales du français au Niger*, Dakar, C.L.A.D.
- QUEFFÉLEC A. (1993) : « Le français au Maghreb : problématique et état des recherches », in Latin D., Queffélec A., Tabi-Manga J., *Inventaire des usages de la francophonie : Nomenclatures et méthodologies*, Paris, AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, pp. 163-168.
- QUEFFÉLEC A. (1994) : « Appropriation, normes et sentiments de la norme chez des enseignants de français en Afrique centrale », *Langue Française*, 104, pp. 100-114.
- QUEFFÉLEC A. éd. (1997) : *Français parlé et alternances codiques en Afrique. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, Sept. 95*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.
- QUEFFÉLEC A. & JOUANNET F. (1982) : *Inventaire des particularités lexicales du français au Mali*, Nice, A.E.L.I.A.-INaLF.
- QUEFFÉLEC A. & NIANGOUNA A. (1990) : *Le français au Congo*, Aix-en-Provence, A.E.L.I.A.-INaLF-Publications Université de Provence.
- QUEFFÉLEC A. (à paraître) : « L'arabisation en marche de la Mauritanie », à paraître dans Calvet L.-J., *La coexistence des langues dans l'espace francophone, Actes du colloque AUPELF-UREF de Rabat (24-28 septembre 1998)*.

- QUEFFÉLEC A., BENZAKOUR F., CHERRAD-BENCHEFRA Y. (1995): *Le français au Maghreb, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, Sept. 1994*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.
- SCHMIDT J. (1974): *La phonologie du poular du Fouta Toro et les interférences français-poular*, Thèse de troisième cycle, Université Aix-Marseille 1.
- SCHMIDT J. (1996): « Lexique. Inventaire des particularités lexicales et essai d'identification des realia », in Schmidt J. & Raynaud D., Édition de Adanson M., *Voyage au Sénégal*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, pp. 178-197.
- SOUNKALO J. (1990): *Relationship between second language instruction and lexical attrition and deficiency in the native languages of Mauritians*, PH D Thesis, University of Pittsburgh.
- SOUNKALO J. (1995) « La situation linguistique en Mauritanie », *Notre Librairie* (Paris, CLEF), 120-121, pp. 36-39.
- TAINE-CHEIKH C. (1978a): *L'arabe médian parlé par les arabophones de Mauritanie*, Thèse de troisième cycle, Université de Paris V.
- TAINE-CHEIKH C. (1978b): « Bibliographie linguistique sur le hassaniyya », in *Études linguistiques sur les pays d'Afrique noire d'expression française et sur Madagascar* établi sous la direction de Daniel Barreteau, Conseil International de la Langue française, pp. 263-278.
- TAINE-CHEIKH C. (1979): « Aperçus sur la situation socio-linguistique en Mauritanie », in C.R.E.S.M., *Introduction à la Mauritanie*, Paris, Éditions du CNRS., pp. 167-173.
- TAINE-CHEIKH C. (1988): *Dictionnaire hassaniyya- français*, Paris, Geuthner, 6 volumes.
- TAINE-CHEIKH C. (1989): « Les langues parlées au Sud Sahara et au Nord Sahel », in Courreges G., *De l'Atlantique à l'Ennedi*, Centre Culturel français, Abidjan, pp. 155-173.
- TAINE-CHEIKH C. (1995): « Les langues comme enjeux identitaires », *Politique africaine*, 55, pp. 57-65.
- THIRIET A. (1966): *Enquête à l'école d'application de Nouakchott (Mauritanie)*, Dakar, Pub. du CLAD.
- TURCOTTE D. (1983): *Lois, règlements et textes administratifs sur l'usage des langues en Afrique Occidentale Française (1826-1959)*, Québec, Presses de l'Université de Laval.
- TURPIN G. (1982): « Comprendre le français écrit... ou quels objectifs pour l'apprentissage du français dans les classes mauritaniennes du premier cycle de l'enseignement secondaire », *Réponses* (supplément Afrique/Océan indien à la revue *Le Français dans le Monde*), 4.
- TURPIN G. (1987): *Le français en Mauritanie*, Mémoire de Maîtrise, Université de Nice.
- VALDMAN A. éd. (1979): *Le français hors de France*, Paris, Champion.

2.2. Ouvrages et articles à dominante non linguistique

- Anonyme (1954): « L'enseignement primaire en Mauritanie », *La Nouvelle Revue française d'outre-mer*, 2, pp. 61-64.
- ANCELLIN-SALECK K. et S. AL GALABI (s.d.): *Mauritanie. Guide touristique Air Afrique*, Paris, Clic-Clac éditions, 97 p.
- ARNAUD J. (1972): *La Mauritanie, aperçus historique, géographique et socio-économique*, Paris, Le livre africain.
- ARNAUD J.C. (1981): *Le système politique de la Mauritanie 1960-1980*, Thèse d'État, Université de Paris I.
- AUBINIERE Y. (1949): *La hiérarchie sociale des Maures*, Paris, Mémoire CHEAM.
- BA O. (1977 b): *Le Fouta Toro, carrefour de cultures. Les Peuls de la Mauritanie et du Sénégal*, Paris, L'Harmattan.

- BA O.M. (1986) : *Interculturalisme et système éducatif en Mauritanie*, Mémoire de D.E.A., Université de Rouen.
- BA O.M. (1993) : *Noirs et Beydanes mauritaniens. L'école, creuset de la nation ?*, Paris, L'Harmattan.
- BADUEL P.-R. (Sous la direction de) (1990) : « Mauritanie entre arabité et africanité », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, 54, Aix-en-Provence, Edisud.
- BALANS J. L. (1980) : *Le développement du pouvoir en Mauritanie*, Thèse d'État, Université de Bordeaux I.
- BALTA P. (1980) : « Une réforme linguistique courageuse mais complexe », *Le Monde diplomatique* (juillet).
- BALTA P. (1990) : *Le Grand Maghreb. Des indépendances à l'an 2000*. Paris, La Découverte.
- BELVAUDE C. (1989) : *La Mauritanie*, Paris, Karthala.
- BELVAUDE C. (1991) : *Ouverture sur la littérature en Mauritanie : Tradition orale, Écriture, Témoignages*, Paris, L'Harmattan.
- BELVAUDE C. (1995) : *Libre expression en Mauritanie. la presse francophone indépendante (1990-1992)*, Paris, L'Harmattan.
- BESLAY F. (1984) : *Les Réguibats. De la paix française au Front Polisario*, Paris, L'Harmattan.
- BEYRIES J. (1935) : « Questions mauritaniennes. Notes sur l'enseignement et les mœurs scolaires indigènes en Mauritanie », *Revue des Études islamiques*, Cahier 1, pp. 39-51.
- BLANCHARD DE LA BROSSE V. (1986) : *Femmes, pouvoir et développement : perspectives sur la société mauritanienne*, Thèse de troisième cycle, Université de Paris VIII.
- BOTTI M. et VEZINET P. (1963) : *Éducation et développement en Mauritanie*, Paris, Ministère de la coopération, S.E.D.E.S., 3 volumes.
- BOUCHE D. (1975) : *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique Occidentale de 1817 à 1920. Mission civilisatrice ou formation d'une élite ?*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, 2 volumes.
- BROSSET Ch. (1932) : « Les Nemadi. Monographie d'une tribu artificielle des confins sud du Sahara occidental », *AFRC*, 9, pp. 337-346.
- CHASSEY F. de (1972) : *Contribution à une sociologie du sous-développement : l'exemple de la R.I.M.*, Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris V.
- CHASSEY F. de (1978) : *La houe, l'étrier et le livre*, Paris, Anthropos.
- CHASSEY F. de (1984) : *Mauritanie 1900-1975*, Paris, L'Harmattan.
- CLAPIER-VALLADON S. (1963) : *L'enfant maure et l'école*, Thèse de troisième cycle, Université de Bordeaux.
- COQUERY-VIDROVITCH C. (1992) : *L'Afrique Occidentale au temps des Français. Colonisateurs et Colonisés, C. 1860-1960*, Paris, La Découverte.
- COULON V. (1994) : *Bibliographie francophone de littérature africaine*, Vanves, AUPELF / EDICEF.
- C.R.E.S.M. (1979) : *Introduction à la Mauritanie*, Paris, Éditions du CNRS.
- DADDAH T. (1980) : « L'éducation et la formation en Mauritanie dans la perspective du développement endogène », Paris, Unesco (Division de l'étude du développement).
- DAURE-SERFATY Ch. (1993) : *La Mauritanie*, Paris, L'Harmattan.
- DELAFOSSÉ M. (1912) : *Haut-Sénégal-Niger*, Paris, Larose.
- DESIRE-VUILLEMIN G. (1962) : *Contribution à l'histoire de la Mauritanie de 1900 à 1934*, Dakar, Clairafrique.
- DÉSIRÉ-VUILLEMIN G. et alii (1964) : *Histoire de la Mauritanie des origines au milieu du XVII^e s.*, Paris, Hatier.
- DIALLO A. (1982 a) : « Réflexions sur la question nationale en Mauritanie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, pp. 389-412.

- DIALLO A. (1982 b) : *Système productif et système éducatif en Afrique. Une étude sur la mobilité sociale : le cas de la Mauritanie*, Thèse de 3e cycle, Université de Dijon.
- DIOP A.B. (1981) : *La société Wolof. Tradition et changement*, Paris, Karthala.
- DIOP A.S. (1982) : *Mauritanie : Politique d'arabisation et formation de formateurs à l'École Normale Supérieure*, Mémoire de Maîtrise, Université de Paris VII.
- DIOUF M. (1982) : *L'élaboration des indicateurs des minorités ethniques et culturelles en Mauritanie*, Paris, Unesco.
- DUBIÉ P. (1941) : *L'enseignement en Mauritanie. La médersa de Boutilimit*, Paris, C.H.E.A.M.
- DUPIRE M. (1970) : *Organisation sociale des Peuls. Étude d'ethnographie comparée*, Paris, Plon.
- ECH CHINGUITI A.L. (1953) : *El Wasit. Littérature, Histoire, Géographie, Mœurs et Coutumes des Habitants de la Mauritanie*. Extraits traduits par Mourad Teffahi, Centre IFAN-Mauritanie, Saint-Louis du Sénégal.
- EL MAURITANYI H. (1974) : *L'indépendance néo-coloniale*, Paris, Éditions Six Continents.
- FALL O. (1984) : *Les objectifs de l'enseignement fondamental dans le contexte socioculturel mauritanien*, Mémoire, École Normale Supérieure de Nouakchott.
- GAUTHIER R. (1992) : « Le système éducatif mauritanien », in *Rapport d'évaluation*, PARSEM (Projet d'Appui à la Rénovation du Système Éducatif Mauritanien).
- GNOKANE A. (1980) : *La diffusion du Hamallisme au Gorgol et son extension aux cercles voisins (1906-1945)*, Mémoire, École Normale Supérieure de Nouakchott.
- GNOKANE A. (1987) : *La politique française sur la rive droite du Sénégal : le pays maure (1817-1903)*, Thèse de troisième cycle, Université de Paris I.
- GUIGNARD M. (1975) : *Musique, honneur et plaisir au Sahara*, Paris, Geuthner.
- HADEMINE (1992) : *L'enseignement traditionnel en Mauritanie*, Diplôme de recherches approfondies, Université de Tunis, Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
- HORNAC J. (1953) : *Le problème des serviteurs en Mauritanie*, Paris, C.H.E.A.M.
- I. P. N. (1978) : *Rapport sur la réforme*, deuxième édition, Nouakchott.
- JAOUEN X. (s.d.) : *Arbres, arbustes et buissons de Mauritanie*, Nouakchott, Centre Culturel Français A. de Saint-Exupéry.
- KLOTCHKOFF J.C. (1990) : *La Mauritanie aujourd'hui*, Paris, Jeune Afrique.
- KOITA T. (1990) : *Le nomade à Kaédi (Mauritanie). La gestion à l'épreuve*, Thèse de Doctorat, Université de Paris VIII.
- LA CHAPELLE F. de (1930) : « Esquisse d'une histoire du Sahara occidental », *Hespéris*, XI, pp. 35-95.
- LAIGRET Ch. (1969) : *La naissance d'une nation. Contribution à l'histoire de la R.I.M.*, Nouakchott, Imprimerie Nationale.
- LECOURTOIS A. (1978) : *Étude expérimentale sur l'enseignement islamique traditionnel en Mauritanie : rapport final*, Montrouge, SEMA (Groupe Metra).
- LENOBLE M. (1954a) : *Premières écoles de campement en Mauritanie*, Paris, C.H.E.A.M.
- LENOBLE M. (1954b) : *L'enseignement français en pays maure, son évolution*, Paris, C.H.E.A.M.
- LERICHE A. (1951) : « Les Haratin (Mauritanie), Note ethnographique et linguistique », *B. Liaison sah.*, II, 6, pp. 24-29.
- LERICHE A. (1953) : « Notes pour servir à l'histoire maure », *Bulletin de l'IFAN*, XV, 2, pp. 737-750.
- LESERVOISIER O. (1994) : *La question foncière en Mauritanie. Terres et pouvoir dans la région du Gorgol*, Paris, L'Harmattan.
- MAIGRET J.- LY B. (1986) : *Les poissons de mer de Mauritanie*, Compiègne, Éditions Sciences Nat.
- MARCHESIN Ph. (1989) : *État et Société en Mauritanie 1946-1986*, Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris I.

- MBACKÉ FALL Ch. (1983) : *La construction de la nation mauritanienne dans le sous-ensemble géopolitique de l'Afrique du Nord-Ouest*, Thèse de troisième cycle, Université de Reims.
- MBENGUE M.M. (1982) : *L'enseignement en Mauritanie de 1904 à 1940*, Mémoire de Maîtrise, Université de Dakar.
- MISKÉ A.B. (1970) : *Al Wasit : tableau de la Mauritanie au début du XX siècle*, Paris, Klincksieck.
- MONTEIL Ch. (1953) : « La légende du Ouagadou et l'origine des Soninké » in *Mélanges ethnologiques*, Mémoire IFAN, 23, Dakar.
- OULD ABDI S.M. (1990) : *L'enseignement du français dans le premier cycle secondaire filière arabe. Approche d'une situation d'apprentissage*, Mémoire de Maîtrise, Université de Nouakchott.
- OULD AHMED MISKE A. Be. (1959) : *Le nomade maure*, mémoire ENFOM, N° 21.
- OULD AHMEDOU E. G. (1997) : *Enseignement traditionnel en Mauritanie. La mahadra ou l'école « à dos de chameau »*, Paris, L'Harmattan, 225 p.
- OULD BABAH M. (s. d., 1975 ?) : *Les finalités de la réforme de l'enseignement [de 1973]*, Nouakchott, Ministère de l'Éducation Nationale.
- OULD BOYÉ M.M. (1989) : *Contribution à l'histoire littéraire de la Mauritanie de la pénétration coloniale à nos jours*, Thèse Nouveau Régime, Université de Paris III.
- OULD CHEIKH A.W. (1985) : *Nomadisme, Islam et pouvoir politique dans la société maure précoloniale*, Thèse de doctorat, Université de Paris V.
- OULD CHEIKH E. Kh. (1993) : *Le mauritanisme*, Nouakchott, El Khalil Ould Cheikh éditeur.
- OULD CHEIKH M.V. (1989) : *Pour une formation renouvelée des professeurs de français en Mauritanie*, D.E.A, Université de Paris III.
- OULD DADDAH M. (1966) : « Intervention devant la Commission des affaires culturelles du 2e congrès du P.P.M. ».
- OULD DADDAH M. (s. d.) : *Discours et interventions*, Nouakchott, Direction de l'Information.
- OULD EL HACEN M. (1989) : *Région et crise régionale. L'exemple de l'Adrar mauritanien*, Thèse de Doctorat, Université de Rouen.
- OULD HAMIDOUN M. (1952) : *Précis sur la Mauritanie*, Centre IFAN, Études mauritaniennes, 4.
- OULD SIDI ELEMINE B. (1987) : *L'enseignement de la langue française dans le système éducatif mauritanien issu de la réforme de 1973. Objectifs et méthodes pour les filières « français »*, Mémoire de fin d'études, École Normale Supérieure de Nouakchott.
- OULD ZEIN B. (1981) : *L'enseignement du français en Mauritanie. Méthodes, programmes et perspectives*, Mémoire de fin d'études, École Normale Supérieure de Rabat.
- PELLETIER F.-X. (1986) : *Les hommes qui cueillent la vie. Les Imragen*, Paris, Flammarion.
- POLLET E. et WINTER G. (1971) : *La société Soninké*, Presses de l'Université de Bruxelles.
- RAMS (1980a) : *Profil sociologiques : la Mauritanie négro-africaine*, Nouakchott. Études pour le Ministère de l'économie et des finances. Préparation du IVe Plan (Thiam Bocar).
- RAMS (1980b) : *Profil sociologiques : les Maures*, Nouakchott, Études pour le Ministère de l'économie et des finances. Préparation du IVe Plan (A.W. Ould Cheikh).
- République Islamique de Mauritanie (1989) : *Livre blanc sur le différend avec le Sénégal*, Nouakchott.
- ROQUES Ch. (1989) : « La Mauritanie au miroir de sa presse », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, 54, pp. 171-177.
- ROUGET (1914) : « L'école des fils de chefs de Boutilimit (Mauritanie) », *Bulletin de l'Enseignement de l'Afrique Occidentale Française*, 11.
- SAINT-PERE J.-H. (1925) : *Les Sarakollé du Guidimakha*, Paris, Larose.
- SAISON B. (1975) : « La Mauritanie : aperçu général », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, pp. 295-314.
- SAKHO M. D. (1986) : *La littérature religieuse mauritanienne*, Nouakchott, Imprimerie Nouvelle.

- SOUDAN F. (1992) : *Le marabout et le colonel*, Paris, JAPRESS.
- TAUXIER L. (1937) : *Mœurs et histoire des Peuls*, Payot, Paris.
- TAUZIN A. (1981) : *Sexualité, mariages et stratification sociale dans le Hodh mauritanien*, Thèse de troisième cycle, Paris (EHESS).
- TEFFAHI M. (1950) : *El Wassit (d'Ech Chenguitti)*, Saint-Louis du Sénégal, Centrifan, Mauritanie, Études mauritaniennes.
- TOUPET Ch. et PITTE J.-R. (1977) : *La Mauritanie*, Paris, P.U.F. (Collection « Que sais-je ? »).
- TRANCART A. (1947) : *Base et structure de la société maure*, C.H.E.A.M.
- TRAORÉ A. (1973) : *Cheikh Hamahoullah, mystique mauritanien du XX^e siècle*, Université de Dakar, Mémoire de Maîtrise.
- TROTIGNON J. (1991) : *Mauritanie, carrefour des oiseaux*, Paris, Nathan.
- UNESCO (1975) : *Stratégie et méthodologie de la réforme de l'enseignement mauritanien*, Paris.
- VILLENEUVE J. (1976) : *Lois et actes réglementaires parus au Journal Officiel de 1959 à 1976*, Nouakchott, ENA, Centre de documentation.
- WANE Y. (1969) : *Les Toucouleurs du Fouta. Stratification sociale et structure familiale*, Dakar, IFAN.

3. BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Pour une bibliographie plus complète sur la Mauritanie (sources en arabe et en français), on consultera :

- OULD HAMODY M. S. (1995) : *Bibliographie générale de la Mauritanie*, Nouakchott, Centre Culturel Français, 580 p.

Pour des bibliographies à orientation linguistique, on se reportera à :

- Pour l'Afrique noire : LAFAGE S. (1990) : « Contribution à une bibliographie scientifique concernant la langue française en Afrique noire », in Clas A.-Ouoba B., *Visage du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Paris, AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, pp. 147-184.
- Pour le Maghreb : QUEFFÉLEC A. (Sous la direction de) (1993) : « Langue française et contacts de langues en Afrique du Nord : contribution à une bibliographie scientifique », in Latin D., Queffélec A., Tabi-Manga J., *Inventaire des usages de la francophonie : Nomenclatures et méthodologies*, Paris, AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, pp.433-459.
- Pour l'ensemble de l'Afrique : LAFAGE S. & QUEFFÉLEC A. (1997) : « Contribution à une bibliographie scientifique concernant la langue française en Afrique », *Le français en Afrique (Revue du ROFCAN)*, 11, pp. 5-187.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
PRÉAMBULE	4
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE: CADRES GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET HUMAIN	4
2. LES LANGUES DU SUBSTRAT	9
3. LES DÉBUTS DIFFICILES DE L'IMPLANTATION DU FRANÇAIS (1900-1945)	15
4. LA FIN DE L'ÉPOQUE COLONIALE ET LE DÉCOLLAGE DE LA SCOLARISATION: 1945-1960	28
5. LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE APRÈS L'INDÉPENDANCE	34
6. LA SITUATION ACTUELLE DU FRANÇAIS	41
7. LES VARIÉTÉS DE FRANÇAIS	54
8. L'INVENTAIRE DES PARTICULARITÉS LEXICALES	57
SIGNES ET ABRÉVIATIONS utilisés dans l'inventaire	67
INVENTAIRE DU FRANÇAIS EN MAURITANIE	69
BIBLIOGRAPHIE	179

La collection Universités Francophones

La diffusion de l'information scientifique et technique est un facteur essentiel du développement. Aussi dès 1988, l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche (AUPELF-UREF), mandatée par les Sommets francophones pour produire et diffuser revues et livres scientifiques, a créé la collection **Universités francophones**.

Lieu d'expression de la communauté scientifique de langue française, **Universités francophones** vise à instaurer une collaboration entre enseignants et chercheurs francophones en publiant des ouvrages, coédités avec des éditeurs francophones, et largement diffusés dans les pays du Sud, grâce à une politique tarifaire préférentielle.

Composition de la collection :

- *Les manuels* : cette série didactique est le cœur de la collection. Elle s'adresse à un public de deuxième et troisième cycle universitaire et vise à constituer une bibliothèque de référence couvrant les principales disciplines enseignées à l'université.
- *Sciences en marche* : cette série se compose de monographies qui font la synthèse des travaux de recherche en cours.
- *Actualité scientifique* : dans cette série sont publiés les actes de colloques organisés par les réseaux thématiques de recherche de l'UREF.
- *Prospectives francophones* : s'inscrivent dans cette série des ouvrages de réflexion donnant l'éclairage de la francophonie sur les grandes questions contemporaines.
- Enfin, les séries *Actualités bibliographiques* et *Actualités linguistiques francophones* accueillent lexiques et répertoires.

Notre collection, en proposant une approche plurielle et singulière de la science, adaptée aux réalités multiples de la Francophonie, contribue efficacement à promouvoir la recherche dans l'espace francophone et le plurilinguisme dans la recherche internationale.

Professeur Michel GUILLOU
Directeur général de l'AUPELF
Recteur de l'UREF

La collection **Universités francophones**, créée en 1988 à l'initiative de l'UREF, propose des ouvrages de référence, des manuels spécialisés et des actes de colloques scientifiques aux étudiants de deuxième et troisième cycle universitaire ainsi qu'aux chercheurs francophones et se compose de titres originaux paraissant régulièrement.

Les auteurs appartiennent conjointement aux pays du Sud et du Nord et rendent compte des résultats de recherches et des études récentes entreprises en français à travers le monde. Ils permettent à cette collection pluridisciplinaire de couvrir progressivement l'ensemble des enseignements universitaires en français.

Enfin, la vente des ouvrages à un prix préférentiel destinés aux pays du Sud tient compte des exigences économiques nationales et assure une diffusion adaptée aux pays francophones.

Ainsi, la collection **Universités francophones** constitue une bibliothèque de référence comprenant des ouvrages universitaires répondant aux besoins des étudiants de langue française.

*Publication du réseau « Études du français en francophonie » de l'UREF, la série **Actualités linguistiques francophones** est destinée à accueillir des états de recherches menées sur l'étude du français en francophonie : monographies, lexiques, nomenclatures... Une priorité particulière est accordée dans cette collection aux inventaires lexicaux décrivant une variété de français dans les pays du Sud de la francophonie.*

Prix Europe occidentale, Amérique du Nord, Japon : 100 FF • Autres pays (prix préférentiel UREF) : 40 FF



9 782841 294343

ISSN 0993-3948

Diffusion HACHETTE ou ELLIPSES selon les pays
Distribution Canada D.P.L.V.

59.4934.